
Digitized by Google

6
10
64
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE MIRABEAU,

PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.


BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
FIRENZE

VII.

Bruxelles,
LOUIS HAUMAN ET COMPAG., LIBRAIRES.
1835.



Digitized by Google

6. 10. 64

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

VII.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE JUDENNE,
Rue de Flandre, n° 175.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.

—



TOME SEPTIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPAGNIE.

—

1835

Digitized by Google


Digitized by Google

Par le fait du précédent éditeur, et contre mon gré, ce volume ne paraît que plusieurs mois après les autres qui comprennent la vie privée de Mirabeau, et la première partie de sa vie publique.

Ayant expliqué, dans l'avertissement placé au-devant du tome 1er, le plan que je m'étais tracé, et que j'ai exactement suivi, je n'ai rien à dire sur cette troisième et dernière division de l'ouvrage, laquelle contient la vie législative, sinon que j'ai pris des mesures pour que la publication des tomes X, XI et XII, qui la termineront, soit continue et prompte.

Un sentiment de respect m'a décidé à ne point inscrire mon nom obscur à côté du nom glorieux de Mirabeau. Mon intention a été suivie par le

traducteur anglais (*), et par les éditeurs des deux contrefaçons belges dont j'ai connaissance (**); mais ces éditeurs ayant jugé à propos d'imprimer en tête de mon livre la brochure de M. Victor Hugo, et de le nommer sur le titre commun où je ne suis pas nommé, cette circonstance m'oblige à déclarer publiquement, pour la seconde fois (***), que l'ÉTUDE SUR MIRABEAU et mes MÉMOIRES SUR MIRABEAU sont deux ouvrages complètement étrangers l'un à l'autre.

LUCAS-MONTIGNY.

20 mai 1835.

(*) *Memoirs of Mirabeau, biographical, literary, and political, by himself, his father, his uncle, and his adopted child.* London, Edward Churton, library, 26, Holles-Street, 1835.

(**) *Mémoires biographiques, littéraires et politiques*, etc. Bruxelles, J.-P. Meline, libraire-éditeur, 1834.

Mémoires biographiques, littéraires et politiques, etc. Bruxelles, Louis Hauman et C., libraires, 1834.

(***) Ma première déclaration est insérée au *Journal des Débats* du 20 janvier 1834.

Digitized by Google

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE VI.

Travaux politiques de Mirabeau. — *Adresse aux Bataves sur le Stathoudérat.* — Guillaume V. — La sœur du Grand-Frédéric et le premier citoyen d'une république.—La maison de Nassau. — Système de neutralité. — Débats entre le Stathouder et les États-Généraux de Hollande. — Émeute à La Haye. — La guerre civile. — Lâcheté de la diplomatie française. — M. de Montmorin et le maréchal de Ségur. — L'avocat des peuples. — Lettre inédite de Mirabeau. — Le parti de la nation. — Les caractères de la vérité. — M. de Saint-Priest. — Sentimens de Mirabeau pour la Hollande.— Lettre de M. Van-Kussel. — L'avocat du despotisme. — Linguet et Mallet-Dupan. — M. de Vergennes. — Les libellistes à gage. — Le privilége du génie. — Réponse de Mirabeau à M. Van-Kussel. — Conspiration contre les peuples libres. —Le procès du Stathoudérat.—Excès de l'armée prussienne. — Le duc de Brunswick. — Le juste et l'injuste. — L'habitude d'avoir raison. — Impossibilité d'aimer un roi. — Les

Digitized by Google

petits États d'Allemagne.—Mirabeau, la vérité et les princes. — Le jour de la vengeance. — L'orgueil anglais. — Prévisions de Burke. — Le chaos tranquille et le chaos agité. — La Hollande restituée à la mer.—Suite de la correspondance inédite de Mirabeau au sujet de la Hollande. — Projet d'une commission Batave à Paris, blâmé par Mirabeau. — Analyse de l'adresse aux Bataves, renvoyée aux appendices. — De Bourges et le ministre marron. — Citation obligée.—Projet de Charte rédigé par Mirabeau. — Droits imprescriptibles de tous les peuples. — La liberté de la presse, le *palladium* de toutes les libertés. — *La monarchie prussienne.* — La France derrière la Prusse.—Ouvrage impatiemment attendu. — Singulier jugement de Peuchet.—Les terreurs de la Cour et les espérances de la nation. — Le magnétisme philosophique. — Persévérance de Mirabeau dans ses doctrines. — Dédicace de Mirabeau à son père. — Suprématie de l'agriculture.—Les assemblées provinciales.—Retour de Mirabeau sur lui-même.— Plan et division de la *Monarchie prussienne.* — Maladie des gouvernemens de vouloir trop gouverner. — Formation de la marche de Brandebourg. — Fragmens historiques sur la Prusse. — Le grand Électeur. — Les princes et les voyages. — Idées de Mirabeau sur les colonisations. — Influence de la révocation de l'Édit de Nantes sur la France et sur l'Allemagne. — Frédéric Guillaume Ier. — Le père et le fils. — Sensibilité de Frédéric II. — Des analogies de caractères.— Conquêtes successives du roi de Prusse.—Affaire de la succession de Bavière. — Ensemble du système d'administration de Frédéric II. — Les souverains généraux. — Anecdotes sur le roi de Prusse. — Édits dans l'intérêt de la population. — Mode de recrutement prussien. — Économie politique et commerce.— Nécessité pour Frédéric d'amasser un trésor. — Haine contre les légistes. — Les gens de lettres à la cour de Prusse. — Mot singulier. — Influence du règne

de Frédéric sur les lettres en Allemagne. — Réglemens divers. — *Lettre du comte de Mirabeau au comte de ***.* — M. de Guibert.

SOMMAIRE DU LIVRE VII.

Derniers ouvrages de Mirabeau antérieurs à son rôle politique. — *Observations d'un voyageur anglais sur la prison de Bicêtre.* — Le mal produit par l'insouciance. — Imitation d'une lettre de Samuel Romilly. — Note remarquable sur la police de Paris. — Mirabeau devançant son siècle. — La législation criminelle en Angleterre. — La peine de mort appliquée à 160 cas. — Mirabeau d'accord avec Blackstone. — Respect à la loi. — Funeste lenteur des instructions criminelles. — Point de désordre pour rétablir l'ordre. — Fragmens inédits de Mirabeau sur la législation française. — Brochure sur *la Liberté de la Presse.* — Argumens réfutés. — Point de censure préventive. — Auguste et les premières proscriptions littéraires. — Martin V et Léon X. — Le bien et le mal jumeaux. — L'erreur partout. — Quel est le grand art de gouverner? — Ce que c'est que la raison. — Dieu et les législateurs humains. — Des fonctions d'un censeur. — Le malheur d'avoir du génie. — Milton et Galilée. — Le marquis de Casaux. — Cause de la prospérité de l'Angleterre. — La liberté de la presse en Turquie. — Invocation de Mirabeau aux membres futurs des États-Généraux. — Péroraison éloquente. — Écrits de circonstance. — Pusillanimité de M. de Montmorin. — Nature de Mirabeau. — *Suite de la dénonciation de l'agiotage.* — *La chambre d'accumulation* défendue par Mirabeau. — Limites au droit d'association. — Intervention salutaire de l'autorité. — Du droit de voter et de refuser l'impôt. — Une Constitution! — Profession de foi de Mirabeau. — Son indépendance avant tout. — La France restera. — Devoirs envers le monarque et envers la nation. — Extrême

gravité des circonstances. — Indices d'une révolution. — Le clergé et la noblesse. — Les treize parlemens. — Refus de la subvention territoriale. — Réclamations contre les lettres de cachet. — Le peuple convié à la révolte. — Fautes du gouvernement. — Conviction de Mirabeau. — Le parti de la nation. — *Réponse aux alarmes des bons citoyens.* — La seule publication anonyme de Mirabeau. — Fautes antérieures. — Droits de la nation et origine des parlemens. — De l'usage des remontrances. — La vénalité des charges parlementaires. — Conduite du parlement de Paris. — Aristocratie de citoyens et aristocratie de magistrats. — Du bien que peuvent faire les États-Généraux. — La liberté de la presse remède à tous les maux. — Avantage de commander à des hommes libres. — Lettre inédite de Mirabeau à Lauzun. — Affaire de d'Espreménil. — Jugement sur les ministres. — Le despotisme des bonnets carrés. — Une cour plénière. — Déclaration royale. — Fragmens de correspondances inédites sur les affaires du temps. — La devise de Mirabeau. — Guerre aux priviléges et aux privilégiés. — Mirabeau *très-monarchique.* — Démarches pour être admis aux États-Généraux. — Lettre inédite de Mirabeau à son oncle. — M. de Thémines. — Réponse assez favorable du Bailly. — M. de Lamoignon et nouveau grief du marquis contre son fils. — Explication donnée par Mirabeau. — Un mot de l'évêque de Blois et fausse interprétation. — Mirabeau tout entier aux affaires. — Panchaux et Adrien Duport. — Premières séances du *club constitutionnel.* — Tendance parlementaire. — Démarches et inquiétudes de Mirabeau aux approches des élections. — M. de Montmorin. — M. Necker. — M. de Calonne. — Détails financiers. — Convocation des États-Généraux arrêtée. — Série de détails et de faits sur la situation de la France et du ministère. — Lettre de Mirabeau à Cérutti. — Vives réclamations. — Scandale.

SOMMAIRE DU LIVRE VIII.

Le moment des élections. — Fermentation générale — La Provence obéissante et la Provence séditieuse. — Système à combattre. — Prévision des obstacles et du succès. — M. de Comps secrétaire intime de Mirabeau. — Nouveaux extraits de correspondance inédite. — Ignorance, insolence et cupidité du corps de la noblesse. — Fait épisodique. — Démarches de jour et travail de nuit. — Les États de Provence. — Opiniâtreté du parti des priviléges. — Apparence et réalité. — Les possesseurs de fiefs. — Question traitée par Mirabeau à Aix. — Le seul orateur. — Les préjugés heurtés. — La nation en dehors de l'État. — Développemens de principes. — Discours du 30 janvier. — Colère du clergé et de la noblesse. — Réponse imprimée de Mirabeau. — Immortel monument d'éloquence. — Éternité du peuple. — Admirable péroraison. — Contre-protestation. — *L'ennemi de la paix.* — Le but de Mirabeau. — Récusation jugée par les récusés. — Attaques violentes et répliques vigoureuses — Ressentiment de la noblesse. — Le marquis de La Fare. — Le propriétaire non possesseur. — Mirabeau exclu de l'assemblée de la noblesse de Provence. — Détails inédits sur cette affaire. — Le provocateur de l'exclusion de Mirabeau. — Suspensions des États de Provence. — Prodigieuses occupations de Mirabeau. — Mot du cardinal de Retz. — Popularité de Mirabeau. — Effets divers produits par ses écrits politiques. — Les ennemis d'accord. — Calomnies. — Un chien enragé. — Désaveu de la *Correspondance de Berlin.* — Chef-d'œuvre d'adresse. — L'ouvrage condamné et l'auteur absous. — Huit cents lieues en un mois. — Retour de Mirabeau à Paris. — Le hameau de Polengis. — Une semaine et nouveau voyage en Provence. — M. de Talleyrand. — Ovations sans exemples.

Digitized by Google

— Détails à ce sujet. — Le choléra-morbus. — Le père de la patrie! — Entrée triomphale à Aix. — L'homme calme et le danger des exagérations. — Marseille envoyant des députés à Mirabeau. — Voyage à Marseille et nouveaux triomphes. — Les fenêtres louées deux louis. — Louis XVIII. — Le tribun malgré lui. — Respect de Mirabeau pour le roi. — Le comte de Caraman. — Empire de Mirabeau sur lui-même. — M. Brémont-Julien. — Une révolte à Marseille. — Correspondance de Mirabeau avec M. de Caraman. — Continuation des troubles. — Conséquences d'une concession imprudente. — Le pain à deux sous. — Situation critique et rôle difficile de Mirabeau. — Le 26 mars 1789. — *Avis de Mirabeau au peuple marseillais.* — Puissance de l'intervention de Mirabeau et le calme rétabli. — Scènes à Aix. — L'enthousiasme poussé jusqu'au délire. — Rébellion fomentée par les ennemis de Mirabeau. — Audace du marquis de La Fare. — Pillage des grains. — Récit de Mirabeau sur les événemens de Provence. — Logique de la haine. — Double élection de Mirabeau comme député du Tiers. — Option en faveur d'Aix. — Fables signalées — Retour de Mirabeau à Paris. — Honneurs populaires sur toute la route. — *La théorie de la royauté.* — Traduction de la réponse de Milton à Saumaise. — Ouvrages faussement attribués à Mirabeau.

Digitized by Google

Livre sixième.

Digitized by Google



Digitized by Google

VI.

L'importante correspondance qui termine le volume précédent nous a montré Mirabeau tout prêt à passer des études et des travaux de politique simplement spéculative, au rôle actif auquel il était appelé par son génie et par les circonstances. Nous ne pouvons cependant pas le présenter encore sous ce nouvel aspect, parce que notre devoir de biographe nous oblige à rendre compte des ouvrages qu'il publia en 1788, et dont le principal est *la Monarchie prussienne*. Nous nous efforcerons de renfermer ces derniers épisodes dans le présent chapitre consacré aux travaux étrangers aux affaires de France, et dans le suivant, qui comprendra divers écrits, tant sur des questions générales que sur des événemens ou incidens dont

s'occupaient tous les esprits aux approches de la révolution.

L'ordre des dates, sur lequel nous avons un peu anticipé, nous présente, en première ligne, l'ouvrage intitulé : *Adresse aux Bataves sur le Stathoudérat* (1).

Notre rapide mention de la correspondance de Berlin a déjà indiqué les débats qui, depuis 1784, divisaient les États-généraux de Hollande et le Stathouder.

Sauf l'issue, ces graves difficultés étaient tout-à-fait semblables à celles qui, depuis plusieurs siècles, étaient forcément résultées de l'organisation politique des Provinces-Unies.

En effet, le stathoudérat était une institution inconséquente et dangereuse, qui ne cessa de fausser dans son principe même un ordre politique d'ailleurs admirable, et de troubler profondément l'État par les collisions toujours renaissantes entre une aristocratie républicaine, et des stathouders qui la détestaient, et par l'emploi tantôt de la ruse, tantôt de la force, essayèrent toujours de secouer un joug qu'ils ne portaient

(1) 1er avril 1788, un vol. in-8. de 147 pages, plus 213 pages de pièces justificatives. Sur le titre gravé, et orné du portrait de Jean de Witt, est cette épigraphe :

Vincet amor patriæ, laudumque immensa cupido.
VIRG., Æneid., liv. VI, 823.

qu'en frémissant, et de parvenir par l'indépendance à la souveraineté.

A l'époque dont nous parlons, Guillaume V était stathouder de Hollande. Né en 1748, il avait, à la mort de son père, en 1751, succédé au stathoudérat, en vertu de l'acte de 1747, qui rétablissait l'hérédité déjà créé en 1674, abolie en 1702, de cette dignité, conférée aux princes d'Orange, lesquels au XV[e] siècle n'avaient été que de simples lieutenans des ducs de Bourgogne.

Nourri dans l'esprit ambitieux et persévérant de sa famille par son tuteur, le duc de Brunswick Wolfenbuttel, Guillaume V se montra de bonne heure, et plus qu'aucun de ses ancêtres, disposé à finir par l'usurpation une lutte prolongée depuis si long-temps; appréciant le parti que, depuis deux siècles, ils avaient tiré des alliances royales, le jeune stathouder avait épousé, en 1767, Frédérique-Sophie Wilhelmine, sœur du prince-royal de Prusse, qui fut, dix-neuf ans après, Frédéric-Guillaume II; princesse douée de vertus, mais fière, ardente, blessée de l'infériorité relative du rang de son époux, en qui elle ne voyait et qui n'était réellement que le premier citoyen d'une république; impatiente, en un mot, de s'asseoir avec lui sur le trône.

Les tentatives des deux ambitieux époux éprouvèrent de sérieuses résistances. Fidèles aux traditions de la famille des Nassau, ils avaient cherché,

Digitized by Google

dans une étroite alliance avec l'Angleterre, un point d'appui également favorable, selon les circonstances, pour les aider dans la défensive ou l'offensive contre les États-généraux. Ceux-ci, lors de la guerre de l'indépendance américaine, s'étaient renfermés dans le système d'une *neutralité armée*, malgré le stathouder qui voulait les lier à la cause anglaise. De plus en plus irrités par les agressions de l'Angleterre, par l'ingrate et notoire partialité du prince d'Orange, par ses continuelles usurpations, les États-généraux conclurent avec la France un traité auquel il mit en vain toute l'opposition détournée qu'il put essayer sans se compromettre trop ouvertement. Des dissentimens si marqués ne pouvaient plus se concilier désormais. Dès 1784, le duc de Brunswick Wolfenbuttel fut contraint de quitter un pays dont il n'avait cessé de menacer hautement l'indépendance : une confédération puissante s'organisa le 2 août 1786, pour seconder les États-généraux qui voulaient réformer le gouvernement et comprimer Guillaume. Une émeute terrible éclata, en septembre, à la Haye, dont le commandement fut retiré au Stathouder. Humilié, furieux, le prince se retira dans la province de Gueldre, où il trouva la même opposition, qu'il essaya de surmonter par les armes.

En même temps il recourut et fit recourir ses zélés partisans à de profondes intrigues, pour tâ-

cher d'y trouver les ressources que la force ne leur fournissait pas encore; car, quoique secrètement assurés de l'appui de la Prusse, ils n'en avaient pu jusqu'alors obtenir une assistance déclarée. Ils ameutèrent le bas peuple contre le parti patriote; ils suggérèrent à la princesse, épouse du stathouder, le projet de voyager dans une province où son passage devait éprouver et éprouva des difficultés de forme, dans lesquelles on affecta de voir une insulte. L'exaspération devint universelle. Les états-généraux suspendirent le stathouder de ses fonctions de capitaine général. La guerre civile commença entre l'armée des patriotes et celle du prince, composée de troupes réglées, en partie mercenaires, et appuyée par la populace qui préférait stupidement le parti de l'usurpation aux véritables intérêts nationaux. Les défenseurs de ceux-ci eurent des avantages assez marqués pour que Guillaume jugeât utile d'appeler à son secours une intervention étrangère. Son beau-frère lui envoya, en septembre 1787, des troupes dont l'ascendant prévalut bientôt sur les patriotes lâchement abandonnés par la diplomatie française qui les avait excités en secret.

Les opprimés cependant n'avaient pas perdu tout espoir : d'un côté, parce qu'ils savaient que leur cause, délaissée par l'archevêque de Toulouse, était plaidée avec assez de chaleur par deux ministres, M. de Montmorin et le maréchal de Ségur;

d'un autre côté, parce que la Hollande avait alors lieu d'attendre quelque assistance de l'Angleterre alliée jadis du stathoudérat contre la république, mais disposée en ce moment à protéger celle-ci contre celui-là, qui cette fois allait chercher des secours ailleurs.

Ainsi, quels que fussent les événemens accomplis ou prochains, il importait de soutenir, d'encourager les Bataves, pour que, en continuant de s'aider eux-mêmes, ils gagnassent le temps nécessaire au développement des circonstances qui pouvaient leur être favorables.

Aussi des hommes éminens dans le parti patriote avaient-ils réclamé le secours de l'écrivain courageux qui s'était, d'office, institué l'antagoniste du despotisme et l'avocat des peuples, notamment de la Hollande, qu'il avait si énergiquement défendue dans les *Doutes sur la liberté de l'Escaut*.

Voici la première réponse que fit Mirabeau à une démarche de ce genre :

« Les dignes députés des patriotes ont désiré, » monsieur, que j'exprimasse à leurs commettans » mes sentimens sur leur situation, leurs espé» rances et leurs craintes. J'ai très bien senti que » leur généreuse sensibilité pour le zèle trop sté» rile que je leur ai montré, exagérait à leurs » yeux l'influence que mon opinion peut avoir » sur leurs concitoyens; mais je ne sais rien re-

» fuser à des hommes qui m'ont pénétré d'estime
» et d'intérêt; et, dans le dessein de leur com-
» plaire, en écrivant la lettre qu'ils m'ont de-
» mandée, je n'ai pas cru pouvoir mieux l'adresser,
» monsieur, qu'à vous qui possédez à un très
» haut degré la confiance et la vénération de
» votre parti.

» Non, monsieur, non; je ne crois rien de dés-
» espéré dans votre cause. En vain, depuis quel-
» ques mois, les apparences extérieures, et les
» secousses intérieures du pays que j'habite, con-
» spirent pour vous décourager : rien ne détruira
» la nature des choses, qui ne peut pas permettre
» que le cabinet de Versailles renonce à recouvrer
» sa considération politique, à museler le léopard,
» à assurer de votre côté ses frontières, et, par
» vous, ses possessions lointaines. Le système n'est
» point changé, il ne peut pas changer contre
» vous. Un instant d'engourdissement et d'erreur
» nous a mis hors de mesure de vous secourir;
» la fièvre interne a succédé; le malade éprouve
» une grande prostration de ses forces; mais sa
» constitution est la même, et les premiers mo-
» mens de sa convalescence vaudront bien la santé
» de ses voisins. Tout l'annonce, cette convales-
» cence; tout annonce qu'en France la nation va
» être comptée pour quelque chose; et la nation
» est entièrement pour vous. Ce n'est donc qu'en
» ne persévérant pas, ce n'est qu'en décourageant

» vos amis naturels par une légèreté bien impo-
» litique, qui heureusement n'est pas dans le ca-
» ractère batave, que vous pourriez manquer
» l'époque de votre vengeance et de votre régé-
» nération. Eh! qu'y gagneriez-vous? A l'excès
» où les choses ont été portées, où elles sont encore,
» peut-il jamais exister une paix entre les deux
» partis? La guerre peut-elle finir autrement que
» par la destruction de l'un des deux? Est-ce sur
» la foi britannique ou aux pieds de la magnani-
» mité stathoudérienne que vous déposeriez vos
» haines? Un peuple n'a jamais été long-temps
» esclave malgré lui (1). Persévérez donc, mes
» amis! persévérez! Encore une fois, la force des
» choses toujours à la fin maîtresse des hommes,
» et la pente à la longue invincible de l'intérêt
» bien entendu, secondent ici, et seulement ici,
» vos efforts, vos vœux, votre attente. Je ne puis
» pas tout dire, vous le sentez; je suis contraint
» de dissimuler beaucoup de conjectures, d'omet-
» tre beaucoup de détails, de taire beaucoup de
» confidences; mais pourriez-vous penser qu'un
» ami de la liberté voulût vous tromper? Ne croyez

(1) « *Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les*
» *tyrans ne font d'esclaves forcés. Jusqu'à quand cette éter-*
» *nelle vérité sera-t-elle inutile*? » Ce mot énergique de Ta-
» cite a été placé par Mirabeau dans ses *Lettres de Cachet*,
» tome 2, page 56. »

» pas même qu'il puisse se tromper en ceci.....
» Les caractères de la vérité sont trop manifestes;
» tous les incidens qui pourront l'obscurcir ne
» doivent pas vous les faire méconnaître. M. de
» Saint-Priest, par exemple, part vendredi; eh
» bien! cette mesure, je suis loin de l'approuver;
» laissez-le partir, cependant, sans vous effrayer,
» et croyez bien ces mots-ci qui doivent vous en
» dire beaucoup : ON VOUDRAIT QU'IL FUT INSULTÉ (1).

» Pardonnez, monsieur, ce ton de conviction
» familière et d'abandon amical; uni par le cœur
» à votre sainte cause, je vous regarde comme un
» frère, et c'est de nos frères que je vous parle.
» Comptez et qu'ils comptent à jamais sur mon
» dévouement illimité (2). »

Quelques semaines après, Mirabeau exprimait avec plus de détails ses sentimens sur les malheurs de la Hollande, et ses opinions sur les moyens de

(1) François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest, ancien ambassadeur à Lisbonne, puis à Constantinople, depuis ministre de Paris (de l'intérieur) au commencement de la révolution française. Il avait été nommé ambassadeur à La Haye, le 1er septembre 1787, en remplacement du marquis de Vérac. M. de Saint-Priest arrivait à Anvers au moment où les troupes prussiennes entraient en Hollande. Il rétrograda pour éviter de compromettre le caractère dont il était revêtu.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à M. Wacker Van Son, à Bruxelles, du 28 août 1787.

salut qui restaient à la cause des courageux et malheureux patriotes. On verra tout à l'heure la réponse qu'il faisait à une lettre que nous choisissons parmi une foule d'autres, parce qu'elle nous paraît la plus propre à bien établir l'état de la question, et à caractériser le genre d'impulsion que reçut et que donna Mirabeau.

Voici donc une partie de cette lettre :

« MONSIEUR LE COMTE,

» Votre éloquence courageuse est consacrée à » défendre les droits des hommes. Vous avez déjà » réclamé en faveur de ma patrie lorsqu'elle était » menacée par un despote étranger (1). Pourriez-» vous l'abandonner au moment où elle est asser-» vie par une foule de tyrans subalternes? vous » ne sauriez traiter un plus grand sujet, et plus » capable d'honorer vos talens. Il s'agit de la li-» berté d'un peuple, et d'annoncer à nos politiques » combien cette révolution qu'ils regardent avec » une stupide indifférence, peut être funeste à la » liberté générale.

» Quelques personnes, persuadées que la révo-

(1) Allusion à Joseph II, et aux *Doutes sur la liberté de l'Escaut.*

Digitized by Google

» lution des Provinces-Unies mérite de vous
» intéresser autant que les sujets qui vous ont
» occupé, répondent que vous préparez un ou-
» vrage. Mais d'autres, et c'est le plus grand nom-
» bre, disent que vous êtes dévoué au roi de Prusse,
» et surtout au duc de Brunswick, et que vous
» craindriez de leur déplaire. Quelle occasion
» plus favorable pour confondre vos ennemis! En
» écrivant en faveur des Hollandais, vous prouve-
» rez d'une manière bien sensible que vous n'avez
» jamais été l'instrument de la haine et de l'intérêt,
» et qu'ami de la vérité et de la justice, vous les
» avez constamment défendues contre tous leurs
» adversaires.

» L'ouvrage que je vous demande, et que tous
» mes compatriotes libres regarderaient comme
» un bienfait (car vous savez qu'on les calomnie
» en les égorgeant), n'exigerait que quelques
» momens de vos loisirs. Il vous serait très facile
» de rassembler en quatre jours tous les matériaux
» qui pourraient vous manquer. Permettez-moi
» de vous en indiquer les moyens.

» ..... La révolution que vient d'éprouver ma
» patrie est un vrai malheur pour tous les amis
» de la liberté. Sans l'intervention des despotes
» de Berlin, il est certain que les vrais républi-
» cains hollandais auraient triomphé du stathouder
» et des aristocrates, malgré leur coalition, et
» établi un gouvernement de représentation, le

» meilleur de tous, quoi qu'en dise l'*avocat du* » *despotisme* (1), et son digne disciple Mallet (2). » La France, par une conduite inconcevable, » après avoir énoncé qu'elle armait pour soutenir » notre parti qui est le sein (3), n'a pas fait de » mouvement lorsqu'on est venu attaquer et pros- » crire ce même parti. Sans doute rien n'est plus » absurde, et jamais la France ne se couvrit d'un » plus grand opprobre ; je dirai même que jamais » la France ne perdit un allié plus utile. En con- » servant son influence en Hollande, elle rédui- » sait l'Angleterre à l'impossibilité de faire la » guerre, etc. Il est difficile de traiter ce point » avec quelque ménagement ; mais on peut dire » que la France a été trompée, et vanter sa bonne » foi. D'ailleurs, il est aisé de faire voir que tous » ces événemens sont la suite du système absurde » adopté par M. de Vergennes. Ce plat ministre » voulait ménager la cour de Berlin et le stathou- « der, et concilier les contraintes ; il voulait en-

(1) Linguet. (2) Mallet-Dupan (Jacques), célèbre publiciste, auteur de la patrie politique du *Mercure de France* de 1788 à 1792, du *Mercure britannique*, etc., né à Genève en 1749, mort à Londres le 10 mai 1800.

(3) Des ordres avaient en effet été donnés pour réunir à Givet un corps français d'armée d'observation. Mais faute de sincérité ou de courage, ou d'accord de la part des ministres, d'ailleurs dominés par l'égoïsme lâche de M. de Brienne, tout se réduisit à une vaine démonstration.

Digitized by Google

» core négocier lorsqu'on avait déjà refusé toutes
» ses propositions. C'est à vous, monsieur le
» comte, à montrer dans tout son jour la nullité
» et l'hypocrisie de ce vieux visir, et à attacher à
» sa mémoire tout le mépris qu'il mérite.

» Parmi les vues politiques dont vous remplirez
» votre ouvrage, vous n'oublierez pas, sans doute,
» de faire sentir que l'influence que le roi d'An-
» gleterre aura en Hollande, et son union avec le
» stathouder, doivent nécessairement un jour
» être funestes à la liberté anglaise. Il semble
» qu'une nation qui, oubliant tout pour des inté-
» rêts de commerce, sert d'instrument pour op-
» primer la liberté des autres, n'est pas digne
» d'être libre. Si j'avais votre éloquence, et si je
» parlais votre langue, je ne mourrais pas sans
» faire rougir cette foule d'oppresseurs insolens
» qui proscrivent mes malheureux concitoyens,
» et ces despotes qui croient devenir de grands
» hommes en commettant de grands brigandages.
» Monsieur le comte, vous ne refuserez pas à la
» plus saine partie d'une nation la consolation
» d'être vengée, au moins par la vérité. Vous savez
» sous quel jour odieux on nous a représentés, et
» par quels impudens sophismes des libellistes à
» gages (Mallet est de ce nombre) ont cherché à
» obscurcir les droits d'un peuple libre. La vérité
» ne perce souvent qu'après bien des années, et
» les oppresseurs jouissent tranquillement du fruit

» de leur tyrannie. Le génie seul a le privilége de
» faire triompher la vérité dès qu'il a parlé. S'il
» se tait, lorsqu'il peut élever la voix, il est cou-
» pable ; et ce genre de tort ne peut pas être celui
» d'un homme qui, comme vous, s'est toujours
» montré le défenseur de la liberté et l'antagoniste
» persévérant et courageux du despotisme (1). »

Voici la réponse de Mirabeau :

« Monsieur,

» Je peindrais très-faiblement ce que votre
» lettre m'a fait sentir, en vous disant combien
» j'en ai été personnellement flatté. Sans doute,
» un tel encouragement compense bien des in-
» justices, console de bien des calomnies. Mais
» votre plaidoyer est si plein de la mâle douleur
» d'un homme libre, qui pleure sur sa patrie,
» que mes premiers mouvemens à sa lecture ont
» tous été donnés aux malheurs de la Hollande,
» aux crimes de ses ennemis, à l'indignation
» profonde et voisine de l'horreur qu'inspire à
» tout ami de l'espèce humaine cette lâche con-
» spiration contre les peuples libres (2), que

(1) Lettre inédite, datée de Paris, adressée le 25 octobre 1787 à Mirabeau, par M. Van Kussel.

(2) Mirabeau avait écrit antérieurement : « L'Europe est
» partagée entre quelques individus qui semblent s'être fait
» des lois, des principes, des intérêts séparés, et regarder la

» chaque jour dévoile mieux à l'observateur at-
» tentif.

» N'allez pas croire, au reste, Monsieur, que
» les sentimens que vous avez réveillés dans mon
» ame, jusqu'à m'en rendre l'agitation très pé-
» nible, aient jamais cessé d'y régner. Non, je
» ne sais pas composer avec la violence et l'ini-
» quité; non, les attentats contre la liberté des
» hommes ne me laisseront, en aucun temps,
» libre de m'abstenir ou de dissimuler, et la haine
» des tyrans, comme l'amour de la liberté, sont
» en moi des passions si véhémentes, si involon-
» taires, que je n'ai pas même le droit de m'en
» estimer davantage. Je professe, j'ai professé
» votre cause; je ne la déserterai jamais. Au mi-
» lieu de vos ennemis, et dans un moment où
» j'étais loin de prévoir toute l'étendue de l'incon-
» sidération du cabinet de Berlin, de l'inconce-
» vable stupeur du gouvernement français, et
» surtout des excès auxquels on assure que s'est

» morale des autres humains comme un préjugé qui ne mé-
» rite que leur mépris. Le pouvoir de ces maîtres s'accroît
» chaque jour, et leur confédération est cent fois plus re-
» doutable que leurs guerres les plus sanglantes, puisqu'elle
» n'annonce que la paix terrible de la servitude; puisque
» désormais les traités décideront, au gré de cinq ou six
» despotes, de la liberté, de la propriété, de la vie des
» hommes; puisque le pouvoir arbitraire montrera de toutes
» parts un front menaçant, un rempart inexpugnable.
» (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 179.)

» portée l'armée prussienne, j'ai soutenu vos droits,
» vos intérêts chez le duc de Brunswick, auprès
» de lui, et je ne saurais dire contre lui; car il
» paraissait sentir la justice de vos prétentions
» et de vos plaintes, plus qu'il n'appartient à un
» prince.

» Si l'on m'eût envoyé alors les matériaux né-
» cessaires pour exécuter l'ouvrage dont vous me
» parlez si tardivement aujourd'hui, sans doute
» je l'aurais entrepris; et, pour tout dire, je m'in-
» dignais même que cet ouvrage ne parût pas,
» que le procès du stathoudérat ne fût pas porté
» au tribunal de l'opinion publique, assez solen-
» nellement pour que, d'une extrémité du globe
» à l'autre, les hommes qui pensent fissent cause
» commune avec vous. C'est surtout aux peuples
» libres qu'il appartient de montrer le plus grand
» respect pour l'opinion publique, d'en appeler
» toujours à elle, de s'aider de la puissance du
» *juste et de l'injuste*, dont tout homme porte tel-
» lement le sens moral dans son cœur, qu'il est
» d'observation universelle que les manifestes
» facilitent infiniment les levées de soldats, même
» dans les pays non libres. Le peuple, dans sa ca-
» bane, juge les querelles des rois. Cet ouvrage,
» certes, je l'aurais fait de grand cœur, surtout
» pour un de vos concitoyens; car il était utile et
» convenable qu'il parût au nom de la patrie. Mais
» ces sortes de discussions demandent une si grande

» exactitude, les faits m'arrivaient si incomplets,
» si équivoques, si douteux ; ma force contre les
» autres et contre moi-même tient tellement à
» l'habitude religieuse d'avoir toujours raison,
» de ne défendre que de bonnes causes, et par
» de bons moyens, qu'outre mon insuffisance
» personnelle, j'ai craint celle de mes circon-
» stances.

» Voilà, Monsieur, l'unique considération qui
» m'ait arrêté. Certainement, je porte un vérita-
» ble attachement à la monarchie prussienne.
» (Quant *au roi de Prusse,* je n'ai encore compris
» dans aucun moment de ma vie comment on pou-
» vait donner sa liberté ou son affection person-
» nelle à un roi.) Son existence me paraissait né-
» cessaire à la liberté politique de l'Europe, et le
» seul étai de la constitution germanique, qui, ne
» donnât-elle à vingt millions d'hommes que l'a-
» vantage incalculable de vivre dans de petits
» États, est digne que les sages fassent des vœux
» pour sa permanence (1).

(1) Ce maintien de l'indépendance des confédérations germaniques inspirait à Mirabeau un intérêt proportionné à la chaleur de ses sentimens de philantropie, et à la justesse de ses prévisions politiques, si bien justifiées depuis par les événemens. Il s'est souvent expliqué à cet égard dans des écrits connus. Mais nous croyons aller au-devant du vœu de nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux un morceau écrit dans le même sens, et qu'on peut considérer comme

» Mais quand le gardien naturel des libertés de » l'Allemagne se laisse distraire de sa grande, de » son unique affaire, de son intérêt de tous les » momens, pour se laisser aller à l'explosion bour- » geoise d'un ressentiment presque aussi ridicule

inédit, en quelque sorte, parce que les lettres d'où nous l'extrayons n'ont presque pas eu de publicité en France.

« Quelque indigné que soit le philosophe en Allemagne, » dans ce pays de servitude et de vanité, où quelques hom- » mes sont tout, et les autres des bêtes de somme et des » dogues élevés aux combats; où la féodalité, dépourvue de » sa dignité antique, n'a presque plus que des ridicules et » des vices; où de grands propriétaires, si bien placés pour » être puissans, heureux et bienfaisans, préfèrent à l'hon- » neur touchant d'être chez eux des souverains pasteurs, » les tristes voluptés de notre grande Babylone, qui ne voit » en eux que des bourgeois méprisables et méprisés, dignes » objets de tant d'exactions oppressives et de prodigalités » insensées; où, plus qu'ailleurs, les traces de l'ancienne » barbarie celtique et germaine sont subsistantes et révérées, » et où la nature lutte contre l'homme, et l'homme contre » la nature; quelque indigné, dis-je, que soit le philoso- » phe, de voir tant de richesses naturelles, et une si belle » race d'hommes prostituées au despotisme d'une aristocratie » généralement méprisable, sous tous les rapports, il est » presque obligé de former des vœux pour la stabilité de ce » système si compliqué, si incohérent, si contradictoire, si » souvent inintelligible et absurde; et pourquoi? parce » qu'en résultat la nature des choses est la plus puissante; » parce qu'elle veut que cette foule de petits domaines » soient moins négligés, moins arbitrairement pressurés, que » s'ils devenaient les portions d'un grand empire soumis au

» qu'inique (1); quand il donne ainsi le secret de
» ses principes personnels et de l'incohérence de
» son système politique; quand, trompé par notre
» faux air de décadence, et prenant toujours la
» mollesse et l'impéritie de notre gouvernement
» pour l'impuissance de la nation, il aliène la con-
» fiance et la bienveillance de ses alliés naturels
» par l'ostentation, non moins puérile dans ses
» motifs qu'odieuse dans ses suites, d'une puis-
» sance qui n'a pas besoin de ces ruineux épiso-
» des; quand il mérite, par un attentat presque
» inouï contre le droit des nations, de devenir
» l'objet d'une croisade, du moins si les hommes
» savaient se confédérer pour la liberté comme
» pour la tyrannie, vous ne pouvez pas croire
» qu'il m'inspire quelque intérêt (2).

» despotisme d'un seul; livrés par conséquent à la tyrannie
» olygarchique d'un petit nombre de visirs, dont les vues
» passagères, et l'avidité circonscrite dans un court espace
» de temps, s'exerceraient plus inégalement, plus oppressi-
» vement, plus impitoyablement sur les malheureuses vic-
» times qui n'auraient avec eux presque aucun intérêt com-
» mun. En un mot, mon ami, traitez bien cette grande
» question : *que l'Allemagne ne doit être ni à un ni à deux.* »
(*Lettres à Mauvillon*, pages 143 à 145.)

(1) Allusion aux motifs de prédilection fraternelle qui intéressaient Frédéric-Guillaume II à la cause de la princesse d'Orange, sa sœur.

(2) Mirabeau a copié une partie de ces développemens dans une de ses *Lettres à Mauvillon*, page 280.

» Quant au duc de Brunswick, je suis recon-
» naissant des égards très distingués qu'il m'a
» montrés. Je considère ses talens; je respecte son
» administration dans ses États, dont il est vrai-
» ment le père très éclairé (1); mais qu'il y a loin
» de là à taire lâchement en sa faveur la vérité!
» J'aimais assez ce prince, je l'avoue, pour qu'il
» me fût impossible de prévoir ce que l'on dit. Sa
» conduite en Hollande, à la vérité, n'aurait pu
» me persuader que la France ne pousserait pas
» un corps jusque sur la Meuse (2), ce qui eût
» suffi pour amortir toutes les fumées du roi de
» Prusse. Convaincu que, menacés sur un point
» où nous pouvions paraître prêts et l'être en effet,
» nous profiterions de cet heureux hasard pour
» faire bonne contenance, j'étais loin de croire
» que le duc eût besoin de modération, et je crai-
» gnais plus pour lui sa mission que je ne la re-
» doutais pour les autres. Que si les pages de notre
» opprobre m'eussent été ouvertes dans le livre
» des destins, j'aurais cru le duc incapable d'outre-
» passer la mesure des rigueurs que nécessite une
» invasion armée, et même de ne pas tempérer la
» sévérité des ordres dont il était porteur. J'aime

(1) Cette opinion de Mirabeau est plusieurs fois exprimée dans la *Correspondance de Berlin*.

(2) Telle avait été la destination que le maréchal comte de Ségur avait en vue, en projetant le camp de Givet.

» encore à croire que ces actes de violence d'un
» chef de brigands qui a une injure personnelle à
» venger, dont vos lettres retentissent, doivent
» être imputés aux partisans d'Orange, et non à
» un prince vraiment malheureux de s'être cru
» forcé de jouer un rôle où il y avait si peu de
» gloire à gagner, et tant de mal à faire. Que si le
» contraire m'est démontré, pallier ou laisser im-
» punie une telle conduite par des considérations
» personnelles ou des ménagemens de respect hu-
» main, est une lâcheté dont je suis tout-à-fait
» incapable. Non, Monsieur, non, nul motif ne
» peut m'imposer silence sur une infraction aux
» droits de l'homme, que l'inutilité même de ma
» réclamation.

» Mais c'est ici, Monsieur, le point capital à
» traiter entre nous. L'ouvrage que vous me pro-
» posez, qui, comme monument littéraire, est un
» beau projet, et, comme cours de morale politi-
» que des nations, une conception très élevée,
» cet ouvrage peut-il être utile en ce moment?
» Ne vaut-il pas mieux le réserver pour le jour de
» vengeance, qui se présentera probablement
» plus tôt qu'on ne croit?

» D'abord, j'adopte tous vos principes : je con-
» nais assez votre histoire pour n'avoir jamais
» douté que l'influence d'un stathoudérat n'ait été
» irrémissiblement destructive de votre liberté ;
» que le système d'usurpation de la maison d'O-

» range ne soit immortel, et que si la France avait » su jouer sa partie dans la dernière guerre, elle » n'eût, à la fois, affranchi l'Amérique et la » Hollande. Je suis convaincu de la vérité de » votre observation neuve et profonde sur Guil- » laume Ier (1). S'il eût été un vrai républicain, » ou seulement un chef modéré, les provinces » belgiques auraient été affranchies. Je vois M. de » Vergennes et son ministère précisément des » mêmes yeux que vous. Je crois que les Anglais » viennent de frapper un coup de maître, qui » peut retarder d'un demi-siècle leur décadence. » Je suis persuadé que rien ne serait plus facile et » plus juste que de rendre infiniment odieuse » cette nation tyran de la terre, tyran des mers,

(1) Guillaume de Nassau, prince d'Orange, né en 1533, assassiné par Baltazard Gérard, le 10 juillet 1584. Rebuté par Philippe II, après avoir fidèlement et utilement servi Charles-Quint, Guillaume s'attacha fortement à la cause de la patrie, et la défendit avec une persévérance et un courage que le succès ne couronna pas toujours. Il fut le fondateur et le chef de l'*Union d'Utrecht*, composée de patriotes et de protestans ligués contre le despotisme religieux et politique des Espagnols, et contribua beaucoup à l'affranchissement des Provinces-Unies. Malheureusement l'histoire, en retraçant la vie politique de cet homme justement célèbre, y a trouvé les calculs de l'ambition particulière, encore plus que les inspirations d'un véritable patriotisme. (Note de l'Éditeur.)

» qui poursuit partout le bonheur et la liberté,
» comme si les Anglais seuls avaient droit à des
» succès! comme si nul autre peuple n'était digne
» d'une constitution! comme si reste de l'espèce
» humaine était fait pour ramper sous le sceptre
» de la Grande-Bretagne, ou sous la verge des
» despotes!... Et ne croyez pas, Monsieur, comme
» vous paraissez y pencher, qu'il vous servît à
» rien d'effrayer les Anglais sur les liaisons de
» leur roi avec le stathouder. N'avez-vous donc
» pas vu cette nation, frénétique d'orgueil, se
» précipiter dans la guerre d'Amérique, quoique
» ce fût évidemment la guerre du cabinet de
» Saint-James contre la liberté britannique? N'en
» était-ce pas fait de la constitution, si l'Amérique
» eût succombé? Burke le leur avait dit : d'un
» bout de l'Europe à l'autre les gens sensés le
» voyaient; et, par un vrai suicide politique, les
» Anglais n'en continuaient pas moins à déchirer
» leurs propres entrailles! Qu'est-ce pour eux,
» auprès d'un semblable intérêt, d'un tel péril,
» que la Hollande plus ou moins stathoudérienne?
» Croyez-moi, Monsieur, le gouvernement anglais
» a trop bien joué son jeu; et, quant à la nation,
» elle n'a d'autres rapports avec les Hollandais
» que le féroce *J hate the dutch* (1) qui est, avec
» leur profonde et native aversion pour nous,

(1) « Je hais les Hollandais. » (Note de l'Éditeur.)

» leur cri de ralliement et la base de leur esprit
» public.

» Peut-être, au reste, faut-il attendre de là, en-
» core une fois, la régénération de votre liberté;
» car il est impossible aux Anglais d'être modérés;
» et, indépendamment des outrages qu'ils vien-
» nent de vous faire prodiguer, on peut s'en rap-
» porter à eux pour lasser votre nation lente à
» s'irriter, mais longue à se refroidir (1). Aujour-
» d'hui, que vous reste-t-il à faire, sinon dissimi-
» ler, endormir la confiance des tyrans, laisser
» retirer leurs satellites, préparer, attendre et sai-
» sir les circonstances?

» Je ne dis pas que si, dans ce moment même,
» par un coup de force auquel nous étions plus
» prêts que l'on ne croit, le fer et la flamme eus-

(1) L'année d'après, Mirabeau s'exprimait de même sur le compte des Allemands : « Je vois que les têtes fermentent » en Allemagne, et je sais bien que si l'étincelle frappe les » matières combustibles, ce sera du feu de charbon de terre, » et non du feu de paille, comme ailleurs; mais, quoique » plus avancés en instuction, peut-être vous nêtes pas aussi » mûrs que no..s, qui pourtant ne l'étions guère. Vous ne » l'êtes pas, dis-je, parce que les émotions, ayant chez vous » leur racine dans la tête, et les têtes y étant immémoria- » lement pétries à l'esclavage, l'explosion se fera beaucoup » plus tard que chez une nation où tout est dramatique et » instantané, et où le même quart d'heure peut offrir l'hé- » roïsme de la liberté et l'idolâtrie de la servitude. » (*Lettres à Mauvillon*, p. 489.)

Digitized by Google

» sent été portés sur les côtes anglaises, et peut-
» être jusque dans Londres, vous n'eussiez pu, avec
» de très légers secours, noyer vos hyènes enré-
» gimentées. Mais la paix est faite, et notre im-
» puissance, quoique fort exagérée, universelle-
» ment exagérée, sera trop réelle quelque temps
» encore. Du chaos tranquille, ce pays-ci a passé
» dans le chaos agité ; il peut, il doit en sortir une
» création. Sera-ce un embryon ? sera-ce un
» homme? Je ne sais; mais il est impossible que
» nous soyons stationnaires, et nous ne pouvons
» plus descendre.

» Attendez donc : aussi bien nos efforts avortés
» seraient-ils accueillis en ce moment par vous-
» mêmes, peut-être, avec une espèce de défiance,
» qui les rendrait tout à fait inutiles. Mais l'élec-
» teur de Bavière va mourir ; mais le roi de Prusse
» aura bientôt d'autres ennemis; mais le système
» politique de l'Europe changera ; mais vous êtes
» sous nos gracis, tandis que ceux qui viennent
» de sc déclarer si impolitiquement vos oppres-
» seurs, auront à guerroyer du Weser au Danube.
» Dans ces prochains et terribles conflits, le jour
» des patriotes hollandais ne peut-il pas revenir?
» Pourquoi se croiraient-ils anéantis? Leur parti
» ne porte-t-il pas sur la nature éternelle des cho-
» ses? Oui, oui! vos provinces redeviendront li-
» bres, ou elles seront restituées à la mer (1).

(1) Cette énergique expression est un souvenir des *Lettres*

» Toujours mal constitués, vous ne fûtes jamais » esclaves; la coalition même, qui nous confond » aujourd'hui, des aristocrates et du stathouder, » nouveauté inouïe dans votre histoire, ne vous » sera peut-être pas si fatale qu'on pourrait le » craindre; car c'est la haine des aristocrates qui, » en tout pays, rend le peuple ami du pouvoir » d'un seul; c'est en haine des aristocrates que » votre peuple s'est fait stathoudérien; et la mai- » son d'Orange aura bientôt sa part de cette haine » si elle fait cause commune avec l'aristocra- » tie! (1) »

Les conseils de sage temporisation donnés par Mirabeau ne furent pas suivis. Les patriotes continuèrent de lui demander un livre, qu'il n'accorda que six mois après à leur impatience. Et,

de Cachet. « Le luxe, compagnon et précurseur de la ser- » vitude, règne déjà sur ce pays factice (la Hollande), qui » a tant besoin de sa liberté, et que ses diverses causes, » combinées avec beaucoup d'autres, telles que l'ambition, » l'influence et les usurpations du stathouder, livreront » bientôt, ou restitueront à la mer. » (*Lettres de Cachet,* tome I, page 230.)

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. Van-Kussel, du 30 octobre 1787. Il paraît que les patriotes hollandais donnèrent à cette lettre une espèce de publicité, dont s'effraya le circonspect Mauvillon. La réponse aigre-douce de Mirabeau à ces plaintes a été imprimée (*Lettre à Mauvillon,* page 300 à 304); mais nous ne croyons pas devoir insister sur cet épisode très-secondaire.

Digitized by Google

quelques semaines avant la publication, toujours désireux de voir le parti modérer son ardeur, et s'assurer d'avance des moyens de succès, pour ne pas aventurer précipitamment une belle cause, il écrivait la lettre suivante à un des chefs, en lui recommandant de ne rien négliger pour obtenir quelque assistance de la part du gouvernement français.

« Je vous fais toutes sortes de remercîmens
» Monsieur, de vos offres de service pour Bruxelles.
» Je n'ai aucun intérêt personnel dans ce pays;
» mais j'en porte un très-grand aux infortunés
» proscrits que vous allez y chercher, et parmi
» lesquels vous occupez un rang distingué. Assu-
» rez-les, si mon nom leur est connu, de la sincé-
» rité de mes vœux, de l'ardeur de mon dévoue-
» ment, de mon invariable résolution de leur être
» utile dans tout ce que ma très médiocre influence
» peut aider ou préparer. Soyez le précurseur
» d'un ouvrage que je leur ai fait attendre dans
» leur intérêt même, d'un ouvrage dont je ne me
» dissimule pas la faiblesse, mais qu'il aurait fallu,
» pour le renforcer, pour y épancher mon ame
» tout entière, rendre dangereux à votre parti,
» en indisposant le seul gouvernement duquel
» vous puissiez attendre des secours. Malheur à
» moi si je n'eusse pas subordonné mon amour-
» propre d'écrivain à l'intérêt de votre sainte
» cause!

» Ah! Monsieur, combien il est facile de la des-
» servir, même en voulant la défendre! Combien
» il importe de mettre de l'union, de l'accord, de
» l'énergie mesurée, de la prudence vigoureuse
» dans tout ce qu'on négociera ici! Combien im-
» portant est le choix des négociateurs et celui de
» leurs moyens! Je ne vous répéterai pas nos lon-
» gues conversions; mais veuillez vous les rappe-
» ler; dites et redites à Bruxelles ce que vous avez
» vu ici; ne craignez pas d'y assurer que les la-
» mentations de certains patriotes ont paru à Ver-
» sailles du découragement ou de l'impuissance;
» que l'indiscrète demande de grâces privées a
» beaucoup nui à la cause générale; qu'on n'a
» pas pu concevoir comment l'organe du parti qui
» se prétend le plus nombreux et le plus résolu
» dans la république, pouvait demander à la fois
» pour ses commettans une révolution au sein de
» leur patrie et un asile en France; qu'enfin, on
» a décrédité entièrement les patriotes dans l'es-
» prit du ministère, qui ne désirait que trop peut-
» être de se faire de vous une idée qui excusât,
» qui motivât sa pusillanime conduite.

» Il faut du temps, sans doute, pour réparer
» le mal qui a été fait, et ce temps vous con-
» duira au moment décisif où le gouvernement
» français pourra et probablement voudra s'ex-
» pliquer. Il faut du temps; mais surtout il faut
» de la résolution, de l'ensemble, de l'harmonie.

» Je tremble, d'après les bruits publics, que » votre parti ne retombe, par une autre voie, dans » l'inconvénient grave auquel il s'agit de remé- » dier : j'entends la mauvaise opinion que le ca- » binet de Versailles a été induit à en concevoir. » Vous avez ici des commissaires hommes de mé- » rite. M. Van Hœy, surtout, m'a paru joindre à » de grandes lumières l'ame d'un républicain. On » va lui donner six ou même huit collègues, à ce » qu'on assure. Eh, bien! Monsieur, ces hommes » seraient tout ce qu'on peut désirer pour une » commission aussi délicate, aussi importante, » que leur nombre suffirait pour la faire échouer. » Comment voulez-vous que dix ou douze per- » sonnes mettent dans leurs démarches autant de » secret, d'accord, de célérité, que trois? Com- » ment voulez-vous que, dans des circonstances si » critiques, le ministère prenne confiance en » douze personnes? Et si, par hasard, l'intrigue » et les ressorts secrets de la corruption plaçaient » quelque candidat à leur gré parmi ces hommes; » si vos compatriotes, déçus par une louable re- » connaissance, ne voyant, faute de ne connaître » les choses et les personnes de ce pays, qu'au » travers des illusions de ce sentiment exagéra- » teur, faisaient des choix, ou dangereux, ou ri- » dicules, et donnaient ici leur confiance à des » gens qui n'en veulent faire que trophée de » vanité ou spéculation d'intérêt! Oh! Monsieur,

» qu'arriverait-il de cette commission, dernier
» espoir de votre parti? Rien que désastre et dés-
» honneur. Croyez-moi, s'il est trop vrai que,
» pour réussir à Babylone, un républicain est
» obligé de ménager les formes de Babylone, il
» l'est davantage encore que des hommes libres
» n'y doivent pas choisir leurs représentans; et
» si Périclès eut besoin d'Aspasie pour corrompre
» et gouverner Athènes, jamais Caton et Brutus
» n'implorèrent la protection d'une courtisane.

» Adieu, Monsieur, adieu. Faites un voyage bon
» pour vous, utile pour vos infortunés compa-
» triotes. Préservez-les des piéges qu'on leur tend
» et de leurs propres illusions; décidez-les à li-
» miter le nombre des dépositaires de leur con-
» fiance, à les soutenir par des résolutions vigou-
» reuses, et revenez bientôt seconder nos ef-
» forts. » (1)

Nous avons un peu développé ces citations de correspondances inédites, pour faire apprécier le sentiment que la cause batave inspirait à un homme qui plaida sans cesse contre tous les despotismes, et pour toutes les libertés.

Nous ne donnerons qu'en dehors de notre texte,

(1) Lettre inédite de Mirabeau, du 20 mars 1788. La minute sur laquelle nous copions cette lettre n'a pas de suscription, et nos conjectures ne nous paraissent pas assez probables pour y suppléer.

Digitized by Google

et dans l'appendice, l'analyse de l'*Adresse aux Bataves,* parce que cet ouvrage, quoique énergique et partout empreint de la haine que toute espèce de tyrannie inspirait à Mirabeau, ne nous paraît pas être au premier rang de ceux de l'auteur. Il n'en écrivit d'ailleurs qu'une partie, et il y mit une extraordinaire précipitation, dont les traces sont visibles sur nos deux manuscrits, l'un entièrement autographe, l'autre recopié et corrigé, et d'après lequel l'impression a été faite. L'autre partie, par exemple le précis historique et les notes volumineuses furent rédigés, pour Mirabeau, par un homme de lettres nommé de Bourges (1), et par un savant bien plus célèbre depuis, le ministre Marron (2).

(1) M. de Bourges, homme d'esprit et de talent, fils d'un ancien subdélégué de l'intendance de Besançon, avait, en 1782, accompagné en Provence Mirabeau, lorsqu'il y alla, après la transaction de Pontarlier. M. de Bourges le suivit une seconde fois à Aix, en 1789.

(2) Marron (Louis-Henry), un des pasteurs de l'Église réformée de Paris, et président de son consistoire, né à Leyde, le 12 avril 1754. Il remplissait depuis 1782 l'emploi de chapelain de l'ambassadeur de Hollande à Paris. Il était trop connu par son patriotisme, pour n'être pas compromis dans les suites de la révolution qui eut lieu à La Haye, en 1788, après l'invasion des troupes prussiennes. Voyant son pays asservi, il s'attacha à la France, et fut choisi pour pasteur de Paris par les protestans à qui Louis XVI venait de rendre l'état civil. Cet homme, que sa piété, sa charité, ses vertus,

Mais un morceau qui termine l'*Adresse aux Bataves* nous paraît trop remarquable pour qu'il nous soit permis de l'omettre ici.

Mirabeau, après avoir loué les patriotes hollandais de leur courage que n'ont pu ébranler ni les défections, ni les trahisons de quelques-uns d'entre eux, ni l'abandon de leurs protecteurs naturels, ni la disproportion des forces, ni la certitude des revers; Mirabeau, disons-nous, leur promet un meilleur avenir; il les engage à continuer avec une confiance imperturbable la résistance morale qui doit les affranchir un jour; il leur retrace, en concluant, les droits, les prétentions, les institutions dont ils ne doivent jamais se départir; et telle est la péroraison que nous allons extraire, et où se résument les principes que l'auteur posait spéculativement, pour les mettre plus tard en pratique dans sa patrie; principes où nos lecteurs reconnaîtront tout une charte politique qui alors n'existait qu'en théorie fortcontroversée, et qui aujourd'hui est irrévocablement acquise à notre nation, en droit et en fait et aux autres en droit, grâce à Mirabeau et aux associés de son courage, de son patriotisme et de son génie.

« Je me bornerai, dit-il, à vous offrir le tableau

son érudition et ses talens littéraires, ont rendu justement célèbre et vénérable, est mort à Paris le 3 juillet 1832.



» des droits qui vous appartiennent en qualité » d'hommes ; de ces droits antérieurs et supérieurs » à toutes conventions ; de ces droits inaliénables, » imprescriptibles, qu'il est absurde de subor- » donner à des titres écrits ; de ces droits, base » commune, base éternelle de toute association » politique ; épars dans votre constitution, plus » rassemblés dans celles de l'Amérique, succes- » sivement démontrés par les diverses périodes » de votre histoire, scellés du sang de vos an- » cêtres, ils sont tels que les exige impérieusement » le pays que vous habitez, et tels que sans eux il » est impossible à l'espèce humaine, sous aucun » climat, de conserver sa dignité, de se perfection- » ner, de jouir tranquillement des faveurs de la » nature (1). »

Mirabeau énumère ensuite *les droits de tout peuple qui veut la liberté :*

1° *Tous les hommes sont libres et égaux* « par » l'intention de la nature ; ils le sont encore par » le vœu primitif de toutes les sociétés, puisqu'en » se rassemblant ils n'ont pu sacrifier, chacun, » que la même portion de liberté et d'égalité (2). »

2° *Tout pouvoir étant émané du peuple* (3), *les*

(1) Page 117.

(2) Page 117.

(3) Page 119. « On a trop oublié que le droit de la » souveraineté résidant uniquement et inaliénablement » dans le peuple, le souverain n'était et ne pouvait être que

différens magistrats ou officiers du gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque, législative, exécutive ou judiciaire, lui doivent compte dans tous les temps. « Le peuple ne peut renoncer au respect » que lui doivent ses magistrats, sans qu'ils s'ac- » coutument à une indépendance qui bientôt lui » devient funeste (1). »

3° *Le peuple, pour le bonheur de qui le gouvernement est institué, a le droit inaliénable de le réformer, de le corriger, ou de le changer totalement quand son bonheur l'exige* (2).

» le premier magistrat de ce peuple; que le droit de l'héritier » de la couronne était le don de la nation, et qu'ainsi il » pouvait être changé et restreint par la nation; que la » royauté ne pouvait continuer d'être héréditaire que sous » ces restrictions, puisqu'un peuple n'avait pu dévouer soi- » même, et encore moins sa postérité, au malheur, à l'op- » pression, à la tyrannie, aux caprices d'un insensé, aux » excès d'un furieux. Les sujets en sont venus, ainsi que » les princes, à se persuader que l'hérédité du sceptre était » un droit indépendant du peuple, un don de Dieu, une » acquisition de l'épée; enfin, tout ce qu'ont imaginé la basse » flatterie et l'orgueil délirant. Mais il n'en est pas moins » simple et incontestable que les hommes n'ont pu donner » que ce qu'ils possèdent, le droit de faire et de commander » des actions justes, conformes à l'ordre, aux lois immuables » de la nature; et surtout qu'un mandataire ne peut pres- » crire contre son commettant. » (*Lettres de Cachet,* tome I, » page 74.

(1) Page 119 de l'*Adresse aux Bataves.*

(2) Page 120.

Digitized by Google

4° *Le peuple a le droit de faire remplir les emplois vacans par des élections et des nominations régulières, et de faire rentrer ses officiers publics dans la vie privée, à certaines époques.* « Des ma-
» gistrats qui ne rentrent pas dans l'ordre des
» simples citoyens, sont tentés de se croire les
» maîtres des rois dont ils ne sont que les minis-
» tres (1). »

5° *Toutes les élections doivent être libres; et tout homme donnant une preuve suffisante d'un intérêt permanent, et de l'attachement qui en est la suite, a droit d'élire les officiers, et à être élu pour les emplois publics.* « Les individus qui n'ont rien perdent
» mal à propos leur temps dans les élections, et se
» laissent facilement corrompre. Les exclure, c'est
» le meilleur moyen de leur inspirer l'envie de
» sortir de l'indigence (2). »

6° *Le peuple a le droit de s'assembler pour consulter sur le bien commun; il a droit de donner des instructions à ses représentans, et de requérir du corps législatif, par des adresses ou des remontrances, le redressement des torts qui lui ont été faits, et le soulagement des maux qu'il souffre* (3). « C'est une
» très-grande erreur de croire que la fréquence
» des assemblées nationales puisse nuire au bon

(1) Page 121.
(2) *Ibid.*
(3) Page 122.

» ordre ; rien, au contraire, n'attache tant le ci-
» toyen à sa patrie, que l'habitude de s'occuper
» des intérêts publics (1) ».

7° *La liberté des délibérations dans les assemblées est si essentielle, qu'aucun des discours qui s'y sont tenus ne doit servir de prétexte à aucuue action ou plainte dans aucune cour* (2).

8° *Une longue stabilité dans les premiers départemens de la puissance exécutive est dangereuse pour la liberté. Le changement périodique des membres de ce département est tout-à-fait nécessaire* (3). « Il
» faut que l'État se constitue de manière à ne pou-
» voir craindre ni la médiocrité, ni même les vices
» de ses conducteurs (4). »

9° *Aucune personne ne doit exercer à la fois plus d'un emploi lucratif.* « *Toutes les institutions civiles*

(1) « Je sais, et je l'ai dit formellement, que la loi pour
» être juste, légitime, obligatoire ; enfin, vraiment LOI, doit
» avoir le sceau d'un consentement libre et général ; j'ajoute
» que dans tout État où les citoyens ne participent point
» au pouvoir de la législation pour la délégation d'un corps
» de représentans librement élu par la plus grande partie
» de la nation, sagement restreints par les instructions, no-
» tamment sur la nature de l'impôt et de la perception, et
» sujets au contrôle de leurs constituans, il n'y a point, il
» ne saurait y avoir de liberté publique. » (*Lettres de Cachet*, page 208.)

(2) Page 123.

(3) Page 124.

(4) Page 125.

» *doivent tendre à prévenir toute espèce de mono-*
» *pole* (1). »

10° *Pour que les lois gouvernent, et non les hommes, il faut que les départemens législatifs, exécutifs et judiciaires, soient totalement séparés.* « Si la
» puissance législative statue, non pas d'année en
» année, mais pour toujours, sur la levée des im-
» pôts, et sur les forces de terre et de mer, elle
» court risque de perdre sa liberté, parce que la
» puissance exécutive ne dépendra plus d'elle.

» Si la puissance exécutive ordonne la levée
» des impôts, il n'y a plus de liberté, parce qu'elle
» a usurpé le droit le plus important de la légis-
» lation.

» Si la puissance judiciaire est jointe à la puis-
» sance législative, la vie et la liberté des citoyens
» dépendent d'un caprice, car le juge est législa-
» teur.

» Si elle est unie à la puissance exécutive, le
» juge a la force d'un oppresseur.

» Quand le même homme exerce les trois pou-
» voirs, soit directement, comme le grand-sei-
» neur, soit indirectement, et par son influence,
» comme le stathouder, tout est perdu (2). »

11° *Le droit de suspendre les lois, ou d'en arrêter l'exécution, ou même de les annuler, ne peut être exercé que par le pouvoir législatif.*

(1) Page 125.
(2) Page 127.

Digitized by Google

» Il ne faut jamais affermir les institutions po-
» litiques jusqu'au point de s'ôter le pouvoir d'en
» suspendre l'effet.

» La nature de la puissance législative est de
» ne pas prescrire de bornes.

» Il faut même se hâter d'abroger les lois usées
» par le temps, de peur que le mépris des lois
» mortes ne retombe sur les lois vivantes (1). »

12° *Un peuple ne peut conserver un gouvernement libre que par une adhésion ferme et constante aux règles de la justice, de la modération, de l'économie, de la vertu, et par un retour fréquent à des principes fondamentaux.*

« La morale est la base de la politique : ainsi,
» sans les mœurs, les lois s'écroulent et le bon-
» heur fuit (2). »

13° *Le peuple a droit d'avoir et de porter des armes pour la défense commune.* « Quand il en perd
» l'habitude, il se trouve bientôt quelque ambi-
» tieux qui met tout en œuvre pour en profiter (3). »

14° *Une milice bien réglée est la défense convenable, naturelle et sûre d'un gouvernement libre.*

« En cas d'invasion, c'est le seul moyen pour
» un État d'être présent partout. On peut avoir
» besoin, dans des circonstances rares, de soldats

(1) Page 127.
(2) *Ibid.*
(3) Page 129.

Digitized by Google

» mercenaires ; mais la défense de la patrie doit » être confiée aux citoyens, pour être dans des » mains sûres ; c'est la propriété qui fait des ci- » toyens ; et le fanatisme de la propriété est le » plus ardent comme le plus puissant des fanatis- » mes (1). »

15° *Des armées toujours sur pied sont dangereuses pour la liberté* (2). *Il ne doit être levé ni entretenu de troupes sans le consentement du corps-législatif ; il faut aussi que le pouvoir militaire soit toujours sévèrement subordonné à l'autorité civile* (3).

16° *Aucune partie de la propriété d'un individu ne peut avec justice lui être enlevée, ou être appli-*

(1) Page 131. L'auteur avait dit auparavant : « Ce n'était » pas assez pour la république d'avoir des troupes et des » flottes ; il lui fallait, puisqu'elle se trouvait pour long-temps » ennemie de la France, une barrière, c'est-à-dire des places » fortifiées sur ses confins, et abondamment pourvues de » tout ce qui est nécessaire pour les défendre. Les forteresses, » les retranchemens, les inondations, arrêtent un ennemi, » même après le gain d'une bataille ; et, si les stathouders » n'ont jamais approuvé ce système, c'est qu'une armée de » soixante mille mercenaires doit réduire la république en » servitude, et que des places fortes bien entretenues et suffi- » samment gardées par d'excellentes milices, ne peuvent » servir qu'à la défendre (page 78).

(2) » Les troupes réglées et perpétuelles, soldées en argent, » sont les artisans du plus terrible despotisme ; les troupes » perpétuelles menacent et asservissent un peuple. » (*Lettres de Cachet*, t. 1, page 288.)

(3) Page 129.

quée à des usages publics, sans son propre consentement ou celui du corps qui représente le peuple (1).

« Ceux qui se soumettent à des taxes contraires » aux lois, sont de plus grands ennemis de leur » patrie que ceux qui les imposent. La tyrannie » du prince ne devient redoutable que par la » mollesse et la stupidité du peuple.

» Ce n'est jamais sans quelque intention per- » verse qu'on lève sur un peuple des tributs ar- » bitraires et peu proportionnés à ses forces ou à » ses besoins. Les tributs sont dans l'Etat comme » les voiles dans le vaisseau, pour l'assurer et » l'amener au port; non pour le charger, le te- » nir toujours en mer, et finalement le submer- » ger (2). »

17° *Tout citoyen doit obtenir justice promptement, gratuitement, complètement.*

« Quand la justice se paie, elle ne peut se ren- » dre ni promptement, ni complètement, et c'est » alors le plus intolérable de tous les impôts (3). »

18° *Aucun citoyen ne doit être exilé ou privé de la vie, de la liberté, ou de ses biens, que par un jugement authentique* (4).

« Chacun ne peut déposer dans le pacte social » que la partie de ses biens et de sa liberté qui

(1) Page 130.
(2) Page 130.
(3) Page 131.
(4) *Ibid.*

» importe à la communauté; et cette partie-là » même a besoin d'être réglée par le corps législatif. Comment la privation de la vie, de la liberté et des biens d'un citoyen, pourrait-elle » n'être pas soumise à une instruction publi» que (1)? »

19° *Tout citoyen gêné dans l'exercice de sa liberté a droit de s'informer de la nature de l'obstacle qu'il éprouve, de l'écarter s'il est légitime, et d'obtenir une prompte réparation.*

20° *Tout citoyen a droit d'être à l'abri de toutes recherches et de toutes saisies de sa personne, de ses maisons, de ses papiers, de ses possessions.* « Un » châtiment anticipé ne sert jamais qu'à confondre » le coupable avec l'innocent (2). »

21° *Il faut que les officiers des cours suprêmes de judicature aient un salaire honorable, et qu'ils soient maintenus dans leurs offices aussi long-temps qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte légale* (3).

« Leur indépendance et leur intégrité sont les » meilleures garanties des droits et de la liberté » des citoyens (4). »

22° *Les substitutions perpétuelles et les priviléges exclusifs sont odieux, contraires à l'esprit d'un gouvernement libre et aux principes du commerce.*

(1) Page 132.
(2) Page 133.
(3) *Ibid.*
(4) Page 134.

Digitized by Google

« Les substitutions éternisent les richesses dans
» les mêmes familles, et les priviléges se concen-
» trent dans les mêmes mains. Rien ne contrarie
» davantage l'égalité que toutes les lois doivent
» favoriser, parce que toutes les combinaisons so-
» ciales tendent à la détruire (1). »

23° *Aucune classe, aucune association d'hommes ne pouvant avoir de priviléges exclusifs que pour des services rendus à l'État, et les titres n'étant point héréditaires par leur essence, l'idée d'un homme né magistrat, législateur ou général, est absurde et contre nature.*

24° *Il faut admettre tous les cultes* (2).

25° *La liberté de la presse doit être inviolablement maintenue.*

« Ce n'est jamais que sous l'influence de cette
» irrésistible liberté que l'instruction fait de
» grands progrès. Plus les lumières se répandent,
» plus les hommes ont de droits à réclamer et de
» devoirs à remplir. C'est la liberté de la presse
» qui est le *palladium* de toutes les libertés; c'est

(1) Page 151. Il est bon de remarquer que l'auteur, aîné *de droit, écrit* d'une famille où il y avait pour trois millions d'immeubles *substitués* à l'aîné, et près de 20,000 livres de rentes en redevances féodales, écrivait ceci en avril 1788, c'est-à-dire à une époque où nul ne pouvait prévoir l'abolition des priviléges, droits d'aînesse, substitutions, etc.

(2) Page 135.

» elle qui peut rapidement amener les États nais-
» sans à une maturité précoce et durable; c'est à
» elle qu'appartient le rajeunissement des empires
» usés par la décrépitude (1). »

L'ordre des dates nous amène présentement à rendre compte de la *Monarchie prussienne* (2).

Cet important ouvrage, plusieurs fois annoncé par son auteur, était vivement désiré, non-seulement parce que, depuis un demi-siècle, l'attention générale avait été très-attachée sur la Prusse, dont un grand roi avait fait tout à coup un grand royaume, mais encore parce que, d'avance, le public s'occupait beaucoup du livre promis, où

(1) Page 138.

(2) « De la Monarchie prussienne sous Frédéric-le-Grand, avec un appendice contenant des recherches sur la situation actuelle des principales contrées de l'Allemagne, » par le comte de Mirabeau, avec cette épigraphe :

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.
TACIT., *Agricolæ vita*, 5, 8.

Londres, 1788, 4 vol. in-4., et 8 vol. in-8.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'aucun des biographes nos prédécesseurs n'a donné une attention sérieuse à la *Monarchie prussienne*, et que le plus prolixe de tous, Peuchet, qui, par exemple, a écrit, ou plutôt copié 280 pages, à propos de deux tristes épisodes des procès de Pontarlier et d'Aix (tome 2), a réduit à 8 pages (tome 3, pages 135 à 141) ce qui concerne le plus important des ouvrages de Mirabeau.

il comptait bien trouver la France derrière la Prusse (1), et où il attendait curieusement l'auteur même, à qui ses fautes et ses infortunes, son ardent patriotisme, ses hauteurs, ses témérités, jusqu'aux formes originales de son style âpre et violent, avaient fait une réputation qui croissait tous les jours.

Un sentiment de défiance se mêlait peut-être à l'attente publique ; car on disait dès-lors de Mirabeau ce qu'en a dit depuis son principal biographe : « Qu'il était peu propre aux ouvrages d'une longue » tenue ; qu'il ne brillait que dans des discours, des » mémoires, des pamphlets de circonstance (2). » En le jugeant ainsi, on ne lui rendait pas justice ; on ne tenait pas assez compte des vicissitudes continuelles de sa vie, de ses emprisonnemens, de ses voyages, de ses poignantes nécessités domestiques, de son âge même ; car à peine lui fut-il donné d'atteindre celui où se font les grands ouvrages.

Mirabeau, du reste, savait cette espèce de dé-

(1) Aussi Mirabeau disait-il de son livre : « Tous ces ou» vrages doivent être faits comme Tacite faisait les mœurs » des Germains, pour encadrer la satire de Rome. C'est » France que je vois et veux voir dans Prusse, du moins » pour l'exposition des principes que doivent démontrer » les détails pour ici et pour là. » (*Lettres à Mauvillon*, page 171).

(2) Peuchet, tome 2, page 285.

fiance, et, sans la partager, car jamais homme fort ne sentit mieux sa force, il ne s'abusait cependant pas sur les imperfections de la plupart de ses ouvrages, toujours hâtés, toujours inférieurs à son talent et à son génie.

Il lui importait donc de publier promptement la *Monarchie prussienne*, non pas comme une de ces puissantes conceptions dont il se sentait capable ; et un tel livre ne pouvait avoir ce caractère, puisque c'était surtout une compilation de matériaux recueillis par autrui ; mais comme un cadre où il pût ramener, rassembler, coordonner, au moins dans les considérations générales, tous les principes qu'il avait séparément professés ; et aussi comme une occasion de montrer la vaste étendue de ses connaissances profondes dans les matières de politique et d'administration, de législation et de finances. Il pensait avec raison que des preuves publiques en ce genre feraient un honneur durable à son nom (1), et seraient la re-

(1) Il écrivait dans ce sens cette phrase touchante : « Je » mourrais triste si ce monument (la *Monarchie prussienne*) » ne restait pas sur mon tombeau. » (*Lettres à Mauvillon*, page 522, 3 octobre 1789.)

Ce qu'il y a de remarquable, c'est 1° qu'une telle préoccupation ne cédait pas, dans l'esprit de Mirabeau, aux travaux de l'Assemblée constituante, et aux sinistres symptômes qui précédaient les journées des 5 et 6 octobre ; 2° que ces mots sont adressés à ce même Mauvillon qu'on a dit être le véri-

commandation la plus capable de le conduire au but de son ambition, c'est-à-dire aux Etats-généraux, dont la convocation déjà annoncée ne pouvait plus désormais tarder long-temps. Et il faut reconnaître qu'en effet aucun autre député n'y apporta une aptitude plus réelle et plus notoire, n'y fut plus propre, et plus généralement connu pour tel dès le premier jour, n'y fut accueilli par plus d'enthousiasme et plus de haine ; sentimens qui, dans leur contradiction même, prouvaient l'immense capacité d'homme d'état, sur laquelle se fondaient les terreurs d'un parti, qui était la cour, et les espérances de l'autre, qui était la nation.

Nous ne craignons pas de le dire, indépendamment de ce résultat, la *Monarchie prussienne* nous paraît, dans son genre, digne de l'auteur, par le choix du sujet et l'à-propos de ce choix ; par l'étendue des recherches, par la profondeur des pensées, par la justesse des aperçus, par la fermeté des principes, qu'il avait toujours exposés et soutenus, mais sans avoir eu jusqu'alors occasion de les développer aussi largement ; enfin, et en général, par le mérite de l'exécution.

La *Monarchie prussienne* est, sans contredit, un

table auteur de la *Monarchie prussienne;* assertion que jugerait, au besoin, la seule phrase qui précède. Voir, du reste, nos explications au tome 4, pages 423 à 429.

des premiers, un des plus vastes tableaux de statistique qui aient été publiés en France. Sans doute de telles études peuvent procurer à l'administration publique des connaissances comparatives fort utiles aux divers intérêts dont la tutelle lui est confiée; l'éclairer sur leurs ressources et leurs besoins; lui suggérer des mesures favorables aux progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'enseignement, etc. Mais, quant au public proprement dit, il nous semble que l'utilité de ces sortes de recueils est véritablement restreinte, en ce sens que les documens dont ils se composent sont toujours plus ou moins éphémères, mobiles et changeans de leur nature; qu'ils vieillissent rapidement; que sans cesse il faut y revenir et les remanier; que, complets le jour de leur apparition, ils sont incomplets dès le lendemain; qu'ils ne peuvent fournir que des inductions et des conjectures, jamais des certitudes et des preuves; qu'en un mot, ils ne constituent pas un édifice; mais seulement présentent des matériaux pour en élever un qui ne sera jamais construit, ou qui, le fût-il, ne saurait avoir rien d'assuré ni dans sa destination, ni dans sa durée (1).

(1) Cette objection est résumée par une phrase dont nos lecteurs reconnaîtront le style : « Il (Mirabeau) sait bien, » d'ailleurs, et il en est convenu avec moi, que ce sont là les » calculs des hirondelles du printemps, qui ne fixent que le » temps et l'époque. » (*Lettre inédite du marquis de Mira-*

Cette conviction, née peut-être de notre ignorance, mais qui du moins est sincère, et que nous livrons aux contradicteurs, nous persuade que nos devoirs de biographe ne nous obligent pas à consigner ici une analyse détaillée de la *Monarchie prussienne*, analyse qui, quoique nous puissions faire, serait assez volumineuse pour rompre notre récit, pour en détruire la proportion et l'équilibre par une digression qui, selon nous, ne serait utile ni à la mémoire de Mirabeau, ni à la science de l'économie politique. Peut-être cependant ne reculerions-nous pas devant une telle œuvre, si elle devait terminer notre tâche; si la carrière de Mirabeau s'était achevée en même temps que ses travaux proprement spéculatifs; si nous n'avions plus qu'à inculquer à nos lecteurs, en concluant, la conviction dont nous sommes rempli; qu'à montrer combien le protecteur si assidu, le défenseur si chaleureux des droits des hommes, celui qui ne voulait pas « qu'un seul de ses momens » fût perdu pour l'instruction de l'espèce hu-

beau au marquis de Longo, du 15 décembre 1788.) Cette lettre contient sur la *Monarchie prussienne* un long jugement que nous laissons à l'écart, pour ne pas trop étendre cette note. En voici seulement le résumé..... « A cela près, vous » trouverez ce travail immense, et beaucoup plus appuyé » de preuves authentiques et travaillées, du moins quant au » raisonnement, qu'on n'en aurait cru capable une telle » tête, qui imprime sans cesse. »

Digitized by Google

» maine (1); celui qui disait que « l'intérêt de » chaque nation est que ses voisins soient plus » riches et plus heureux, c'est là le magnétisme » philosophique qui rend cette théorie vraiment » respectable (2); » combien, disons-nous, Mirabeau fut persévérant et conséquent dans ses doctrines sur le droit public, sur la législation, sur l'économie politique, sur l'administration civile, financière, universaire, militaire : il nous serait bien facile de rechercher dans la *Monarchie prussienne* tout ce qui, sur ces matières diverses, est système et théorie; de dégager nos extraits des innombrables faits et chiffres statistiques, et de montrer, dans les considérations générales que présente cet ouvrage, notamment en tête de chaque livre, la confirmation et le développement des principes qui ont inspiré tous les précédens écrits de l'auteur.

Mais notre travail est encore loin de son terme : nous allons arriver tout à l'heure aux plus grands faits de la vie de Mirabeau, à l'époque où les applications succédèrent aux systèmes, et l'action aux théories; à l'époque où il se montra enfin à sa place et dans sa mesure; à l'époque où nos lecteurs nous attendent, et d'où il fait face à ses contemporains, à la postérité, à l'histoire. Nous devons donc nous hâter de parvenir à cette pé-

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 101. (2) *ibid.*, page 131.

riode, y tendre de tous nos efforts, marcher rapidement vers le but, et ne nous arrêter que devant les nécessités irrésistibles.

Ces motifs nous décident à ne prendre dans la *Monarchie prussienne* que quelques généralités suffisantes pour en faire connaître le plan et l'intention. C'est surtout au premier livre que nous les empruntons, et cette préférence nous est suggérée par Mirabeau lui-même qui s'exprimait en ces termes : « Tout cet ouvrage, où nous détaillerons » l'état de la monarchie prussienne à l'époque de » la mort de Frédéric II, servira de commentaire » et de preuves aux notions générales que nous » tracerons dans ce premier livre (1). »

Dès le début, Mirabeau, par une dédicace adressée à son père, imprime à ce grand ouvrage un caractère noble, grave et vraiment monumental. « Il l'offre, dit-il, au philosophe patriote qui a » fait *de l'agriculture* la plus importante affaire » des gouvernemens; » qui a flétri l'odieux impôt *des corvées;* qui a demandé *les assemblées provinciales*, c'est-à-dire pour chaque province : « Une administration particulière, dans laquelle » les propriétaires eux-mêmes, ou leurs représentans, seraient chargés de répartir les impôts, » de diriger les travaux publics, d'être les organes

(1) Tome 1, page 76 du premier volume de l'édition in-4°.

» de l'autorité envers le peuple, ceux des besoins » et des droits du peuple auprès de l'autorité ; » qui a développé cette grande vérité destinée à être « un jour la loi fondamentale de tous les corps » politiques : que les hommes, en se réunissant » en société, n'ont renoncé à aucune partie de » leur liberté naturelle, puisque dans l'état de la » plus grande indépendance, nul d'entre eux n'a » jamais eu le droit de nuire à la liberté, à la sû» reté, ni à la propriété d'autrui ; qu'ils n'auraient » pu aliéner aucun des droits qu'ils tiennent de » Dieu et de leur nature, et qui sont inaliénables; » qu'ils ont, au contraire, voulu et dû étendre par » des secours réciproques leur sûreté, l'usage de » leur liberté, leur faculté d'acquérir et de con» server des propriétés. »

En terminant sa dédicace, Mirabeau fait un retour intéressant sur lui-même :

« Vous auriez désiré un fils plus digne de » vous ; j'ai tâché du moins de l'être par les oc» cupations auxquelles j'ai dévoué mon faible » talent.

» J'ai tâché de ne traiter que des sujets sur les» quels il est nécessaire à l'humanité que l'opinion » publique soit fixée. Je n'ai montré dans leur » discussion ni faiblesse ni préjugé. J'ai oublié » que le hasard m'avait fait noble ; que les cir» constances m'avaient fait pauvre ; qu'une longue » suite de malheurs semblait me faire dépendant.

» J'ai secoué ces fers; je me suis imposé la loi » de ne dépendre que de la raison et de la jus- » tice, j'y suis parvenu; de ne dire que ce que » je croirais la vérité; j'ai eu le bonheur d'é- » prouver que cette disposition seule suffisait » pour donner quelque poids et quelque gloire. »

. . . .

« Plus j'ai avancé dans ce travail, plus j'ai senti » qu'il m'était convenable de vous le dédier, et » comme à un des auteurs les plus distingués, ou » même à un des inventeurs de cette belle science » de l'économie politique qui doit faire un jour le » bonheur du monde, et pour compenser un peu, » mon père, par cet emploi honorable de mon âge » mûr, les peines qu'a pu vous causer ma jeunesse » orageuse.

» Vous ne pourrez voir avec indifférence que » je devienne véritablement utile. Cette idée, » qui fait mon espoir et ma consolation, m'enhar- » dit à mettre l'ouvrage et l'auteur à vos pieds. »

Dans une introduction peu étendue, Mirabeau déclare qu'il n'a pas voulu, quoiqu'on l'ait dit, écrire l'histoire « du grand et très-grand Fré- » déric II, » mais seulement donner l'exposé de la puissance prussienne, le détail de « tout ce qui » concerne ses États, son système d'économie poli- » tique, son armée, sa législation. » Le tableau de la situation où le grand roi a laissé « son pays, sa » nation, son royaume. »

Après avoir rendu hommage « à la profonde » habileté de son collaborateur allemand, M. Mau- » villon, » Mirabeau annonce la division du plan de l'ouvrage :

1° Les événemens qui ont amené les Électeurs de Brandebourg au rang des plus puissans souverains de l'Europe ;

2° La description géographique des États du roi de Prusse ;

3° Les productions et richesses naturelles du royaume ;

4° Les manufactures ;

5° Le commerce ;

6° Les revenus et dépenses de l'État ;

7° Son système militaire ;

8° L'instruction, l'enseignement, la religion, la législation.

Il ajoute : « Mon admiration pour l'homme le » plus étonnant qui ait jamais porté un sceptre, » n'influera point sur mes jugemens.

Recueillir de telles informations, c'est servir les gouvernemens, c'est les préparer à se guérir « de la maladie meurtrière de vouloir trop gou- » verner ; » car « quand les modérateurs des em- » pires seront dans les bons principes, ils n'auront » que deux affaires : celle de maintenir la paix » extérieure par un bon système de défense, et » celle de conserver l'ordre intérieur par une ad- » ministration exacte, impartiale, inflexible de la

» justice. Tout le reste sera laissé à l'industrie
» particulière dont l'irrésistible influence, opérant
» une plus grande somme de jouissance pour
» chaque citoyen, produirait infailliblement une
» masse plus considérable de bonheur public.
» Nul souverain, nul ministre, nul conseil ne peut
» connaître les affaires d'un million d'hommes
» seulement, et chaque individu sait, en général,
» très-bien les siennes propres.

» Pour prouver cette grande vérité, pour dé-
» montrer qu'il importe infiniment à la prospérité
» des nations, à la puissance de leurs chefs, qu'ils
» laissent à l'industrie la plus grande liberté, qu'ils
» gouvernent le moins possible..... il était abso-
» lument nécessaire de multiplier les recherches
» sur une monarchie qui, plus qu'aucune autre,
» a été soumise à un gouvernement très-absolu,
» et incessamment occupé de tout surveiller, de
» tout réglementer, de tout prescrire. Je ne re-
» gretterai aucuns détails si leur ensemble par-
» vient à convaincre les lecteurs de bonne foi du
» néant des objections avec lesquelles on essaie
» d'éloigner la pratique des saines maximes de
» l'économie politique, et s'il rend enfin impos-
» sible aux sophistes d'échapper à des preuves
» fondées sur des faits qu'ils ont tant de fois attes-
» tés. »

L'auteur, entrant dans son sujet, remonte jusqu'à la formation de *la Marche de Brandebourg*,

donnée, en 1133, en fief héréditaire, par l'empereur Lothaire II, au comte Albert l'*ours* dont la dynastie a reçu le titre d'Anhaltine, parce qu'une de ses branches a fondé la maison d'Anhalt ; de cette dynastie, éteinte en 1320, la Marche de Brandebourg passa, en 1324, au fils de l'empereur Louis de Bavière ; en 1377, à l'empereur Charles IV ; de lui, en 1378, à son fils Sigismond, roi de Hongrie (depuis empereur), qui préposa au gouvernement du pays le comte de Hohenzollern, Frédéric Ier, burgrave de Nürnberg ; et celui-ci, en 1411, obtint ou plutôt acheta la Marche et la dignité électorale en fief héréditaire.

Depuis cette époque, la souveraineté ainsi acquise se maintint et s'agrandit par l'effet de la bonne administration de Frédéric Ier et de ses successeurs, Frédéric II (1448-1449), Albert-Achille, (1470), Jean Ciceron (1488), Joachim-Nestor (1499), créateur des impôts de consommation, qui institua le premier impôt foncier, établit les tribunaux d'une manière stable et régulière, et fonda l'Université de Francfort.

Les possessions de Frédéric Ier avaient été plusieurs fois, selon les usages du temps, partagées entre divers héritiers. « Un des fils de Joachim-» Nestor (Albert de Brandebourg) fut élu grand-» maître de l'ordre teutonique, alors souverain du » pays nommé la Prusse, ou plutôt qui n'en rete-» nait plus qu'une partie, l'autre ayant passé sous

» la domination de la Pologne, dans une guerre » cruelle de l'ordre avec cette puissance (1). » Albert était neveu de Sigismond, roi de Pologne. Celui-ci, las sans doute de la turbulence de ses voisins les chevaliers de l'ordre teutonique (2), s'entendit avec son neveu, le créa duc héréditaire de Prusse. » Les commanderies furent échangées en » terres et fiefs, et l'ordre y fut aboli; ce qui fut » d'autant plus aisé à exécuter, qu'un grand nombre de chevaliers penchaient déjà vers la réfor» mation établie en général à cette époque, c'est» à-dire en 1525. »

Le nouveau duc embrassa la réforme et l'introduisit dans son pays. Mort en 1568, il fut remplacé immédiatement par Jean Sigismond, électeur de Brandebourg, prince habile, dont le faible fils, Georges-Guillaume, qui lui succéda en 1619, aurait laissé détruire l'État fondé par ses prédécesseurs, si, à sa mort prématurée en 1640, il n'avait appelé à le remplacer Frédéric-Guillaume, dit *le grand-électeur,* « un des plus grands hommes qui aient jamais gouverné (3). »

Ce prince, âgé de 20 ans, avait passé une partie de sa jeunesse en Hollande. « Le seul moyen, » dit l'auteur, de bien élever un prince, c'est de

(1) Page 10 du tome I.
(2) Page 11.
(3) Page 13.

» l'envoyer loin de la cour, en pays étranger, » surtout dans un état libre, sous la conduite d'un » homme d'honneur, auquel on accorde un plein » pouvoir sur ceux qui entourent son jeune élève. » Si un prince réussit autrement, c'est par hasard. » Il n'est pas au pouvoir de la prudence humaine » d'arranger un ordre de choses qui laisse espérer » un succès, lorsqu'on élève dans sa propre cour » un héritier du pouvoir. En vain lui donnerez- » vous un homme supérieur pour le conduire; le » respect seul que les hommes les plus considéra- » bles sont obligés de lui témoigner dans la cour » de son père, l'empêchera d'acquérir des notions » saines; les femmes, les courtisans, les valets, » le corrompront ensuite, malgré tous les soins » de la sagesse la plus vigilante; il vieillira dans » l'enfance (1).

Frédéric-Guillaume ne tarda pas à pacifier, régulariser, agrandir, repeupler ses États; il sauva la Hollande et le Danemarck d'une ruine imminente; il recueillit les Français que chassait la révocation de l'édit de Nantes, et dont le nombre, d'ailleurs très-incomplètement supputé, s'éleva à plus de 20,000; il recueillit aussi les Vaudois qui étaient opprimés par le duc de Savoie, mais qui retournèrent en foule dans leur pays, « aussitôt » qu'ils apprirent que les persécutions s'étaient

(1) Page 13.

» un peu ralenties : tant il est vrai que la seule
» bonne loi contre les émigrations est celle que
» la nature a gravée dans nos cœurs (1) ! »

L'auteur expose des réflexions judicieuses sur la colonisation en général, moyen de population que les gouvernemens ne doivent employer qu'avec précaution et discernement.

« Si c'est une mesure honteuse et insensée d'em-
» pêcher les hommes de sortir d'un pays, c'en est
» une injuste et cruelle de leur en fermer l'entrée.
» Vous, auxquels il est permis d'influer sur l'espèce
» humaine, ne cherchez point de colons; laissez
» la liberté de venir à tous ceux qui se présente-
» ront; donnez-leur même, avec modération, des
» encouragemens incapables de nuire à vos an-
» ciens sujets : c'est assez ; mais lorsque la fureur
» religieuse forcera une partie des habitans d'un
» État voisin à s'expatrier, la prudence vous con-
» seille, et l'humanité vous ordonne de les attirer,
» de les inviter. Ce ne sont pas là des vagabonds,
» que la paresse, les vices, l'inconduite, empêchent
» de subsister chez eux; il est même vraisemblable
» que ces hommes sont honnêtes, laborieux, fidèles,
» de mœurs pures : c'est le lot ordinaire des sec-
» taires opprimés, soit parce qu'une vie exem-
» plaire est le seul moyen de donner du crédit à
» leur secte, soit parce que les hommes à passions

(1) Page 20.

» turbulentes et déréglées la quittent pour se
» ranger du parti dominant. Mais, dans toute autre
» circonstance qu'une persécution religieuse où
» peut-être politique, vous n'attirerez de chez vos
» voisins un grand nombre de sujets intéressans
» que par la séduction d'un gouvernement plus
» sage et plus prospère (1). »

Examinant l'influence de la révocation de l'édit de Nantes sur la France et sur l'Allemagne, l'auteur croit qu'on a exagéré les conséquences qui en résultèrent. « L'acte de tyrannie de chasser et de
» persécuter les sujets protestans fut, sans doute,
» atroce et insensé; mais, sans les interminables
» guerres de Louis XIV, à peine l'échec qu'aurait
» reçu la population française, par la fuite de tant
» de sectaires, eût-il été remarquable. On cite
» toujours l'expulsion des Maures en Espagne, et
» l'état où cette monarchie est tombée depuis cette
» époque, pour preuve du mal qu'a dû produire
» la révocation de l'édit de Nantes. Mais là, comme
» ici, ne prend-on pas l'effet pour la cause? Un
» pays abîmé dans la superstition, au point de
» devenir le théâtre d'un pareil événement, ne
» saurait manquer de dépérir, non par cet événe-
» ment, mais par le principe qui l'a produit : de
» même un roi assez subjugué par les préjugés et
» les prêtres pour chasser ses sujets par cent mille,

(1) Page 20.

» au nom de la religion, devait choisir de mauvais
» généraux, de mauvais ministres, et prendre des
» mesures désastreuses (1). »

Quant à l'Allemagne, l'auteur pense que l'immigration des réfugiés français y a sans doute été fort utile, par l'importation de quelques industries et le perfectionnement de quelques autres. Il soutient cependant qu'outre que les calculs faits à cet égard ont été fort exagérés, il n'est pas exact de dire que l'Allemagne ait considérablement gagné sous ce rapport, parce que les efforts et les capitaux, en se concentrant sur les fabriques, ont négligé l'agriculture, qui est la véritable source des richesses publiques.

Après cette digression fort étendue et fort intéressante, l'auteur revient *au grand-électeur,* Frédéric, dont il loue avec chaleur « la vaste étendue
» d'esprit, le génie très-actif, l'ame très-vigoureuse,
» la mesure, la sagesse, la prévoyance (1). Il re-
» lève quelques erreurs d'administration qu'il
» excuse; car la destinée, même d'un grand prince,
» est de ne pouvoir point faire d'étude approfondie
» d'aucune chose, pas même de la science du
» gouvernement. Telles sont aussi les suites d'une
» mauvaise constitution, où une classe du peuple
» se croit dispensée de porter les charges de

(1) Page 22.
(2) Page 39.

Digitized by Google

» l'État, et se trouve en possession d'un droit si » absurde envers un souverain qui ne veut ou ne » peut pas exercer un acte salutaire de despotisme » en le lui ôtant. Alors il faut recourir à toutes » sortes de moyens pour arriver jusqu'aux revenus » de cette caste privilégiée. Ces moyens ne man- » quent jamais de multiplier les maux auxquels » ils prétendent remédier, et de frapper violem- » ment sur les autres classes déjà trop chargées (1). »

L'auteur traite moins favorablement Frédéric premier, roi de Prusse, qui succéda en 1688 au *grand-électeur*, et qui, profitant des troubles du Nord, obtint de l'empereur Léopold le titre de roi, que celui-ci n'avait pas le droit de conférer. Sans faire la guerre, Frédéric Ier parvint à agrandir ses États par des négociations, des intrigues, même des achats qui, non moins que son luxe inouï, endettèrent pour la première fois la Prusse, jusqu'alors gouvernée par des princes dont l'habileté avait fondé la plupart de ses succès sur une sage et prévoyante économie.

Ce principe de famille reprit tout son empire sur le fils de Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier, qui monta sur le trône en 1713, « et qui fut, » presque toute sa vie, un mélange vraiment ex- » traordinaire d'originalité presque ridicule, de » formes repoussantes et de qualités remarqua-

(1) Page 41.

» bles (1); il abolit tout l'ancien luxe de la cour,
» ne songea qu'à peupler ses États, à mettre le
» plus grand ordre dans ses revenus et ses dépen-
» ses, à augmenter et discipliner son armée......
» Il offrit le spectacle jusqu'alors inconnu d'un
» roi à la fois militaire et pacifique (2). » L'auteur détaille et blâme avec raison les réglemens fiscaux de ce prince, dont l'avidité n'était pas même éclairée; mais il loue ses dispositions prises pour rétablir l'ordre dans l'administration et la justice, ses actes de tolérance, ses fondations charitables, ses écoles militaires.

« Frédéric-Guillaume ne vivait que pour son
» armée; elle était l'unique objet de ses affec-
» tions; tout le reste ne lui paraissait qu'un
» moyen de la tenir sur un bon pied. Ce n'est pas
» une chose médiocrement remarquable que ce
» roi, fils d'un prince magnifique et d'une mère
» vraiment savante (3), soit devenu le plus éco-
» nome des souverains et le contempteur acharné
» des lettres, tandis que son fils fut à son tour un
» des hommes les plus éclairés de son siècle (4). »

(1) Page 47. Mirabeau dit ailleurs : « Frédéric-Guillaume
» était inculte, ignorant, farouche, composé bizarre de
» sagesse et de disparates inexplicables. »

(2) Page 48.

(3) La reine Charlotte, princesse de la maison de Hanovre.

(4) Page 55.

Mirabeau, après avoir développé le portrait de Frédéric-Guillaume I[er], rapporte l'événement qui fit craindre que ce prince, imitant d'exécrables exemples, n'usât envers son fils, si illustre depuis, du despotisme dénaturé que Philippe II et Pierre I[er] avaient déployé, le premier en 1568, contre don Carlos; l'autre, en 1730, contre le tzarowitch Alexis. D'après des témoins oculaires, il justifie Frédéric du reproche injuste d'avoir vu avec indifférence le sort funeste du jeune Katt, qui lui avait donné le conseil ou préparé les moyens de passer en pays étranger. « Un senti-
» ment invincible nous porte à croire à la tradi-
» tion favorable à son caractère. Plusieurs anec-
» dotes fugitives de la vie de Frédéric II nous ont
» persuadé dès long-temps que, né très-sensible,
» il dompta son penchant à l'émotion, à la dou-
ceur, à la facilité même, parce qu'il avait vu de
» combien d'écueils la sensibilité joncherait sa
» carrière de maître et de roi..... Non, jamais le
» regard de Frédéric II, jamais le son enchanteur
» de sa voix, jamais son imagination vive et
» flexible n'appartinrent à une ame insensible; et
» la dureté que notre faiblesse ose reprocher à ce
» grand homme est peut-être un des plus beaux
» triomphes que son génie ait remportés sur la
» nature (1). »

(1) Page 63.

Avant de passer au règne de Frédéric II, l'auteur fait ce rapprochement piquant et vrai en lui-même, plus piquant encore sous la plume de Mirabeau qui, mieux qu'un autre, devait être frappé des analogies de caractères que présente si rarement la suite des générations qui se succèdent dans une même famille.

« Est-il des caractères distinctifs dans les familles, et par conséquent dans celles des souverains? Celle de Brandebourg en offre de bien frappans. Tous les princes de cette maison, si l'on en excepte Frédéric, premier roi, et peut-être Joachim II, qui fut aussi accusé d'être prodigue, ont été de bons économes, depuis Hohenzollern, qui acheta la marche de Brandebourg pour une somme énorme alors, et qu'il avait su tirer, on ne conçoit pas comment, de ses petites provinces de Franconie. Presque tous ont été des hommes fermes, éclairés pour leur siècle, enfin d'habiles souverains, et depuis cinq générations tous ont vécu mal avec leur successeur..... Une circonstance particulière encore aux princes de cette maison explique peut-être cette singularité. Depuis trois cent soixante-dix ans que la souveraineté de Brandebourg est entre leurs mains, ils n'ont pas éprouvé une seule minorité. Il est difficile

» qu'un père souverain et son fils adulte soient » amis (1). »

L'auteur indique rapidement les faits du grand règne de Frédéric II, commencé en 1740; la conquête de la Silésie, les événemens variés de la guerre de sept ans, de 1756 à 1763, guerre d'où dépendait son existence. « Ses premiers succès » dans une lutte où il n'avait de ressources possibles que les fautes de ses ennemis; les revers » qu'il essuya ensuite; l'habileté profonde, l'activité inouïe, la magnanimité sublime par lesquelles il sut les réparer; enfin, l'inconcevable » paix qui termina cette guerre unique entre » toutes, où 160,000 soldats sous les drapeaux » d'un grand homme firent tête à 200,000 Autri» chiens, 100,000 Russes, 80,000 Suédois ou » troupes de l'Empire, et remportèrent sept vic» toires signalées; cette guerre où 800,000 sol» dats furent constamment sous les armes, et se » livrèrent dix-sept sanglantes batailles; cette » guerre qui coûta un million d'habitans à l'Eu» rope, sans qu'après sept années de dévastations » et de carnage le roi de Prusse ait perdu la » moindre partie de ses conquêtes (2). »

L'auteur indique les acquisitions successives de Frédéric II : celle de l'Ostfrise, celle de la Prusse polonaise, due à l'avide ambition de deux impé-

(1) Page 65.
(2) Page 68.

ratrices (1) qui ne pouvaient saisir leur proie sans faire une large part au roi de Prusse. « Nous » ne prétendons pas apprécier philosophique- » ment ici cette étrange usurpation ; il est impos- » sible, et certainement il serait coupable de » justifier ces confédérations, ces traités de par- » tage qui n'annoncent à l'Europe que la paix de » la servitude, et qui pourront décider désormais, » au gré de quelques despotes, de la liberté, de » la propriété, de la vie des hommes, puisque » le pouvoir arbitraire montrera de toutes parts » un front menaçant, un rempart inexpugna- » ble (2). Mais pour être équitable envers Frédé- » ric II, on doit observer que ce prince n'aurait » peut-être jamais songé à cette acquisition, s'il » n'y avait été presque entraîné par l'ambition » de deux cours impériales. Il préféra de partager » les dépouilles de la Pologne, aux hasards d'une » guerre contre deux puissances formidables ; » guerre probablement inutile pour le salut de » cette anarchique olygarchie décorée du nom » de république. Ce serait mal connaître le cœur

(1) Marie-Thérèse et Catherine. Il s'agit du premier partage de la Pologne fait en 1772.

(2) Mirabeau copie littéralement ici une demi-page des *Lettres de Cachet*, tome 1, page 170. Il en avait employé un trait remarquable que nous avons trouvé encadré dans une lettre précédemment rapportée.

» humain, et peut-être les devoirs des rois, que
» de condamner trop sévèrement Frédéric II,
» pour n'avoir pas tenu une conduite plus géné-
» reuse (1). »

L'auteur parle ensuite de la campagne de 1778, dont la succession de la Bavière (2) fut l'occasion,
« guerre qui fit un grand honneur personnel au
» roi de Prusse, parce qu'il ne demanda rien
» pour lui, parce qu'il ne voulut que maintenir
» l'état des choses, et une espèce d'équilibre de
» puissance qui, du moins en Allemagne, n'est
» pas une chimère, comme quelques politiques
» ont intérêt à le persuader. Les souverains de
» l'Allemagne lui surent gré de cette noble in-
» surrection en faveur de leur liberté. Presque
» tous les princes protestans, et même quelques-
» uns des princes catholiques formèrent, quel-
» ques années après, sous ses auspices, une espèce
» de confédération pour la garantie du gouver-
» nement actuel de l'Empire. S'ils ont assez de
» caractère pour maintenir cette alliance dans
» toute sa vigueur, peut-être sauveront-ils encore
» une fois de l'immortelle ambition de la maison
» d'Autriche leur liberté, leur indépendance,
» leur existence; peut-être cet antique et chan-
» celant édifice de la confédération germanique

(1) Page 72.
(2) Dont l'empereur d'Autriche voulait se saisir.

» subsistera-t-il au milieu de ses ruines. Sa con-
» servation ne pourrait paraître peu importante
» pour la liberté de l'Europe, et même pour le
» bonheur de l'espèce humaine, qu'à ceux qui
» ne connaissent pas cette inappréciable con-
» trée (1). »

Après le rapide exposé des événemens, l'auteur présente l'ensemble du système d'administration de Frédéric II.

« Ce grand roi a joui d'une réputation im-
» mense, et à un certain point de l'adoration de
» ses contemporains, non-seulement comme guer-
» rier, non-seulement comme politique, mais
» comme modérateur de ses peuples, moins en-
» core par son infatigable assiduité que par ses
» lumières transcendantes en matière de gouver-
» nement. Celui de Prusse semble être devenu
» pour la science du despotisme ce que l'Égypte
» était aux anciens qui voulaient s'instruire. Peut-
» être recueillerons-nous de son étude le fond
» d'une singulière théorie sur l'homme-machine,
» et l'utilité de celui-ci pour les gouvernemens
» qui s'en servent de préférence à l'homme libre;
» peut-être nous assurerons-nous si en Turquie
» tout va très-mal, uniquement parce que le des-
» pote est inepte, et si ses moyens sont les bons,
» comme le soutiennent tous les hommes d'état,

(1) Page 74.

Digitized by Google

» et même quelques hommes d'esprit. Il importe » de poser des bases sur lesquelles on puisse ap- » puyer une opinion dans une question de fait » aussi importante (1). »

L'auteur fait le portrait militaire du Grand-Frédéric qui, « s'il naquit peut-être peu vaillant, » s'est cependant montré valeureux jusqu'à la » témérité : c'est à sa grande ame, et non à la » disposition naturelle de son sang, qu'il dut cette » énergie héroïque. Ici la rivalité du génie et de » la nature tourna tout entière à la gloire du » génie (2). Il fut un grand chef d'armée dans la » paix ainsi qu'à la guerre ; il fut, comme législateur militaire, digne de ce qu'il a fait comme » général ; et certes, le juger ainsi, c'est placer » bien haut ses lauriers (3). »

L'auteur met les exploits de Frédéric dans la guerre de sept-ans au-dessus des succès de Condé, de Turenne, de Montécuculli, de Luxembourg ; mais il se hâte d'expliquer cette opinion par une distinction dont l'histoire de nos jours prouve trop bien la justesse, pour que nos lecteurs ne nous sachent pas gré de la rapporter ici.

« Les souverains vraiment généraux de leurs » armées ont tous fait des choses surprenantes,

(1) Page 75.
(2) Page 76.
(3) Page 78.

» témoin Alexandre, Henri IV, Gustave-Adolphe, » Charles XII, Frédéric II, et son aïeul *le grand-* » *électeur*. Je ne compte pas en ce genre ceux qui, » comme Louis XIV, ne sont allés que pour la » parade à leurs armées, ne s'y montrant qu'en » rois et non en généraux (1).

» Il y a deux raisons de la prééminence des » rois vraiment généraux.

» D'abord, l'armée qu'un roi commande est à » lui ; il ne répond à personne du sort de ses trou- » pes. L'armée qu'un général conduit lui est seu- » lement confiée ; en vain lui donnerait-on *carte* » *blanche*, jamais il ne cessera de sentir que c'est » un dépôt ; bon citoyen, il sera circonspect en » raison de la confiance qu'on lui aura témoi- » gnée, et certes on ne la prodiguera pas, pour la » conduite d'une armée, à l'homme de la circon- » spection duquel on ne sera pas certain.

(1) Le despotisme orgueilleux de Louis XIV était trop antipathique à Mirabeau, pour que celui-ci n'ait pas, en toute occasion, traité fort sévèrement ce monarque, dont le règne eut, en effet, encore plus d'éclat que de grandeur, et qui porta plus loin que tout autre l'abus de l'égoïsme royal, l'oubli ou le dédain des droits de l'homme isolé, de l'homme social, des individus et des nations. Nous pourrions citer cent exemples de l'aversion politique que Louis XIV inspirait à Mirabeau ; nous ne rappellerons que l'*Essai sur le despotisme*, pages 151 et suiv., et les *Lettres de Cachet*, t. 1, p. 298 et suivantes.

Digitized by Google

» Ensuite, et ceci est plus important encore, » une armée qui combattra sous les yeux de son » roi fera des choses vraiment extraordinaires. » Ce n'est pas préjugé d'attachement, motif de » peu d'influence dans un grand danger; mais » les officiers savent que le roi voit chaque belle » action, et qu'il la récompense infailliblement, » soit parce qu'il y porte un très-vif intérêt, un » intérêt dont il sent toute la force, puisqu'il ex- » pose pour lui ses propres jours et souffre toutes » les fatigues de la vie militaire; soit parce qu'il » est connaisseur, appréciateur, amateur vérita- » ble, et non affecté, de la valeur et de la capacité » militaires. Or, les officiers lorsqu'ils le veulent » fortement, obtiennent de véritables prodiges » des troupes dont ils sont l'ame.

» Ce grand ressort d'émulation existe à peine » lorsqu'un général commande l'armée. Souvent » l'envie de briller seul l'engage à cacher les plus » belles actions. Une légère répugnance pour un » officier, une prédilection pour un autre à qui » le rapport exact de la vérité pourrait nuire, » l'engageront à dissimuler un fait très-digne » d'éloges; car enfin il y a un intérêt personnel » qui diffère de celui de l'armée. Supposons même » le plus juste, le plus impartial, le plus modeste » des généraux, que peut-il? Écrire en cour, louer, » recommander ceux qui ont bien servi? Un roi » qui ne commande pas lui-même en véritable

» général son armée, ne se connaît pas assez au » mérite militaire, et prend trop peu d'intérêt » aux détails de ce genre, pour passer, en faveur » du mérite pur et sans appui, sur tous les objets » qui l'environnent. Les officiers qu'on lui nomme » lui sont tout-à-fait inconnus; une considération, » une intrigue de cour arrêtera l'effet de la re- » commandation du général; enfin, dans la sup- » position la plus favorable, la récompense des » belles actions est alors trop éloignée, trop incer- » taine, pour inspirer à la plupart des officiers ce » désir de se distinguer qui assure le succès des » entreprises les plus hardies.

» Voilà deux causes capitales qui mettront tou- » jours un roi-général en état de paraître supé- » rieur à un chef d'armée quelconque, quand » même son émule aurait plus de talens militai- » res (1).

L'auteur raconte des anecdotes qui prouvent que « ce grand homme, si exact, si sévère, si » inflexible, eut le talent d'inspirer au soldat la » confiance et l'enthousiasme que n'obtiennent pas » toujours les généraux les plus populaires (2). »

Après avoir défendu et jugé la politique de Frédéric II, dont les guerres furent motivées par le besoin de sa conservation, plus que par le désir

(1) Pages 78 à 81.
(2) Page 81.

de son agrandissement, Mirabeau passe à l'examen de l'administration de ce prince qui « n'est pas » moins remarquable comme administrateur que » comme roi politique et guerrier, dont les succès » et les fautes offrent également de grandes leçons; » qui a manqué de lumières sur plusieurs objets, » jamais de la ferme volonté de bien gouverner » ses provinces (1). »

Il donne des détails sur le travail également actif et assidu, net et rapide du roi, dont les ministres n'étaient que des *scribes;* titre qu'il leur donnait lui-même, et qui était si exact, que « si » l'un d'eux avait voulu se hasarder à lui dire son » avis sur les choses dont il lui faisait le rapport, » il aurait cru que cet homme était devenu fou (2). » Il était dans le cabinet comme à l'armée : « Quand » le roi gouverne lui-même; quand, par consé- » quent, il établit des règles, et fait connaître ses » principes, les sollicitations abusives redoutent » sa clairvoyance ou son caractère, et n'osent plus » que bien rarement approcher du trône. Au » reste, le moindre habitant des provinces prus- » siennes pouvait écrire à Frédéric et être sûr » qu'on remettrait sa lettre au roi. Il ne manquait » jamais d'en recevoir la preuve par une réponse » signée de la propre main du monarque. Nous

(1) Page 92.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

» croyons cette méthode expéditive plus propre
» à satisfaire les hommes, que les lents et trop
» souvent infructueux efforts de ceux qui ont
» placé dans la multitude des juridictions, des
» départemens et des formes, l'espoir de n'être
» jamais trompé, et d'avoir toujours raison (1). »

Examinant les actes du grand roi, Mirabeau développe, sur les inconvéniens et les déceptions des colonisations, les remarques déjà consignées dans la lettre à Frédéric-Guillaume II. Il parle des judicieuses dépenses faites par Frédéric pour rebâtir ou ranimer des villes détruites ou languissantes; pour construire des places fortes, dessécher d'immenses marécages, défricher des provinces entières, creuser des canaux, endiguer des rivières, former ou recreuser des ports, bâtir des ponts, des aqueducs, etc.

Entre autres hommages légitimement dus, il vante la tolérance éclairée de ce grand roi, « qui
» n'a jamais parlé de tolérance, mais qui a im-
» posé silence aux théologiens lorsqu'ils ont voulu
» être intolérans; qui n'a pas appelé les sectaires
» dans son pays à son de trompe, mais qui les a
» reçus quand ils se sont présentés. C'est ici que
» se montre bien la différence d'un grand homme
» à un homme qui n'aurait que la prétention de
» l'être. Qu'on examine sous ce rapport la con-

(1) Page 93.

» duite du feu roi de Prusse, et celle du prince » voisin (1) : celui-ci a proclamé qu'il voulait to- » lérer toutes les religions dans ses États, qu'on » pouvait y déclarer librement quelle religion on » voulait embrasser. Il a fait de ces déclarations » pompeuses le plus grand bruit possible ; qu'en » est-il arrivé ? La moitié de ses édits a été révo- » quée, l'autre moitié ne s'exécute pas. En un » mot, si ce grave sujet pouvait supporter ce point » de vue ; si même le grand théâtre de prétendue » tolérance n'avait pas été ensanglanté, je dirais » qu'en législation rien n'est plus ridicule que le » charlatanisme de la tolérance (2). »

L'auteur parle en peu de mots de quelques édits rendus par Frédéric dans l'intérêt de la population, et notamment de ceux qui tendaient à faciliter le divorce, qu'il fallut ensuite restreindre : « preuve très-frappante que si la théorie de » l'indissolubilité du mariage, introduite par le » droit canon dans les pays catholiques, est vrai- » ment absurde, il faut cependant maintenir la » force de ce grand lien de la société, autant » qu'il est possible, sans blesser l'humanité (3). »

Traitant après de l'agriculture, il distingue les domaines du roi et de la noblesse de ceux des

(1) Joseph II.
(2) Page 99.
(3) Page 101.

paysans qui alors étaient « dans une espèce d'as-
» servissement, et ne jouissaient que d'une pro-
» priété précaire, là même où leur personne était
» libre (1). » Frédéric s'efforça constamment d'améliorer leur condition : ils reçurent beaucoup de ce roi, descendant d'une race de princes économes, économe lui-même jusqu'à l'avarice, surtout dans sa vieillesse. Il voulut que les *conseillers provinciaux* veillassent pour empêcher toute diminution de la population et de la culture dans leurs districts, en répondissent, sous peine de punition, fussent « les conseils et les protecteurs des pay-
» sans contre toute oppression, soit des baillis du
» souverain, soit de leurs seigneurs (2). »

Quant à l'agriculture des domaines de la noblesse, le roi prêta sans intérêt aux nobles pour qu'ils fissent valoir leurs terres ; il fonda des caisses de crédit où ils pouvaient emprunter jusqu'à moitié de la valeur des immeubles, sur des billets de crédit dont le corps de la noblesse était le garant solidaire ; institution qui, dit Mirabeau, tendait à favoriser la dissipation : car, encore bien que les nobles dussent se surveiller l'un l'autre, cette surveillance devait nécessairement être illusoire entre égaux.

Entre autres dispositions essentiellement favo-

(1) Page 102.
(2) Page 105.

rables à l'agriculture, Frédéric fit partager les biens des communes, partage qui mit en valeur des terrains fort étendus, et jusqu'alors improductifs; il restreignit les *corvées*, ne pouvant les abolir trop brusquement.

Amené par la distribution de son sujet à parler de l'institution la plus importante d'une monarchie toute militaire, c'est-à-dire du *recrutement*, Mirabeau avoue « qu'il est regardé comme un » fléau terrible en Prusse, parce que ses formes » ont quelque chose de dur, de tyrannique même, » qui révolte la nature. Mais la philosophie qui est » la science de l'emploi des moyens naturels, n'est » pas juge compétent des moyens artificiels. Rien » n'est plus anti-philosophique que de forcer les » rapports, et une armée très-disproportionnée à » la puissance naturelle, à la population d'un pays » mal situé, qui, militairement parlant, n'est sur » la défensive que par l'offensive même, ne saurait » être soumise à des combinaisons, à des principes » philosophiques (1). »

Passant aux questions d'économie politique, l'auteur blâme Frédéric de n'avoir pas abandonné les préjugés paternels, quant aux restrictions apportées aux exportations et importations de blés. « Lois tyranniques jusqu'à la démence, qui sont » uniquement propres à décourager le commerce

(1) Page 110.

» des grains, et, par conséquent la culture (1),
» qui est une manufacture comme les autres, mais
» la plus avantageuse de toutes. Voilà pourquoi
» les arrangemens les plus destructeurs ne la dé-
» truisent pas absolument. Eh! sans cette préé-
» minence qu'elle tient de la nature, que devien-
» drait-elle? Où est la fabrique qui résisterait à des
» prohibitions d'exportations, à des fixations ar-
» bitraires de prix, à des compagnies exclusives,
» et autres procédés de ce genre (2)? On devrait
» donc, à tous égards, favoriser ce genre de
» commerce au lieu de le découroger; ou, plutôt
» il faudrait le laisser absolument libre, comme
» tout autre commerce : alors les fantômes d'ac-
» caparemens, de monopole, de rehaussement de
» prix, s'évanouiraient (3). »

L'auteur blâme encore Frédéric d'être resté opiniâtrement attaché au principe, héréditaire dans sa famille, qu'il faut prohiber autant qu'il est possible tout ce qui vient du dehors, et dont on peut se passer; qu'il faut tout fabriquer chez soi, dût le gouvernement encourager les fabriques par les plus grands sacrifices, et à tout prix. « Principe profondément erroné en finances, bran-
» che fatale de cet autre système dépourvu de

(1) Page 114.
(2) Page 115.
(3) Page 116.

» sens, qui veut que chaque nation fasse pencher
» la balance du commerce de son côté, pour
» augmenter la masse de son numéraire, ou tout
» au moins pour l'empêcher de diminuer (1). »

Les hommes, dit-il, ne travaillent que pour gagner de l'argent; un très-petit nombre pour l'entasser, tous les autres « pour se procurer le
» genre de jouissance qu'ils désirent. Vous encou-
» ragez donc le désir de travailler, et l'industrie
» en tout genre, en ouvrant l'entrée de votre pays
» à toutes sortes de jouissances (2). Si vous fabri-
» quez à meilleur marché que l'étranger, à quoi
» sert la prohibition? Sinon, abandonnez la ma-
» nufacture; du moins, ne faut-il jamais la favo-
» riser en mettant obstacle à l'avantage des autres
» classes de citoyens, ni employer à cet objet le
» trésor de l'État. Vous ne devez pas faire l'un,
» parce que tous vos sujets ont également droit à
» votre protection, et qu'il n'y a point de justice
» à appauvrir le cultivateur, le propriétaire, pour
» donner de l'aisance au fabricant : il ne faut pas
» faire l'autre, parce que le trésor de l'État est
» un dépôt dont le souverain ne saurait être le
» gardien trop religieux, et qu'il vaut mieux en
» rendre l'excédant à la masse des citoyens qui
» se sont privés de leurs gains légitimes pour le

(1) Page 117.
(2) *Ibid.*

» former, que de le prodiguer à un fabricant qui
» n'a rien fait encore pour le gagner (1). . . .
» Que si l'on nous demandait comment une expé-
» rience de cent trente années fut incapable de
» dessiller les yeux sur ce préjugé, ou si l'on
» soutenait que le système prohibitif est bon,
» puisque, pendant un siècle et demi, le Brande-
» bourg a pris des accroissemens dans toutes les
» parties qui avaient dû souffrir de ces erreurs,
» nous dirions d'abord que les fautes, les crimes
» même des souverains, peuvent arrêter, mais
» non pas détruire les progrès de l'espèce humaine,
» en nombre et en lumières; nous dirions ensuite
» que c'est malgré, et non par les fausses mesures
» du gouvernement, que d'autres causes telles que
» l'accroissement des lumières, les bonnes colo-
» nies, l'ordre établi dans certaines parties de
» l'administration, les dons des rois qui souvent
» ont, d'une main, rendu aux sujets ce que de
» l'autre ils leur arrachaient; enfin et surtout la
» violation fréquente de toutes les lois fiscales,
» ont fait prospérer le Brandebourg (2). »

L'auteur établit que tant d'imprudentes prohibitions n'en ont pas moins nui profondément à la Prusse, en lui faisant perdre son « commerce *de* » *transit*, autrefois important, et en arrêtant les

(1) Page 119.
(2) Page 121.

» progrès beaucoup plus intéressans de l'agricul-
» ture (1). » Il avoue pourtant que celle ci s'est accrue d'une branche nouvelle, par les encouragemens accordés à la fabrication de la soie, dont il ne faut pas d'ailleurs « s'exagérer l'utilité dans » un pays où sa culture est si peu naturelle (2). »

Quant au commerce, « l'esprit de l'administra-
» tion de Frédéric II, en fait d'industrie, indique
» assez que celle du commerce fut moins juste
» encore, s'il est possible. Cependant, ses États
» possèdent de très-grands moyens de commerce,
» et s'ils avaient été bien saisis, sans doute ils fus-
» sent devenus l'intarissable source d'une vérita-
» ble prospérité (3). » Comptant sur les moyens de communication intérieurs, que fournissent cinq grands fleuves, le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder, la Vistule ; trois rivières, la Sprée, la Navel, la Netze, et une multitude de canaux, Frédéric s'est peu occupé des grandes routes, « pour les-
» quelles il avait un sol ingrat, avec une extrême
» rareté de matériaux (4). » Et ce n'est pas là un des reproches qu'on peut lui adresser au sujet du commerce, car il profite moins des beaux chemins que des voies fluviatiles « qui rendent le

(1) Page 124.
(2) *Ibid.*
(3) Page 125.
(4) *Ibid.*

» transport des marchandises beaucoup moins coû-
» teux et plus régulier (1). »

Frédéric, qui trouva les impôts indirects fort élevés, les augmenta considérablement, et en rendit le poids intolérable par les formes vexatrices et violentes de la perception. « Les souverains ab-
» solus n'apprendront-ils donc jamais qu'en fixant
» la somme des impositions qu'ils veulent tirer de
» leurs sujets, en leur disant : *Voilà ce que je vous*
» *demande; arrangez-vous sur la meilleure manière*
» *de vous cotiser à cet effet*, ils tireraient les mê-
» mes revenus sans les fouler, surtout s'ils avaient
» une attention religieuse à ce que, dans la répar-
» tition, aucune classe quelconque ne surchargeât
» l'autre? Mais non; ils rougiraient des sommes
» qu'ils exigent, s'il leur fallait en avouer nette-
» ment la quotité. Le despotisme, si actif pour
» faire le mal, si pusillanime pour oser le bien,
» craindrait d'organiser leurs pays inconstitués,
» où l'hydre des prétentions qui trop souvent sont
» l'unique honneur des hommes à priviléges,
» oblige le gouvernement à recourir à des impo-
» sitions indirectes, pour arracher quelque chose
» à l'orgueil et à la cupidité (2). »

Ainsi Frédéric a haussé les péages sur les cours d'eau qui traversent en tout sens ses États, « ou

(1) Page 125.
(2) Page 127.

Digitized by Google

» du moins il a porté les gênes et les droits de » *transit* à un tel degré, qu'il a détruit le com- » merce d'entrepôt, très-considérable jusqu'a- » lors, dans son pays, grâce à sa position géo- » graphique (1). »

Ainsi ce grand roi, qui avait « une espèce de » passion pour les compagnies de commerce (2), » leur livra toutes sortes de monopoles ; lui-même s'en était réservé plusieurs : par exemple, sur le sel, le tabac, le café, les cartes à jouer, les bois à brûler.

« Quand on considère cet étrange système, » quand on calcule rigoureusement, et en théo- » ricien sévère, les effets qu'il devait avoir, on ne » conçoit pas comment il ne s'est pas fait une sta- » gnation subite dans les États du roi de Prusse ; » mais l'homme est si admirablement constitué, » il a une si grande force d'intelligence et d'ac- » tivité, et des besoins si pressans, qu'il surmonte » les obstacles, du moins assez pour que les com- » pensations secrètes et insensibles, opérées par » l'industrie privée, tempèrent les suites toujours » fatales des grandes erreurs d'administration. » En Prusse, la contrebande d'abord, ensuite les » secours du roi, les sources d'activité qu'il ou- » vrait d'un autre côté lui-même, l'augmentation

(1) Page 128.
(2) Page 130.

» artificielle de la population, les lumières qu'il
» laissait répandre, l'ordre, l'émulation même
» qu'il faisait naître, par la certitude que non-
» seulement c'étaient là les seuls moyens de lui
» plaire, mais encore qu'il connaissait tous ceux
» qui se distinguaient, soit par ses qualités, soit
» par les défauts opposés : toutes ces causes com-
» binées abaissaient en quelque sorte les barrières
» énormes qui auraient repoussé des sujets moins
» enthousiastes de leur souverain. Ajoutez l'éco-
» nomie, la prompte justice, la vigilance, plu-
» sieurs autres causes de ce genre que nous dé-
» velopperons dans le cours de cet ouvrage, et
» vous connaîtrez les ressources qui ont maintenu
» les États prussiens dans une situation supporta-
» ble, au milieu d'une administration avide et
» fiscale (1).

» Mais qu'il est triste que ces grands avantages,
» dont plusieurs sont tout-à-fait inappréciables par
» l'étendue de leurs conséquences, n'aient été
» que des ressources ! Au lieu d'une base chance-
» lante, sur laquelle le génie du feu roi a construit
» le vaste édifice de sa puissance, qu'une seule
» tempête peut renverser de fond en comble, que
» même des étais maladroitement appliqués peu-
» vent faire crouler, sa monarchie aurait eu des
» fondemens solides, inébranlables, ses provinces

(1) Page 131.

» nourriraient une population plus considérable,
» et surtout plus assurée, parce qu'elle reposerait
» sur le bien-être, et que son existence ne dépen-
» drait pas de moyens artificiels et précaires.
» L'agriculture, le commerce, l'industrie, et, avec
» eux, les revenus iraient en croissant; l'État,
» affermi par sa propre masse, pourrait soutenir
» la torpeur d'un roi faible et indolent, les profu-
» sions d'un roi vain ou magnifique, et les revers
» de fortune que la nature des choses amène à
» certaines époques. Le roi de Prusse, en un mot,
» ne serait pas le seul homme riche de son
» royaume, et sa ruine, ou seulement son déran-
» gement, n'exposeraient pas les trois quarts de
» son pays à mourir de misère. Les fautes des rois
» doivent entrer dans le calcul de la consistance
» des États. La monarchie prussienne est consti-
» tuée de manière qu'elle ne saurait supporter
» aucune calamité, pas même celle, à la longue
» inévitable, d'un gouvernement mal habile. Avec
» tout l'art du feu roi, cette machine compliquée
» ne pouvait pas durer; les fausses mesures d'un
» système entièrement fiscal minaient l'État. En
» vain Frédéric II lui administrait des cordiaux,
» le corps politique dépérissait. Il lui faut une
» cure radicale, bien difficile à administrer au
» milieu de la crise où il se trouve, et qu'il im-
» porte de considérer ici (1). »

(1) Page 131.

Digitized by Google

L'auteur explique comment la situation politique et territoriale de ce grand roi l'obligea d'amasser un trésor. « Qui ne serait frappé ici » d'une vérité très-importante? c'est que l'argent » n'est que signe de richesse, et non point ri- » chesse. Il est probable que Frédéric II retira » de la circulation, année commune, plus de douze » millions de livres, et cela pendant vingt-quatre » années consécutives. Quel calculateur politique » ne serait pas tenté de croire, ou que cela est » impossible, ou qu'un pays qui a éprouvé les » effets d'une thésaurisation pareille, doit être » absolument ruiné, abîmé? Eh bien! elle s'est » opérée sans épuiser le pays, sans lui nuire. » Mettez à part les moyens qui ont attiré cet » or, c'est-à-dire les entraves imposées au com- » merce et à l'industrie, à peine cette opération » eût-elle été sensible. En effet, ce n'était que re- » tirer des marques du jeu que toute l'Europe fait » de ses denrées ou de celles des pays qu'elle a » sous sa domination. La thésaurisation hausse la » valeur des marques, sans troubler en aucune » manière le jeu, pourvu que cette manœuvre » s'opère insensiblement. Il n'en crût pas un grain » de blé de moins dans les États de Frédéric, ils » n'en furent point appauvris (1).

» Avec un tel trésor, un roi de Prusse, sans les » circonstances particulières qui le dominent, se

(1) Page 133.

» verrait en état de faire tel changement qu'il » voudrait dans son administration ; et si ces fonds » étaient bien appliqués, il en résulterait un ac- » croissement de bien être capable de consolider » la monarchie prussienne, et d'augmenter infi- » niment sa puissance.

» Mais le roi de Prusse est dans une situation » qui ne lui permet pas de faire un entier ni » même un grand usage de ce moyen. Une puis- » sance voisine, jalouse, ennemie, infiniment re- » doutable, le surveille. Indépendamment de tous » projets sur la liberté de l'Allemagne, dont le roi » de Prusse est le gardien naturel, la maison » d'Autriche ne saurait étouffer le sentiment dou- » loureux d'avoir perdu la Silésie, ni l'ambition » de s'en ressaisir à tout prix. Elle a su se faire » une alliée intime de la Russie, et la situation » de la Prusse en devient infiniment périlleuse. » Celle-ci s'est à la vérité fait un appui de quelque » considération par l'alliance des princes germa- » niques, où sont entrés ceux dont les troupes » sont à tous égards les meilleures. Mais cette » alliance dépend entièrement du trésor du roi » de Prusse ; il faut donc que celui-ci le conserve, » et cette malheureuse nécessité force d'employer » en étais pour soutenir le corps de l'édifice, ce » qu'il faudrait réserver pour en piloter et élargir » des fondemens (1). »

(1) Pages 134 et 135.

Revenant à l'exposé sommaire des actes du règne de Frédéric II, l'auteur le montre donnant la plus sérieuse attention à la réforme de la justice, « la seule opération sur laquelle il soit revenu (1).
» On peut juger combien elle lui tenait à cœur,
» puisqu'il l'a prise, reprise et changée, lui qui
» hors de là ne voulut jamais revenir sur rien de
» ce qu'il avait une fois exécuté, tant il savait qu'il
» importe plus avec les hommes de persévérer
» que de ne pas se tromper; que les choses finis-
» sent par se plier à une volonté immuable, et
» que la suite, même dans le mal, le repare à un
» certain point (2)! »

Le père de Frédéric, « en vrai soldat, n'aimait

(1) Page 136.

(2) Page 140. Frédéric lui-même avouait ces opinions : les preuves abondent à cet égard; nous préférons en rapporter une qui est inédite, et qui nous est fournie par le marquis de Mirabeau. « Mon frère, qui fut de tout temps une bonne et
» forte tête, me disait, il y a trente ans au moins : *Nous ne*
» *mourrons jamais que d'un coup de bonne intention.* C'est
» ce qui fait que les princes sages ont, dans les plus longs
» règnes, fait le moins de changemens, car c'est ébranler de
» vieilles maisons. Les princes, même non sages, mais ha-
» biles, le pensent de même. Le roi de Prusse disait à M. le
» duc de Nivernais, dont je le tiens, au sujet d'une corne
» fort inutile au bonnet de ses soldats : *J'ai fait beaucoup*
» *de choses nouvelles, mais je n'en ai guère changé.* » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 27 mars 1789.)

» pas les légistes. Frédéric II hérita de cette
» haine ; ou plutôt, après le désir de s'élever au
» rang des puissances dominantes en Europe,
» celui de rendre les peuples aisés et heureux
» l'occupant le plus, il ne voulait pas que per-
» sonne les rançonnât, excepté lui-même ; il sa-
» vait, il voyait combien les procès sont ruineux
» par les frais qu'ils occasionent, combien les
» avocats appartiennent à la classe stérile (1)...
» Il avait voulu que tout procès fût jugé dans le
» terme d'une année ; et une ordonnance sur la
» procédure en indiquait les moyens. Afin qu'elle
» fût mieux observée, tous les tribunaux eurent
» ordre d'envoyer la liste des procès pendans
» devant eux, et d'indiquer le temps de leur ou-
» verture, et l'état où ils se trouvaient. Il devait
» en être ainsi tous les ans. On fixa par les ré-
» glemens les épices pour chacune des provinces
» sur un tarif précis, certain et modéré. Les or-
» dres du roi furent exécutés ; cependant la tête
» de l'hydre reproduisit plusieurs monstres (2).
» Le roi résolut donc de poser les bases d'un code
» clair et précis, et prit dans cette vue un
» moyen éternellement digne d'être admiré ;
» c'est une des plus belles actions de sa vie. Elle

(1) Page 136.
(2) Page 137.

Digitized by Google

» a été peu louée, et n'a guère fait dans son pays
» que des ingrats (1). »

Ce moyen, inoui dans un pays soumis au pouvoir le plus absolu, consistait dans un appel à tous les gens de lettres étrangers ou régnicoles, pour qu'ils présentassent leurs observations et propositions sur le projet de code dont on s'occupait (2).

En l'attendant, le roi fit dans l'instruction des affaires civiles une innovation également utile et sensée : se confiant plus « aux juges stipendiés
» qu'aux avocats qui, ne vivant que du fruit de
» leur travail, sont évidemment intéressés à mul-
» tiplier les procès, il voulut que les juges com-
» mençassent par instruire. Ils doivent mander
» les parties, examiner leurs pièces, leur en
» indiquer le fort et le faible, et ensuite em-
» ployer tous leurs soins à les réunir. Ce n'est
» qu'après cette espèce d'arbitrage qu'un procès
» peut commencer. Des légistes sont proposés,
» sous le titre de conseillers d'assistance, pour
» aider dans l'occasion les parties. Si ce moyen

(1) Page 128.

(2) *Ibid.* Mirabeau a fait lui-même sur le projet de *Code prussien* un volumineux travail que nous avons tout entier écrit de sa main, et dont nous publierons quelque jour des morceaux choisis. — Il en est souvent question dans les *Lettres à Mauvillon*, notamment aux pages 351, 355, 358, 371, 378, 385.

Digitized by Google

» d'abréger les procès, et surtout d'en diminuer » le nombre, est inefficace, il est apparemment » impossible d'en trouver (1). »

L'auteur passe à un dernier chapitre, objet des travaux persévérans du grand Frédéric. « Il » nous reste à parler de ce que cet infatigable » mortel qui embrassa d'un regard si élevé l'en- » semble des choses humaines, a fait pour les » lettres, pour les sciences, pour l'instruction de » son pays (2). »

Au sujet du reproche d'indifférence adressé à la mémoire de Frédéric, dans l'intérêt de la littérature allemande négligée, en effet, par ce prince passionné pour la langue et les lettres françaises, Mirabeau raconte une anecdote qui lui est personnelle, et qui est à la fois piquante et intéressante.

« Nous rapporterons un mot de lui, plein de » profondeur, de sens et de finesse, qui peut-être » en dit plus à lui seul que tous les faits que » nous avons dû rassembler sur ce sujet. Un jour, » l'auteur de cet ouvrage osait témoigner à Fré- » déric des regrets de l'indifférence qu'il avait » montrée aux lettres allemandes : *Pourquoi*, lui » disait-il, *le César des Germains n'en a-t-il pas* » *été l'Auguste ? Pourquoi Frédéric-le-Grand na-*

(1) Page 140.
(2) Page 141.

» *t-il pas daigné s'associer à la gloire de la révo-*
» *lution littéraire opérée de son temps, la hâter, la*
» *féconder de sa puissance et du feu de son génie?*
» *— Mais,* répondit Frédéric, *qu'aurais-je pu*
» *en faveur des gens de lettres allemands, qui leur*
» *valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant*
» *pas d'eux, en ne lisant pas leurs livres?.....* Le
» grand homme sut se méfier de lui-même; il
» n'osa pas confier à l'impassibilité de son ame
» héroïque le dépôt sacré de la liberté de la
» presse; il en détourna les yeux de peur d'y
» attenter (1)! »

L'état des lettres avant Frédéric II était déplorable, car son père n'était pas seulement « un
» soldat barbare qui les haïssait, il était aussi dé-
» vot, bigot même; gouverné par les prêtres, au-
» tant qu'un prince protestant peut l'être, il met-
» tait des entraves à la liberté de penser et d'écrire:
» il n'en fallait pas tant pour étouffer toute cul-
» ture dans les âpres pays du roi de Prusse (2). »

Dès son avénement, Frédéric II rappela l'illustre Wolff, chassé de l'université de Halle sous le règne précédent (3), régénéra l'académie, fit re-

(1) Page 142.

(2) Page 144.

(3 En 1721, par suite des dénonciations du piétiste Lange, qui attribuait aux enseignemens philosophiques de Wolff un effet impardonnable aux yeux de Frédéric-Guillaume I[er], en prétendant que les enseignemens philosophiques du sa-

fleurir les universités. A propos de celles-ci, l'auteur blâme le monopole de l'enseignement : « Il » en est des universités comme des foires et des » caravanes. Dans des temps et des pays barbares, » celles-ci peuvent encourager le commerce ; mais » lorsque les routes sont bonnes et sûres, lorsque » les moyens de communication sont bien établis, » elles nuisent, en concentrant, et par cela même » en resserrant les affaires. Ainsi les universités » peuvent donner de la lumière, et la répandre, » en rassemblant dans un foyer quelques étincelles éparses et faibles. Mais actuellement que » le feu est allumé, il y a plus que de la déraison » à le circonscrire dans quelques lieux, et à borner par cela même son activité. Que chacun » puisse tirer du foyer des flambeaux pour éclairer d'édifice jusque dans ses plus petits réduits (1)!....

» Eh! que fait-on à l'université? on n'y devient » pas savant, puisqu'on n'atteint jamais la vraie » science que dans un âge mûr. On y apprend » donc uniquement à étudier. Mais est-il indispensable de se donner tant de peines, de prodiguer tant de dépenses, pour n'arriver jamais » qu'à ce but? Ne vous inquiétez jamais de l'école

vant professeur excitaient les soldats à la désertion. Wolff (Jean-Chrétien) était né en 1679 : il mourut en 1764.

(1) Page 151.

» où tel homme a appris telle chose : cherchez » seulement s'il la sait ; laissez chacun enseigner » où il veut, ce qu'il croit pouvoir enseigner (1). » Pourquoi faire un domaine à part de ce qui est » l'apanage de l'humanité? Pourquoi établir jus- » qu'à des priviléges exclusifs d'instruction (2)? »

Mais en ce genre comme dans plusieurs autres, l'esprit lucide et vigoureux de Frédéric ne put le préserver ni des fraudes de ses subalternes (3), ni de l'empire des préjugés qui l'avaient précédé. Il défendit à ses sujets d'étudier dans aucune université placée hors de leur pays. « Étrange aveugle- » ment d'un si grand homme! Il méprisait son » peuple, et lui refusait une occasion si naturelle » de s'améliorer; il favorisait l'instruction, et il » interposait entre elle et ses sujets une telle bar- » rière (4)! »

Du reste il a fait des réglemens utiles sur le haut enseignement et l'enseignement du peuple; sur

(1) Page 152.

(2) Page 153.

(3) Les preuves à ce sujet abondent dans la *Monarchie prussienne :* aussi, après l'avoir lue, le marquis de Mirabeau écrivait-il : « Le vrai profit à tirer de cette lecture, c'est » de voir comment ce prince, à triple volonté et vigilance, » était souvent trompé grossièrement dans les détails. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo, du* 27 mars 1789, déjà citée.)

(4) Page 156.

Digitized by Google

celui des villes et des campagnes, spécialement sur celui de l'agriculture.

« Ces opérations sont très-belles et très-louables ; mais elles furent surpassées, selon nous, » par un autre procédé qui a rendu Frédéric II » l'éternel bienfaiteur de toute l'Allemagne : nous » parlons de l'essor qu'il donna à la liberté de » penser, dans un vaste empire où jusqu'à lui » l'oppression théologique avait entièrement comprimé l'esprit humain (1)..... Enfin de Berlin, » des États de Frédéric II, ont jailli des flots de » lumière qui ont éclairé tout l'horizon. . . .

» Grand roi! reçois mes hommages, reçois les » actions de grâces de tous les hommes qui pensent pour cet éternel bienfait! Puissent tes cendres reposer en paix, pour prix du bien que tu » as fait aux hommes par cet inappréciable don » de la tolérance! Si tu t'es trompé sur des objets

(1) Page 159. Nous trouvons dans les *Lettres à Mauvillon*, page 422, l'indication d'un fait qui n'a rien, du reste, d'invraisemblable. Mirabeau, parlant de ce qu'il avait dit dans sa *Monarchie prussienne* sur la liberté de la presse, ajoute : « Le roi (Louis XVI), auprès de qui on a voulu m'en faire » un crime, a trouvé le morceau excellent, déclaré que j'avais indubitablement raison, et ordonné à M. le garde-des-sceaux de préparer une loi sur et pour la liberté de la » presse. Il n'en sera ni plus ni moins assurément, aussi » long-temps que la nation ne s'en mêlera pas; car l'autorité » ministérielle y est trop comprise. Mais que ne pourrait-on pas faire d'un roi qui sait lire!

» d'administration, c'est un mal local, passager,
» réparable. Mais tu bannis de la moitié de l'Europe la superstition, le bigotisme, l'ignorance, la servitude de la pensée. Tu appelas en Allemagne la lumière, et son influence sera durable, grâce à cet autre don sacré que le génie fit à l'homme en inventant l'imprimerie (1). »

Mirabeau termine le premier livre de la *Monarchie prussienne* par ce portrait admirable de Frédéric II :

« Tel fut Frédéric, à jamais illustre entre les enfans des hommes. La nature sembla réserver pour lui cette gloire extraordinaire que, né sur le trône, il fut le premier de sa nation et de son siècle. Également remarquable par l'audace de sa pensée, la sagacité de son esprit, l'énergie de sa prudence et la fermeté de son caractère, on ne sait qu'admirer le plus de ses talens variés, de son profond jugement ou de sa grande ame. Brillant de toutes les qualités physiques et morales, fort comme sa volonté, beau comme le génie, actif jusqu'au prodige, il perfectionna, il compléta tous ces avantages, et ne fut pas moins éminemment son propre ouvrage que celui de la nature. Né facile, il se rendit sévère ; absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut tolérant jusqu'à la longanimité ;

(1) Page 162.

» vif, ardent, impétueux, il se fit calme, modéré,
» réfléchi. Sa destinée fut telle que les événemens
» tournèrent à son avantage souvent par le con-
» cours de sa conduite habile, quelquefois malgré
» ses fautes; et tout, jusqu'au tribut d'erreurs qu'il
» paya à l'humaine faiblesse, porta l'empreinte
» de sa grandeur, de son originalité, de son in-
» domptable caractère.

» Jamais mortel ne fut constitué pour le com-
» mandement comme lui; il le savait, il semblait
» se croire l'ame universelle du monde, et n'ad-
» mettait aux autres hommes que je ne sais quelle
» ame sensitive, instinct animal plus ou moins
» ingénieux : aussi les méprisait-il, et cependant
» il travailla infatigablement, selon ses lumières,
» à leur bonheur. Ainsi, l'extrême justesse de son
» esprit fit plus pour le rendre équitable et bien-
» faisant, que n'eût fait l'équivoque bonté des
» cœurs nés sensibles. Il ne connut qu'une pas-
» sion, la gloire, et il fut ennemi de la louange;
» qu'un goût, soi-même, et sa vie entière fut pour les
» autres; qu'une occupation, son noble métier de
» roi. Il le fit avec la plus inimitable persévérance
» pendant quarante-six années sans discontinuation
» jusqu'au jour qui précéda sa mort philosophique
» et simple, après dix-huit mois de douleurs et
» d'angoisses qui ne lui arrachèrent pas une plainte.

» Frédéric cessa de vivre le 17 août 1786; il
» ne cessa de régner que la veille.

» Mais c'est à l'histoire à peindre Frédéric-
» le-Grand ; c'est à elle à noter ses hauts faits, ses
» succès éclatans, ses ressources inconcevables,
» la grandeur de son règne, la simplicité de sa
» vie et de sa mort ; c'est à elle à dire ce qu'il fit
» pour rehausser sa nation, pour éclairer l'espèce
» humaine..... Pour moi qui l'ai vu, qui l'ai en-
» tendu, moi qui nourrirai jusqu'au tombeau le
» doux orgueil de l'avoir intéressé, je frémis en-
» core, et mon ame s'indigne du spectacle qu'of-
» frit Berlin à mes yeux stupéfaits, le jour de la
» mort du héros *qui fit taire d'étonnement ou par-*
» *ler d'admiration l'univers ;* tout était morne, per-
» sonne n'était triste ; tout était occupé, personne
» n'était affligé ; pas un regret, pas un soupir,
» pas un éloge !

» C'est donc là qu'aboutissent tant de batailles
» gagnées, tant de gloire, un règne de près d'un
» demi-siècle rempli d'une multitude de prodi-
» ges ! On en était fatigué jusqu'à la haine.....
» Qu'attendaient-ils ? les dépouilles du trésor !...
» Le seul général Mœllendorf pleurait ! Au ser-
» ment des troupes, son regard profondément
» triste, ses larmes involontaires, son parler mâle
» et attendri, sa contenance d'un héros blessé,
» brisaient l'ame de l'observateur sensible ; mais
» il était le seul dont on aperçût la douleur, et je
» le dis pour sa gloire.

» Pourquoi cette farouche ingratitude ?.....

Digitized by Google

» Ah! c'est donc encore la plus utile des spé-
» culations privées que d'être bon! c'est l'unique
» moyen d'être aimé!

» Oui; mais, osons le dire, la bonté seule
» dans le rang suprême ne fera jamais rien de
» vraiment utile à une nation. Pour la restaurer,
» pour l'agrandir, pour l'élever, et même pour
» la rendre heureuse, il importe plus d'en être
» obéi que d'en être aimé. L'homme hait l'op-
» pression, sans doute; mais il veut être dominé.
» La justice lui est plus nécessaire que la bonté
» qui, dans les rangs élevés, le plus souvent
» la blesse; et le prince avide des acclamations
» populaires aux lieux qu'il habite n'aura jamais
» l'admiration de la postérité (1). »

Nous terminerons ce chapitre par la simple mention du dernier ouvrage que Mirabeau a fait sur des matières autres que les affaires de son pays. Nous parlons de la brochure intitulée : *Letttre du comte de Mirabeau au comte de..... sur l'éloge de Frédéric, par M. de Guibert, et l'Essai général de tactique du même auteur* (2).

(1) Pages 162 à 166.

(2) In-8, 1788, 67 pages. Mirabeau avait eu d'abord l'intention de donner un autre titre à cette publication; voici celui que nous lisons sur notre manuscrit autographe :

*Lettre à M. le comte de Mirabeau, sur l'éloge du roi de Prusse, par l'auteur de l'*Essai général de Tactique.

Et à la suite de cet avertissement :

« Nous n'avons pas cru pouvoir mieux remplir notre

Cet écrit, que Mirabeau avait annoncé dans le premier livre de la *Monarchie prussienne* (1), est, en général, une apologie et même un panégyrique du grand monarque, à qui M. de Guibert attribuait des fautes qu'il n'avait pas commises, et refusait des éloges mérités. Mirabeau s'attache à prouver, en théorie, que M. de Guibert a mal jugé la tactique des principaux capitaines de l'antiquité, ainsi que celle de quelques illustres généraux allemands et français du XVIII[e] siècle ; et, en fait, que M. de Guibert n'a que superficiellement étudié, et mal compris celle des Prussiens, dont il parle beaucoup. Rien, sous le rapport littéraire ou politique (l'art de la guerre

» dessein de rassembler quelques observations sur le caractère de Frédéric, et l'éloge de ce grand roi, qu'en demandant à M. Mauvillon, major du génie, au service de Brunswick, notre collaborateur, notre ami, et l'un des plus savans tacticiens de l'Allemagne, son sentiment sur cet ouvrage. Sa réponse est l'objet de la lettre suivante, où l'on trouvera quelques vérités sévèrement exprimées peut-être, mais incontestablement utiles. »

Il est évident que c'est pour s'imposer la responsabilité de ces *vérités sévères* que Mirabeau renonça au dessein de donner à ses critiques l'autorité du nom de Mauvillon, très-connu par ses ouvrages spéciaux sur l'art de la guerre, et qui avait réellement fourni les matériaux de celui-ci. La preuve en est dans les *Lettres de Mirabeau* qu'il a imprimées (page 318 notamment).

(1) Tome I, page 78.

n'est pas de notre ressort), ne nous paraît recommander particulièrement cet ouvrage, qui est en partie de circonstance, et en partie de théorie spéculative; et comme cette œuvre de pure spécialité est tout-à-fait étrangère à notre sujet, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter davantage (1).

(1) Quelles que fussent la sévérité parfois brutale de l'écrit de Mirabeau, et la susceptibilité d'amour-propre de l'auteur de la *Tactique* et du *Connétable de Bourbon*, de qui l'amer Laharpe a dit qu'*il voulait être à la fois Turenne, Corneille et Bossuet*, il paraît que Guibert ne répondit pas. Nous l'apprenons par une lettre du marquis de Mirabeau. « Guibert, tête du siècle, mais qui, avec de » l'appui, de l'esprit, de l'action et de la jactance, est de» venu officier-général, et même l'ame et le moteur de ce » nouveau conseil de guerre qu'ils ont mis en avant, avait » jadis fait un gros livre de la *Tactique prussienne*, dont » les Prussiens se sont moqués; et l'homme dont nous » parlons (Mirabeau) lui a adressé une lettre imprimée qui » l'écrase de démonstrations de méprises incroyables et de » citations controuvées, etc. Sur allégations publiées qu'il » répondrait quand il en aurait le temps, quoique son cri» tique ne fût pas du métier, l'autre a répondu que, » *comme écrivain*, il n'aurait garde de vouloir joûter contre » M. de Guibert; mais que, *comme militaire*, (nota qu'il » n'a vu, lui, que la campagne de Corse), il croyait pou» voir lui répondre quelque chose. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 15 décembre 1788).

Digitized by Google

Digitized by Google

Livre septième.

Digitized by Google

VII.

Nous avons annoncé, au début du précédent chapitre, que nous rendrions compte dans celui-ci des derniers ouvrages que Mirabeau publia avant d'entrer dans le rôle de politique active auquel il dut se dévouer tout entier. Nous allons remplir cet engagement.

Vers août 1788, il fit imprimer une brochure intitulée : *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre* (1); et ce seul

(1) *Suivies de réflexions sur les effets de la sévérité des peines, et sur la législation criminelle de la Grande-Bre-*

Digitized by Google

titre explique comment un sujet pareil à dû émouvoir et inspirer l'auteur de l'*Essai sur le Despotisme* et des *Lettres de Cachet.*

Sans doute, ces deux ouvrages ont, lors de leur apparition, produit un effet qui ne pourrait guère se renouveler aujourd'hui; et la raison en est simple, si l'on considère notre actuelle situation politique, et le bonheur que nous avons d'être protégés par des institutions qui ne comportent qu'un joug, celui de la loi, qui ne permettent qu'à

tagne, imité de l'anglais, par le comte de Mirabeau, avec une *lettre de M. Benjamin Franklin.* En tête de la brochure est cette épigraphe.

Nunquàm aliud natura, aliud sapientia dicit.

Paris, 1788, 128 pages in-8.

On lit dans les *Souvenirs* de feu M. Ét. Dumont, page 16, que cet opuscule fut traduit *en un jour* par Mirabeau, d'après *une énergique description* de Samuel Romilly. Nous supposons que cette assertion ne peut s'appliquer qu'au préambule de la brochure, et que d'ailleurs il s'agit ici non pas d'une *traduction*, mais d'une *imitation :* c'est le terme dont se sert Mirabeau, qui créait en imitant. Nous remarquons en outre, 1° que son ouvrage n'est pas *une description;* 2° qu'il est physiquement impossible qu'il ait écrit *en un jour* le manuscrit autographe qui est sous nos yeux; 3° que ce manuscrit présente dans des ratures et des corrections sans nombre infiniment plus de traces de travail que n'en pouvait exiger une simple traduction, surtout de la part d'un écrivain aussi facile que Mirabeau, et aussi familier avec la langue anglaise.

Digitized by Google

elle seule de gêner ou de lier la liberté individuelle.

Il serait donc possible que nos lecteurs soupçonnassent quelque exagération déclamatoire dans les plaintes autrefois exprimées, relativement aux lettres de cachet, à ces actes odieux que prodiguaient, même sous des princes bien intentionnés, l'insouciance inhumaine et souvent les caprices barbares d'un despotisme sans contre-poids et sans frein.

Mais il nous semble que la seule vie de Mirabeau pourrait suffire pour montrer aux plus incrédules ce qu'étaient les lettres de cachet, l'insuffisance et la dépendance du pouvoir judiciaire, les lacunes, les abus, les cruautés de la législation pénale. C'est donc à lui surtout qu'il est permis d'en parler encore, et voilà pourquoi nous insisterons un moment sur l'ouvrage dont il s'agit.

L'intention de cet écrit nous paraît éloquemment exprimée dès le but.

« Au nombre des maux les plus affligeans de la
» société, je compte l'insouciance à laquelle l'ha-
» bitude nous entraîne sur les excès les plus dé-
» plorables, lorsqu'ils se répètent journellement
» sous nos yeux. Nous vivons au milieu d'une foule
» d'oppressions et de misères qui nous laissent à
» peu près indifférens; si nous en détournons nos
» regards, c'est pour oublier ce spectacle hideux,
» et non pour reposer notre ame; c'est dans la

Digitized by Google

» crainte de flétrir notre imagination, et non dans
» le saisissement d'une véritable horreur; c'est
» par bon goût, et non par commisération. Il ne
» nous vient pas à l'esprit que cette légèreté, in-
» sultante pour l'espèce humaine, nous rend cou-
» pables, en proportion de notre influence sociale,
» de tout le mal que le soulèvement de l'opinion
» publique pourrait empêcher, de tout le bien
» qu'il pourrait faire.

» Je croyais avoir moins qu'un autre à me re-
» procher cette espèce de délit dont j'accuse la
» plupart de mes concitoyens; et voilà que je me
» surprends coupable dans un des sujets dont je
» me suis le plus occupé. J'ai parlé avec énergie
» des attentats sur la propriété personnelle des
» citoyens, des lettres de cachet, des prisons
» d'État; et, comme si la rouille aristocratique
» entachait l'esprit le plus exempt du préjugé qui
» classe les hommes par le rang et par la fortune,
» comme si les angoisses du plébéien ou du pau-
» vre méritaient moins d'indignation que celles
» du riche et du patricien, je me suis à peine
» occupé des maisons de force (1). »

Après ce préliminaire, après d'amères et justes réflexions sur les abus, et en même temps sur l'impuissance de la police (2), vient l'imitation

(1) Pages 1 et 2.

(2) Mirabeau s'était beaucoup occupé dans les *Lettres de*

de la lettre anglaise, écrite à propos de la visite

Cachet, des trois polices d'Amsterdam, de Londres et de Paris. Ce qu'il dit de cette dernière est si piquant, le temps et des réformes toujoure sages, sinon toujours complètement efficaces, ont si bien justifié les observations de cet esprit également juste et puissant qui les a précédées, que nous ne résistons pas à la tentation de citer ici quelques traits du tableau dont il s'agit :

« Applaudissez-vous de votre police, ô Parisiens! La mal-
» propreté de votre peuple et de vos rues vous infecte, vos
» maisons excessivement exhaussées interceptent le cours
» de l'air, ou follement suspendues sur les eaux, elles en ar-
» rêtent les vapeurs, et vous menacent continuellement de
» votre ruine; vos marchands de vins vous empoisonnent;
» vous avez toute la liberté nécessaire pour préparer vos
» alimens dans le plus dangereux des métaux; vos charlatans
» de toute espèce se jouent inpunément de votre vie; les
» livres de médecine, les remèdes, les recettes les plus absur-
» des, imprimées avec la sanction publique, mettent des
» armes meurtrières dans les mains de plusieurs milliers
» d'ignorans et d'insensés; on tend à vos santés et à vos
» bourses des piéges multipliés autant que dangereux; des
» préjugés extravagans et funestes se maintiennent par voie
» d'autorité ou d'intrigue; vos clochers appellent la foudre
» sur vous, sur vos maisons, et, pour honorer Dieu, exposent
» continuellement la vie des hommes; une vapeur pestilen-
» tielle s'exhale des tombeaux sur lesquels vous marchez,
» et où l'on vous enferme quelquefois vivans, ou du moins
» sans que votre mort soit jamais constatée, quoique des
» témoins qui n'ont rien vu l'attestent; vos hôpitaux sont
» un foyer continuel de maux et font frémir l'humanité;
» vous affrontez chaque jour dans vos salles de spectacle
» ridiculement construites l'insalubrité la plus contagieuse;

Digitized by Google

à Bicêtre. « Je savais (1), dit l'auteur, je savais,
» comme tout le monde, que Bicêtre était à la
» fois un hôpital et une prison; mais j'ignorais
» que l'hôpital eût été construit pour engendrer
» des maladies, et la prison pour enfanter des
» crimes. »

Nous ne rapporterons pas les détails hideux qui suivent; car ils seraient également dépourvus d'à propos et de vérité, parce qu'ils s'appliquent à des désordres et à des cruautés qui, depuis quarante-six ans, ont disparu en très-grande partie, grâce à une administration à la fois intelligente et bienfaisante.

» vous êtes faibles, infirmes, malsains; votre vie est courte
» et malheureuse, et, de plus, vous êtes esclaves.... Mais,
» en revanche, on sait à point nommé ce qui se dit et dans
» vos cafés, et même dans vos maisons; on retrouverait un
» homme dans le centre de la terre : vos espions sont fort
» industrieux, et vous recouvrez assez facilement vos bijoux,
» lorsque vous payez mieux que les filoux qui les ont volés...
» O Parisiens! enorgueillissez-vous de votre sublime police! »
(*Lettres de Cachet*, tome 1, page 254.)

(1) Page 4, Mirabeau avait déjà parlé de Bicêtre dans les *Lettres de Cachet*. « Je sais du moins (pour les avoir vus)
» que les cachots noirs de Bicêtre sont sous terre et sans
» jour; que l'air ne change que par l'axe d'un pilier de
» pierre en syphon, et qu'on y descend l'eau et la pain avec
» une corde. » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 280. Cette même phrase se retrouve dans les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, page 303.

Nous remarquerons seulement que, sur cette question d'administration, comme sur la plupart des questions de politique, Mirabeau devança de beaucoup les esprits les plus occupés de ces matières.

Dès la dix-huitième page, l'auteur passe à l'examen de la législation criminelle de l'Angleterre; il parle du projet d'y établir *des maisons de pénitence,* projet qui, dit-il, « réunit le double avan-
» tage d'un établissement de charité et d'une in-
» stitution pénale, toute dirigée vers le but le plus
» important du châtiment, que presque toutes les
» lois ont négligé, savoir la réforme du criminel.
» Il fait espérer de dompter les caractères les plus
» intraitables et les ames les plus féroces, par une
» détention solitaire et un travail continuel. Ce
» serait, en outre, une espèce d'asile pour ceux
» que le vice d'une mauvaise éducation, des liai-
» sons pernicieuses, le désespoir ou l'indigence,
» auraient seuls rendus coupables. Isolés des scé-
» lérats déterminés, ils seraient à l'abri de la con-
» tagion de leurs complices. On inculquerait dans
» leur esprit les principes de la religion, de la
» morale; on leur enseignerait des métiers utiles;
» on leur fournirait des ressources propres à en
» faire des membres estimables de la société,
» quand la liberté leur serait rendue (1). »

(1) Page 19.

Digitized by Google

L'auteur s'afflige des lenteurs qu'éprouve la réalisation de ce plan, « dont l'exécution univer-
» selle est le plus court chemin pour conduire à
» la réforme du Code pénal, c'est-à-dire à l'uni-
» que moyen de proportionner les peines aux
» délits, et d'absondre l'espèce humaine, comme
» aussi de la délivrer de ses lois les plus iniques et
» les plus cruelles ; car comment, le jour où il
» serait démontré, par le fait, qu'on peut améliorer
» les coupables, ne préférerait-on pas le système
» qui préviendrait les délits à celui qui les punit
» sans les réprimer (1)?

» La législation criminelle de l'Angleterre, » ajoute l'auteur, « si admirée sur parole, serait la
» honte du peuple qui l'adopterait aujourd'hui
» que les lumières du siècle font un devoir aux
» nations d'élever leurs lois, du moins au niveau
» de la raison publique (2). »

Il montre dans cette législation jusqu'à cent soixante cas auxquels la peine capitale est appliquée ; et, parmi ces cas, « des fautes qui mérite-
» raient à peine une punition correctionnelle,
» tandis que la loi omet des actes de la scélératesse
» la plus atroce (3). » Il montre la bizarrerie des distinctions et la barbarie des châtimens, en ma-

(1) Page 22.
(2) Page 24.
(3) Page 29.

Digitized by Google

tière de vol, d'incendie ; il évite de s'expliquer sur la question d'abolition de la peine de mort, « question infiniment délicate, à ne la considérer » qu'en théorie, et qui, la solution en fût-elle » convenue et incontestable, offre dans la pratique » une foule de difficultés dont la discussion ne » saurait embrasser ni démêler tous les détours (1). » Mais il s'élève contre l'iniquité et le danger politique de la sévérité qui, dit-il avec Blackstone, ne fait qu'accroître le nombre des coupables (2). Il montre, après Montesquieu, que cet excès de sévérité même tourne contre le vœu du législateur, puisque les juges hésitent dans l'application des lois trop dures, et que l'impunité s'ensuit bien souvent.

« En pareil cas, dit-il, les jurés prendraient sur » eux de juger de l'équité et de l'utilité de la loi » d'après laquelle chaque accusé serait poursuivi; » soudain tous les maux qui naissent de l'impunité » naîtraient de cet ordre de choses. Eh! qui peut » douter que la conscience des jurés ne fût aisé- » ment rassurée sur le parjure, lorsqu'il leur offri- » rait un moyen de prévenir l'assassinat (3)! »

L'auteur en conclut qu'autant il importe que tout acte quelconque de l'autorité soit fondé sur

(1) Page 36.
(2) Page 41.
(3) Page 84.

Digitized by Google

la loi qui, seule, toujours et partout, doit régner, parce que même alors qu'elle est imparfaite, il n'y a que désordre, qu'anarchie en son absence (1), autant il importe que « les lois soient douces et » leur exécution inflexible (2).

» Pour rendre les lois efficaces et respectables, » il n'est pas douteux qu'il ne soit nécessaire qu'on » les exécute strictement; mais il est encore plus

(1) « La loi, dit M. d'Aguesseau, répond des *inconvéniens » qu'on éprouve quelquefois en la suivant; mais l'homme » est responsable de ceux qui arrivent lorsqu'on s'est écarté » de la règle*. Si les magistrats ne sont pas infaillibles, ni » même incorruptibles; si les lois, même revêtues du con- » sentement public, éprouvées par l'expérience, pesées à la » balance du droit naturel, de l'humanité, de la raison, » ont encore des défauts, soit de prévoyance, soit de pré- » cision, soit de clarté; si les formes les plus simplifiées, » les mieux entendues pour l'intérêt de la justice et de la » vérité, entraînent quelques lenteurs, ce sont les suites » inévitables de l'imperfection humaine, qui diminueront » par les efforts des bons esprits, la communication des lu- » mières, les progrès, la liberté, l'universalité de l'instruc- » tion; mais les maux qu'entraîne le renversement de l'ordre, » l'usurpation sur les lois, la faveur, l'ignorance, la préci- » pitation, les déplacemens, l'arbitraire; tous ces maux, » dis-je, sont les vices du gouvernement, et les crimes du » souverain, puisqu'il outre-passe ses droits, et trahit » ses devoirs; et tous les beaux prétextes dont il couvrira » ses usurpations funestes, seront autant de manœuvres du » despotisme. » (*Lettres de cachet*, tome I, page 171).

(2) Page 71.

» indispensablement requis qu'elles soient justes
» et raisonnables ; car autrement plus on voudra
» les exécuter à la rigueur, plus elles seront mé-
» prisées et abhorrées. Si nous voulons que nos
» lois soient invariablement obéies, nous devons
» d'abord les rendre telles que tout homme sage
» et honnête joigne ses vœux à ceux de la loi, et
» contribue par sa conduite à la faire observer.
» Il ne faut pas les laisser armées d'une telle sévé-
» rité, que la nature nous crie que c'est une vertu
» de tromper la loi (1). Peut-être dans un état
» despotique serait-il possible d'exécuter les lois
» les plus dénaturées avec la rigueur la plus in-
» humaine ; mais dans un pays libre, et sous un
» gouvernement modéré, cette révolution ne
» pourrait avoir lieu qu'autant qu'on aurait éteint
» la dernière étincelle de l'humanité dans le cœur
» des hommes, et que, par leur nature, ils ne
» seraient plus susceptibles de souffrir (2). »

L'auteur se plaint surtout des lenteurs de l'instruction ciminelle. « L'esprit humain ne conçoit

(1) « Si je ne suis moi-même ni assez barbare, ni assez » sanguinaire, ni assez vindicatif, pour tuer quelqu'un qui » me vole quatorze schellings et trois pences, comment » puis-je approuver une loi qui le fait ? » (*Lettre de Benjamin Franklin, sur le même sujet*, page 118.)

(2) Page 83 de l'écrit intitulé : *Observations d'un voyageur anglais, sur la maison de force appelée Bicêtre.*

» pas, sans être pénétré d'horreur, la *question* pré-
» paratoire qu'on employait autrefois en France.
» Eh bien! l'emprisonnement long-temps avant
» le procès provient de la même source, quoi-
» qu'il ne soit pas suivi de la même cruauté;
» car, dans les deux cas, on commence d'abord
» par infliger une peine, et ensuite on examine
» à loisir si le malheureux qui la souffre est in-
» nocent ou coupable. Après avoir été privé de
» sa liberté pendant sept à huit mois, après avoir
» souffert durant cet intervalle toutes les horreurs
» de la prison, l'infortuné est enfin conduit de-
» vant le juré qui, sur ses interrogatoires, le
» déclare parfaitement innocent. Qu'en résulte-
» t-il? A la vérité, sa réputation est rétablie;
» mais sa santé ne le sera jamais. Peut-être il a
» perdu pour toujours les moyens de gagner sa
» vie, et il retrouve sa malheureuse famille dans
» quelque atelier de charité, où la honte et la
» misère l'ont forcée de se réfugier (1). »

Nous n'insisterons pas plus long-temps sur cet ouvrage où le talent de Mirabeau ne se montre peut-être pas aussi favorablement que ses sentimens et ses principes; ce qui, du reste, si notre opinion est fondée, peut s'expliquer par la précipitation de son travail; peut-être aussi y aurait-il lieu de s'étonner qu'il se fût ainsi occupé

(1) Page 97.

de la législation d'un peuple voisin, plutôt que de s'attacher de préférence aux défectuosités de la législation française, sur laquelle il s'était ailleurs exprimé très-énergiquement (1). Une dernière

(1) En voici, entre autres, un exemple : « Nos lois, si » multipliées, si variées, si confuses, si contradictoires, si » hors de la portée de presque tous les citoyens; ce droit » romain qui nous régit en partie; ce droit, quelquefois » si absurde, souvent si cruel, plus souvent si favorable à » la tyrannie; mais surtout nos lois criminelles, ces lois si » redoutables à la liberté, et aussi au-dessus des lois civiles » pour l'importance, que l'honneur et la vie des citoyens » l'emportent sur leurs fortunes; ces lois, loin d'être par- » faites, n'approchent pas même de la perfection : les cri- » mes n'y sont pas même définis exactement; les peines y » sont disproportionnées, barbares, arbitraires, incertaines; » les informations, et souvent même les accusations restent » secrètes, au mépris des bonnes mœurs, et au très-grand » péril de la vérité et de l'innocence dépourvue de conseil, » et le plus souvent aussi de la faculté de produire des » témoins en sa faveur. Les preuves qui servent à la con- » viction des coupables demeurent ensevelies dans l'obscu- » rité d'un greffe, où un scribe artificieux ou négligent » peut faire dire à celui qui dépose ce qu'il n'a jamais » pensé; où celui qui dépose peut avancer ce qu'il n'ose- » rait attester devant un tribunal solennel. Nos procédures, » qui paraissent plutôt combinées pour trouver des cou- » pables que pour découvrir la vérité, sont encore désho- » norées par la méthode atroce et insensée de la torture » qui fait frémir la raison et l'humanité. Le gouvernement » peut et doit réformer tous ces abus et beaucoup d'au- » tres, à mesure que les mœurs publiques et les circon-

Digitized by Google

citation nous paraît indiquer assez bien ses motifs.

« On cherchera des allusions dans cet écrit, » et l'on croit aisément en ce genre avoir trouvé » ce que l'on cherchait. Mais, outre que tout ce » qui va suivre est presque entièrement imité de » l'anglais, l'homme qui n'a jamais daigné dissi- » muler un de ses principes, ni ménager un pré- » jugé nuisible, ni s'envelopper dans des expres- » sions détournées en heurtant les plus grands » intérêts, mérite d'être cru quand il assure qu'il » n'a pas eu une arrière-pensée : or, je le déclare » formellement.

» Que si l'on veut savoir pourquoi j'ai parlé » des lois et des juges de la Grande-Bretagne » plutôt que des nôtres, c'est que les vérités de » détail transportées d'un pays à l'autre, me pa- » raissent très-utiles, surtout lorsque le lecteur » reste seul chargé de l'application. C'est qu'en- » suite en Angleterre il n'y a, selon moi, du » moins à cet égard, qu'à corriger; au lieu que » chez nous tout est à refaire. C'est enfin que j'ai » désiré de suggérer cette question : *Que sommes-*

» stances le permettront. Mais que cette réforme se concilie » avec nos droits naturels et acquis : point de désordre » pour rétablir l'ordre, point d'attentat sur la loi éternelle » pour corriger les lois positives; que l'autorité ne fran- » chisse pas les bornes immuables que lui a assignées la » nature. » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 327.)

» *nous donc, si les Anglais ne sont encore que* » *cela* (1)? »

Nous voudrions qu'il nous fût possible de présenter à nos lecteurs, d'après Mirabeau, une théorie complète sur la législation française; mais dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, et dans ceux qu'il a donnés, ou qu'on a donnés sous son nom au public, non plus que dans son grand travail inédit, dont quelques parties sont restées informes, *sur le Code prussien*, il n'a que semé des observations et des vues, sans élaborer, même sans jalonner complètement un plan d'ensemble; et nous ne pourrions y suppléer qu'en le composant nous-même par la réunion d'une multitude de membres épars; travail considérable qui ne serait véritablement pas l'œuvre propre et avouée de Mirabeau, et qui d'ailleurs excéderait nos forces, ainsi que les limites où notre ouvrage doit être renfermé.

Mais si nous ne pouvons remplir à cet égard notre vœu et le vœu du public, nous sommes cependant en état de faire connaître quelques-unes des opinions de Mirabeau sur le sujet dont il s'agit, et nous les publierons pour la première fois, en insérant dans l'appendice, en ce qui concerne la procédure criminelle et la procédure civile,

(1) Pages v, vi de l'avant-propos des *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre.*

plusieurs pages jusqu'à présent inédites que nous extrayons, d'abord d'un portefeuille de mélanges, et ensuite d'un travail dont nous avons parlé ailleurs, à l'occasion du procès de Provence qui en suggéra l'idée à Mirabeau. Nous ferons seulement remarquer que nous ne nous abusons, ni ne voulons abuser nos lecteurs sur la valeur des deux morceaux que nous leur offrons. Nous n'avons, pas plus que ne l'avait l'auteur lui-même, la prétention de montrer dans ces simples extraits un imposant ensemble de considérations sur la législation française, un véritable système, un plan médité de réformation générale : on n'y trouvera, au contraire, que quelques observations écrites très-rapidement, et sous l'inspiration de litiges tout-à-fait privés. Mais ces observations nous paraissent, les unes fortes et démonstratives, les autres justes et piquantes : c'est ce qui nous détermine à les publier.

Après avoir rendu compte des seules méditations que Mirabeau ait laissées sur les améliorations dont les lois civiles, les pénalités, la procédure, lui paraissaient susceptibles, et avant de passer à l'analyse de ses derniers écrits de circonstances, nous anticiperons un peu sur les dates pour nous occuper ici d'un travail dans lequel il traite d'une manière abstraite et spéculative une de ces questions générales qui ne se retrouveront plus que dans sa carrière de législateur.

Digitized by Google

Nous parlons de sa brochure *sur la Liberté de la presse* (1) ; et celle-là pourrait même être placée parmi les écrits de circonstances, car on peut croire que Mirabeau la publia par suite de l'arrêt du conseil du 15 juillet 1788 qui, en promettant les États-généraux, avait invité les citoyens à fournir tous les avertissemens, observations et conseils qui pourraient être utiles.

Encouragé par cette interpellation jusqu'alors sans exemple, du moins en matière politique, un libraire de Strasbourg, Levrault, avait imprimé un précis des procès-verbaux des assemblées provinciales; cette publication, expressément autorisée d'abord, avait été peu après interdite. C'est à cette occasion que Mirabeau s'écrie : « Le roi, » par cela même qu'il a consulté tout le monde,

(1) *Sur la liberté de la presse*, imité de l'anglais de Milton. Paris, 4 décembre 1788, in-8, 62 pages, avec cette épigraphe :

Who kills a man kills a reasonable creature... bru, he who destroys a good book, kills reason it self.

Tuer un homme, c'est tuer une créature raisonnable; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même.

Au bas du titre est cette note :

« Le titre de ce morceau très-singulier, où j'ai suivi de » beaucoup plus près mon auteur que ne voudront le croire » ceux qui ne consulteront pas l'original, et où j'ai plutôt » retranché qu'ajouté; ce titre est AREOPAGITICA : *a speech* » *gor the liberty of unlicens'd printing, to the Parliament* » *of England.* »

» a implicitement accordé la liberté de la presse ;
» et l'on redouble toutes les gênes de la presse !

» Le roi veut connaître le vœu de son peuple ;
» et l'on étouffe avec la plus âpre vigilance les
» écrits qui peuvent le manifester !

» Le roi veut réunir les esprits et les cœurs ; et
» la plus odieuse des tyrannies, celle qui prétend
» asservir la pensée, aigrit tous les esprits, indigne
» tous les cœurs !

» Le roi veut appeler les Français à élire libre-
» ment des représentans pour connaître avec lui
» de l'état de la nation, et statuer sur les remèdes
» qu'il nécessite ; et ses ministres font tout ce qui
» est en eux pour que les Français ne s'entendent
» pas, pour que les mille divisions dont la nation
» inconstituée est viciée depuis plusieurs siècles,
» viennent se heurter sans point de ralliement,
» sans moyen d'union et de concours ; pour qu'en
» un mot l'assemblée nationale soit une malheu-
» reuse agrégation de parties ennemies, dont les
» opérations incohérentes, fausses et désastreuses,
» nous rejettent, par la haine de l'anarchie, sous
» la verge du despotisme ; et non un corps de frè-
» res, dirigés par un intérêt commun, animés de
» principes semblables, pénétrés du même vœu,
» qui fasse naître un esprit public, fondé sur l'a-
» mour et le respect des lois (1) ! »

(1) Page 4.

L'auteur blâme d'autant plus l'esclavage de la presse, qu'il a pour effet d'entretenir certains préjugés qui s'effraient de sa liberté; « car tel est » le plus fatal inconvénient de la gêne de la presse, » de rendre par l'ignorance et par l'erreur des » cœurs purs, des hommes timorés les satellites » du despotisme en même temps qu'ils en sont les » victimes; et, par exemple, une foule d'honnêtes » gens, oubliant que le sort des hommes est d'a- » voir à choisir entre les inconvéniens, seraient » sincèrement alarmés de la liberté de la presse, » grâce à la prévention qu'on a su leur donner » contre quelques rares abus échappés aux écri- » vains qui ont paru les apôtres intéressés de cette » liberté (1)....

» C'est donc à eux surtout qu'il importe de » s'adresser. J'ai cru qu'il serait utile de mettre » sous leurs yeux une réfutation de leur argument » poursuivi dans toutes ses conséquences morales » par un homme qu'on n'a point accusé d'être un » philosophe (2). »

Ici commence l'imitation de l'auteur anglais. Il reconnaît à l'autorité l'intérêt de surveiller, le droit de punir; mais il repousse toute censure préventive. Selon la méthode du temps, il s'applique, en érudit, à rechercher tout ce qui, dans

(1) Page 6.
(2) Page 7, Milton.

l'histoire, concerne la police des publications, à recueillir les usages et les actes des autorités publiques, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à l'époque où l'inquisition créa *la censure.* Il montre Athènes ne s'occupant que des seuls libelles et des écrits blasphématoires; il établit que cette restriction même n'existait pas chez les Romains, du temps de la république; il attribue à Auguste, proscripteur politique, les premières proscriptions littéraires, qui même ne s'étendent pas jusqu'aux poètes satiriques. C'est seulement dans les siècles de tyrannie qu'il aperçoit la défense d'écrire liée, et à plus forte raison, à la défense de parler; il ne trouve pas même de sévérité préventive à l'égard des ouvrages de l'esprit chez les empereurs qui avaient embrassé le christianisme, et qui, même pour les livres entachés d'hérésie, se contentaient de les faire, dans l'occasion, examiner, réfuter, et condamner dans des conciles généraux, sans aucune prohibition préalable. Il remarque que jusque après le VIIIe siècle les défenses des conciles n'atteignaient que les lecteurs et non les écrivains; que Martin (1) fut le premier qui proscrivit ouvertement les auteurs comme les ouvrages, exemple suivi par Léon X et ses successeurs; que les premiers *index* furent l'œuvre du concile

(1) Martin V, élu pape en 1417, mort en 1431.

de Trente et de l'inquisition, « dont la dernière
» invention fut d'ordonner qu'aucun livre, bro-
» chure ou papier, ne pourraient être imprimés
» sans approbation de deux ou trois frères inqui-
» siteurs (1).

» Telle est l'origine de la coutume d'approuver
» les livres. Nous ne la trouvons établie dans aucun
» gouvernement ancien ni par aucun statut de
» nos ancêtres; elle est le fruit du concile le plus
» anti-chrétien et de l'inquisition la plus tyran-
» nique..... Jusqu'à cette époque, les livres arri-
» vaient librement dans le monde, comme toutes
» les autres productions de la nature..... Dira-t-on
» que la censure en elle-même peut être bonne,
» quoique provenant d'une source impure? Mais
» si elle est directement contraire au progrès des
» lumières, si les gouvernemens les plus sages,
» dans aucun temps ni dans aucun pays, ne l'ont
» mise en pratique, si elle n'a été imaginée que
» par des charlatans et des oppresseurs, on aura
» beau la mettre au creuset, il n'en résultera jamais
» le moindre bien..... Cependant voyons si la li-
» berté illimitée de la presse ne produit pas plus
» de bien que de mal (2). »

Il démontre que c'est à la seule liberté d'écrire que les anciens ont dû leurs progrès dans les let-

(1) Page 18.
(2) Page 20.

tres, les sciences et la philosophie; que l'empereur Julien ne trouva pas de moyen plus assuré d'arrêter les progrès du christianisme que de défendre aux chrétiens de lire les livres des idolâtres, défense heureusement et généralement éludée.

« Mais, ajoute-t-il, laissant là l'érudition, les » autorités, les exemples, et remontant à la nature » des choses, je dirai :

» Lorsque Dieu permit à l'homme d'user modérément de toutes les productions de la nature, » il voulut aussi que l'esprit jouît du même privi- » lége.....

» Le bien et le mal ne croissent pas séparément » dans le champ fécond de la vie; ils germent » l'un à côté de l'autre, et entrelacent leurs bran- » ches d'une manière inextricable. La connais- » sance de l'un est nécessairement liée à celle de » l'autre; renfermés sous l'enveloppe de la pomme » dans laquelle mordit notre premier père, ils s'en » échappèrent au même instant; et, tels que deux » jumeaux, ils entrèrent à la fois dans le monde. » Peut-être même, dans l'état où nous sommes, » ne pouvons-nous parvenir au bien que par la » connaissance du mal : car comment choisirait-on » la sagesse? Comment l'innocence pourra-t-elle » se préserver des atteintes du vice, si elle n'en a » pas quelque idée? et puisqu'il faut absolument » observer la marche des vicieux pour se conduire » sagement dans le monde; puisqu'il faut aussi

» démêler l'erreur pour arriver à la vérité, est-il
» une méthode moins dangereuse de parvenir à
» ce but, que celle d'écouter et de lire toutes sortes
» de traités et de raisonnemens? avantages qu'on
» ne peut se procurer qu'en lisant indistinctement
» toutes sortes de livres (1). »

Craindrait-on que cette liberté indéfinie ne familiarisât avec l'erreur? mais il faudrait anéantir toutes les connaissances humaines, car l'erreur est partout, même dans les pères de l'église, jusque dans les livres sacrés; le sophisme, le scandale, le blasphême s'y glissent quelquefois, ne fût-ce qu'en narrations ou en paraboles, « et
» on y rencontre une foule de passages ambigus,
» et susceptibles d'être mal interprétés par des
» lecteurs vulgaires. Personne n'ignore que c'est
» à cause de toutes ces raisons que les papistes
» ont mis la Bible au premier rang des livres
» prohibés (2), et s'il faut extraire et choisir, qui
» extraira et choisira ? Où trouvera-t-on des cen-
» seurs incorruptibles, d'infaillibles censeurs?

» Encore s'il est vrai que, semblable au bon
» chimiste, l'homme sage peut extraire de l'or
» d'un volume rempli d'ordures, tandis que le
» meilleur livre n'avise point un fou, quelle est
» donc la raison qui ferait priver l'homme sage

(1) Page 23.
(2) Page 24.

Digitized by Google

» des avantages de la sagesse, sans qu'il en pût
» résulter le moindre bien pour les fous, puis-
» qu'avec des livres, ou sans livres, ils n'extra-
» vagueront pas moins (1)? »

Que si vous voulez, ajoute l'auteur, subordonner la presse à la police des mœurs, inspectez donc tout : la musique, la danse, les relations de société, les conversations, jusqu'à la promenade, jusqu'à l'échange des regards, jusqu'aux habillemens!

Comment donc l'autorité se flatterait-elle d'atteindre partout où peut naître le mal? et si elle ne le peut pas, pourquoi s'en prendre à la presse, qui peut nuire, sans doute, mais qui peut aussi faire un bien immense, que seule elle peut produire? « Le grand art de gouverner consiste à
» savoir les choses que l'on doit prohiber, celles
» qu'on doit punir, celles où il ne faut employer
» que la persuasion. Si toutes les actions, bonnes
» ou mauvaises, pouvaient être taillées, prescrites
» et contraintes, la vertu ne serait plus qu'un
» nom. Comment pourrait-on louer un homme
» de sa bonne conduite, de sa probité, de sa jus-
» tice ou de sa tempérance? Qu'ils sont fous ceux
» qui osent blâmer la divine Providence d'avoir
» souffert que le premier homme tombât dans le
» crime! Lorsque Dieu lui donna la raison, il lui

(1) Page 27.

» donna la liberté de choisir, car c'est cette fa-
» culté qui constitue la raison. Autrement l'homme
» n'eût été qu'une machine; nous-mêmes, nous
» n'estimons l'amour, les bienfaits, la reconnais-
» sance, qu'autant qu'ils sont volontaires. Dieu
» donc créa le premier homme libre; c'était le
» seul moyen de rendre son abstinence méritoire.
» Et pourquoi l'Être suprême a-t-il mis le germe
» des passions en nous, les plaisirs à côté de nous,
» si ce n'est afin que, modérés par nous, ils de-
» vinssent l'assaisonnement de la vertu (1)?

» Ils sont donc bien peu versés dans la con-
» naissance des choses humaines, ceux qui s'ima-
» ginent qu'écarter les objets c'est écarter le mal;
» car, outre qu'ils se reproduisent toujours,
» quand on viendrait à bout d'en dérober passa-
» gèrement une partie à quelques personnes,
» cette précaution ne pourra jamais s'étendre à
» l'universalité, surtout dans une chose aussi gé-
» nérale que les livres; et, quand on y parvien-
» drait, le mal n'en existerait pas moins. Vous
» pouvez enlever son or à un avare; mais il lui
» reste toujours un bijou dont il n'est pas en votre
» pouvoir de le priver, c'est-à-dire son avarice.
» Bannissez tous les objets de convoitise, enfer-
» mez la jeunesse sous des verroux, par cette
» méthode vous ne rendrez chastes que ceux qui

(1) Page 33.

Digitized by Google

» l'étaient avant d'être soumis à votre discipline, » tant il faut de soin et de sagesse pour diriger » les hommes (1)!

» Supposons que par ces moyens vous puissiez » écarter le mal : autant vous éloignez de maux, » autant vous éloignez de vertus, car le fond en » est le même : ils ont une source commune; » leur existence est proprement relative, et se » rapporte à des combinaisons étrangères au » principe qui les produit. Nous naviguons diver- » sement sur le vaste océan de la vie; la raison » en est la boussole, mais la passion en est le » vent. Ce n'est pas dans le calme seul que l'on » trouve la Divinité. Dieu marche sur les flots, et » monte sur les vents. Les passions, ainsi que les » élémens, quoique nées pour combattre, ce- » pendant mêlées et adoucies, se confondent dans » l'ouvrage de Dieu : il n'a point extirpé les pas- » sions; il n'a fait que les modérer, et il les a em- » ployées. Que les gouvernemens fassent comme » la nature et comme Dieu : il nous recommande » la justice, la tempérance, la continence, et ce- » pendant il verse autour de nous les biens avec » profusion, et il nous donne des désirs illimités. » Pourquoi les législateurs des humains suivraient- » ils une marche contraire, lorsqu'il s'agit de » l'instruction humaine, puisque les livres per- » mis indistinctement peuvent à la fois épurer

(1) Page 34.

» les vertus, et contribuer à la découverte de la » vérité? Peut-être vaudrait-il mieux apprendre » que la loi qui prohibe est essentiellement » vaine, incertaine, et qu'elle repose sur le bien » comme sur le mal. Si j'avais à choisir, la » moindre somme de bien me paraîtrait préfé- » rable à la suite forcée de la plus grande quan- » tité de mal; car le libre développement d'un » être vertueux est, sans doute, plus agréable à » l'Être suprême que la contrainte de dix êtres » vicieux (1).

» Puisque tout ce que nous voyons ou ce que » nous entendons, soit au logis, soit dans les » promenades, soit dans les conversations ou » dans les voyages, peut s'appeler proprement » notre livre, et produit sur nous le même effet » que les écrits, il est évident que si l'on ne peut » supprimer que les livres, cette prohibition ne » parviendra jamais aux fins qu'elle se propose. » Si l'on n'envisage que l'intérêt des mœurs, » qu'on jette les yeux sur l'Italie et sur l'Espagne: » ces nations se sont-elles améliorées depuis que » l'inquisition a pris à tâche d'y proscrire les » livres (2)? »

Où l'autorité trouvera-t-elle des censeurs capables de bien remplir ses vues, « à moins qu'on

(1) Page 34, 35.
(2) Page 30.

» ne leur confère ou qu'ils ne puissent se donner » à eux-mêmes le privilége de l'incorruption et » de l'infaillibilité (1)? » Un tel office exige des talens, des lumières, des vertus qui en éloigneront celui qui les possédera; dans quelles mains dès-lors tombera la censure? Quel dégoût la gêne d'un contrôle puéril ou tyrannique ne jettera-t-elle pas dans l'ame ou dans l'esprit d'un auteur! quelle dégradation pour l'auteur et le livre! quelle flétrissure pour la dignité des lettres! « Comment l'écrivain osera-t-il donner l'essor à » son génie? où trouvera-t-il cette noble assu- » rance qui convient à celui qui enseigne des » vérités nouvelles, et sans laquelle il vaudrait » autant qu'il se tût? Le lecteur malin ne jettera- » t-il pas là le volume, en se moquant du docteur » qu'on mène par des lisières (2)?

» Qu'on examine les livres munis d'approba- » tion, on verra qu'ils ne contiennent que les » idées les plus communes et, par cela même, » souvent les plus fausses. En effet, d'après sa » mission, le censeur ne peut laisser circuler » que les vérités triviales ou les erreurs favo- » risées. Par un abus encore plus déplorable, » quand il s'agit d'imprimer ou de réimprimer » les œuvres d'un écrivain mort depuis long-

(1) Page 27.
(2) Page 40.

» temps, et dont la réputation est consacrée, s'y » trouve-t-il une pensée féconde, échappée au » zèle de l'enthousiasme? il faudra qu'elle périsse » sous le scalpel de la censure. Ainsi, par la ti- » midité, la présomption, ou l'incapacité d'un cen- » seur, l'opinion d'un grand homme sera perdue » pour la postérité! si ceux qui ont le pouvoir ne » s'empressent pas de remédier à cet abus, s'ils per- » mettent qu'on traite aussi indignement les pro- » ductions orphelines des grands hommes, quelle » sera donc la condition de ces êtres privilégiés qui » auront le malheur d'avoir du génie? Ne faudra- » t-il pas qu'ils cessent d'instruire, ou qu'ils ap- » portent le plus grand soin à cacher leurs con- » naissances, puisque l'ignorance, la paresse, la » sottise, deviendront les qualités les plus dési- » rables, et les seules qui pourront assurer la » tranquillité et le bonheur de la vie (1)?

» Et comme c'est un mépris particulier pour » chaque auteur vivant, et une indignité plus » outrageante encore pour les morts, n'est-ce » pas aussi dégrader et avilir toute la nation? Il » m'est impossible de comprendre par quelle » adresse on pourrait renfermer dans vingt têtes, » quelque bonnes qu'on les suppose, le juge- » ment, le savoir, l'esprit et l'érudition de tout » un peuple. Encore moins concevrais-je la né-

(1) Page 41.

» cessité qu'elles en aient la surintendance, que
» toutes les idées passent à leur filière, et que
» cette monnaie ne puisse avoir de cours si elle
» n'est frappée à leur coin. L'intelligence et la
» vérité ne sont pas des denrées propres au mo-
» nopole, ni dont on doit soumettre le commerce
» à des réglemens particuliers. Eh quoi! prétend-
» on les emmagasiner et les marquer comme
» nos draps et nos laines? Quelle honteuse ser-
» vitude s'il faut que vingt censeurs taillent
» toutes les plumes dont nous voudrons nous
» servir (1)!

» Si l'on voulait punir un auteur qui, contre
» sa raison et sa conscience, se serait permis des
» ouvrages scandaleux et attentatoires à l'hon-
» nêteté publique, quelle plus grande flétrissure
» pourrait-on lui infliger que d'ordonner qu'à
» l'avenir toutes ses autres productions seraient
» revisées, et ne paraîtraient qu'avec l'attache
» d'un censeur! Et c'est tout une nation, c'est
» l'universalité des gens de lettres qu'on réduit
» à cette condition humiliante! On laisse des
» débiteurs, des coupables même, aller sur leur
» parole; et un livre inoffensif ne pourra se
» présenter dans le monde, sans qu'on voie son
» geôlier sur le frontispice! N'est-ce donc pas là
» un affront pour le peuple? N'est-ce pas suppo-

(1) Page 42.

» ser toute la classe des lecteurs dans un état » d'ineptie ou de perversité qui demande qu'on » dirige leurs lectures? Croit-on que si l'on » n'avait pas cette charité pour eux, ils n'au- » raient jamais l'esprit de prendre la bonne nour » riture, et de jeter le poison (1)? »

Milton raconte que, dans des pays soumis à la censure, il a vu des gens de lettres lui envier le bonheur d'appartenir à un pays libre. Il cite Galilée, « blanchi dans les fers de l'inquisition (2). » Loin de redouter alors pour son pays les projets que l'auteur combat au moment même où ils se manifestent, il appréciait la liberté de la presse anglaise, en proportion des maux dont il était le témoin indigné : il adjure donc le parlement qui a reconquis la liberté politique de la nation; il lui recommande l'unité de son glorieux ouvrage; il met sous sa protection les intérêts de la vérité. « Ce serait, dit-il, lui faire injure que de croire » qu'elle pût être arrachée par le vent des doc- » trines contraires : qu'elles en viennent aux » mains, et vous verrez de quel côté sera la vic- » toire! La vérité eut-elle jamais le dessous quand » elle fut attaquée à découvert, et qu'on lui laissa » la liberté de se défendre? Réfuter librement » l'erreur est le plus sûr moyen de la détruire.

(1) Page 43.
(2) Page 45.

» Quelle contradiction ne serait-ce pas, si, tandis
» que l'homme sage nous exhorterait à fouiller
» avidement partout pour découvrir le trésor ca-
» ché de la vérité, le gouvernement venait arrêter
» nos recherches, et soumettre nos connaissances
» à des lois prohibitives (1)?

» Lorsqu'un homme a creusé la profonde mine
» des connaissances humaines, lorsqu'il en a ex-
» trait les découvertes qu'il veut mettre au grand
» jour, il arme ses raisonnemens pour leur dé-
» fense; il éclaircit et discute les objections; en-
» suite il appelle son adversaire dans la plaine,
» et lui offre l'avantage du lieu, du vent et du so-
» leil; car se cacher, tendre des embûches, s'éta-
» blir sur le pont étroit de la censure, où l'agresseur
» soit nécessairement obligé de passer; quoique
» toutes ces précautions puissent s'accorder avec
» la valeur militaire, c'est toujours un signe de
» faiblesse et de couardise dans la guerre de la
» vérité. Qui peut douter de sa force éternelle et
» invincible? Qu'a-t-elle besoin, pour triompher,
» de police ni de prohibition? Ne sont-ce pas là
» les armes favorites de l'erreur? Accordez à la
» vérité un plus libre développement, sous quel-
» que forme qu'elle se présente, et ne vous avisez
» pas de l'enchaîner tandis qu'elle dort, car elle
» cesserait de parler son langage. Le vieux Protée

(1) Page 47.

» ne rendit des oracles que lorsqu'il était garrotté. Mais la vérité dans cet état prend toutes » sortes de figures, excepté la sienne; peut-être » même conforme-t-elle sa voix au temps et aux » circonstances, jusqu'à ce qu'on la somme de redevenir elle-même (1). . . . .

» Est-il quelque chose qui d'abord ressemble plus » à l'erreur qu'une vérité qui lutte contre des » préjugés que le temps a consacrés! On peut » donc affirmer que la censure empêchera moins » d'erreurs qu'elle ne proscrira de vérités. Pourquoi nous parler continuellement du danger des » nouvelles opinions, puisque l'opinion la plus » dangereuse est celle des personnes qui veulent » qu'on ne pense et qu'on ne parle que par leur » ordre ou par leur permission? D'ailleurs, il ne » faut pas croire que les erreurs et les fausses » doctrines ne soient point nécessaires à l'économie morale du monde. Si tout à coup la vérité » se présentait à nous dans tout son éclat, elle accablerait notre faiblesse, et nos yeux ne pourraient en soutenir le spectacle. L'erreur est le » nuage qui s'interpose entre elle et nous, et qui, » ne se dissipant que par degrés, nous prépare à » recevoir le jour de la vérité (2).

» Enfin, les erreurs sont presque aussi com-

(1) Page 48.
(2) Page 50.

Digitized by Google

» munes dans les bons gouvernemens que dans les
» mauvais; car quel est le magistrat dont la reli-
» gion ne puisse être surprise, surtout si l'on met
» des entraves à la liberté de la presse? Mais re-
» dresser promptement et volontairement les er-
» reurs dans lesquelles on est tombé, et préférer
» au triste plaisir d'enchaîner les hommes celui
» de les éclairer, c'est une vertu qui répond à la
» grandeur de vos actions, et à laquelle peuvent
» seuls prétendre les mortels les plus dignes et les
» plus sages (1). »

Mirabeau quitte ici l'auteur qu'il imitait; il déclare, avec le marquis de Casaux, que c'est à une complète liberté de la presse que l'Angleterre
« doit cette prospérité qui étonne, cette richesse
» qu'on envie, cette puissance encore capable de
» tout maintenir, quoiqu'elle ait maladroitement
» tenté de tout subjuguer : c'est à cette épée de
» Damoclès, partout, en Angleterre, suspendue
» sur la tête de quiconque méditerait dans le se-
» cret de son cœur quelque projet funeste au
» prince et au peuple; c'est à ce principe incul-
» qué dans toutes les têtes anglaises, que celle
» d'un seul homme ne renferme pas toutes les
» idées; que le meilleur avis ne peut être que ce-
» lui qui résulte de la combinaison de tous; qu'il
» n'a besoin que d'être déclaré pour être senti,

(1) Page 50.

» et devenir aussitôt une propriété générale (1).
» Enlevez, dit-il, à l'Angleterre, cette précieuse
» liberté dont elle jouit, et bientôt cette nation
» florissante ne sera plus qu'un objet de pitié pour
» tous ceux dont elle excite l'envie et mérite l'ad-
» miration. Transportez, au contraire, peu à peu,
» la liberté de la presse en Turquie; inventez, car
» il n'existe pas, inventez un moyen d'en faire
» parvenir les fruits jusqu'au grand-seigneur par
» d'autres mains que celles d'un visir, et bientôt
» nul visir n'osera tromper son maître. Tout visir
» consultera la voix du peuple avant de faire ton-
» ner la sienne, et bientôt la Turquie, riche de
» toutes les facultés de son territoire et de son
» immense population, sera plus puissante et plus
» respectée que cette Angleterre, si puissante et
» si respectée aujourd'hui (2). »

Mirabeau achève ce beau travail en s'adressant aux hommes qui vont composer les États-généraux promis : « O vous qui bientôt représenterez
» les Français, vous qu'on n'aurait jamais assem-
» blés si dans la main des hommes le malheur de
» semer le désordre et la ruine, et de rester sans
» pouvoir, ne suivait pas inévitablement le pou-
» voir de tout faire; vous qu'on assemble pour
» tout régénérer, parce que s'il reste encore quel-

(1) Page 51.
(2) Page 57.

» que chose à détruire, il ne reste plus d'hommes
» crédules à tromper; vous qui répondrez, non
» pas à la France seule, mais à l'humanité entière,
» de tout le bien que vous n'aurez pas procuré à
» la patrie!... Tremblez, si, semblables aux rois
» ou plutôt à leurs ministres, vous croyez tout sa-
» voir, ou pouvoir tout ignorer sans honte, parce
» que vous pourrez tout commander avec impu-
» nité! Obligés de tout savoir, pour décider sur
» tout, quand l'Europe vous écoute, comment
» saurez-vous tout, si tous ne sont pas écoutés?
» Comment saurez-vous tout, si un seul homme
» éclairé, le plus éclairé peut-être, mais le plus
» timide, croit se compromettre en parlant? Que
» la première de vos lois consacre à jamais la li-
» berté de la presse, la liberté la plus inviolable,
» la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres
» ne seront jamais conquises, parce que c'est par
» elle seule que les peuples et les rois peuvent
» connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de
» l'accorder (1); qu'enfin votre exemple imprime

(1) Page 58. Dès sa jeunesse, Mirabeau avait proclamé à cet égard les principes qui furent ceux de toute sa vie : « La politique qui interdit la liberté d'écrire et de publier » ses pensées, est aussi mauvaise comme *politique* qu'elle » est barbare comme *loi*.

» Elle est mauvaise, parce qu'elle doit inspirer la plus » grande méfiance contre les intentions du gouvernement;

» Parce qu'elle doit établir entre le peuple et ses chefs la » confusion de la tour de Babel;

» le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté (1). »

Le compte sommaire que nous allons rendre des derniers écrits de circonstances publiés par Mirabeau avant son entrée dans la carrière législative, nous ramène au principal sujet du chapitre VI, d'où nous a momentanément éloigné l'analyse des deux ouvrages *sur Bicêtre* et sur *la Liberté de la presse*.

» Parce qu'elle rend inévitables les fautes des ministres, » qui ne sont ni éclairés, ni conseillés, ni redressés, et qui » ne craignent plus ni la critique, ni les plaintes, ni le jugement sévère de l'opinion publique, laquelle ne peut » plus se manifester.

» Les lois des douze-tables furent exposées un an entier » aux yeux de tous, avant d'être promulguées : tous les » accueillirent et les respectèrent.

» Cette politique est barbare; car comment qualifier autrement la constitution d'un État où le roi peut toujours » faire la guerre à la nation, sans que la nation puisse jamais être instruite de ses droits, des injustices qu'elle » endure, des vexations dont elle est la proie, sans qu'il soit » possible de se plaindre des ministres, de détromper le » maître, de lui lier les mains s'il devient un tyran?

» Qu'est-ce qu'une constitution où les satellites du despote peuvent toujours séduire et tromper une partie des » citoyens, tandis qu'il n'est jamais permis à leurs compatriotes éclairés de les détromper? » (*Essai sur le despotisme*, page 255.

(1) *Sur la liberté de la presse*, page 59.

Digitized by Google

Nos lecteurs ont vu par la correspondance qui termine le tome VI, que Mirabeau se défiait à la fois des parlemens, dont les résistances hostiles ne tendaient au fond qu'à obtenir un accroissement de pouvoir ; et du ministère qui ne pouvait se résoudre à convoquer les États-généraux, quoique évidemment il n'y eût désormais pas d'autre moyen de calmer l'effervescence universelle des esprits, de tirer l'État et le trône d'une crise dangereuse, enfin de pourvoir à la dette et même aux dépenses courantes, dont tous les moyens de paiement allaient manquer.

Mirabeau vit bientôt que ses défiances étaient fondées, et que ses lettres à M. Montmorin n'auraient aucun résultat. Comment, en effet, un langage si fier, des conseils si hardis, des prédictions si menaçantes, n'auraient-ils pas effrayé ce faible ministre d'un roi plus faible encore? Mirabeau fut mécontent, sans doute, de voir l'inutilité de ses démarches, l'ajournement indéfini des espérances qu'il avait conçues pour le bien public, et aussi pour son propre avantage. A la fois entreprenant et calculateur, il était dans sa double nature d'attaquer hautement et à force ouverte le poste qu'il ne pouvait surprendre, et de compter sur son audace même pour intimider ceux qu'il ne pouvait convaincre. D'un autre côté, il se croyait, peut-être avec raison, obligé de sortir, par une profession de foi publique, d'un silence

remarqué au milieu de l'éclatante opposition des parlemens, des coups d'état d'un ministère qui était violent, ne pouvant être fort; du soulèvement orageux de toutes les opinions. Enfin, il était sollicité vivement par Panchaud, dont les intérêts étaient fortement engagés dans ceux de la *Chambre d'accumulation*. Mirabeau résolut donc d'en appeler à la publicité; et il fit imprimer la *Suite de la Dénonciation de l'agiotage* (1).

L'objet apparent de cette brochure est de signaler de nouveau les manœuvres de plus en plus actives des agioteurs qui portent à des prix entièrement fictifs les actions d'une multitude d'établissemens dont les priviléges sont imaginaires ou illégaux, et dont le monople est ruineux pour les industries loyales. L'auteur s'attache surtout à *la Compagnie d'assurance sur la vie;* il défend contre elle *la Chambre d'accumulation* qui n'émet pas d'actions, qui ne demande pas de privilége, qui se borne à offrir les moyens de convertir en capitaux les prestations pécuniaires les plus minimes, avec *l'accumulation* progressive et constante

(1) In-8, 1789, 90 pages, dont 8 de pièces justificatives, avec cette épigraphe: *De salute publicâ nil desperandum.* Quant aux suggestions de l'amitié, voir la page 56. Le manuscrit que nous possédons nous autorise à penser que M. de Bourges, dont nous avons parlé au sujet de l'*Adresse aux Bataves*, eut une part assez considérable à la *Suite de la dénonciation de l'agiotage*.

qui résulte de l'action des intérêts composés. Il se récrie encore une fois contre *les priviléges exclusifs*, « injustes dans leurs causes, abusifs dans leurs » vues, funestes dans leurs effets, et qui présen- » sent trois caractères principaux de réprobation, » en attentant à la propriété commune, en faisant » mal ce qui se ferait mieux sans eux, en décou- » rageant l'industrie et ruinant le commerce (1). » On convient aujourd'hui, ajoute-t-il, que les » impôts, pour être justes, doivent être nécessaires » et consentis par ceux qui les paient. Eh bien! » *tout privilége exclusif est un impôt;* il viole les » intérêts de la société en faveur d'un particulier » ou d'un individu; plus terrible que l'impôt, ce » n'est pas seulement les propriétés qu'il attaque, » il gêne la liberté; il dit à la pensée : *tu n'iras* » *point au-delà* (2). »

L'auteur passe ensuite aux moyens de réprimer l'agiotage; il voudrait, 1° qu'il y eût défense de composer de plus de cinq personnes les sociétés proprement dites, dans lesquelles il y a solidarité pour tous les membres dénommés par l'acte d'association ; 2° que l'autorité réglât le nombre des associés solidaires dans les commandites; 3° quant aux associations appliquées à des exploitations considérables, que l'autorité leur interdit

(1) Page 38.
(2) Page 39.

Digitized by Google

les actions au porteur, les astreignît à représenter la portion de chaque intéressé par une inscription authentique, signée de lui; les astreignît à faire rentrer leurs *actions au porteur,* et à les convertir en simples inscriptions, dont les transports ne pourraient se faire qu'avec des formalités conservatrices.

Mais, s'écrie l'auteur, il est un autre moyen bien plus sûr d'extirper l'agiotage, et c'est évidemment pour développer celui-là qu'il a pris la plume. « Donnez, donnez à ce pays une constitution ! Oh ! que de grandes, fécondes, intarissables richesses va vous prodiguer ce sol que » vous croyez épuisé, ce peuple qui vous paraît » découragé ! Rendez la dette vraiment nationale, » en intéressant les sujets à la reconnaître, par » la certitude qu'ils décréteront désormais eux-mêmes leurs tributs; substituez le crédit de » l'Etat à celui de ses ministres; établissez sur le » droit du refus la confiance et le désir de donner; fondez sur les impôts que vous n'obtiendrez » jamais d'une manière plausible, généreuse, et » vraiment efficace, qu'en laissant aux contribuables le soin de les voter et celui de les répartir; » fondez, dis-je, sur les impôts les indibutables » hypothèques, les emprunts nécessaires pour » amortir, changer de nature, liquider, alléger » la dette, la rendre mobile et temporaire, et » profiter ainsi des avantages que ce pays, une

» fois muni d'une constitution, aura, même à cet
» égard, sur la Grande-Bretagne, dont la dette
» cohérente, une, et permanente, demande des
» efforts prodigieux pour en soulever la plus lé-
» gère partie...... Agissez ainsi, et tout sera pos-
» sible, tout sera facile. Eh! cette Grande-Bretagne,
» si étonnante par l'incalculable abus de son
» crédit, a-t-elle jamais eu d'autre levier pour
» supporter ses charges énormes, et déployer sa
» puissance, que le droit de voter ou de refuser
» l'impôt, et le respect inviolable de la foi publique?

» L'expérience de tous les temps, de tous les
» lieux, dit assez si l'influence de ces deux grands
» ressorts est douteuse. La Turquie est le pays le
» plus esclave de la terre : le peuple n'y paie rien;
» le despote n'y a nul crédit. La nation anglaise
» est la plus libre de l'Europe; elle accorde incom-
» parablement plus de tributs que toute autre, et
» le gouvernement y jouit d'un crédit sans bornes.

» Une constitution : voilà donc la base de toute
» économie, de toute ressource, de toute con-
» fiance, de toute puissance!

» Ils seraient tout-à-fait ignorans de la nature
» des choses et des hommes, ceux qui croiraient
» que l'autorité royale peut être affaiblie par ce
» qui augmentera d'une manière incalculable sa
» puissance; ils seraient plus, ils seraient les cou-
» pables calomniateurs d'une nation généreuse,
» d'un peuple adorateur de ses souverains, dont

» le dévouement, souvent trop aveugle, ne connut
» jamais de bornes, et se signala par des exemples
» que n'offrirait l'histoire d'aucune autre nation.
» On parle sans cesse des *secours* qu'il faut lui
» demander. Ce ne sont point des *secours* que dé-
» crétera la nation, le jour où elle sera assemblée;
» ce sera le remède efficace et complet des maux
» de l'État, qui sont tous renfermés dans le dés-
» ordre de ses finances. Malheur à qui parlera
» alors de *secours!* malheur à qui hésitera sur tous
» les sacrifices nécessaires pour maintenir la foi
» publique, et rétablir nos affaires au dedans,
» notre considération au dehors, le jour où il
» s'agira de stipuler les échanges qu'on offrira au
» souverain en retour d'un si bel acte de confiance
» et de justice (1)! »

Ici Mirabeau fait un retour sur lui-même, à propos des calomnies que lui ont attirées ses écrits sur les finances.

« Vous! qui tantôt vendus, tantôt acheteurs,
» croyez que l'on commerce aussi de l'amitié,
» dites encore, dites quel intérêt m'a dicté ces
» dernières pages! Analysez le venin qu'elles con-
» tiennent; montrez mes intentions perverses dans
» toute leur turpitude..... Ah! croyez-moi, effor-
» cez-vous de trouver un crime dans mon silence,
» mais ne le cherchez jamais dans mes écrits, ils

(1) Pages 68, 69, 70, 71.

» sont trop au-dessus de vos atteintes. Peut-être
» ils ne résisteront pas à la lime du temps, mais
» ils braveront toujours la dent de la calomnie;
» l'injustice passagère des esprits légers ou mé-
» contens qui prennent les bruits du jour ou l'hu-
» meur des contrariétés privées pour l'opinion et
» la conscience publiques, ne me découragera
» pas dans la carrière que j'ai entrepris de fournir.
» Justice me sera faite; le temps la rend à tous.
» Eh! que serait-ce donc que quinze années con-
» sacrées à la publication des vérités les plus pé-
» rilleuses que jamais Français ait professées, si
» elles ne donnaient pas le droit de n'être déclaré
» apostat de ses propres principes qu'alors qu'on
» les a démentis?

» Non, non. Si je n'ai point écrit, si je n'écris
» pas dans ces momens de fermentation et de par-
» tialité, ce n'est pas que mon parti ne soit pris,
» ou que je craignisse de l'avouer; ce n'est pas
» qu'entre le fanatisme parlementaire qui excite
» ma pitié, et la servile déférence au signal de
» l'autorité qui me ferait horreur, je ne susse con-
» server mon indépendance, et déclarer mon opi-
» nion particulière; c'est que, convaincu comme
» homme des bonnes intentions du gouverne-
» ment, je ne me dissimule pas qu'au milieu
» de la grande et salutaire révolution qu'il vient
» de commencer, il reste de justes sujets d'alar-
» mes à une nation trop souvent trompée, et sur-

» tout trop long-temps déçue par l'instabilité des » principes de l'administration (1). »

Mirabeau, en se servant des termes mêmes de la lettre écrite à M. de Montmorin, le 18 avril 1788, et que nous avons textuellement rapportée ailleurs, déclare *que la guerre ne doit être faite aux parlemens qu'en présence de la nation.* Il ajoute : « A la vérité les parlemens sont abattus (2), et » la constitution n'existe pas; elle ne peut naître » qu'au sein des États-généraux, et ceux-ci ne » peuvent être assemblés en un instant. C'est là » le grand inconvénient du plan qu'on a suivi. » La constitution n'est pas encore..., mais tout la » présage, tout la prépare, tout conspire telle- » ment à la hâter, que la précipitation est ici plus » à craindre que les délais (3). . . . .
» Cependant, parce que dans mon opinion le » gouvernement n'a pas pris le meilleur parti, » devais-je contrarier de ma voix le bien qu'il a » commencé, le décourager de celui qui lui reste » à faire, concourir avec tant d'insensés à pré- » parer le règne de la force, à provoquer la ty-

(1) Pages 71,72,73.

(2) Allusion à l'édit du 15 juillet 1788, portant création de *grands Bailliages* et d'une *Cour plénière,* tentatives hardies du ministère, qui abandonna bientôt après la Cour plénière par arrêt du conseil du 8 août.

(3) Page 75.

Digitized by Google

» rannie? Devais-je appuyer et propager des soup-
» çons que je ne partage pas (1)? »

Suivant des démonstrations empruntées à la même lettre du 18 avril, des avantages de tout genre qui doivent suivre la convocation des États-généraux.

« Il est impossible que ces vérités simples aient
» échappé au gouvernement. S'il voulait tromper,
» il ne tromperait que lui; car enfin les minis-
» tres et le souverain même passeront, mais la
» France restera; et c'est un trop bel héritage
» pour le compromettre ou pour l'amoindrir. Il
» est impossible qu'on y veuille substituer la puis-
» sance de la baïonnette à celle des lois, les res-
» sources de l'oppression à celles de la confiance,
» le crédit des exacteurs à celui de la nation. Il
» est impossible qu'on ne recoure pas aux États-
» généraux, ne fût-ce que comme la seule res-
» source de nos finances; et Louis XVI n'a pas
» mérité que dans une si grande révolution, on
» lui supposât une vue si courte, un sentiment si
» aride.

» .... Voilà ma profession de foi; je la crois sans
» équivoque; je ne l'ai pas rendue plus tôt publi-
» que; ici même je ne la développe point encore
» autant qu'elle pourrait l'être, parce que je ne
» crois pas qu'il soit temps de rien publier sur

(1) Page 75.

Digitized by Google

» les États-généraux; l'instruction est trop rare, » la fermentation trop grande, l'esprit de parti » trop actif. Il faut laisser passer les plus pres- » sés; il faut tout entendre, tout résumer, tout » prévoir, tout approfondir, et ne pas donner un » travail incomplet ou hâté dans une occasion si » imposante, où la nation française va enfin être » jugée; car jusqu'ici l'administration nous a trop » bien appréciés en nous écartant de toute in- » fluence dans le gouvernement. Aujourd'hui que » la force des choses nous donne cette influence, » on pourra prononcer enfin si nous sommes » dignes de la liberté (1). »

Mirabeau termine par les derniers mots de la lettre que nous avons citée, en protestant « qu'il » ne se croirait pas moins coupable envers la na- » tion s'il calomniait l'autorité royale et les inten- » tions du monarque, que s'il servait le pouvoir » arbitraire des ministres; et il jure de conserver » jusqu'au tombeau cette inflexible indépendance, » en dépit des démagogues furieux, comme au » mépris des visirs oppresseurs (2). »

Jamais serment plus solennel ne fut plus reli- gieusement rempli. C'est là pour Mirabeau le titre d'une gloire plus haute encore que celle dont tant d'années et d'événemens ont entouré le souvenir

(1) Page 78, 79, 80.
(2) Page 80.

Digitized by Google

de ses talens et de son génie, et sa renommée qui croît chaque jour.

Les circonstances étaient devenues excessivement graves, et tout annonçait dès-lors une révolution dont il importe d'autant plus de montrer ici les symptômes généraux et les approches, qu'on a voulu en placer la véritable origine à une époque bien postérieure, et en attribuer les causes à des impulsions toutes différentes.

Outre la noblesse de province, et même de Cour, qui donnait l'exemple d'une opposition politique très-amère et très-active, outre le clergé, « et le » corps des évêques qui parlait d'avance comme » Lafayette ou Mirabeau (1), » un grand changement s'était opéré dans le rôle des treize parlemens du royaume, et surtout du parlement de Paris qui, « comme étant le point central et la souche » commune, voulait être exclusivement la cour des » pairs (2). »

(1) *Histoire complète de la révolution française*, par P. F. Tissot, tome 1, page 315. « Le peuple français, disait le » clergé, n'est point imposable à volonté. La propriété est un » droit inviolable et sacré. Les annales du monde attestent » que c'est par le désordre des finances et la misère publique, » que les cœurs se refroidissent, et que les trônes s'ébranlent. » (*Ibid. Ibid.*)

(2) *Essais pour servir d'introduction à l'Histoire de la révolution française*, par G. M. Sallier (Paris, Leriche, 1819, page 11). « Il l'était par le fait ; et c'était dans son sein » que l'on retrouvait encore les traces des antiques parle-

Digitized by Google

Le temps n'était plus où, selon l'expression d'un historien estimé, « l'existence des parlemens n'en- » traînait pas des conséquences dangereuses ; » où « leur autorité n'était que négative ; » où « ils » reconnaissaient le roi pour seul législateur, » étaient ses conseillers ; » où « leurs fonctions » étaient de l'éclairer de leurs avis, et de le pré- » munir contre l'erreur et la surprise ; dans ces » temps si éloignés de l'époque qui nous occupe, » leur résistance était plutôt un devoir que l'exer- » cice d'un droit ; leur censure était si délicate, » elle était enveloppée de formes si respectueuses, » qu'elle ne pouvait prêter à aucun soupçon de » rivalité, et encore moins de supériorité. Leurs » refus n'étaient ni arbitraires ni positifs ; leurs » motifs étaient énoncés, développés ; le mot de

» mens. Les princes du sang royal s'honoraient d'en être les » premiers membres. Six évêques, avec le titre de ducs ou » comtes et pairs, et un nombre indéfini de ducs et pairs » laïques et héréditaires, y représentaient les grands vassaux » de la couronne. (*Ibid. Ibid.*) Quoique les parlemens de pro- » vince fussent bien éloignés de reconnaître dans celui de » Paris ni suprématie, ni attribution particulière, cette cour » avait cependant une grande influence sur les autres, à qui » elle donnait presque toujours l'impulsion par son exemple. » Isolées entr'elles, et divisées quelquefois sous certains rap- » ports, elles avaient sur les points capitaux une unité de » conduite et de principes qui n'en faisaient pour ainsi dire » qu'un seul corps ; et c'était là le corps intermédiaire entre » la nation et le roi. » (*Ibid.*, page 12.)

Digitized by Google

» refus n'était même jamais prononcé ; l'acte qui » le contenait était intitulé : *Très-humbles et très-» respectueuses remontrances que présentent au roi, » notre souverain seigneur et maître, les gens tenans » sa cour de parlement.* On le suppliait de retirer » son édit pour des raisons de justice et de sagesse, » qu'il était censé n'avoir pas saisies d'abord, et » auxquelles il se rendait lorsqu'elles lui étaient » présentées. S'y refusait-il? on faisait d'itératives » remontrances, puis d'autres remontrances en-» core. Des formes aussi adroites cachaient aux » yeux des peuples les bornes de l'autorité » royale; et les rois eux-mêmes, trompés par » ces apparences, flattés de retrouver le respect » jusque dans la résistance, voyaient avec moins » de jalousie les corps qui entravaient leurs vo-» lontés (1). »

Les circonstances, disions-nous, avaient prodigieusement changé les dispositions des parlemens; en haine des personnes encore plus que des choses (2), celui de Paris avait naguère hautement et bruyamment refusé d'enregistrer les édits sur

(1) *Essais pour servir d'introduction à l'Histoire de la révolution française,* par G. M. Sallier, page 13 et 14.

(2) On en eut la preuve, entr'autres, quand M. de Barentin ayant été nommé à la place du garde des sceaux Lamoignon, qu'abhorrait le parlement, celui-ci enregistra sans difficulté des édits qu'il avait rejetés précédemment.

la Subvention territoriale, et sur *le Timbre*, et sur un emprunt de 440 millions. A ce refus, le ministère avait répondu par des enregistremens forcés, par l'exil des opposans les plus fougueux, au nombre desquels était le duc d'Orléans, par la violation du sanctuaire des lois, par l'emprisonnement de plusieurs magistrats; opposant la violence à la violence, le parlement avait réclamé solennellement contre les lettres de cachet et les actes arbitraires, avait déclaré que le gouvernement tendait à convertir la monarchie en despotisme, avait ordonné de poursuivre les ministres proclamés prévaricateurs, avait de nouveau évoqué les Etats-généraux. Ses déclarations annulées par ordre du roi, et renouvelées le lendemain, ses éclatans anathèmes chaque jour fulminés au milieu de la fermentation générale, semblaient calculés pour agir sur le peuple de Paris, comme d'autres parlemens agissaient sur leurs justiciables; car les provinces alors précédaient la capitale, et lui montraient les initiatives et les exemples (1) qu'elle leur renvoya depuis, plus larges et plus terribles; en un mot, le parlement semblait convier le

(1) On sait que des émeutes, toutes suscitées par les mêmes causes, éclatèrent presque simultanément dans des villes à parlement, telles que Rouen, Dijon, Besançon, Grenoble, Pau, Toulouse, Bordeaux, Rennes, etc. Les parlemens de Rouen et de Grenoble déclaraient *traître au roi et à la nation* quiconque siégerait à la *Cour plénière.*

peuple à la révolte ; bien plus, il la voyait tous les jours s'organiser, se recruter autour de ses salles d'audience, sans jamais trouver un mot d'avertissement ou de blâme à lui opposer, pour la calmer et la retenir (1).

(1) Outre les faits qui ne sont que trop significatifs, il y a sur ce sujet une accusation positive d'autant plus grave, qu'elle est formulée par un parlementaire qui était loin d'avoir abjuré l'esprit et la cause du corps auquel il appartenait. Voici comment s'explique Sallier, à l'occasion des désordres populaires qui suivirent la retraite des deux ministres Brienne et Lamoignon : « Le parlement crut devoir prendre connais-» sance de ces événemens, et sa première délibération fut un » hommage à la populace. Une effervescence inexcusable, » des scènes de brigandages parurent innocentes à ses yeux, » et ce furent les officiers de police, les chefs de la force » armée, qu'il trouva dignes d'être accusés. On les dénonça » comme coupables d'imprudence, de provocation et presque » de férocité. Les déclamations des chefs de parti furent » répétées par les magistrats. Ils parlaient comme avec une » sainte indignation du crime d'avoir tiré sur le peuple ; d'un » nombre inconnu, et que l'on supposait prodigieux, de tués » et de blessés. On peignait les soldats non pas réprimant les » séditieux, mais poursuivant indifféremment tous ceux » qu'ils rencontraient, etc..... A la suite de ces discours, » le lieutenant de police et le commandant du guet furent » mandés à la barre du parlement. On les fit comparaître » séance tenante. Le peuple répandu dans les salles redoubla » de joie et d'insolence. Les officiers mandés furent insultés » à leur passage ; et il fallut les faire évader secrètement pour » les soustraire aux outrages qui les attendaient à leur sortie. » Le parlement termina sa séance par un arrêt qui ordonnait

D'un autre côté, s'obstinant dans une indécision ou une crainte, dans une erreur ou une duplicité également fatales, le gouvernement, au lieu de s'attacher par la bonne foi et par l'habileté l'opinion publique, cette puissante auxiliaire qui s'était offerte à lui, la laissait incertaine et défiante, la séparait ainsi du roi, la livrait ainsi aux parlemens : car, « ne démêlant pas bien encore » ses vrais amis, le peuple applaudissait tous ceux » qui résistaient au pouvoir, son ennemi le plus » apparent (1); » et du reste, le ministère continuait de frapper les parlemens par des lits de justice multipliés, par des actes de violence qui trahissaient sa faiblesse réelle, qui détendaient et faussaient dans sa main un ressort dont autrefois l'autorité, vraiment intelligente et forte, s'était

» d'informer, non pas des attroupemens et actes séditieux, » mais *des excès commis,* disait-il, *par les préposés à la garde* » *de Paris.* Un autre arrêt plus sage défendit les attroupe- » mens et les fusées ; mais pour ne rien perdre de l'affection » de la multitude, dans ce même arrêt, le parlement enjoignit » à la garde de Paris de traiter le peuple avec humanité, pru- » dence et modération. Le peuple comprit si bien cet arrêt » que les attroupemens et réjouissances tumultueuses con- » tinuèrent comme auparavant ; et la garde de Paris fut régu- » lièrement insultée tous les soirs. »

Annales françaises, par G. M. Sallier. Paris, 1813, Leriche. 2e édition, pages 207 et 208.

(1) Histoire de la révolution française, par M. Thiers, t. 1, page 9, 2e édition.

vent montré qu'employé, et qu'elle en avait toujours prudemment mesuré et restreint l'usage (1).

Mirabeau, nous l'avons dit, ne comptait sur la bonne foi ni des uns ni des autres, et il s'irritait en voyant face à face un ministère et une opposition également dépourvus de principes, de système, utilement servi, d'autant qu'elle l'avait plus sou-

(1) Mirabeau, antérieurement, avait protesté d'avance contre l'abus imprudent des *Lits de justice*.

« Qu'est-ce qui fait, vis-à-vis l'étranger, la force de notre » monarchie, d'ailleurs si arbitraire? C'est l'*enregistrement* » *libre*. Depuis que nous n'avons plus d'états-généraux, il » semble que les parlemens soient un bouclier contre le des- » potisme; mais ce fantôme de résistance s'évanouit, si le roi » emploie son expression royale *je le veux*. M. de La Vauguyon, » furieux contre les parlemens, à cause de l'archevêque » et des Jésuites, n'a rien su apprendre à son élève, sinon » qu'*un roi doit être le maitre*...... Hélas! ils ne le savent que » trop!

» M. de Maurepas a vu dans sa jeunesse l'effet des enregis- » tremens libres. En 1710, on refuse la paix à Louis XIV, et il » trouve des ressources dans son parlement. Desmarets, con- » trôleur-général, négocie; le 10 octobre 1710, le parlement, » en vacations, enregistre librement *le dixième*, impôt » énorme alors; et l'étranger, étonné de cet effort, signe la » paix.

» Mais pour gouverner ainsi, il faut un homme capable de » discuter. Colbert allait lui-même porter ses projets; il re- » cevait les observations, puis envoyait Pussort, homme ha- » bile; et l'on évitait soigneusement *les lits de justice*, dont » il faut menacer quelquefois peut-être, mais ne jamais user. » (Page 217 des *Mémoires du duc d'Aiguillon*).

de plan, qui, par une lutte toujours indécise, prolongeaient le malaise de la France, et laissaient sans fruit les magnifiques ressources dont l'emploi bien combiné aurait encore satisfait la nation et raffermi le trône.

On peut voir combien Mirabeau appréciait ces ressources, par ce qu'il écrivait à un de ses amis, homme pourtant fort éclairé. « Ce qui me ferait » rire, si le sujet n'était pas si triste, c'est ce que » vous dites sur la France, que vous connaissez » beaucoup moins que la Chine, et qui n'a jamais » été plus près de développer toute sa stature..... » Désabusez-vous de vos *cinquante ans pour réparer les maux intérieurs*, etc., car ces maux, pour » la plupart, n'existent pas. Il n'y a de maux ici » que le très-passager inconvénient d'une administration sans système, et la peur ridicule de » recourir à la nation pour constituer la nation. » Dans tout le reste, il n'y a pas un ambarras qui » puisse arrêter le talent le plus médiocre; et, je » le répète, jamais ce pays-ci ne fut plus près d'être ce que la nature l'avait fait, la plus grande » puissance de l'univers. Mais fallût-il pour cela » cinquante ans, comme il n'en faut pas dix, le » temps ne manque pas à la nature; et nous, chétifs êtres qui n'avons d'échelle pour le mesurer » que notre courte durée, nous devrions penser » que cinquante ans sont une heure historique, » et que les États ne peuvent pas changer de sys-

» tème par demi-siècle, surtout quand leur nature
» leur a clairement déterminé une marche (1). »

Outre la conviction dont on vient de lire l'expression si énergique, Mirabeau était peut-être irrité de l'oubli où avaient été laissés ses sages conseils; il s'affermissait de plus en plus dans la persuasion que le ministère, malgré les promesses royales, voulait éluder les états-généraux; il savait que, même au-dehors de la cour et du parti ministériel, des esprits timides, quoique éclairés et bien intentionnés, craignaient, à la vérité, de voir continuer des collisions qui achevaient d'énerver le pouvoir royal, de le déconsidérer, de compromettre la marche de l'administration, surtout le crédit public; mais aussi redoutaient bien plus encore les états-généraux, qu'ils supposaient devoir être à la fois peu disposés à soutenir la royauté, et impuissans à vaincre les résistances parlementaires.

Pendant long-temps Mirabeau avait tenu peu de compte de ce qu'on appellerait aujourd'hui ce *tiers-parti* entre les parlemens et les ministres. Aussi s'était-il imposé, au moins devant le public, une exacte neutralité, comme il le déclare lui-même. « Il y a dix mois, et surtout six, que je suis
» en butte à toutes les calomnies du monde, parce
» que, dans la conversation, je ne partage pas le
» fanatisme parlementaire, et que je n'ai pas écrit

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 294 et suivantes.

Digitized by Google

» une seule ligne pour le parti de l'opposition. A » la vérité, je n'en ai pas écrit davantage pour » l'autre côté. J'ai toujours cru qu'entre le roi et » le parlement, il y avait un pauvre petit parti » obscur appelé la nation, dont les gens de bon » sens et de bonne foi devaient être (1). »

Mais le tiers-parti qui, sans rejeter les états-généraux, les redoutait, paraissant prendre de la consistance, Mirabeau jugea utile de publier une brochure intitulée : *Réponse aux alarmes des bons citoyens* (2), à laquelle il ne mit pas son nom (3), et dont aucun de ses biographes n'a eu connaissance, ou, du moins, n'a fait mention (4).

Il commence ainsi : « Depuis long-temps les » changemens les plus ordinaires dans l'adminis- » tration intérieure des États européens ne se font » que par degrés insensibles. C'est l'opinion pu- » blique qui les prépare presque tous : les boule- » versemens sont très-rares, et pourtant on les » craint. Un vieux préjugé attache de grands

(1) *Lettres à Mauvillon,* page 574, 21 août 1788.

(2) Paris, 49 pages in-8.

(3) C'est le seul cas d'une publication anonyme de sa part, depuis sa déclaration publiée en tête des *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus.*

(4) Nous ne parlons que des *biographes*. Barbier, auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes,* tome 3, page 216, n. 16,422, indique Mirabeau comme l'auteur de la brochure dont il est ici question.

» dangers à de grandes innovations, et les esprits
» paresseux ajoutent, par leur incrédulité, aux
» angoisses des esprits timides. Les hommes même
» qui désirent fortement le bien tiennent invo-
» lontairement à leurs premières habitudes, parce
» qu'au moment où l'agitation commence, ils sont
» quelquefois trop mal placés pour voir, du point
» qu'ils occupent, celui où il faudrait arriver (1).»

L'auteur expose les inquiétudes qui fit naître, en 1779, la conversion de certains *pays d'élection* en *pays d'États*, établissemens qui, selon quelques personnes, devaient dégénérer en institutions aristocratiques; l'alarme qu'excita, en 1781, l'innovation hardie de la publication du compte des finances, et, en 1787, la réunion des notables, et peu après la promesse des états-généraux pour 1791; promesse accueillie avec transport par le plus grand nombre des citoyens, mais cependant avec défiance par quelques autres; car « les uns,
» effrayés de l'étendue et de la profondeur de nos
» maux, ne croient pas que les états-généraux
» puissent trouver des remèdes prompts et effi-
» caces; la confiance dans les intentions connues
» du roi, et la crainte de l'anarchie, leur font
» croire que le despotisme seul peut réparer les
» maux qu'il a causés : d'autres se laissent per-
» suader que le parlement aura le droit de remet-

(1) Page 1.

Digitized by Google

» tre en question ce qui aura été décidé par les
» états-généraux (1).

» Or, les suites de telles opinions pourraient » devenir très-affligeantes; il ne faut ni que le » peuple devienne furieux, ni qu'il tombe dans » l'indolence. Rien n'est donc plus pressé que de » soumettre à un examen public l'autorité législa- » tive des états-généraux (2). »

L'auteur soutient que « tous les monumens his- » toriques s'accordent pour prouver que, dans » aucun temps, la nation française n'a renoncé au » droit des peuples libres (3). » Il cite « les lois » saliques qui portent l'empreinte du pouvoir » législatif de la nation (4); » il montre Charle- » magne rétablissant les assemblées nationales; Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Philippe-le-Bel, les réunissant plusieurs fois; Louis-le-Hutin leur reconnaissant le droit exclusif de voter les subsides; Charles-le-Bel, Philippe-de-Valois (qui leur doit la couronne), Jean, Charles V, réunissant les états-généraux pour traiter les affaires de l'État; il les montre encore assemblés sous Charles VIII, qui en reçut des secours immenses; sous François I[er], à qui ils épargnèrent le honteux

(1) Page 5.
(2) Page 6.
(3) Page 8.
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

démembrement d'une grande province ; sous Henri III, et enfin une dernière fois, en 1614, sous Louis XIII, qui, plus nettement qu'aucun autre, définit les droits et les attributions des états-généraux.

Mirabeau soutient que « quoiqu'il se soit écoulé » plus d'un siècle et demi depuis la dernière con- » vocation des états, leur droit législatif n'est ni » ne peut être éteint, parce qu'il est inhérent à la » nature même du corps politique (1). » Il demande comment leurs décisions pourraient, comme on exprime ou plutôt comme on en affecte la crainte, être infirmées par les parlemens. « N'est-il pas, » dit-il, incontestable que la puissance législative » n'a jamais appartenu et ne peut appartenir qu'à » la nation? Que faut-il donc penser de cette opi- » nion si indiscrètement répandue, si perfidement » fomentée, que les parlemens pourront remettre » en question ce qui aura été décidé par les états- » généraux? (2) » S'attachant à circonscrire les parlemens dans leurs attributions véritables, il démontre que créés par Philippe-le-Bel « ils » n'étaient, dans l'origine, que des tribunaux ins- » titués pour juger les procès (3) ; que la cham- » bre du parlement ne pouvait pas être regardée

(1) Page 14.
(2 Page 17.
(3) Page 18.

» comme les anciennes assemblées du Champ-de-» Mars, puisqu'elle obéissait à des lois émanées » d'un grand conseil (1) qui lui-même n'était pas » l'ancien, le vrai parlement de la nation (2).

» C'est seulement sous Louis XI, en 1482, » dit l'auteur, « que le parlement se mit en possession » de faire des remontrances (3). » Deux ans après, l'illustre La Vaquerie fournissait lui-même la plus exacte définition des pouvoirs du corps qu'il présidait, quand il proféra cette réponse célèbre : « Le parlement est pour rendre la justice au peu-» ple. Les finances, la guerre, le gouvernement » du roi, ne sont pas de son ressort (4). » L'auteur » remarque que les grandes prétentions et les » coups d'autorité des parlemens ne datent que » de l'époque de leur avilissement (5), » c'est-à-dire du temps où François Ier rendit vénales les charges de magistrature. Il montre, en 1644, le premier exemple d'une suspension des fonctions judiciaires de la part du parlement lui-même, qui cède « à un petit intérêt de corps (6). » Il montre

(1) Le *Grand Conseil*, cité par une ordonnance de Philippe-le-Long.

(2) Page 19.

(3) Page 20.

(4) *Ibid.*

(5) Page 22.

(6) *Ibid.*

Digitized by Google

le parlement timide sous les rois forts, hardi sous les rois faibles, déférant trois fois la régence, en 1610, en 1643, en 1715; usurpant ainsi « une » folle prérogative » (1), au milieu des intrigues qui ne lui laissaient pas plus de liberté que les gardes de Marie, d'Anne et de Philippe, dont le Palais était environné, farce politique dont tout le monde se moqua (2).

L'auteur raconte qu'en 1756 « le parlement de » Paris, convaincu qu'on ne s'accoutumerait pas » à le regarder comme le véritable représentant » de la nation, consentit à partager cet honneur » avec les autres parlemens, qui s'associèrent à » lui sous le nom de *Classes;* ils voulaient paraître » ne former qu'un même corps qui représentât le » royaume de France, comme si toutes les pro- » vinces, parmi lesquelles il en est de représentées » légalement par leurs états particuliers, pouvaient » avoir ailleurs qu'aux états-généraux un autre » centre de réunion que le roi, ce dépositaire in- » contestable de la puissance exécutive (3). »

C'est ainsi, continue Mirabeau, que se préparait le coup d'état qui termina pour ainsi dire le règne de Louis XV. « Cette malheureuse anarchie ne » pouvait durer; il fallait ou que la couronne re-

(1) Page 24.
(2) Page 25.
(3) Page 26.

Digitized by Google

» prît l'autorité qu'elle avait déléguée au parlement, ou qu'elle laissât ces corps consolider la pire de toutes les aristocraties, celle de *juges-législateurs*, ou qu'elle rendît aux états-généraux la jouissance du droit législatif, qui ne peut jamais leur être enlevé (1).

» Mais dans un pays mal constitué, les mauvaises institutions peuvent avoir pour elles la faveur des circonstances; comme elles peuvent paraître, par leur ancienneté, fortement liées à l'intérêt général : de même les meilleures ne sont pas à l'abri des inconvéniens ni même de la censure publique. Les nouveaux établissemens de Louis XV ne furent point affermis. Ce même parlement de Paris, si redouté des plaideurs, si importun par ses prétentions législatives, devenu tout à coup recommandable par son exil, fut rappelé à ses anciennes fonctions (2). »

L'auteur énumère les actes qui suivirent le rappel du parlement; il le montre opposé aux projets patriotiques de Turgot. Accordant à un frivole calcul d'égoïsme l'enregistrement instantané, et sans nul examen, d'un emprunt de 30 millions (3); repoussant, l'année d'après, la *Sub-*

(1) Page 28.

(2) Page 29.

(3) Cet enregistrement fut ainsi fait précipitamment, dit Mirabeau, pour ne pas perdre les vacances qui arrivaient le surlendemain, page 30.

vention territoriale, parce qu'elle aurait atteint les privilégiés parlementaires ; cédant ensuite, par ennui de l'exil, la prorogation du second vingtième pour deux années; et d'ailleurs ne pouvant réfuter que par une puérile et cauteleuse confusion de mots les trop justes reproches d'aristocratie usurpatrice qui lui sont adressés.

« Ils allèguent » dit l'auteur, « *que comme le* » *droit d'accorder librement les subsides ne fait pas* » *des états-généraux une aristocratie de citoyens,* » *de même le droit de vérifier librement les lois ne* » *fait pas des parlemens une aristocratie de ma-* » *gistrats*. Mais combien » ajoute-t-il, « cette » comparaison ne sert-elle pas à faire sentir l'ex- » travagance de leurs prétentions! Si les membres » qui doivent former les états-généraux avaient » le droit de conserver à jamais leur place, de la » transmettre à leurs héritiers, de la vendre au » plus haut enchérisseur, ce serait une aristocratie » très-odieuse et très-formidable, mais pourtant » moins dangereuse que celle des parlemens, » puisqu'ils ne jugeraient point les procès des ci- » toyens. Dans tous les pays, la souveraineté ap- » partient à la nation, et partout l'administration » doit être nécessairement aristocratique; mais il » n'est bon nulle part que l'aristocratie soit héré- » ditaire; et lors même que le scandale des pré- » tentions législatives de ces corps aura cessé, on

» devra leur reprocher l'hérédité et la vénalité » de leurs charges (1). »

Comment donc, dit l'auteur, les injustes et orgueilleuses prétentions des parlemens trouvent-elles encore des soutiens? « C'est que n'ayant pas » suivi la marche actuelle du gouvernement, on » ne croit pas à sa sincérité; et comme le despo- » tisme cause à l'espèce humaine des maux effroya- » bles, le mal même qui limite ce despotisme » paraît un bien.

» Mais le prince qui a établi les assemblées pro- » vinciales, qui a permis la publicité des comptes » de l'État, qui a convoqué les notables, n'aura » pas promis en vain la convocation des états- » généraux. Le prince qui a tant contribué à » l'affranchissement de l'Amérique, voudra être le » roi des francs, et non pas celui des serfs (2). »

Ainsi, arrivé à s'occuper directement des états-généraux, l'auteur combat les craintes qu'inspire leur prochaine convocation. « Qu'on ne dise pas » que les Français ont perdu depuis trop de temps » l'habitude des assemblées, pour qu'il leur soit » possible de se régénérer par elles; que la liberté » paraît insupportable aux peuples qui ne sont » pas accoutumés à en jouir; qu'il est difficile » qu'une grande nation s'organise elle-même;

(1) Page 38.
(2) Page 39.

Digitized by Google

» qu'enfin les plaies de la France sont devenues
» incurables.....

» Sans doute les états-généraux ne répareront
» pas tout à coup des maux invétérés, mais il dé-
» pend d'eux de rendre l'état de la nation très-
» supportable, en lui préparant pour une époque
» peu éloignée le plus bel avenir (1). »

L'auteur indique les améliorations qu'il est permis d'en attendre. La délibération de l'impôt jusqu'alors discrétionnaire, « qui rend des mil-
» lions de Français trop pauvres pour porter des
» sabots (2); » l'emploi de tous les moyens d'économie et de réforme; « l'abolition de tous ces
» priviléges, dont l'effet, depuis des siècles, est
» d'exhéréder la nation en faveur de quelques
» milliers d'individus, dont cette inique préfé-
» rence fait autant d'oppresseurs (3); » l'irrévocable abolition des lettres de cachet... « Mais tout
» est à réformer : discipline militaire, marine,
» police, jurisprudence; tout ce qui, nuisant au
» plus grand nombre, est favorable aux hommes
» puissans, qui, profitant des abus, les protègent
» et les défendent (4).

» Le vrai remède à tous ces maux, ajoute l'au-

(1) Page 43.
(2) Page 44.
(3) *Ibid.*
(4) Page 45.

» teur, c'est la *liberté de la presse* (1), née de cet
» art tutélaire de l'imprimerie, ce dépôt impérissable des connaissances humaines qui doit être
» à jamais la consolation des sages, la lumière des
» peuples, l'effroi des tyrans (2). Sans la liberté
» de la presse, il ne peut exister ni instruction ni
» constitution. Et qu'on ne vienne pas objecter la
» licence qui peut en résulter : les restrictions en
» ce genre, ainsi que dans tous les autres, ne gênent que les honnêtes gens, comme la contrebande ne sert que les fripons : il en est de cette
» précieuse liberté comme de la lance célèbre
» qui seule pouvait guérir les blessures qu'elle
» avait faites (3). »

L'auteur déclare qu'il importe que les états-généraux « se décident à s'assembler périodiquement pour consommer et perpétuer leur ouvrage (4). » Aux personnes qui voudraient voir le roi *réparer seul les maux produits par le despotisme de ses prédécesseurs*, Mirabeau répond : « Comment compter sur le bien qu'un prince destine à sa nation, quand il ne le fait pas garantir » par la nation elle-même (5)? » Il cite l'exemple de François Ier « anéantissant les bienfaits de

(1) Page 43.
(2) Page 44.
(3) Page 45.
(4) Page 46.
(5) Page 47.

» Louis XII(1); » de Louis XIII dissipant les trésors et abandonnant les desseins de Henri IV; enfin il termine par cette conclusion éloquente :

« Il est donc vrai que les meilleures intentions » des rois, quand elles n'ont d'autre base que le » pouvoir arbitraire, ne présentent souvent que » des difficultés dans leur principe; et que l'avan- » tage lointain qui doit en résulter est, avant » d'éclore, anéanti par les passions de leurs suc- » cesseurs.

» Puisse le monarque qui s'est si noblement » rapproché de ses sujets, être toujours persuadé » qu'il vaut mieux commander à des hommes libres » qui voleront au-devant de lui, qu'à des escla- » ves qui ne pourraient lui obéir qu'en tremblant! » Puisse-t-il sentir qu'en diminuant lui-même son » autorité, il affermit sa fortune, il agrandit sa » puissance; et qu'en renonçant au pouvoir arbi- » traire, il ne fait que se précautionner contre les » faiblesses de l'humanité, il n'abandonne que le » pouvoir de faire le mal! Puisse-t-il surtout ne » jamais oublier l'exemple de Marc-Aurèle : héros » législateur, savant modeste, républicain philan- » thrope, homme vertueux, cet empereur épuisa » tous les genres de gloire. Seul, entre tous les » princes, il parut d'une nature supérieure aux » hommes; mais tant de vertus, tant de qualités

(1) Page 48.

» brillantes passèrent comme l'éclair; il fut remplacé par un fils qui n'eut de l'homme que la faculté de s'abrutir (1)! »

Remarquons que cet hommage fort désintéressé, puisque l'auteur gardait l'anonyme, prouvait que Louis XVI inspirait à Mirabeau une véritable estime plus forte que la défiance où le tenait, non son caractère, mais son patriotisme ombrageux, défiance qu'il avait plusieurs fois manifestée ailleurs (2).

Nous le répétons, Mirabeau avait beaucoup d'estime pour les vertus de Louis XVI; et c'est parce que cet infortuné roi, livré à lui-même, aurait été un *prince patriote;* c'est parce que son sincère patriotisme d'homme était connu de Mirabeau; c'est parce que celui-ci se sentait une force

(1) Pages 48 et 49.

(2) Par exemple, dans les *Lettres de Cachet.* Bien loin d'avoir alors l'espérance de voir un prince assez magnanime pour limiter, de propre mouvement, son pouvoir, Mirabeau s'était ainsi exprimé: « L'autorité n'a jamais renoncé à ses » acquisitions, pas même à celles qui l'exposent à des dangers. En vain chercherait-on dans l'Histoire quelque prince » qui eût resserré volontairement son autorité. Quelques-» uns, dans le très-petit nombre d'hommes éclairés qui ont » occupé le trône, sont remarquables par la sagesse de » n'avoir pas usurpé; mais celui qui restituera de bon gré les » usurpations de ses prédécesseurs est encore à paraître. » (Introduction, page 6.)

Digitized by Google

de volonté, d'habileté et de génie, suffisante pour dominer les fatales influences qui perdirent le roi en neutralisant ses vertus par sa faiblesse; c'est parce qu'enfin Mirabeau voulant à la fois la liberté publique et la monarchie, seule forme du gouvernement qui convînt à la France du XVIIIe siècle, ne pouvait régénérer et consolider l'une et l'autre que l'une par l'autre : C'est, disons-nous, parce que ces divers motifs décidèrent Mirabeau, qu'il embrassa plus tard la cause royale, ou, pour mieux dire, la confondit avec la cause populaire, dont la défense avait été l'œuvre de toute sa vie.

Achevons ce que nous avons à dire sur la *Réponse aux alarmes des bons citoyens*. Cette brochure fort mince, il est vrai, mais qui dans sa substantielle brièveté nous semble digne des opinions et du talent de Mirabeau, ne fut pas, à ce qu'il paraît, goûtée par deux de ses plus chers amis politiques; voici comme il la défendit dans une lettre au duc de Lauzun :

« J'ai appris ce matin avec une peine très-vive, » monsieur le duc, que vous désapprouvez ma » conduite, et que vous montrez une inquié- » tude qui, pour être obligeante, ne m'en affecte » pas moins, sur un pamphlet que l'on m'at- » tribue.

» Monsieur le duc, non-seulement en affaires » publiques les opinions doivent être libres entre

» les meilleurs amis, mais encore il n'y a d'hom-
» mes essentiels que ceux qui savent conserver
» leurs principes, malgré toutes les fluctuations
» de la vie; voilà ce que je sais; voilà ce que je
» professe, et pratique pour moi. Voilà ce que je
» laisse à mes amis.

» Je suis convaincu que ce sont aussi là vos
» principes : que désapprouvez-vous donc dans
» ma conduite? que désapprouvez-vous dans ma
» brochure? car, bien qu'elle ne soit pas entière-
» ment de moi, il est certain que sans moi elle
» n'eût jamais été écrite, et que ma plume en a
» tracé tout ce qui est théorie, tout ce qui a du
» trait.

» Ma conduite a été simple : J'avais dit, vous
» le savez, vous l'avez lu : *Voulez-vous une révo-*
» *lution entière? je suis à vous, pourvu que vous tra-*
» *vailliez au profit de la nation; et que tout soit*
» *subordonné à des États-généraux indiqués formel-*
» *lement, et dont la suprématie soit reconnue; et*
» *comme cela ne peut se juger qu'après des actes so-*
» *lennels et sans retour possible, je m'abstiens jus-*
» *que-là.* Ai-je tenu parole? je vous le demande,
» Monsieur le duc? — *Mais vous avez écrit cette*
» *brochure*, me direz-vous peut-être. — Eh bien!
» je le veux : Qu'est-ce que cette brochure? — *Un*
» *libelle contre le parlement.* — *Un libelle!...* passe
» encore; bien que je voudrais qu'on y relevât
» une calomnie. Or, sans cet ingrédient, point de

» libelle.... Mais *libelle* soit.... au moins ce libelle » est-il passablement national; puisque les États- » généraux y sont montrés comme étant néces- » sairement et imprescriptiblement le législateur » suprême, et devant avoir périodiquement tous » les droits de la souveraineté. Eh bien! je con- » sens d'avoir, sur ces bases, écrit un libelle; et » quand il pourrait être vrai que cet écrit eût fait, » au milieu du fanatisme parlementaire dont tout » le monde est atteint, surtout depuis le stupide » autant qu'odieux investissement du palais (1),

(1) Mirabeau fait ici allusion à la fameuse scène du 6 mai 1788, et à l'arrestation en plein parlement des deux conseillers qui s'étaient le plus fait remarquer par leur opposition, Goislart de Monsabert et Duval d'Esprémenil. Le premier fut conduit à Pierre-Encise, et l'autre à l'île d'Hières. Le rôle où celui-ci déploya plus d'orgueil parlementaire et d'exaltation anarchique que de véritable patriotisme, excitait la risée du marquis de Mirabeau, qui en parlait en ces termes. « Il faut » espérer que le voisinage vous procurera la visite de ce vaste » d'Esprémenil, le sage commentateur de Mesmer, qui tout-à- » l'heure des îles Sainte-Marguerite jusqu'ici, a fait rire villes » et villettes du faste saltimbanque avec lequel il secouait ses » chaines, pour les faire sonner. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo,* 15 décembre 1788.)

Ces expressions ne paraîtront que ce qu'elles sont, piquantes et non injustes, si l'on se rappelle le discours *d'adieu* qu'adressait au parlement assemblé d'Espremenil qui, sachant fort bien que les ministres, quels qu'ils fussent, de Louis XVI, ne seraient ni persistans, ni surtout cruels, n'en comparait pas moins les magistrats présens aux sénateurs

» un mal véritable au parlement, que je meure » à l'instant si je sais de quoi je pourrais m'en » repentir.

» Mais, direz-vous peut-être, *vous avez détruit » pour des gens qui ne veulent pas reconstruire.*

» Voilà, je crois, Monsieur le duc, la plus forte » objection que l'on puisse me faire. Veuillez écou- » ter ma réponse :

» Ces gens-là, c'est-à-dire les ministres, sont de » bonne foi ou n'en sont pas ; insensés ou pré- » voyans, tout puissans ou les jouets d'une intrigue. » S'ils ne veulent pas reconstituer la nation, leur » marche est impossible ; ils succomberont, et la » force des choses nous délivrera d'eux, après » qu'ils nous ont délivrés du despotisme des bon- » nets carrés. C'est autant de gagné.

romains immobiles, muets et majestueux devant le glaive des Gaulois. Voici deux phrases de son discours : « Qu'ils entrent » les instrumens passifs ou forcés des vexations qu'ils igno- » rent ou dont ils gémissent ; qu'ils viennent souillir de car- » nage ce temple, et égorger, sous les yeux et sur l'autel de » la justice, ces glorieux martyrs !.... O ma femme ! ô mes » enfans ! vous que je ne puis pas même embrasser ! vous que » je ne reverrai peut-être jamais ! votre époux, votre père » vous dit adieu ! Dans cette île solitaire où je vais être relé- » gué, je prierai le ciel pour ma patrie, pour mon roi, pour » ma famille et pour vous, Messieurs ! »

En lisant de tels discours, jetés au milieu de tout une population exaspérée et brûlante, que l'on demande où sont les causes les plus immédiates de la révolution !

» S'ils n'ont point de raison et s'ils sont soute-
» nus, ils vont passer à la violence ; folie barbare
» qui n'a jamais rien produit de durable, et la
» liberté nationale ne s'en acheminera que plus
» vite.

» S'ils sont abandonnés, l'autorité royale est
» perdue et la crise très-prochaine.

» Dans tous les cas, que pouvait-il nous arriver
» de mieux? Et comment voulait-on marcher à
» un autre ordre des choses sans quelques cala-
» mités particulières? Car le plus grand obstacle
» au bien n'est-il pas le passage entre le mal
» et le bien, lequel est quelquefois pire que le
» mal? au lieu qu'ici tout est prêt (1). Et qu'est-
» ce d'ailleurs que des calamités particulières
» auprès de la nation mise en scène? Et dans la
» lutte qui se prépare, le despotisme de la force
» ne vaut-il pas mille fois mieux que celui des
» formes?

» J'aurais donc hâté ce pas (ce serait folie de
» le penser) que je m'en réjouirais encore. Eh!
» qu'aurais-je mis, je vous prie, dans la balance
» que j'aurais fait pencher? Un médiocre pam-
» phlet, sans nom, bien hâté, bien faible, bien
» terne, si ce n'est par les principes de liberté
» les plus sévères, tandis que le jour où il fau-

(1) Cette phrase incidente se retrouve dans les *Lettres à Mauvillon*, page 160.

Digitized by Google

» dra frapper le despotisme deveuu perfide ou
» tyrannique, je frapperai de toute ma hauteur
» acerue de mes ménagemens et de mes inutiles
» conseils, et des fausses promesses qui m'ont
» été faites pour la nation et qui toutes seront
» révélées.

» En vérité, monsieur le due, j'ose croire qu'il
» n'y avait pas à balaneer, et que j'ai bien
» servi ma patrie en ne m'offrant pas à la palme
» du martyre, surtout en me mettant en me-
» sure de connaître d'un peu plus près le pays,
» les personnes, et les plans d'où va nous venir
» la paix ou la guerre, la crise de guérison ou de
» mort.

» En un mot, monsieur le due, et ceei est pour
» vous seul et notre ami de Bellechasse (M. de
» Talleyrand), je travaille à un Mémoire sur l'in-
» solente déception *de la Cour plénière, considérée*
» *même provisoirement*, qui tombera dans les mains
» du roi (1); dans cette cour plénière dont l'in-

(1) Il s'agit ici de l'institution par laquelle Brienne et Lamoignon remplaçaient, comme corps politique, le parlement, d'ailleurs réduit à soixante-seize membres par la suppression des Chambres des enquêtes et des requêtes. Six grands bailliages, placés dans le ressort, et statuant souverainement sur toutes les causes dont l'intérêt n'excéderait pas 20,000 fr., devaient être mis à la portée des justiciables, et restreindre la vaste juridiction du parlement. La *Cour plénière* aurait été composée de pairs, de prélats, de magistrats, de chefs

» vention est, à ne s'y pouvoir plus tromper, l'aveu
» qu'on ne veut pas d'États-généraux ; si nous
» voyons tomber le dernier masque de tant de
» perfidies, je jure sur l'honneur que ce Mémoire
» sera publié, et cela le jour où l'abbé de P. (de
» Périgord) et vous le prononcerez. Là tout sera
» dévoilé ; là tout sera dit sur les choses, les per-
» sonnes, les circonstances, le passé, le présent,
» l'avenir, tel que ma faible vue peut le dis-
» cerner. Ce sera mon testament politique, car
» on ne vit pas long-temps après la publication
» d'un tel écrit. Mais il dira à la postérité si
» je fus un esclave, et si je voulus faire des es-
» claves !

» Pour prix unique de cette confidence, je vous
» supplie de ne pas vous hâter de me juger, même
» dans les circonstances les plus nébuleuses, et
» de croire qu'il ne cessera jamais de mériter

militaires tous choisis par le roi, aurait eu mission de juger en dernier ressort, d'enregistrer les lois, édits, etc. M. Thiers (*Histoire de la révolution française*, tome 1, page 20) dit avec raison que « ce plan attaquait la puissance judiciaire » du parlement, et anéantissait tout-à-fait sa puissance po- » litique. »

Les MÉMOIRES DE BESENVAL, tome 2, p. 241 et 302, donnent lieu de penser que cette combinaison, attribuée à la seule haine que le garde-des-sceaux Lamoignon portait aux parlemens, entrait dans les idées de la Cour, et en venait peut-être.

» votre estime, celui qui sait vous aimer et vous
» respecter comme je fais (1). »

Ce nouveau coup d'état *des grands bailliages* et de la *Cour plénière* (2) devait, bien peu de temps après, être réduit à une simple démonstration comme tant d'autres mesures du même pouvoir, mesures abandonnées par la faiblesse aussitôt que conçues par la duplicité, et hasardées par l'imprudence; mais, en définitive, elles allaient contre le but de leurs auteurs. Aussi le gouvernement éperdu se voyait sans dignité comme sans force au milieu des ressources de tout genre qui lui restaient encore, et dont l'emploi aurait pu être afficace, même décisif, entre les mains d'un ministère et d'un monarque également sincères, habiles et résolus.

Cependant, tout annonçait la prochaine réunion des États-généraux qui, dès le 18 décembre 1787, avaient été promis par une déclaration du Roi.

Comme tous les hommes qui s'occupaient théoriquement des affaires publiques, et qui voyaient venir l'occasion d'y participer, Mirabeau songeait à se faire élire député. Quelques propositions lui

(1) Lettre inédite de Mirabeau au duc de Lauzun, fin de juillet 1788.

(2) Nous disons ce *nouveau coup d'état*, parce que des ordres avaient été précédemment lancés contre les parlemens hautemeet hostiles. Peu après, huit corps de magistrature furent exilés.

Digitized by Google

étaient venues de l'Alsace, et un document publié dans ces dernières années prouve qu'il annonçait hautement dans ses démarches les principes que les antécédens nous ont fait connaître et qu'il n'a jamais désertés.

Voici, en effet, un extrait d'une lettre qu'il écrivait à un libraire de Strasbourg : « Il n'est plus » possible de douter que les États-généraux au» ront lieu : qui paierait le 1er mai 1789, je vous » le demande? il est arrivé au gouvernement ce » que je lui ai tant prédit : *Si vous ne les voulez » pas à pied, ils viendront à cheval;* en essayant » de les reculer, ils en ont hâté l'époque, jusqu'à » la précipitation, et certes, on s'en apercevra. » Que feront-ils? Certainement beaucoup de sot» tises; mais qu'importe? les nations ont, comme » les enfans, leurs tranchées, leurs maux de dents, » leurs vagissemens; elles se forment de même.

» Les premiers états-généraux seront tumultuai» res, ils iront trop loin peut-être; les seconds as» sureront leur marche; les troisièmes achèveront » la constitution. Ne nous défendons pas du be» soin d'en créer une tout entière; que tout soit » juste aujourd'hui, tout sera légal demain. Sur» tout gardons-nous de l'érudition, dédaignons ce » qui s'est fait, cherchons ce qu'il faut faire, et » n'entreprenons pas trop. Le consentement na» tional à l'impôt et aux emprunts, la liberté » civile, les assemblées périodiques : Voilà les

» trois points capitaux qui doivent reposer sur une » déclaration précise des droits nationaux ; le » reste viendra assez.

» Quant à mes vues particulières, je vous le » dirai nettement à vous. Guerre aux privilégiés » et aux privilèges, voilà ma divise. Les privilèges » sont utiles contre les rois ; mais ils sont détes- » tables contre les nations, et jamais la nôtre » n'aura d'esprit public, tant qu'elle n'en sera pas » délivrée ; voilà pourquoi nous devons rester, et » pourquoi je serai personnellement, moi, très- » monarchique (1). Eh ! de bonne foi, que serait » une république composée de toutes les aristo- » craties qui nous rongent? le foyer de la plus » active tyrannie.

» Vous l'apprendrez assez par la guerre intes- » tine qui devorera les États-généraux, surtout si » le gouvernement s'obstine à ne pas les vouloir » nombreux. Huit cents personnes (et au-dessous » de ce nombre, il n'y a point de représentation » suffisante de la nation française) se mènent plus » aisément que trois cents ; cinq ou six personnes

(1) Quelque temps après Mirabeau écrivait au duc de Lauzun. « Ce qui est très-vrai, et ce qu'on peut croire, c'est » que je serai dans l'Assemblée nationale très-zélé monar- » chiste, parce que je sens profondément combien nous » avons besoin de tuer le despotisme ministériel et de re- » lever l'autorité royale. » (*Lettre inédite de Mirabeau au duc de Lauzun*, du 14 novembre 1788.)

» détermineront toujours le troupeau, quelque » gros qu'il soit. S'il est petit, des rixes particu- » lières auront plus d'influence ; si nombreux, ce » sera le talent ; et sans corrompre (ceux que l'on » peut corrompre ne valent jamais d'être corrom- » pus), le gouvernement peut et doit s'assurer ces » cinq ou six hommes.

» C'est une vue très-profonde et très-saine, que » la différence caractéristique de la révolution qui » se prépare et de celles qui l'ont précédée. Je » suis entièrement de votre opinion..... Ce serait » reculer barbarement notre âge que de recourir » à des révolutions violentes ; l'instruction, grâce » à l'imprimerie, suffit pour opérer toutes celles » que se doit l'espèce humaine ; et, de cette ma- » nière seule, les nations ne perdront rien de leurs » acquisitions (1). »

Vers la même époque, Mirabeau, désappointé du côté de l'Alsace (2), tournait, plus naturellement, peut-être, ses vues vers la Provence. Pour se donner quelque chance de réussite, il songea

(1) Lettre de Mirabeau à M. Levrault, de Strasbourg, du 16 août 1788, insérée aux *Mémoires de Tilly* (Paris, 1828) ; tom. 3, ch. 24, pages 128 et 131.

(2) Nous en avons la preuve dans cette phrase, que nous insérons par scrupule d'exactitude, malgré la trivialité des termes : « Déjà l'Alsace, qui m'avait capté, provoqué, arrhé, » a fouiné à l'avénement de Necker. » (*Lettres à Mauvillon*, page 445.)

à recourir à l'entremise de son oncle, qui était fort connu, affectionné et respecté dans la province, et qui, en outre, avait beaucoup d'influence sur le marquis de Mirabeau, d'ailleurs assez bien disposé par la dédicace de *la Monarchie prussienne*.

Voici donc la lettre que Mirabeau écrivit au bailli, avec qui il n'avait eu presque aucuns rapports depuis la fâcheuse issue du procès en séparation :

« Je ne chercherai point à me justifier d'être
» resté si long-temps sans vous écrire, pas même
» à m'excuser. Les événemens qu'il faudrait rap-
» peler, les souvenirs affligeans que mon apologie
» réveillerait dans votre esprit et dans votre ame,
» enfin la profonde et généreuse indulgence que
» j'espère de vous, parce que sa véritable source
» est toujours dans la vertu, m'en détournent éga-
» lement. Votre vénérable vieillesse ne doit pas
» être tourmentée d'émotions douloureuses, et
» votre bonté inépuisable ne permet pas de croire
» à un ressentiment de votre part.

» Qu'il me suffise de vous dire que mon silence,
» quel qu'ait été son motif, a été trop prolongé
» par l'embarras de le rompre, pour que je me
» sois cru obligé à ne remettre sous vos yeux
» mon nom, mon écriture, mes sentimens et mes
» vœux, que quand l'occasion ne serait pas in-
» digne de vous.

» Plus d'une fois j'ai cru l'entrevoir cette occa-
» sion ; des succès qui n'ont pas été sans éclat,
» et surtout des travaux dont il est difficile de
» contester l'utilité, ont plus d'une fois semblé
» m'ouvrir la carrière. Des événemens presque
» tous indépendans de moi ont déçu mon attente,
» et je ne sais, après tout, si je dois beaucoup
» regretter que ceux qui ont si mal régi la for-
» tune de l'État n'aient pas fait la mienne.

» Quoi qu'il en soit, le jour est venu où le ta-
» lent aussi sera une puissance (1). Sans entrer
» dans des détails que la poste ne comporte pas,
» je puis vous dire (non pas comme une conjec-
» ture, mais comme une certitude) que les États-
» généraux vont être convoqués, et que la pre-
» mière moitié de l'année prochaine verra l'as-
» semblée nationale.

» L'espèce de courage que j'ai eu, dans ces
» derniers temps, de tenir un milieu entre le
» fanatisme parlementaire et la déraison des rou-
» tiniers en despotisme, qui est devenu le plus
» impuissant des pouvoirs, a excité beaucoup de
» clameurs calomnieuses ou insensées. On a ac-

(1) Cette expression, que Mirabeau a plusieurs fois employée, se trouve aussi dans la correspondance de Mauvillon : « Ah ! mon ami, vous verrez quelle nation sera celle-ci, » le jour où elle sera constituée, le jour où le talent aussi » sera une puissance. » (Page 372.)

Digitized by Google

» cusé mon silence, comme si, détenu à la Bas-
» tille, j'eusse été beaucoup plus utile. Mais aussi
» le gouvernement a commencé à se persuader
» que je pourrais n'être pas inutile dans ces jours
» de fermentation, où toute la France se partia-
» lise, et où peu de têtes gardent du sang-froid.
» Il paraît ne pas craindre, il paraît même dési-
» rer que je sois des États-généraux; mais je
» consentirais à y être placé de sa main, qu'il
» sent bien que ce serait le vrai moyen de
» m'ôter le peu d'influence dont il me suppose
» capable.

» Sur ces entrefaites, deux ministres du roi (1),
» depuis plusieurs mois, me pressaient d'essayer
» des démarches qui pussent fléchir mon père
» ou constater qu'il est inflexible. Ils ont engagé
» M. l'évêque de Blois, notre parent (2), qui joue
» dans ce moment un très-grand rôle, et qui
» toujours a joui d'une haute estime, de parler
» à mon père du désir qu'auraient les honnêtes
» gens de le voir sanctionner ma régénération,
» en consentant du moins à me voir, si ce n'est à
» un rapprochement plus intime. La négociation
» dont M. l'évêque de Blois a bien voulu se char-
» ger va plus loin; il ne désespère pas de faire
» voir à mon père combien il est possible, si l'on

(1) Montmorin et Lamoignon.
(2) M. de Themines.

» me seconde dans ma province ou dans toute
» autre, que je sois député de la noblesse ou re-
» présentant du tiers (1). Et quelle différence ne
» serait-ce pas pour les miens et pour moi qu'un
» événement qui me mettrait en scène dans un
» moment qui va recommencer la monarchie,
» en la constituant, si elle est encore susceptible
» d'être constituée?

» Mon oncle! serait-ce trop présumer de votre
» bonté que d'espérer que vous ne dédaignerez
» pas de seconder la démarche de M. l'évêque
» de Blois? S'il est un moyen de réussir, soit auprès
» de mon père, soit en Provence, qui le connaît
» mieux que vous? Votre habileté naturelle, votre
» expérience réfléchie, votre haute réputation, la
» séduction de vos qualités et de vos vertus, peu-
» vent tout ce qui n'est pas impossible. Daignez
» ne voir en moi qu'un homme qui voudrait jus-

(1) Évidemment, quels que fussent les desseins et les chances de Mirabeau, sa qualité de gentilhomme l'obligeait à se présenter devant la noblesse; mais c'est surtout auprès du tiers-état qu'il comptait agir pour obtenir sa nomination. Le général Lafayette nous a déclaré que cette tactique avait été d'avance concertée chez Adrien Duport, avec plusieurs patriotes, nobles aussi d'extraction, et qui devaient suivre la même direction dans leurs démarches respectives (M. de Lafayette était du nombre). Mais nos lecteurs comprendront que Mirabeau ne pouvait faire une pareille confidence, ni à son oncle, ni à son père.

Digitized by Google

» tifier enfin l'honneur qu'il a de descendre de » vous, et qui, mûri par le malheur, le temps, » ses fautes, n'en est peut-être pas entièrement » incapable. Oubliez mon silence, oubliez mes » erreurs ; que votre générosité naturelle, secon- » dée du sentiment profond de votre supériorité, » vous détermine à aider un homme qui, s'il pou- » vait retrouver le trésor de vos conseils, oserait ne » pas désespérer de servir la chose publique (1) ! »

Il paraît que cette lettre obtint une réponse assez favorable ; car Mirabeau la cita en écrivant quelques jours après à son père (2).

Dans cette lettre dont nous avons déjà inséré une partie (3), Mirabeau se défend d'un reproche assez inattendu de la part du marquis, c'est-à-dire du reproche de s'être lié à M. de Lamoignon,

(1) Lettre inédite de Mirabeau à son oncle, du 3 septembre 1788.

(2) « J'ai été engagé à vous écrire par une demi-ouverture » de mon oncle qui m'a enhardi à lui répondre que j'accep- » terais, des mains même d'Arimane, une place aux états-gé- » néraux, et qu'à ce prix, ceux dont, sous aucun autre » rapport, il n'était au pouvoir de mon ame de me laisser » me rapprocher, cesseraient de m'être étrangers. » (*Lettre inédite,* déjà citée, *de Mirabeau à son père,* du 4 octobre 1788.) Cette dernière phrase donne à penser que le bailly avait songé à profiter d'une élection pour réunir Mirabeau avec sa femme.

(3) Notamment aux pages 188 à 191, 340 à 342 du quatrième volume.

Digitized by Google

garde-des-sceaux, ennemi, par réciprocité, du parlement. Voici le passage qui se rapporte à ce grief : « M. de Lamoignon, je l'avoue, a employé » toutes les séductions que comporte la délica- » tesse, pour me faire travailler à sa besogne, et » je lui ai constamment déconseillé sa besogne. » Ma correspondance avec lui en est la critique » la plus sévère. A la vérité, j'aime sa personne, » j'estime son caractère, je révère son courage; » il m'est démontré à moi, dans le for de ma con- » science, qu'il a vraiment voulu faire au profit » de la nation une révolution dont il n'avait ni le » talent, ni l'étoffe. Mais je n'ai jamais cessé de » lui dire et de lui écrire que les parlemens ne » devaient et ne pouvaient tomber qu'en présence » de la nation; que là seulement je leur ferais la » guerre, etc.; et ce n'est pas une médiocre preuve » de l'élévation de son caractère, que d'avoir » continué à me voir malgré mes éternelles con- » trariétés, et mes prophéties jamais crues, et tou- » jours vérifiées. Ajoutez que je n'ai jamais causé » six secondes avec un de ses faiseurs, et jamais » écrit une ligne dans pas un de ses actes législatifs, ce qui, si je ne me trompe, est facile à » deviner quand on les lit avec intention. Qu'après » cela on ait accusé mon silence, qu'on m'associe » à des gens que je n'ai jamais vus, dans une » œuvre où je n'ai été pour rien, que m'importe? » A-t-on jamais eu une jeunesse fâcheuse, ou scu-

» lement a-t-on jamais porté un nom connu, sans » être calomnié? Aurait-il mieux valu partager » la fièvre chaude générale? Et, pour figurer » dans les gazettes à côté du sécretaire du magné» tisme (1), être un des trompettes de ces aristo» crates à robe noire, de ces insatiables privilégiés » qui veulent dépouiller le roi, mais uniquement » pour se doter de ses dépouilles? J'ai cru qu'il » valait mieux se réserver, et que le caractère » consistait à laisser dire quand on avait son parti » pris (2). »

Mirabeau s'explique aussi à propos d'une expression échappée à l'esprit ombrageux de son père, qui avait dit à l'évêque de Blois : *Je ne demande qu'à faire place.* « Eh! mon père, com» ment a-t-on pu vous interpréter les démarches » que M. l'évêque de Blois, à la prière de M. le » comte de Montmorin, et à la mienne, à faites » auprès de vous? Qui donc a pu vous avoir dit » qu'on demandait *votre place?* Eh! qui, quand il » ne serait pas votre fils, ne se ferait pas gloire de » combattre dans l'assemblée nationale sous vos » drapeaux? Oui certes, si vous y paraissez, c'est» à-dire si votre santé vous en laisse le pouvoir, » vous y ferez une très-grande sensation, et vous

(1) D'Esprémenil.

(2) Même lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

» y deviendrez un point de ralliement pour les
» bons citoyens qui connaissent trop bien ce pays
» et cette nation pour y vouloir une constitution
» républicaine. Ce jour de gloire pour vous en
» serait un d'orgueil pour votre famille, et sans
» me voir meilleur que je ne suis, j'ignore quand
» j'ai montré des sentimens assez bas pour qu'on
» mette en doute que je ne m'en trouvasse per-
» sonnellement très-honoré.

» Que si vous ne voulez point paraître aux
» états-généraux, peut-être mon ambition méri-
» terait-elle quelque indulgence, quand j'aurais
» osé penser que des fiefs aussi considérables
» que les vôtres devant être représentés, si le
» mode de convocation est tant soit peu rai-
» sonnable, j'en serais le représentant naturel,
» si j'avais le bonheur de vous inspirer assez
» de confiance dans mes sentimens d'homme
» public, pour que vous consentissiez à me
» donner votre voix; et qu'une telle réhabili-
» tation devait être l'objet de tous mes vœux.

» Mais, la vérité est que je n'ai point osé
» m'en flatter, ni même y fixer sérieusement
» mes regards; que fortement épris de l'idée
» d'être, à cette époque solennelle où la nation
» peut se constituer, à mon poste de citoyen,
» j'ai formé les projets vagues dont l'incertitude
» du mode de convocation m'a laissé l'espace,
» pour être élu dans quelque province; et que

» c'est dans votre seul aveu que je trouverai » l'espoir, et en quelque sorte le droit d'agir[1]. »

Indépendamment de ses projets personnels, Mirabeau s'occupait avec chaleur des affaires du moment ; nous trouvons dans ses portefeuilles une lettre qui nous apprend que, pour concerter les travaux ultérieurs de l'assemblée, il avait, avec son ami Panchaud, organisé une réunion d'hommes politiques qui se réunissait chez ce même Adrien Duport, avec qui il devait ensuite rompre d'une manière éclatante, quand Mirabeau vit en lui un des chefs les plus habiles et les plus énergiques du parti qui bientôt, poussant tout à l'extrême, tendit, peut-être sans le vouloir, à détruire l'autorité royale, alors qu'il ne fallait que réformer les abus qui y étaient plutôt attachés qu'incorporés.

« Panchaud doit vous avoir reparlé, monsieur » le duc, du projet de notre club constitutionnel ; » nous avons déjà affilié plusieurs hommes de » mérite qui se rassemblent aujourd'hui à six » heures pour la seconde fois, rue du Grand-» Chantier, chez M. Duport, conseiller au par-» lement. Vous y êtes bien désiré et promis, et » je crois que vous n'aurez point de regrets de » vous être rendu à nos vœux, car cette cons-

(1) Même lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

Digitized by Google

» piration d'honnêtes gens ira plus loin qu'on ne » pense, et aussi loin que le voudra l'intérêt » public bien compris; venez-y. Il est digne de » vous d'encourager de bons citoyens (1). Ajoutons que ce premier contact entre des hommes si différens dura bien peu; que Duport et Mirabeau virent tout de suite qu'ils ne se dirigeaient pas vers le même but, et que, dès les premières séances du *club constitutionnel*, des questions de circonstances firent pressentir le dissentiment qui devait les séparer plus tard sur les questions générales : « Je ferai demain une motion intérieure « très-sévère dans la société, sur le changement » de lieu, et pour un domicile indépendant. Nous » avons besoin de toutes nos forces pour échap» per à la tyrannie parlementaire, et tout ce que » nous sommes de gens qui avons cru faire un » peloton de bons citoyens, et non un corps de » réserve de parlementaires, doit se réunir pour » arrêter une tendance très-fâcheuse (2). »

Mirabeau n'avait pas reçu de réponse de son père; mais il continuait de compter sur l'appui secret d'un ou deux ministres; il écrivait à cette occasion : « M. de Montmorin semble avoir une » très-véritable envie de me voir aux états-géné-

(1) Lettre inédite de Mirabeau au duc de Lauzun, du 10 novembre 1788.

(2) Lettre inédite du même au même du 4 décembre 1788.

Google

» raux; il est même décidé, je crois, à en parler
» très-nettement à M. Necker, et aussi à aller en
» avant sans lui. Je vous supplie de m'engager
» envers M. de Montmorin à tout ce à quoi vous
» vous engageriez vous-même à ma place, et à
» rien de plus. Je puis promettre d'épargner l'in-
» dividu (1). Je ne puis pas promettre de respec-
» ter ou ménager d'autres principes que les
» miens. Mais ce qui est très-vrai, et ce qu'on
» peut croire, c'est que je serai dans l'Assemblée
» nationale très-zélé monarchiste, parce que je
» sens profondément combien nous avons besoin
» de tuer le despotisme ministériel, et de relever
» l'autorité royale (2). »

Soit que M. de Montmorin fût moins que Mirabeau ne l'avait cru disposé à le porter aux états-généraux, soit que ce ministre eût cédé à une secrète opposition de Necker, qui, en effet, exerça long-temps sur lui une très-grande influence, diverses circonstances ébranlaient l'espoir que Mirabeau avait embrassé. Nous en voyons la preuve dans ses lettres à Mauvillon et au duc de Lauzun (3). Peut-être en conçut-il du ressentiment, et il

(1) Necker.

(2) Lettre inédite, déjà citée, du même au même, du 16 novembre 1788.

(3) « On s'opposera, par toutes voies, à ce que je sois aux
» États-Généraux, où j'avais la présomption de me croire utile

serait permis d'attribuer en partie à cette impression la correspondance avec Cérutti (1), qui parut à la même époque, et dont nous allons parler.

» et même nécessaire; et la lâcheté de la plupart des corps qui » régissent nos provinces par leur autorité ou leur influence, » ne conspirera que trop avec l'odieuse prévarication du mi- » nistre. Voilà mon inquiétude la plus poignante, qui, mêlée » avec plus d'un embarras né de la stagnation de toutes les af- » faires, du mal-être de tous mes amis, et de la cessation de » presque toutes mes liaisons ministérielles, ne laisse pas d'être » un tissu de contrariété et d'angoisses dont j'ai la tête sur- » chargée. » (*Lettres à Mauvillon*, page 396.)

» Je voudrais bien savoir si vous avez quelque réponse de » M. de Montmorin à me rendre. Je m'imagine bien que s'il en » était une favorable, je la saurais déjà. Mais enfin comme il » importe excessivement à mon très-déplorable état d'incer- » titude que je sache à quoi m'en tenir, je vous supplie de me » l'apprendre. Heureux, dans ma situation, si j'achète, quoi- » que assez chèrement, d'être entièrement détrompé de ces » gens-là, et de n'avoir de ma vie rien à faire avec eux. » (*Lettre inédite de Mirabeau au duc de Lauzun*, du 24 novembre 1788.)

(1) Correspondance entre M. C*** et le comte de Mirabeau, sur le rapport de M. Necker, et sur l'arrêt du conseil du 29 décembre (1788), qui continue pour six mois force de papier monnaie au papier de la Caisse d'escompte.

In-8, 1789, 60 *pages, avec cette épigrahe :*

« Il est devenu difficile de tromper long-temps les hommes » dans toutes les dispositions publiques où leur fortune est » intéressée, et si c'est une grande faute du cœur que de le

Mais, sans écarter absolument cette supposition, il faut, pour être juste, avouer que cette fois encore Mirabeau fut parfaitement conséquent avec lui-même; car l'acte de Necker, sur lequel portent les plus véhémentes accusations de cette correspondance, n'était que la répétition d'une mesure que Mirabeau, comme nous l'avons vu, attaqua avec le plus terrible emportement dans sa lettre destinée à M. de Calonne, et que nous avons publiée pour la première fois.

Il faut reconnaître encore qu'il y avait au moins autant de conviction que de ressentiment dans l'antagonisme de Mirabeau; et la preuve en est dans ce passage d'une correspondance privée, où il n'avait assurément nul besoin d'accorder son langage confidentiel avec le ton de ses écrits pu-

» vouloir, c'est aussi une grande erreur de l'esprit que d'y
» prétendre. »

(De l'administration des finances, par M. Necker, *édition in-8*, *tom.* 3, *chap.* XXVI; sur les billets de banque, *et* sur la Caisse d'escompte.

Cérutti (Joseph-Antoine-Joachim), né à Turin, le 13 juin 1758, ancien jésuite, auteur de divers ouvrages; rédacteur, entr'autres, du journal intitulé: *La feuille villageoise*, membre, en 1791, de l'Assemblée législative. Mort en février 1792. Nous croyons être en droit d'affirmer que c'est mal à propos qu'une collaboration quelconque dans les travaux oratoires de Mirabeau a été attribuée à Cérutti, par M. Chéron, rédacteur de l'article qui le concerne dans la *Biographie universelle,* tome 7, page 54; et par Peuchet, tome 3, page 145.

Digitized by Google

blics : « Homme du pouvoir absolu ou de la nation,
» voilà l'alternative de M. Necker : s'il est le pre-
» mier, il est perdu, car la nation ne veut plus de
» despotisme, et la puissance d'un homme, tel
» qu'on puisse le supposer, ne saurait combler un
» déficit de 140 millions, et consolider 280 millions
» d'anticipations, sans l'intervention nationale; s'il
» est le dernier, son règne ne sera pas long; la
» peur qui l'a pris malgré la répugnance le chas-
» sera aisément à l'aide du ressentiment. Surtout
» je ne crois pas son talent proportionné à la cir-
» constance; et les défauts de son caractère suffi-
» raient au besoin pour dompter son talent (1). »

Quels que soient, du reste, les griefs et les convictions de Mirabeau, les vérités sévères et les injustes reproches que contiennent les *Lettres à Cérutti*, nous pensons que nos lecteurs seront aussi frappés que nous le sommes en le voyant s'attaquer d'une manière si violente à un ministre tout puissant et investi d'une popularité sans exemple, à un premier ministre de fait, qui, dans le moment même, allait avoir la plus grande influence sur la formation d'une assemblée dont le bienfait lui était attribué; et il nous semble que cette correspondance prouve, dans le hardi publicateur, une indépendance inflexible et cette haute confiance en soi-même, qui, dans Mirabeau comme dans la plu-

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 380, 27 août 1788.

part des hommes vraiment supérieurs, était un trait marqué de caractère (1).

(1) Ce courage fut certes bien remarqué dans le temps et n'avait jamais été contesté depuis, quand il a été mis en doute dans une publication récente. A cette occasion nous ne pouvons nous empêcher de relever la légèreté avec laquelle a parlé sur ce sujet, un homme d'ailleurs respectable, mais qui, entraîné par le changement de ses opinions et de celles de ses amis, a souvent maltraité Mirabeau dans des notes, qu'à la vérité il n'a pas publiées, mais dont on a fait un livre après sa mort : que l'on veuille bien comparer ce qui précède et ce qui suit avec ce passage des *Souvenirs* d'Et. Dumont : « Dès » que l'ouvrage de M. Necker fut publié, Mirabeau recueillit » des observations pour se lancer contre le ministère. Il en par- » lait d'avance comme d'un triomphe complet; il ne s'agissait » pas moins que de démasquer le charlatan, de l'*éventrer*, et » de l'étendre aux pieds de Calonne, convaincu de mensonge » et d'incapacité. Mais peu à peu ce grand feu se ralentit, il » n'en parla plus, il n'aimait pas même qu'on lui en parlât. Je » lui demandais souvent pourquoi cette grande production » était différée, par quelle bonté d'ame toute nouvelle il épar- » gnait le grand charlatan qui jouissait d'une réputation » usurpée? Pourquoi le comité Panchaut avait suspendu ce » grand acte de justice? Mirabeau, pour se débarrasser de ces » reproches qui affectaient ses fanfaronnades précédentes, me » dit enfin que M. Necker était nécessaire pour la formation » des États-Généraux, qu'on avait besoin de sa popularité, et » que la question du déficit était noyée dans celle de la double » représentation du Tiers. » (*Souvenirs d'Et. Dumont*, page 16.

En publiant ses *Lettres à Cérutti*, hardies jusqu'à la témé-

La convocation des états-généraux venait d'être décidée; et cette concession malheureusement trop tardive, mais si large en elle-même, était accompagnée de concessions de détail presque aussi importantes. Ainsi, malgré le vœu négatif de l'assemblée des notables qui, convoquée une seconde fois, et *ad hoc*, s'était montrée bien plus méticu-

rité, Mirabeau accomplissait une résolution qu'il avait annoncée cinq mois auparavant à Mauvillon : « Je me tiendrai en » repos jusqu'à l'assemblée nationale, *à moins de quelque* » *grand acte de tyrannie*, ou de quelque charlatanisme trop » pernicieux; et je tâcherai par tous moyens de me trouver » à mon poste de citoyen.— Certes, je ferai mon devoir dans » toute son étendue; et quelles que puissent être ses consé- » quences. » *Lettres à Mauvillon*, page 397.)

Les amis de l'auteur lui avaient fait d'inutiles représentations à cet égard; c'est en vain que Champfort s'en était expliqué en ces termes : « Je crois que votre écrit est peu propre » à vos vues. Faire du bruit, faire parler de soi, est un mérite » trop petit dans les circonstances; vous en avez un autre dont » il faut ménager toute la force pour le moment du combat, » et ne pas semer des pierres sur votre route à l'avance. » (Lettre de Champfort à Mirabeau, du 5 janvier 1798.)

Mirabeau, dans les Lettres même à Cérutti, parlait des obstacles que Necker pourrait lui susciter: « On cherche en vain » à me persuader que M. Necker et ses amis s'efforcent de » m'exclure de l'assemblée nationale. Je ne crois pas celà. » M. Necker est trop au-dessous des circonstances et de lui- » même, si, dans ces momens de régénération et de crise, il » ne se place au-dessus des ressentimens personnels, et des

leuse que lors de sa première réunion (1), malgré les répugnances et les terreurs, les intrigues et

» souvenirs haineux; il est mal avisé s'il doute qu'on ne pût » analyser ses opérations et ses ouvrages d'une manière redou- » table même à sa popularité. Ses amis ne savent pas lui dé- » plaire pour le servir, s'ils lui taisent que les ménagemens » raisonnés du comte de Mirabeau, dans l'assemblée natio- » nale, lui vaudraient mieux que son opposition hors de cette » assemblée. Enfin, et en tout état de cause, je ne me tiendrais » pas pour exclus, parce que M. Necker aurait voulu m'ex- » clure. Quoi qu'il en soit je, désire passionnément d'être aux » États-Généraux. Je ne crois point que j'y fusse inutile, et » je me flatte de n'avoir pas démérité d'être à mon poste de » citoyen au jour de la constitution. Mais j'échouerais que » je n'en serais pas moins l'ardent promoteur de la recon- » naissance publique pour qui nous aidera à nous constituer; » l'intrépide souleveur de l'opinion publique contre qui ten- » terait de nous arrêter; je n'ai donc personne à craindre, » et personne de sincère ne doit me craindre. » (Lettre de Mirabeau à Cérutti, du 3 janvier 1789, page 9.)

(1) Sur les bureaux dont se composait la seconde assemblée des notables, un seul, celui que présidait *Monsieur* (depuis Louis XVIII), se prononça pour *le doublement du Tiers*. La même majorité des notables voulaient un nombre *égal* de députés pour chaque bailliage, quelles que fussent les différences de population; différences si considérables toutefois, que Necker, dans son rapport au roi, montrait pour exemple et mettait en regard les bailliages de Dourdan et de Gex, qui comprenaient l'un 7,462, et l'autre 13,052 ames, avec la sénéchaussée de Poitiers et le bailliage de Vermandois, qui en comptaient 692,810 et 774,504.

les menaces de la cour, un arrêt du conseil du 27 décembre 1788 avait cédé au vœu universel, et donné une représentation double au *tiers-état* qui « comprenait la presque totalité de la nation, » toutes les classes utiles, industrieuses, et éclai- » rées; » et qui, « s'il ne possédait qu'une partie » des terres, du moins les exploitait toutes (1). »

Le motif, ou si l'on veut le prétexte que donne Mirabeau dans la préface de ses *Lettres à Cérutti* est la nécessité de mettre Necker « évidemment » appelé à proposer à l'assemblée nationale un sys- » tème de finances, » dans l'obligation de « déve- » lopper la théorie d'après laquelle il a pu rendre » l'arrêt du conseil du 29 décembre, qui continue » force de monnaie au papier de la caisse d'es- » compte (2). »

La première lettre est ou semble être écrite en réponse à une autre lettre qu'on aurait pu croire ostensible et concertée, sans les ensuites, et qui contenait des éloges exagérés mais vagues sur le compte de Necker. Mirabeau, sans tenir aucun compte au ministre de la peine qu'il avait eue à déjouer la Cour et à décider le roi, de la nécessité où il avait été de ne pas compromettre par des exigences de détail la concession du principe

(1) *Histoire de la révolution française*, par M. Thiers, t. 1, p. 28.
(2) Page 2 de l'avant-propos.

même, en un mot des difficultés inouïes de sa position, Mirabeau, disons-nous (1), reproche au rapport de Necker au roi de n'avoir pas assez hautement exprimé la garantie due aux créanciers de l'état; de n'avoir pas ouvertement réprouvé les lettres de cachet; de ne s'être pas expliqué sur les questions encore indécises de savoir si le *tiers-état* pourra choisir ses représentans dans les autres ordres; et si dans la future assemblée *on opinera par ordre ou par tête* (2); enfin cette fois il ne fait qu'entamer la discussion « de l'exécrable arrêt du conseil qui a donné » force de monnaie au papier de la caisse d'es- » compte (3), il ajoute: « Ceux-là seuls qui n'ont » point réfléchi sur cet objet ne s'en indigneront » pas, car le papier-monnaie n'est pas moins un » opprobre qu'une calamité; les conséquences po- » litiques en sont aussi fatales que les consé- » quences morales en sont détestables (4). »

Dans une seconde lettre (5), Mirabeau, revenant sur ce sujet, rappelle les objections que Necker fit, quelques années auparavant, contre une semblable mesure (6). Il soutient qu'elle est

(1) Première lettre du 3 janvier 1789, page 4.
(2) Pages 4, 5, 6, 45.
(3) Page 8.
(4) *Ibid.*
(5) Du 4 janvier 1789, page 13.
(6) Pages 25, 19.

aussi intempestive et inutile qu'immorale et dangereuse. Dans la lettre suivante (1), Mirabeau, parlant des anciennes opérations du ministre, lui reproche « d'avoir mis à fonds perdus tous les » principes et les revenus de la monarchie; d'avoir » infecté l'Europe de rentes viagères et de mœurs » *viagéristes;* d'être irrésolu, fluctuant, versatile; » et de n'avoir que l'indécision pour système (2). » Il insiste sur le danger de l'engoûment public: « N'oublions pas que l'imprévoyante reconnais- » sance a plus enchaîné de peuples que la dé- » fiance vigilante n'en a sauvé (3). » Puis, se citant lui-même (4), il s'écrie : « Malheur! mal- » heur aux peuples reconnaissans! Ils cèdent tous » leurs droits à qui leur en a fait recouvrer un » seul; ils se forgent des fers; ils corrompent, » par une excessive confiance, jusqu'au grand » homme qu'ils auraient honoré par leur ingrati- » tude (5)! »

Revenant dans une quatrième lettre (6) sur la nécessité d'un bon système de finances, l'auteur remarque avec raison que : « La France ne peut

(1) Du 5 janvier 1789, pag. 23.
(2) Page 24.
(3) Page 26.
(4) *Adresse aux Bataves.*
(5) Page 27.
(6) Du 3 janvier 1789, page 31.

» plus se passer d'un crédit national ; qu'un crédit » ministériel quelconque ne saurait plus lui suf- » fire (1). » Il explique de nouveau la certaine et fatale influence d'un papier-monnaie, sans hypothèque effective, matérielle, en dépôts de métaux, ou en immeubles, « car le premier et inévitable » effet de toute création d'un tel papier-monnaie » est la disparition du numéraire (2) ; il reproche » encore une fois à Necker son système d'emprunts » sans impôts, lequel n'a plus de partisans que » parmi les aveugles-nés (3) ; » la forme de ses emprunts « les plus chers et les plus onéreux qu'ait » supportés la France (4). »

Mirabeau insiste pour démontrer les dangers et les vices d'une réinstitution de papier-monnaie sans hypothèque. « La Providence qui destinait » l'homme à l'activité, n'a pas voulu qu'il y eût » de richesse possible qui ne fût le prix et le pro- » duit d'un travail proportionné. Ce travail, il est » vrai, n'est pas toujours fourni par le propriétaire » même des richesses qui le représentent ; mais » s'il n'a pas été fourni par lui, il a été fourni pour » lui. Toute la théorie des valeurs n'est fondée » que sur ce seul principe, et celle des métaux

(1) Page 32.
(2) Page 33.
(3) Page 36.
(4) *Ibid.*

» précieux y est aussi sévèrement assujétie que
» toutes les autres.

» Quand on réfléchit à tous les genres de ris-
» ques, de frais, de travaux, de consommations
» dont il faut le concours pour tirer des mines les
» matières métalliques, et les convertir en espèces
» courantes, on conçoit bien qu'une once d'argent
» soit l'équivalent de cinq ou six journées de tra-
» vail d'un homme de peine. Toutes les autres
» valeurs s'apprécient par une semblable mesure.
» Mais quelle sera la valeur d'un stérile atôme de
» papier qui n'offrira nul moyen certain de con-
» version en argent? Ne vaudra-t-il aussi que le
» travail qu'il en aura coûté pour le produire?
» En ce cas il ne représentera rien, absolument
» rien.

» Voilà pourquoi le papier-monnaie est un fatal
» prestige, une déception coupable, un très-grand
» mal au physique et au moral; voilà pourquoi la
» force et le succès d'un papier-monnaie sont im-
» possibles; voilà pourquoi la vertu, le pa-
» triotisme, le dévouement des Américains n'ont
» pu opérer cette transmutation miraculeuse;
» leurs courageux citoyens ont soutenu les ri-
» gueurs de la guerre et des saisons, et chassé les
» tyrans; mais ils n'ont pu soutenir un papier-
» monnaie (1). »

(1) Page 38.

L'auteur appuie d'autant plus sur ses reproches, que Necker avait l'exemple de l'opération inverse, par laquelle M. de Calonne ouvrit son ministère, en rétablissant les paiemens suspendus de la caisse d'escompte, opération (1) qui fit renaître la banque de secours, reparaître les espèces, refleurir le crédit public. Quant aux réticences du ministre sur les questions du moment, par exemple sur la réunion ou la séparation des ordres, sur la future délibération *par ordre* ou *par tête*, Mirabeau demande si, comme il croit permis de le craindre, on veut, par des moyens dilatoires, se préparer la possibilité d'exploiter avec un égal avantage les collusions et les divisions : « Le tiers-état est » formé de tant de gens sans vigueur, de tant » de campagnards accoutumés à la féodalité, de » tant de citadins qui ne pensent qu'à l'argent, » de tant d'esprits bourgeois qui ne songent » qu'à retirer quelques fruits des protections et » du patronage de Messieurs tels et tels, qu'on » tremblerait si l'ouverture des états les plaçait » en même chambre, avec nos seigneurs de toute » espèce ; peut-être est-on près de désirer que » le faible tiers-état se renferme dans sa chambre, » s'échauffe, s'irrite, s'opiniâtre, et reçoive le » secours de la colère, contre le *veto* des cham-

(1) L'arrêt du 23 novembre 1783 qui annule celui du 27 septembre précédent.

Digitized by Google

» bres hautes, avant d'en venir à une délibération
» où se compteront toutes les voix (1). »

En imprimant sa correspondance avec Cérutti, Mirabeau avait cédé sans doute à sa conviction, mais encore plus, il faut le dire, à un sentiment de haine politique, à des calculs d'ambition et de rivalité.

Soit spontanément, soit d'après des suggestions, Cérutti fit à ce sujet une réclamation (2) dont l'aigreur est difficile à comprendre puisque les lettres imprimées ne le signalaient qu'aux lecteurs qui le connaissaient d'avance (3) ; elles ne le leur montraient d'ailleurs que ce qu'il était réellement, un citoyen zélé, un écrivain assez habile, un fervent ami du pouvoir, un partisan enthousiaste de Necker ; en un mot, la publication dont s'irritait Cérutti le signalait à la reconnaissance du puissant ministre, autant que Mirabeau à sa haine, s'il en avait été capable ; ce dont il est permis de douter, car rien ne prouve que Necker ait jamais tenté de nuire directement à Mirabeau, dont il avait beaucoup à se plaindre ; et c'est là un des traits les plus honorables du beau caractère de ce ministre.

(1) Page 47.

(2) Elle fut insérée au n. 21 du *Journal de Paris*, mercredi 21 janvier 1789.

(3) Le titre ne présentait pas le nom de Cérutti, mais seulement l'initiale C***.

Digitized by Google

Le premier mouvement de Mirabeau le porta à faire à Cérutti une réponse violente quant à lui, offensante pour le ministère, d'ailleurs évidemment erronée et injuste sur plusieurs points. Aussi cette réponse ne fut pas imprimée; des amis de Mirabeau, plus calmes et plus prudens que lui, pensèrent qu'une telle publication pourrait ajouter aux difficultés déjà très-grandes de l'élection de l'auteur, dont les défiances étaient d'ailleurs démenties par l'événement; lui-même se laissa facilement dissuader, d'autant qu'il se trouva bientôt placé dans des conjonctures bien propres à le distraire d'une vengeance stérile et périlleuse.

Malgré la date de cette réponse, et pour qu'elle ne ralentisse pas plus tard notre récit, nous rapporterons ici une partie de la nouvelle lettre, parce qu'elle est restée inconnue, parce qu'elle éclaircit un fait mal expliqué jusqu'à présent, parce qu'enfin elle contient de nouvelles preuves du zèle ardent de Mirabeau pour la cause publique.

Au commencement de cette lettre (1), il répond d'une manière assez spécieuse aux reproches d'indiscrétion, même d'abus de confiance qui lui ont été adressés.

(1) Cette lettre, imprimée, remplirait plus de deux feuilles in-8°.

Digitized by Google

« La lettre que vous avez fait insérer, Mon-
» sieur, dans la feuille de Paris du 21 janvier
» dernier, m'est parvenue en Provence où j'étais
» occupé d'une polémique plus intéressante ; et
» je n'ai pas voulu me détourner de mes tra-
» vaux, qui étaient mes devoirs, pour répondre
» à une diatribe qui n'est pas même une in-
» sulte.

» En effet, Monsieur, vous auriez bien voulu
» rendre votre lettre très-injurieuse ; mais vous
» n'y avez pas réussi, parce qu'il en est de l'o-
» dieux comme du ridicule : on n'en peut mon-
» trer que là où il y en a vraiment. Shaftsbury
» a très-bien prouvé cela pour le ridicule ; les
» calomniateurs le démontrent tous les jours pour
» l'odieux.

» Il n'y avait rien de tel dans mon procédé,
» quoique en thèse générale il ne fût pas régu-
» lier, et j'ai été le premier à l'avouer, à établir
» le principe sur lequel repose la morale du com-
» merce épistolaire.

» Mais plusieurs circonstances changeaient ce
» genre de rapports entre nous. Vous aviez mon-
» tré le premier mes lettres, et vous n'osez pas le
» nier. Les vôtres ne sont qu'un jeu, si ce n'est
» une combinaison d'esprit, un projet, un appel.
» Vous n'avez point eu de confiance en moi, je
» n'en ai point en vous, je ne suis pas votre ami,
» je ne l'ai jamais été, je ne vous ai pas vu dix

» fois dans ma vie. Le billet dont vous parlez, » et que vous prétendez avoir occasioné notre » correspondance ; ce billet, que je vous somme » d'imprimer, était un simple remerciement pour » l'envoi de je ne sais quelle de vos brochures. Je » n'y prédisais point le refus du doublement du » tiers-état, mais j'y témoignais la crainte que ce » refus ne fût prononcé, et cette crainte n'était » pas sans fondement, puisque M. Necker a long- » temps hésité, puisque des décisions intérieures » avaient décrété la proportion contraire, puisque, » en un mot, les seules remontrances des gens » d'affaires, des prêteurs d'argent, nous l'ont ob- » tenue..... Oui, c'est à la protection des ban- » quiers que la nation doit la résolution d'un » ministre auquel on a voulu dresser des autels!...

» Votre première lettre fait foi que vous m'écri- » vîtes non *pour me remontrer l'excès de ma défiance,* » mais pour me demander mon opinion. Cette » lettre, vous l'avez divulguée, vous l'avez colpor- » tée ; et mes amis qui valent bien ceux que la » publication de vos lettres a, dites-vous, *indignés* » *et nonpoint étonnés,* mes amis, consultés sur l'es- » pèce *de cas de conscience,* ce fut mon mot, où » vous me reduisiez, décidèrent que pour res- » pecter le principe sans déserter ma propre » cause, il fallait réduire en une brochure vos » lettres et imprimer les miennes. Ceci, je vous » l'avoue, me parut plutôt de la superstition que

» de la morale, et je crus qu'une fois résolu à
» imprimer, il valait mieux publier vos lettres et
» les miennes sous leur forme naturelle.

» Vous vous plaignez que j'ai amélioré mes let-
» tres et laissé les vôtres telles qu'elles étaient,
» *faites à la hâte, et quelquefois au hasard.* Prenez
» garde, Monsieur, vous ne passez point dans le
» monde *pour rien donner au hasard.* Ce qu'on
» remarque le plus dans vos écrits n'est pas le
» charme d'une aimable négligence, et je doute
» que le naturel, *la simplicité, l'abandon,* parais-
» sent ni le défaut ni le mérite de votre corres-
» pondance. Je doute aussi que vous persuadiez
» aisément que des lettres commencées le 2 jan-
» vier, finies le 6 par l'absence d'un des cor-
» respondans, parti le 7 de notoriété publique,
» et répandues à plusieurs milliers d'exemplaires
» le 14, aient été *retouchées lentement* et avec
» réflexion.

» Mais si j'ai altéré mes lettres à votre désa-
» vantage, ou à celui de la cause que vous sou-
» tenez, pourquoi ne les réimprimez-vous pas
» telles que je les ai écrites? Pourquoi ne pas me
» convaincre par le corps du délit resté en dépôt
» dans votre portefeuille? Pourquoi ne pas m'ac-
» cabler par mon propre témoignage?

» Que si vos griefs n'appartiennent qu'à de la
» sensibilité littéraire; si votre unique chagrin
» est d'avoir trouvé au grand jour de l'impression

» vos lettres moins jolies que dans l'illusion du ca-
» binet, modérez vos plaintes; ne reclamez pas un
» intérêt si vif, une indignation si véhémente
» pour un sentiment si étroit. La gloriole n'est
» pas la morale; la vanité n'est pas la dignité,
» pas même l'orgueil. Votre amour-propre pour-
» rait être très-blessé, et moi très-innocent. »

Après ce préambule circonscrit dans la question personnelle, Mirabeau revient sur la question publique déjà traitée dans les lettres antérieures.

« J'avais trouvé convenable, mais surtout
» utile, de prédire un emprunt que je prévoyais
» à merveille, et que j'aurais voulu rendre sinon
» impossible, du moins circonspect, si je puis
» parler ainsi, en montrant au ministre des
» finances que son administration était surveillée
» par de bons citoyens qui ne manquaient pas
» de lumières.

» L'événement, en effet, ne rend-il pas vrai-
» ment remarquables ces mots que j'ai littéra-
» lement écrits : *Souvenez-vous seulement que*
» *toute la magie des tours de gobelet consiste dans*
» *le mouvement etl a prestesse; que, bientôt le pa-*
» *pier-monnaie prendra une autre forme, et que*
» *vous le verrez sortir de la gibecière sous la figure*
» *d'un emprunt* (1)?

(1) Quatrième lettre de Mirabeau à Cérutti, du 6 janvier 1789, page 40.

» Il faut l'avouer, j'ai été plus heureux dans mes
» prophéties que dans mon apostolat. Un arrêt du
» conseil, du 17 janvier (1), nous apprend que cet
» emprunt, prédit le 6 du même mois, est con-
» sommé......... pour me dédommager du temps
» que je viens de perdre, et au lieu de relever
» plus long-temps vos prétendus sarcasmes qui
» prouvent tout au plus que la colère n'est pas de
» bon goût, je vais examiner cet emprunt. Mes
» courtes observations, croyez-moi, ne seront ni
» une perte de temps, ni un échec *à la morale,*
» soit *privée,* soit *publique.*

» Je n'arrêterai pas vos yeux sur le singulier
» spectacle d'une compagnie possédant un capital
» de cent millions réellement fournis par ses
» actionnaires, abusant du crédit qu'une si im-
» posante garantie justifiait, pour répandre près
» de cent autres millions de ses engagemens dans
» le public, sous la forme de billets payables *à vue*
» *et au porteur,* cessant tout à coup de les acquitter,
» sollicitant une surséance de quatre mois et demi,
» qu'elle fait ensuite renouveler pour six mois
» encore, et, au milieu de cet état d'avilissement
» et de honte, osant demander que ses billets sus-
» pendus deviennent la monnaie de la nation pour
» le paiement des titres les plus obligatoires, pour

(1) Relatif à un prêt de 25 millions fait au roi par la Caisse d'escompte.

Digitized by Google

» des lettres de change tirées et acceptées, paya-
» bles en espèces d'or et d'argent; puis, dans un
» accès d'ivresse qu'elle appelle *patriotisme, zèle,*
» *reconnaissance*, prêtant vingt-cinq millions au
» roi, au lieu de les employer à acquitter les dettes
» de la compagnie prêteuse, à reprendre ses paie-
» mens, et à purger la circulation générale de
» Paris, de *ce papier-monnaie* qui déshonore la
» première ville du royaume.

» Ce n'est point ici le lieu ni le moment de dé-
» voiler encore une fois la longue liste des turpi-
» tudes de la *Caisse d'Escompte,* de ses excès, de
» ses scandales, des abus de tout genre dont elle
» ne cesse d'être, depuis quelques années, le
» théâtre ou le foyer. Cet important procès sera
» soumis avec d'autres bien plus graves encore au
» tribunal de la nation; et j'espère que le public
» voudra qu'il soit très-complètement instruit
» avant de décorer cette caisse fatale du nom
» honorable *d'établissement national*. . . . . . .

» Je suis assurément bien loin de regretter que
» le trésor royal ait trouvé le nombre de millions
» indispensablement nécessaire pour arriver sans
» un trop fâcheux discrédit à l'époque prochaine
» de l'assemblée de la nation. Il n'est pas de bon
» citoyen qui ne sente qu'on sert l'état en contri-
» buant à des secours mesurés que les circon-
» stances justifient trop bien, et qui, à proprement
» parler, n'augmentent pas la masse de la dette

» publique, puisqu'ils ne servent qu'à acquitter » d'autant les charges de la dette existante, dans » les parties qui ne peuvent admettre aucun retard.
» Mais, ce qu'il est permis de regretter amère- » ment, c'est le détestable choix des moyens adoptés » jusqu'ici pour subvenir aux besoins impérieux » dont on est entouré. Ce qu'il est utile d'exami- » ner, c'est la nature de ce prêt de vingt-cinq » millions, afin d'évaluer le prix d'un tel secours, » et même de savoir ce qu'il faut penser de la » loyauté, du patriotisme, du zèle, du désintéres- » sement, et du talent de ceux qui ont concouru » à ce chef-d'œuvre, que j'ai vu couronner d'une » admiration vraiment délirante. »

Dans une vive et longue discussion, Mirabeau soutient que l'opération est dommageable à la fois à l'intérêt privé, et à l'intérêt public. A l'intérêt privé, parce qu'en embrassant le rôle inconséquent d'un débiteur qui prête au lieu de se libérer, la caisse d'escompte altère le gage des porteurs de billets de caisse, par l'accroissement de la masse déjà excessive de ceux-ci; à l'intérêt public, parce que le trésor en empruntant, paiera plus de douze pour cent d'intérêts annuels : et « cette terrible usure n'est-elle pas remarquable » dans un grand établissement public, dont le » premier engagement (telle était la condition » *sine quâ non* de M. Turgot, cet homme de bien, » cet homme d'état, cet homme de génie), était

» de ne jamais prendre de ses avances un intérêt
» plus fort que quatre pour cent? ». . . . . . .

« Me voici donc, monsieur, arrivé à un résultat
» qui doit vous plaire; et après avoir creusé cette
» opération, il faut, sans doute, applaudir au pa-
» triotisme de la caisse d'escompte, et surtout au
» prodigieux talent, à l'économie transcendante,
» à la justice exacte du ministre qui a présidé à
» un si bel ouvrage.

» Que ne puis-je, pour compléter l'éloge de ce
» grand homme, consigner ici tout ce que j'aurais
» à dire de lettres de convocation (1) et de régle-
» ment annexé, qu'on nous donne pour bases de
» la prochaine régénération de la monarchie! »

Ici, exprimant et peut-être exagérant la méfiance que lui inspire le ministre, Mirabeau se récrie sur les contradictions qu'il remarque entre le réglement et les lettres de convocation :

« Que n'aurais-je point à dire, par exemple, sur
» l'article relatif aux *curés*.

» Ces hommes que les augustes fonctions du
» sacerdoce n'ont point sauvés de l'avilissement
» féodal, qui, confondus avec le peuple, partageant
» ses besoins, ses privations, sa misère, ses larmes,
» et cette probité rigide que, sans doute, on a re-
» doutée, ces hommes vénérables, dis-je, sont

(1) Adressées aux bailliages pour procéder à l'élection des députés, du 24 janvier 1789.

» appelés aux assemblées par *les lettres de convo-*
» *cation*, et cependant *le réglement* les repousse
» presque tous (1)! . . . .

» Que ne dirais-je pas encore de cette combi-
» naison qui, dans les assemblées de bailliages,
» donne un nombre d'ecclésiastiques et de nobles
» si supérieur à celui du tiers-état. En sorte que
» la proportion favorable aux communes est en-
» tièrement détruite; que les intentions du mo-
» narque, les plus solennellement exprimées, sont
» méconnues, et que la nation se trouve en réalité
» privée du droit d'être représentée par des dé-
» putés du choix de tous ceux qu'ils représen-
» tent (2).

» Mais, gardons-nous de nous tromper. Ces
» contradictions ne sont qu'apparentes; ce ne sont
» que d'adroites inconséquences, des fautes ha-
» biles qui conserveront à la fois au ministre-ré-
» dacteur, le mérite de l'intention, et le profit de
» la duplicité.

(1) C'est-à-dire que le clergé en masse ne nommait pas des députés aux États-généraux, mais seulement des délégués chargés d'en élire, et de rédiger les CAHIERS. La seule noblesse POSSÉDANT FIEF avait le droit d'élection directe.

(2) Nous ne comprenons pas ce reproche, car l'article 25 du Réglement est conçu en ces termes : « Tous les habitans » composant le tiers-état, nés Français ou naturalisés, âgés » de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impo- » sitions, etc. »

» Que ne dirais-je point de l'esprit qui m'a dicté
» tous les articles, et qui se reconnaît jusque dans
» l'emploi de quelques bons principes que parfois
» on a paru écouter? Rien de plus juste, sans
» doute, que l'admission à l'assemblée élective de
» tous les nobles propriétaires ou non proprié-
» taires. Mais pourquoi cet appel général qui était
» dû aux trois ordres, n'est-il ordonné que pour
» celui-ci? Pourquoi cette justice aux uns, cette
» injustice aux autres? Pourquoi ce qui est de
» principe pour une classe ne l'est-il pas pour
» l'autre? Les principes sont-ils aussi des privi-
» léges? Pourquoi. . . . .

» *Les pourquoi, dit le Dieu, ne finiraient jamais.*

» Le *pourquoi,* monsieur, le voici : Tandis que
» les cinq sixièmes sont exclus dans l'ordre du
» clergé, tandis que les communes subissent une
» énorme réduction, on appelle toute la classe
» noble...... c'est évidemment pour affaiblir la
» résistance oligarchique des grands propriétai-
» res, plus difficiles à corrompre, qu'on leur associe
» tous les nobles sans propriétés, et souvent sans
» fortune, car enfin la noblesse française a aussi
» ses *Barnabotes* (1). . . . .

» Quel soupçon ne fait pas naître, d'un autre
» côté, l'influence donnée à tant d'innombrables

(1) Nobles Vénitiens, pauvres, dont la plupart vendent leur voix pour une perruque et deux sequins. (*Note de Mirabeau.*)

» jurandes, et par suite de laquelle telle corpo-
» ration de quatre ou cinq membres aura autant
» de députés que cinq cents individus qui ne con-
» naîtront ni corporations, ni jurandes? . . . .
» Ne voit-on pas enfin dans ces actes, dans leurs
» généralités et leurs exceptions, dans leurs prin-
» cipes et leurs écarts, un système de corruption,
» un mystère de duplicité dont les ministres sont
» les seuls hiérophantes : l'oligarchie des nobles
» riches rejetée parce qu'elle est difficile à ga-
» gner; l'oligarchie ecclésiastique conservée,
» parce qu'elle, au contraire, est déjà gagnée à
» coup sûr; l'oligarchie favorisée dans les juran-
» des, introduite dans le tiers, parce que le trou-
» peau réduit est plus aisé à conduire ?......

» Tout ce tissu, en apparence incohérent et
» lâche, n'est que le filet invisible qui enveloppe
» la force.

» Il ne faut plus se le dissimuler : on ne veut
» pas sincèrement d'états-généraux, ou l'on en
» veut qui soient corrompus au gré de la faveur
» et de la crainte; et le peuple français, si son
» inflexible refus d'adhérer ne contraint point le
» gouvernement à revenir sur ses pas, le peuple
» français va courber la tête sous un autre et plus
» avilissant esclavage.

» A ces mots, j'entends le fanatisme redoubler
» ses rugissemens féroces..... Mais je me ris du
» fanatisme; je défie ses calomnies, je brave ses

» vengeances ; et fidèle à mon serment de me dé-
» vouer à la nation, même jusqu'à lui déplaire,
» s'il le faut, pour la servir, jusqu'à me résigner,
» en faveur du bien public, même à compromettre
» ma place dans l'assemblée nationale, cet objet
» de ma haute ambition, cet inestimable prix de
» mes longues veilles, de mes infatigables efforts,
» de mes nombreux sacrifices, de mes dangers
» personnels, je prends date, et je dis à la France
» enivrée d'un fatal enthousiasme : *Gardons-nous*
» *des illusions généreuses ! ou l'auteur du réglement*
» *n'est pas sincère, ou il n'a pas une juste idée du*
» *grand œuvre qu'il est appelé à consommer. Si nous*
» *ne choisissons pas bien nos députés, s'ils ne com-*
» *prennent pas bien leur mission, si, même sans y*
» *forfaire, ils ne la remplissent pas avec la ténacité*
» *la plus infatigable, avec la plus indomptable vi-*
» *gueur, avec la plus inflexible sévérité, la liberté*
» *publique peut être encore immolée sur l'autel du*
» *despotisme !* »

Digitized by Google

Livre huitième.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII.

Les élections pour la formation des États-généraux se préparaient de tous les côtés. Mirabeau, dans les *Lettres à Cérutti,* dont nous avons parlé à la fin du livre précédent, avait publiquement annoncé son départ pour la Provence (1); il se mit en route le 8 janvier 1789, et arriva le 13 à Aix.

Le réglement du 27 décembre 1788, par lequel le roi convoquait les états-généraux, avait naturellement donné un autre caractère, mais beaucoup aujouté à la fermentatien générale des esprits. Elle était marquée, plus que partout ailleurs, dans les pays que leur constitution particu-

(1) Lettre cinquième et dernière, p. 56.

Digitized by Google

lière avait d'avance dotés d'une espèce de gouvernement représentatif. De ce nombre était la Provence, dont la noblesse et le clergé étaient d'autant plus attachés aux anciennes formes, que, d'un côté, elles leur étaient très-avantageuses, et que, d'un autre côté, cette province prétendait s'être volontairement soumise à la France, sous la condition du maintien indéfini de son antique constitution (1).

De là était née une opposition, colorée de fidélité, mais séditieuse en effet, au réglement général provisoirement arrêté par le roi pour la tenue des

(1) « Notre Provence, aujourd'hui si jalouse de ce qu'elle » *appelle ses droits antiques,* qui ne sont qu'un désordre dans » le désordre, une incohérence dans l'incohérence, une » anarchie dans l'anarchie, notre Provence, si fière aujour- » d'hui, fut subjuguée par les Romains, sans coup férir; quoi- » que éloignée de la métropole, jamais elle ne songea à se- » couer le joug. Les Romains l'appelèrent *la province fidèle,* » c'est-à-dire esclave, ou *la province par excellence.* Lors » du renversement de leur empire, elle fut au premier occu- » pant, et lui resta fidèle aussi. Boson la démembra de l'em- » pire de Charlemagne, et la Provence obéit. La reine Jeanne » en vendit une portion au pape, et la Provence obéit. Charles » d'Anjou disposa du reste par testament en faveur de Louis XI, » et la Provence obéit. Vienne enfin une constitution qui » amalgame nos vingt royaumes en un royaume, et il faudra » bien que la Provence obéisse! » (*Lettres écrites par un ancien magistrat,* etc., ouvrage inédit de Mirabeau, déjà cité plusieurs fois.)

Digitized by Google

assemblées qui devaient élire les députés aux états-généraux; et aussi à un autre réglement qui s'appliquait aux élections particulières de la Provence. Le clergé et la noblesse avaient hautement protesté contre ces actes du pouvoir; une convocation générale avait été faite par les syndics des états, pour mettre ce sujet en délibération; et Mirabeau y avait été compris.

Quelle que pût être l'imperfection du réglement royal, il avait certainement été rédigé dans un sens très-favorable aux libertés publiques; la protestation naissait d'une intention toute contraire; et par conséquent, Mirabeau, transporté du champ vague des théories sur le tarrain matériel des applications, devait se déclarer tout de suite l'adversaire le plus opiniâtre de la protestation, le défenseur le plus énergique des réglemens (1).

Il jugea d'un coup d'œil le système qu'il avait à combattre, et pressentit tout de suite les obstacles et le succès; car dès le 18 janvier il écrivait à un ami qui avait toute sa confiance : « Il est » probable que tout ira, et que si la noblesse veut » m'empêcher d'arriver, il faudra qu'elle m'as-

(1) Nous l'avons vu tout à l'heure réclamer, dans les *Lettres à Cérutti*, contre le réglement général, mais c'était au ministre surtout que Mirabeau s'attaquait.

Digitized by Google

» sassine, comme Gracchus (1). » Le lendemain, il ajoutait : « Je vous dirai seulement en masse

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 18 janvier 1789. M. de Comps était un fort jeune homme, dont la famille, originaire de Provence, et assez ancienne et considérable pour avoir donné à l'Ordre de Malte deux Grands maîtres et plusieurs Commandeurs, avait été ruinée par ses services militaires, par des procès et des banqueroutes, y compris Law, et le Système, et l'abbé Terray. Transplanté à Paris dès l'enfance, M. de Comps devint, en 1788, le secrétaire intime de Mirabeau, dont il obtint l'amitié, et à qui il voua un attachement profond, ou plutôt idolâtre, qui, à la mort de son patron, se signala par un acte de désespoir, dont nous nous occuperons quand il en sera temps. Depuis, patriote ardent, mais monarchique, le jeune de Comps fréquenta les clubs, où les principes politiques qu'il avait reçus de Mirabeau, et le courage souvent téméraire qu'il mit à les soutenir, lui firent des adversaires devenus bientôt, Hébert (le père Duchène) à leur tête, d'atroces persécuteurs. Proscrit, poursuivi d'asile en asile pendant le règne de la terreur, il dut son salut à la tendresse intrépide d'une jeune femme qui devint ensuite sa vertueuse épouse. Attaché plus tard à la diplomatie française, M. de Comps a rempli des emplois supérieurs dans les légations d'Allemagne, de Suède, de Hollande, jusque vers 1798, époque où des injustices et des passe-droits le décidèrent à prendre prématurément sa retraite. Des liens d'amitié et de coopération l'attachèrent, pendant plusieurs années, à M. de Schimmel-Penninck, dans ses deux ambassades à Paris. M. de Comps l'accompagna au congrès d'Amiens, et ensuite à la Haye, quand cet ullustre Batave accepta la dignité de *Grand-Pensionnaire,* pour em-

» que pour la députation aux états-généraux,
» l'honneur et l'amour-propre sont déjà hors de

pêcher, ou du moins pour différer la ruine politique de sa patrie, à qui le despotisme impérial imposait l'alternative de cette institution, ou d'un assujettissement qui se réalisa, au bout de quinze mois, par la création de la vassale royauté de Louis-Bonaparte; et cinq ans plus tard, lors de son abdication, par la réunion de la Hollande à la France.

Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré de transcrire ici la première lettre que Mirabeau écrivit au jeune de Comps, qui désirant d'être envoyé comme élève diplomatique à Goettingue, lui avait demandé une recommandation pour M. de Montmorin, et qui plus tard paraissait disposé à s'attacher à Mirabeau. Ce court détail privé nous paraît avoir de l'intérêt, et il est honorable pour tous deux :

« Je suis très-touché de votre lettre, monsieur; elle a de » la raison, du coloris, de la sensibilité; et ce sont là les » choses qui affectent l'esprit et l'ame : Je vous répondrai » avec franchise et simplicité, parce que, dans nos rapports, » c'est là ce que je vous dois.

» Je n'ai pas cherché à vous farder mon projet, à l'en- » tourer d'illusions; votre union avec moi n'a d'avantages » actuels que pour votre instruction, et l'avenir est dans un » nuage. Mais ce n'est ni pour votre sûreté individuelle, ni » pour vos intérêts pécuniaires que ce nuage est épais. » Ceux-ci ne peuvent que se bien trouver des variations de » ma fortune, parce qu'elle n'en peut plus guère avoir que » d'heureuses. Tous les rois de la terre ne peuvent pas faire » la fortune de celui qui en a une, et le moment qui me » donnera la mienne, plus ou moins reculé, arrivera infail- » liblement. Quant à votre sûreté, elle est liée à la mienne.

» tout péril ; et de reste, car l'explosion populaire

» Nul doute (et je vous en donne ma parole), que vous ne » suiviez mon sort, soit en cas d'orage, soit dans les chances » quelconques, favorables ou défavorables, qui peuvent m'at- » tendre. Or, en ceci, ce n'est plus votre lot qui est le mau- » vais, car vous êtes beaucoup plus jeune que moi ; et cer- » tainement il ne m'arrivera plus de m'exposer légèrement » et sans nécessité absolue. Les temps s'approchent, au reste, » où la puissance du talent devient plus grande et moins » périlleuse. Croyez-moi, ce n'est pas quand l'esprit public » se forme, que les convulsions du despotisme sont le plus » à redouter, pour qui sait parler au tribunal de l'opinion.

» Cependant, que vous conseillai-je?... Ici, je suis forcé » de m'abstenir. Je ne connais pas assez vos circonstances » personnelles, et je dois craindre de m'exagérer les miennes. » Vos moyens pour obtenir une place, et la nature de cette » place, doivent vous décider. Je dis *la nature de cette place*, » parce qu'il s'ouvre un nouvel ordre de choses, et que l'on » pourra se trouver déjoué en calculant l'avenir par le passé. » Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'en vous proposant » d'unir nos destinées, je n'ai obéi qu'à l'impulsion un peu » involontaire que m'ont donnée votre jeunesse, vos mal- » heurs, vos dispositions, et ce que j'ai cru apercevoir de » votre esprit ; que rien ne pourrait m'engager à vous asso- » cier à moi, si je n'espérais pas en vous un compagnon, » un frère d'armes, un ami ; qu'ainsi c'est beaucoup plus » vous-même que moi qu'il vous faut interroger. Demandez- » vous de quelle affection, de quelle ténacité, de quel dé- » vouement vous êtes capable ; et croyez, sur ma parole, » que je ne serai vaincu ni en amitié, ni en procédés. »

(*Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps*, du 3 juillet 1788.

» a été de la plus grande force (1) » Enfin, il donnait quelques détails de plus dans une lettre du même jour, dont voici un extrait :

« J'arrive dans des circonstances vraiment difficiles et fâcheuses. Le tiers me poursuit de marques de confiance et d'enthousiasme très-imprudentes pour sa cause même ; car il met le comble à la rage des nobles, qui ont toutes les convulsions de Turnus expirant (2). Je n'ai jamais vu un corps de noblesse plus ignorant, plus cupide, plus insolent. Ces gens-là me feraient devenir tribun du peuple malgré moi, si je ne me tenais pas à quatre. Cependant non-seulement je dissimule, je me dérobe ; mais je ne les désarme ni ne les rassure, et s'ils ne me refusent pas ma place aux états, sous le prétexte de preuves non faites dans le temps prescrit par le réglement, c'est, je t'assure, parce qu'ils sont aussi poltrons qu'insolens, et qu'ils ont envie d'endormir mon esprit public, et surtout de me rendre suspect. Somme toute, j'ai été convoqué pour l'assemblée de la noblesse d'aujourd'hui, j'y vais. Je n'y dirai pas un mot. Je me réserve pour les états : ainsi l'on pourra empoisonner mon silence, mais non pas mes discours (3). »

(1) Lettre du même au même, du 19 janvier 1789.)

(2) Cette frappante image a été reproduite par Mirabeau dans une lettre adressée à Mauvillon, page 452.

(3) Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du

Avant de développer les événemens qui se succédèrent sans interruption, nous nous arrêterons un seul moment sur un fait épisodique.

Tandis que Mirabeau employait ses journées entières à des délibérations et à des démarches, et ses nuits à des travaux de cabinet, il trouvait, chaque jour, dans sa correspondance, de nouveaux sujets d'affliction et d'anxiété.

Nous avons déjà parlé, dans le livre précédent, du bruit que fit la réclamation publique de Cérutti, réclamation d'où sortirent de toutes parts, contre Mirabeau, des reproches de la dernière violence, et hors de toute proportion avec la cause qui les suscitait.

Mais un autre incident beaucoup plus grave était survenu : une publication inopinée livrait en ce moment au public la transcription presque littérale (1) de la correspondance diplomatique et

20 janvier 1789. Madame du Saillant, écrivant à son frère, lui avait témoigné le désir qu'il profitât de l'occasion pour tenter une réunion avec sa femme. Il lui répond à ce sujet dans la même lettre : « Quant à ce que tu appelles l'*objet de* » *tes vœux*, nous avons trop d'affaires d'homme pour penser » à des affaires de femme. Toutefois, ta feue belle-sœur a » trouvé tres-ridicule qu'on me demandât *mes preuves* pour » les états. »

(1) Nous disons *presque*, parce que le texte imprimé n'est pas entièrement conforme au manuscrit autographe que nous possédons.

Digitized by Google

secrète de Berlin. Et quelles que soient l'amertume, l'exagération même des accusations que cette publication a excitées; quoiqu'il faille reconnaître que, par la suppression de quelques pages, et surtout de quelques noms propres (1), il aurait été facile d'en atténuer beaucoup le tort; quoiqu'il paraisse certain que Mirabeau ne s'y laissa entraîner qu'après un combat violent avec lui-même (2), et pour prévenir par l'emploi d'une partie du produit la chute commerciale d'un de ses amis (3); quoique, enfin, en admettant que cette dernière supposition ne soit pas à l'abri de toute contradiction, il faille reconnaître que Mirabeau n'aurait

(1) Tels que le prince Henri, le duc de Brunswick, M. de Herzberg, etc., nous sommes assuré que ces faciles suppressions auraient été opérées, si Mirabeau avait participé à l'impression qui se fit non pas malgré lui, mais sans lui, à Alençon.

(2) Le manuscrit était dans les mains de M. de Comps, qui avait ordre de le refuser à Mirabeau lui-même. L'ordre fut ponctuellement suivi; mais le meuble qui renfermait le manuscrit fut brisé, en l'absence de l'incorruptible et inébranlable dépositaire, qui vit encore.

(3) Un des libraires qui avaient imprimé la *Monarchie prussienne*. Ces faits que nous tenons, avec les détails, de M. de Comps lui-même, et qu'il a eu la bonté d'écrire pour en authentiquer le souvenir, ont été (sauf l'effraction) publiés par le marquis de Luchet, page 4 de l'*Éloge de Mirabeau*, prononcé le 11 avril 1791 au Lycée, et imprimé en tête du recueil intitulé *Mirabeau jugé par ses amis et ses ennemis*. Paris, Couret, 1791, in-12.

Digitized by Google

pu ni faire le voyage de Provence, ni parvenir aux états-généraux, si, dans son dénuement, il n'avait pas employé cette fatale ressource : ce n'est pas nous, biographe de bonne foi, qu'on verra entreprendre la justification d'un acte tout au moins dépourvu de prudence et de délicatesse ; et nous ne pouvons que le recommander à l'indulgence, le vouer à l'oubli, comme ceux, en petit nombre heureusement, qui réduisent les amis de Mirabeau à se taire et à gémir (1).

Revenons à Aix.

Mirabeau parla, pour la première fois, le 21 janvier; et, commençant comme il continua pendant toute sa carrière politique, c'est à-dire établissant ou défendant toujours et partout, quant au fond

(1) Quelle que soit notre prévention avouée, nous convenons qu'il est permis de reprocher à plusieurs biographes de Mirabeau le silence qu'ils ont gardé sur le tort grave de cette publication; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'un d'eux, Cadet-Gassicourt, n'avait probablement pas lu la correspondance de Berlin, puisqu'il en parle comme d'une *composition*, et non d'une simple transcription : *Mirabeau*, dit-il, *chassé de Prusse, se vengea* EN COMPOSANT *l'Histoire secrète de Berlin.* (Essai sur la vie privée, etc., page 31 de la première édition, et XXV de la deuxième.) Il ajoute, mêmes pages, que cet écrit « *tendait directement à* » *soulever tous les cabinets les uns contre les autres, et à* » *allumer la guerre dans toute l'Europe; enfin à déterminer* » *la révolution française....* » Non certainement, Cadet-Gassicourt n'avait pas lu cette correspondance.

comme quant à la forme, tous les principes du gouvernement représentatif et des assemblées délibérantes, il se plaignit de ce qu'en réunissant l'assemblée on lui laissait ignorer l'objet précis de sa convocation, et demanda, sans succès, que tout sujet de délibération fût annoncé vingt-quatre heures d'avance par le président.

Nous avons dit qu'une protestation avait été préparée contre le réglement royal du 27 décembre 1788. Mirabeau la combattit avec vigueur, dans la séance tenue le 21 janvier, par l'Ordre de la noblesse; il démontra que cette démarche serait inutile, car le gouvernement n'accorderait pas l'abrogation du réglement; inconvenante, puisqu'elle serait opposée au vœu royal et national; illégitime, parce que la protestation attaquerait le roi dans son droit « de convocateur naturel, » de président nécessaire, de législateur provisoire » des États-généraux. » Abordant la question du vote *par tête*, l'orateur posait l'hypothèse d'une résolution conforme, ultérieurement admise par les États-généraux; il demandait comment la Provence prétendrait se soustraire à la loi commune, si elle se séparerait du royaume, si elle se constituerait en État séparé? Mirabeau concluait en conjurant l'assemblée de ne point s'engager dans de pareilles questions, « de ne point décider en » quelques minutes des problèmes qui ont de» mandé des mois entiers aux têtes les plus accou-

» tumées aux affaires publiques et aux questions
» de constitution. »

Ces représentations furent sans effet; dans les États de Provence, comme peu après dans l'assemblée nationale, le parti des privilégiés s'opiniâtra follement dans des résistances suscitées, en apparence, par l'intérêt du trône, et en réalité par un égoïsme, orgueilleux chez le plus grand nombre, sordide chez quelques-uns, qui perdit tout pour n'avoir rien voulu céder à propos.

Ce même sentiment d'orgueil, et sans doute aussi l'intention d'écarter un incommode contradicteur, détermina l'assemblée à prononcer, non d'après les modernes réglemens royaux qu'elle méconnaissait, mais d'après un réglement suranné de 1620, que pour siéger aux États, dans l'ordre de la noblesse, il ne suffirait pas d'être noble d'extraction, mais qu'il faudrait aussi être *possesseur de fief :* décision également injuste et offensante pour une multitude de gentilshommes qui, d'avance, et avec raison, avaient énergiquement protesté.

Mirabeau traita cette question le 23 janvier; il prouva que ces nobles, exclus par leur caste, repoussés par le tiers-état, « ne pourraient être, dans
» aucun ordre, ni électeurs, ni éligibles, ni repré-
» sentans, ni représentés (1). »

(1) Page 64 de la brochure mentionnée ci-après, intitulée : *Réponse aux protestations,* etc.

Digitized by Google

Il demanda s'il était possible de tolérer une exclusion qui priverait à la fois des notables et des propriétaires de leurs droits politiques; car, disait-il, « les simples gentilshommes se présentent-» ils aux États? on leur répond qu'ils ne peuvent » être dans le corps des *possédant fiefs;* les pos-» sédant fiefs, non gentilshommes (1), demandent-» ils séance parmi nous? on leur oppose qu'ils ne » sauraient être admis dans l'ordre de la noblesse. »

Indépendamment de toutes les raisons d'équité que Mirabeau faisait valoir en faveur de la cause des non-possédant fiefs, il présentait habilement des motifs puisés dans l'intérêt même du corps de la noblesse.

« En vain nous répéterait-on ces grands mots » tout-à-fait vides de sens dans leur application » moderne, que si l'hérédité des fiefs remonte à » la fin de la seconde race, que s'ils furent la » récompense du service militaire, ils sont de-» venus une vraie propriété pour ceux qui les » ont successivement acquis, et qu'on ne sau-» rait sans sacrilége toucher à de si honorables » antiquités.

» C'est avec des rapprochemens si vagues que » l'on ne prouve rien, par cela même que l'on

(1) L'acquisition des fiefs était permise aux *roturiers*, mais à la condition de payer une *finance* que les gentilshommes ne devaient point en pareil cas.

Digitized by Google

» prouve tout. La féodalité serait à la fois de droit » naturel et de droit divin, ce qui n'est pas encore » tout-à-fait démontré, que l'argument n'en serait » pas meilleur. Personne n'ignore que le principe » de tout fief ne soit l'obligation du service mili- » taire; et certes, si le législateur offrait à la no- » blesse cette alternative de payer seule les dé- » penses du département de la guerre, ou » d'acquitter les mêmes charges que le tiers-état, » elle ne balancerait pas à se décider pour une » répartition égale des contributions publiques. » Or, nous avons beau nous débattre, jamais les » prérogatives féodales ne seront sacrées ou même » supportables, que cette égalité ne soit univer- » sellement et incontestablement établie. »

« Mais à Dieu ne plaise que je considère nos » assemblées comme de simples compagnies de » finance! elles sont aussi des assemblées poli- » tiques, où, par conséquent, tout noble a droit » de voter; malheur à ceux d'entre nous qui pour- » raient n'y apporter que de vils calculs : ils » violeraient non-seulement la justice; et pour » moi, personnellement, je ne considère que ce » motif; mais ils manqueraient à leur propre pru- » dence, car ce n'est pas quand on a la préten- » tion de résister à tant de millions d'hommes » du tiers-état, qu'il convient de s'isoler de ses » égaux (1). »

(1) Pages 71 et 72.

Jusqu'alors, quelle que fût la défaveur qui entourait Mirabeau dans la chambre de la noblesse, elle ne s'était signalée que par des scènes d'emportement et le rejet de ses propositions. Il écrivait : « Je suis des États, et il a fallu plus intriguer » et louvoyer pour cela, que pour la plus grande » affaire. La noblesse a mis une profonde couar- » dise et une perfidie infernale à m'en exclure; » elle n'a pas osé, quand elle m'a vu décidé au » combat, quelles qu'en pussent être les suites. » Maintenant serai-je ou ne serai-je pas des États- » généraux ? Cela dépend uniquement de la ma- » nière dont on y députera : si, dans les États » particuliers, j'ai beaucoup de chances contre » moi, il y a trop peu d'électeurs. Si, dans l'as- » semblée des trois ordres, que je demanderai » avec une extrême énergie, je serai indubitable- » ment nommé. Alors ils m'assassineront peut-être. » Au reste, j'ai parlé avec un grand succès dans » l'assemblée de la noblesse; j'ai perdu toutes mes » motions à la pluralité de quarante-six voix contre » vingt-huit; mais cette défaite est une victoire » signalée, dans une assemblée d'esclaves où, » pour toute harangue, jusqu'à moi, l'on n'avait » jamais entendu que ces mots : *de l'avis de mes- » sieurs les syndics* (1). »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 25 janvier 1789.

Il est aisé de concevoir que l'altière majorité dont Mirabeau heurtait si hardiment les préjugés et les prétentions, devait s'irriter de plus en plus contre lui; mais que, d'un autre côté, il se faisait chaque jour de nouveaux partisans dans les classes dont il embrassait la défense et stipulait les droits. Toutefois, il blâmait presque également l'exaspération opposée des deux partis; il en avertissait l'autorité même, quoiqu'elle lui fût hostile; et nous en avons la preuve dans ces mots d'une lettre qu'il écrivait à M. de Caraman : « Vous ne ferez » pas entendre raison à la noblesse, elle est de » trop mauvaise foi, trop ignorante et trop cupide. » — Vous n'apaiserez pas le tiers, ses demandes » sont trop justes, et ces têtes, cuites au soleil de » Provence, sont trop calcinées : avisez donc, » messieurs les gouvernans : *Caveant consules* (1)! »

Du reste, Mirabeau, jusqu'alors, était plus menacé par la haine des uns, que protégé par l'affection et la reconnaissance des autres, faute de vigueur, de concert, et de suite, de la part de ceux-ci; aussi en parlait-il avec quelque aigreur : « Le tiers n'a ni plan ni lumières. Il s'acharne » avec fureur sur des bêtises, où il a tort; il mollit » lâchement sur les points les plus importans où » il a raison ; ce sont de sots enfans que les hom-

(1) Copie inédite, insérée dans une lettre adressée par Mirabeau à son père, le 22 janvier 1789.

» mes (1)! Il dit ailleurs : c'est à peu près en vain
» que je m'efforce de rallier le tiers ; les esclaves
» volontaires font plus de tyrans que les tyrans
» ne font d'esclaves, et nul ne fait plus de mal au
» peuple que lui-même (2) ! »

Cependant il continuait avec persévérence le rôle qu'il avait pris ; repoussé par les privilégiés auxquels l'associait sa naissance, assuré qu'ils prédomineraient dans une assemblée où tous les intérêts publics n'étaient pas suffisamment représentés, il voyait que le maintien de la composition des États rendrait son élection impossible ; il résolut donc d'attaquer hautement cette composition ; il parla en ce sens, le 30 janvier ; et, pour protéger

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 21 janvier 1789.

(2) Lettre inédite de Mirabeau au même, du 26 janvier 1789. Mais trouvons dans une autre lettre l'explication des causes qui énervaient, jusqu'à un certain point, le patriotisme du *tiers* : « Ce qu'on appelle le tiers aux États est com-
» posé de 56 personnes, dont la plupart tiennent aux admi-
» nistrateurs par tous les liens de l'intérêt personnel, et par
» des ménagemens de tout genre, indépendamment des
» faiblesses communes, plus influentes ici que partout ail-
» leurs. Non seulement ils ne sont pas sûrs d'être réélus dans
» une assemblée des trois ordres, mais ils sont à peu près
» sûrs de ne l'être pas. Ils demandent cette assemblée, parce
» qu'ils ne peuvent pas s'en dispenser ; mais ils sont bien
» loin de la ténacité nécessaire pour l'obtenir. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps,* du 7 février 1789).

par la publicité les droits de la province entière, et ses propres droits confondus dans la même défense, il imprima un discours qu'il avait prononcé (1).

Frappé des dissensions qui suspendent les opérations des États, « il cherche dans ses lumières » et dans son cœur les moyens de faire triompher » la paix (2) ; » il explique l'agitation des communes, il démontre l'illégalité de l'assemblée ; il insiste sur les protestations qui en contestent les pouvoirs ; il demande si l'on passera outre, sans y avoir égard ; si, d'un côté, obéissant à la règle qui veut que les droits de chacun soient vérifiés, on la violera d'un autre côté en refusant de légitimer les droits de l'assemblée entière ? Il pose les principes en matière d'élection politique. — Que l'élection soit individuelle. — Que tout citoyen qui donne des garanties soit électeur ou élu ; — que la représentation soit égale, — égale de nombre, égale de puissance.

De nombre, en ce que chaque agrégation choisisse autant de représentans qu'une autre agrégation aussi importante, en population et en richesses ; — égalité surtout nécessaire « dans une nation

(1) « Discours sur la représentation illégale de la nation provençale dans ses états actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres. » (Aix, Gibelin-David et Emeric-David, 1789, in-8, 35 pages.)

(2) Page 1.

» qui, comme la nôtre, est déjà divisée en trois » ordres; car si l'intérêt politique de l'État exige » cette distinction, le droit social n'exige pas » moins que les divers ordres qui se réunissent en » corps de nation, n'entrent dans ce tout qu'avec » la mesure relative de leur importance. *Les États* » sont pour la nation ce qu'est une carte réduite » pour son étendue physique; et, soit en petit, » soit en grand, la copie doit toujours avoir les » mêmes proportions que l'original (1). »

Quant à l'égalité de puissance, elle existera, « si » les suffrages des représentans inégaux sont iné- » gaux, et si les suffrages des représentans égaux » sont égaux; si lorsqu'il s'agit de connaître la » volonté d'une nation, les suffrages sont recueillis » de manière que l'on ne puisse pas se tromper au » point de prendre la volonté d'un ordre pour » celle d'un autre, ou la volonté particulière de » quelques individus pour la volonté générale (2). »

Passant de ces principes à la question particulière, Mirabeau avance « que trois ordres sont » dans les états; mais la nation n'y est pas, si » ceux qui se disent ses représentans n'ont pas été » choisis par une élection libre et individuelle, » si les représentans des agrégations égales en

(1) Page 10.
(2) Page 11.

» importance ne sont pas égaux en nombre et en » suffrages (1). »

Ainsi, on n'a appelé, quant à la noblesse, que les possédant fiefs (2); quant au clergé, que les évêques : donc le réglement royal a été violé, le clergé et la noblesse ne sont pas représentés entièrement; quant aux communes qui, sans être la nation, la représentent bien plus que les deux autres ordres, on n'a convoqué (autre violation) que les *Consuls* qui ne sont pas les communes, car ils ne sont pas même leurs élus, mais les élus des conseils ordinaires.

D'un autre côté, pourquoi trente-cinq villes seulement envoient-elles des députés aux états? Pourquoi celles-là seulement? Pourquoi celles-là de préférence?

Quant aux nombres attribués à chaque ordre, « je ne dirai pas que l'Ordre de la nation doit » l'emporter sur les Ordres qui ne sont pas la » nation. Je léguerai ce principe à la postérité; » je ne veux être, du moins dans les assemblées » politiques, ni plus juste, ni plus sage que mon

(1) Page 11.

(2) Cette arbitraire exclusion d'une grande partie de la noblesse était l'œuvre très-récente (1787) des mêmes hommes qui peu après l'opposèrent à Mirabeau, d'autant plus fondé à résister, qu'outre les dispositions du réglement royal, l'exclu avait la possession ancienne du droit antérieur, ayant voté en 1773 parmi les possédant fiefs.

» siècle (1); mais je demande s'il est équitable, » même dans le siècle où nous sommes, que les » deux Ordres qui ne sont pas la nation l'emportent sur la nation (2). »

On peut objecter, continue l'orateur, « que » les états actuels existent depuis plusieurs siè- » cles; que quoiqu'irrégulièrement constitués, » ils n'en sont pas moins des états; que la nation » peut les réformer, mais que les délibérations » provisoires leur appartiennent (3); que l'assem- » blée n'a pas le droit de se dissoudre sans man- » quer à l'obéissance qu'elle doit à l'autorité légi- » time qui l'a convoquée (4). » Il répond que les injonctions de cette autorité sont indivisibles; qu'on ne peut avoir à la fois le devoir de lui obéir et le droit de lui résister; il demande si, s'agissant de voter des impôts, les états peuvent plus que les parlemens « qui viennent de dénoncer » leur incompétence à la nation elle-même, seule » dépositaire de tous les droits et de tous les pou- » voirs (5); » si la Provence qui s'est donnée à la France n'aura pas bientôt, grâce aux promesses du roi (6), l'occasion favorable de corriger les

(1) Page 20.
(2) *Ibid.*
(3) Page 22.
(4) Page 23.
(5) Page 24.
(6) La promesse royale d'une prochaine organisation

Digitized by Google

abus qui déparent sa constitution d'ailleurs très-libre. Il démontre, du reste, que les états actuels diffèrent beaucoup de ceux que l'on prétend consacrés par le temps; enfin, il conclut en conjurant la noblesse de réclamer la convocation générale des trois ordres de la province.

La publication de ce discours est une preuve du prodigieux travail de Mirabeau, car il parlait sur de simples notes, et la nuit il s'en servait pour écrire ce qu'il avait dit. Ce fait nous est révélé par cette phrase d'une lettre déjà citée : « Je » vous quitte, car les journées entières sont con- » sumées par les états; et comme seul, peut-être, » d'entre les gens de qualité, je n'ai pu obtenir » de la nature marâtre de savoir tout sans avoir » rien appris, j'ai besoin d'étudier, de travailler, » de professer, et j'ai plus ce besoin que je n'en » ai le temps, quoique j'emploie la nuit à écrire, » comme le jour à pérorer (1). »

Le discours du 30 janvier était plein de mesure; Mirabeau, avec raison, en parle lui-même dans ce sens : « Lisez ce discours qui, quoique » si modéré, si simple, si calme, m'a attiré un » terrible orage, au milieu duquel j'aurai à ja-

« d'États provinciaux » était dans le « Rapport fait au roi dans son conseil, » qui précéda le fameux « Résultat du conseil, » du 27 décembre 1788.

(1) Lettre déjà citée de Mirabeau à M. de Comps, du 26 janvier 1789.

» mais l'honneur d'avoir posé les inébranlables » bases de la constitution provençale (1). »

Ce discours souleva en effet contre l'orateur les chambres du clergé et de la noblesse qui, affectant plus de colère qu'elles n'en ressentaient peut-être, accusèrent publiquement Mirabeau d'être *un ennemi de la paix, et d'être venu rompre par une motion incendiaire un accord qui était conclu et juré.*

Ce prétendu accord se réduisait à des tentatives non agréées, quoique repoussées trop mollement, que les privilégiés avaient faites auprès du tiers-état, pour se l'associer dans une demande d'abrogation des réglemens du 27 décembre 1788. Mirabeau répondit, le 5 février, par la voie de la presse (2), et non verbalement, parce que la

(1) Lettre inédite de Mirabeau au même, du 3 février 1789.

(2) « Réponse aux protestations faites au nom des prélats, et des POSSÉDANT FIEFS de l'assemblée des États actuels de Provence, contre le discours du comte de Mirabeau, sur la représentation de la nation provençale, dans les États actuels, et sur la nécessité de convoquer une assemblée générale des trois ordres; et contre-protestation par le comte de Mirabeau. »

Aix, Gibelin-David et Emeric-David, 1789, in-8, 80 pages. Cette brochure commence par un avertissement de trois pages, où Mirabeau fait rapidement l'énumération de quelques-uns des services rendus par ses pères à la province et à l'État.

Digitized by Google

tenue de l'assemblée fut suspendue : « Nos états » vont être prorogés jusqu'au 10 mars ; et telle a » été leur terreur, qu'ils n'ont pas osé me ré- » entendre aux états sur leur protestatiou , et » recevoir ma contre-protestation (1). » Il nia hautement la condescendance que l'on attribuait au tiers-état ; il le montra s'associant au contraire aux réclamations de son défenseur, faites par obéissance pour les volontés du roi, comme par dévouement pour les intérêts publics ; il écrivit cette adjuration célèbre qui est restée comme un immortel monument d'éloquence.

« .... Qu'ai-je donc fait de si coupable ? J'ai dé- » siré que mon ordre fût assez habile pour donner » aujourd'hui ce qui lui sera infailliblement ar- » raché demain ; j'ai désiré qu'il s'assurât le mé- » rite et la gloire de provoquer l'assemblée des » trois ordres, que toute la Provence demande à » l'envi..... Voilà le crime de *l'ennemi de la paix !* » ou plutôt j'ai cru que le peuple pouvait avoir » raison..... Ah ! sans doute, un praticien souillé » d'une telle pensée mérite des supplices ! Mais je » suis bien plus coupable qu'on ne suppose : car » je crois que le peuple qui se plaint a toujours » raison ; que son infatagable patience attend » constamment les derniers excès de l'oppression

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 7 février 1789.

» pour se résoudre à la résistance; qu'il ne résiste » jamais assez long-temps pour obtenir la réparation de tous ses griefs; qu'il ignore trop que, » pour se rendre formidable à ses ennemis, il lui » suffirait de rester immobile, et que le plus innocent comme le plus invincible de tous les pouvoirs est celui de se refuser à faire... Je pense » ainsi; punissez l'ennemi de la paix!

» Mais vous, ministres d'un Dieu de paix, qui, » institués pour bénir, et non pour maudire, avez » lancé sur moi l'anathème, sans daigner même » essayer de me ramener à d'autres maximes!

» Et vous, amis de la paix, qui dénoncez au » peuple, avec la véhémence de la haine, le seul » défenseur qu'il ait trouvé hors de son sein!

» Qui, pour cimenter la concorde, remplissez » la capitale et la province de placards propres » à armer le peuple des campagnes contre celui » des villes, si vos faits ne réfutaient pas vos » écrits;

» Qui, pour préparer les voies de conciliation, » protestez contre le réglement provisoire de convocation des états-généraux, parce qu'il donne » au peuple un nombre de députés égal à ceux » des deux autres ordres réunis;

» Et contre tout ce que fera l'assemblée nationale, si ses décrets n'assurent pas le triomphe de vos prétentions, l'éternité de vos priviléges!

» Généreux amis de la paix! j'interpelle ici
» votre honneur, et je vous somme de déclarer
» quelles expressions de mon discours ont at-
» tenté au respect dû à l'autorité royale, ou aux
» droits de la nation?... Nobles Provençaux, l'Eu-
» rope est attentive, pesez votre réponse. Hommes
» de Dieu, prenez garde, Dieu vous écoute!

» Que si vous gardez le silence, si vous vous
» renfermez dans les vagues déclamations que
» vous avez lancées contre moi, souffrez que
» j'ajoute un mot:

» Dans tous les pays, dans tous les âges, les
» aristocrates ont implacablement poursuivi les
» amis du peuple; et si, par je ne sais quelle
» combinaison de la fortune, il s'en est élevé
» quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout
» qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer
» la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt
» le dernier des Gracques de la main des patri-
» ciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de
» la poussière vers le ciel, en attestant les dieux
» vengeurs; et de cette poussière naquit Marius:
» Marius, moins grand pour avoir exterminé les
» Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aris-
» tocratie de la noblesse (1)!

(1) Nous copions la minute autographe de Mirabeau. M. Joseph Mérilhou, en rapportant ce paragraphe sublime, page 89, a fait deux changemens au texte. A-t-il cité de mémoire? A-t-il cru mieux dire?

» Mais vous, communes, écoutez celui qui porte » vos applaudissemens dans son cœur, sans en » être séduit. L'homme n'est fort que par l'union, » il n'est heureux que par la paix. Soyez fermes, » et non pas opiniâtres; courageux, et non pas » tumultueux; libres, mais non pas indisciplinés; » sensibles, mais non pas enthousiastes; ne vous » arrêtez qu'aux difficultés importantes, et soyez » alors entièrement inflexibles : mais dédaignez » les contentions de l'amour-propre, et ne mettez » jamais en balance un homme et la patrie; sur- » tout hâtez autant qu'il est en vous l'époque de » ces Etats-généraux qu'on vous accuse d'autant » plus âprement de reculer, qu'on en redoute da- » vantage les résultats; de ces États-généraux où » tant de prétentions seront déjouées, tant de » droits rétablis, tant de maux réparés; de ces » États-généraux enfin, où le monarque lui-même » désire que la France se régénère.

» Pour moi, qui dans ma carrière publique » n'ai jamais craint que d'avoir tort; moi qui, » enveloppé de ma conscience et armé de prin- » cipes, braverais l'univers, soit que mes travaux » et ma voix vous soutiennent dans l'assemblée » nationale, soit que mes vœux seuls vous y ac- » compagnent, de vaines clameurs, des protesta- » tions injurieuses, des menaces ardentes, toutes » les convulsions, en un mot, des préjugés expi- » rans, ne m'en imposeront pas. Eh! comment

» s'arrêterait-il aujourd'hui dans sa course civi-
» que, celui qui, le premier d'entre les Français,
» a professé hautement ses opinions sur les affaires
» nationales, dans un temps où les circonstances
» étaient bien moins urgentes, et la tâche bien
» plus périlleuse! Non, les outrages ne lasseront
» pas ma constance. J'ai été, je suis, je serai jus-
» qu'au tombeau l'homme de la liberté publique,
» l'homme de la constitution. Malheur aux ordres
» privilégiés, si c'est là plutôt être l'homme du
» peuple que celui des nobles : car les priviléges
» finiront; mais le peuple est éternel (1). »

A la suite de cette péroraison admirable est une *Contre protestation ;* et, pour réfuter par la raison comme par l'éloquence la qualification d'*ennemi de la paix,* Mirabeau expose les moyens qu'il a employés, le but qu'il s'est proposé en combattant « la résistance de quelques individus contre » une nation entière (2). » — Il n'a pu voir dans moins de deux cents privilégiés la représentation d'une grande province; — il n'a pu leur croire le droit d'éluder le vœu de la nation et l'ordre du monarque. — A l'illégalité de la composition de l'assemblée, s'est jointe l'illégalité de son organisation, tellement que, par exemple, son bureau a été nommé non par le scrutin, mais par des

(1) Pages 12, 13, 14, 15, 16, 17.
(2) Page 19.

acclamations concertées. — Il n'y a eu aucune vérification de pouvoirs. — Toutes les voies de régularisation et d'accommodement ont été proposées par l'orateur inculpé, et rejetées systématiquement par cent quatre-vingts évêques ou nobles opposés à cinquante-six membres des communes; non par des opinions exprimées, mais par de tumultueuses exclamations, par les *récusés* qui jugeaient la *récusation*, par les privilégiés qui sanctionnnaient le privilége. — Le même orateur a toujours impartialement soutenu les principes contre l'irritation du parti populaire, comme contre le despotisme de la majorité. Il était parvenu à opérer une conciliation inespérée, bientôt détruite par ceux qui cherchent follement dans les déceptions et la terreur le moyen de dominer. Il leur retrace encore les dangers d'une résistance d'autant plus révoltante, que le succès en est impossible, et il conclut par cette apostrophe : « Clergé! noblesse! celui que vous » attaquez avec tant d'injustice et de violence, » n'est point votre ennemi, puisque ses principes » seraient votre gloire. Vos prédécesseurs et vos » aïeux avaient aussi des erreurs, une constitu- » tion, des priviléges; ils laissèrent cependant » entrer, sous Philippe-le-Bel, les membres des » communes dans l'assemblée de la nation. Le » guerrier s'assit auprès du laboureur, et n'en » fut pas étonné. Eh bien! puisque cinq siècles

Digitized by Google

» ont produit une multitude de changemens tels
» que l'ordre du tiers n'est plus un ordre, mais
» qu'il compose évidemment la nation, il est
» temps d'accorder aux droits de l'espèce hu-
» maine ce qu'on n'osa point, dans des siècles
» barbares, refuser à quelques hommes; il est
» temps de céder vos priviléges, et c'est le moyen
» de conserver vos distinctions personnelles (1).»

Cette nouvelle publication mit le comble au ressentiment de la chambre de la noblesse. Dès ce moment, il fut convenu que l'on retirerait à Mirabeau le droit d'assister aux assemblées de l'ordre. Le 8 février, le consul d'Aix, marquis de La Fare, exposa que Mirabeau, simplement investi de *Substitutions*, n'avait d'ailleurs ni propriété, ni possession actuelle; et en conséquence la chambre, après avoir reçu, sans les admettre, les explications de Mirabeau, délibéra *qu'il cesserait d'assister aux assemblées de la noblesse.*

D'autres ont donné sur ce fait d'oiseux détails que nous ne répéterons pas, d'autant que plusieurs sont inexacts; nous nous bornerons à rapporter ce qu'en dit Mirabeau lui-même.

« Nous avons reçu hier nos lettres de proroga-
» tion, et les députés du tiers n'ont pas eu le cou-
» rage de les renvoyer. Aujourd'hui nous avons
» une assemblée générale de la noblesse, où je

(1) Page 55.

» suis convoqué, quoique depuis le 30 je ne l'aie » été à aucun comité. J'y vais contre le gré de » tous mes amis, tant on a bonne opinion de ces » gens-là! J'ai cru que quand on avait des fonc- » tions publiques, il fallait les remplir, et que » ceux qui sont assez lâches pour insulter, cent » quatre-vingts ensemble, un seul homme, n'ont » pas même assez de courage pour l'assassiner; et, » à dire vrai, mes funérailles pourraient être san- » glantes (1)! »

Mirabeau avait terminé la lettre dont nous venons de citer une phrase, par ces mots : « Vous » saurez, par lettre de demain, le résultat dont » je ne suis pas du tout prévenu. » Le lendemain il écrivait : « Hier l'orage éclata. Un membre des » possédant fiefs dénonça le défaut de formes qui » ne me permettait pas de siéger parmi eux; et, » après avoir essayé de me porter à quelque acte » immodéré, ne pouvant en venir à bout, on prit » le parti de former une délibération qui m'exclut, » *en l'état*, de l'assemblée des possédant fiefs, at- » tendu que si je suis *propriétaire*, je ne suis pas » *possesseur*. Vous voyez comme cela est bêtement » lâche, absurde et illégal (2). » Enfin, Mirabeau

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 9 février 1789.

(2) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, 10 février 1789.

écrivit le lendemain : « Un achoppement très-
» réel, c'est cette infamie de la noblesse qui ce-
» pendant nécessite un manifeste. Il semble que
» ma fatale destinée soit d'être toujours obligé de
» tout faire en vingt-quatre heures. La noblesse
» a pris une singulière manière d'expliquer sa dé-
» marche, que tout le monde improuve dans son
» ordre comme au dehors. *Nous voulions,* disent-
» ils naïvement, *nous en défaire à tout prix. Si*
» *cela n'eût pas réussi, nous l'aurions insulté, et s'il*
» *eût tué l'un de nous, il aurait fallu qu'il passât*
» *sur le corps à tous.* Ainsi ils comptaient justifier
» l'iniquité par l'assassinat! Tout ceci aura les
» suites que le sort voudra. Mais ma réponse, ri-
» goureusement circonscrite dans les bornes de
» la modération qui convient à la véritable magis-
» trature d'un homme public, sera très-ferme,
» très-amère, par le rapprochement des faits et
» des circonstances; exempte de personnalités,
» mais de tout ménagement dans les choses (1). »

Cette réponse parut dès le lendemain, 11 février (2). Mirabeau établit que sa cause est celle de tous les citoyens : « Ainsi, l'égoïsme qui rap-

(1) Autre lettre inédite du même au même, du même jour.

(2) *A la nation provençale, par le comte de Mirabeau,* brochure in-8 de 56 pages, avec cette épigraphe :

AT, QUAM SENTENTIAM DIXI? PRIMUM EAM QUAM POPULI SERMO IN ANIMIS NOSTRIS JAM ANTÈ DEFIXERAT. Cic., PRO DOMO.—Aix, 1789.

» petisse tout dans les affaires privées, peut tout » agrandir dans les affaires publiques (1). » Il expose ce qu'il a voulu, ce qu'il a fait :

« Gentilhomme possédant fief, j'ai pensé qu'en » remplissant des fonctions publiques, je devais » être, avant tout, le concitoyen des bons citoyens.

» Membre d'un corps de propriétaires de certains domaines que la nature n'a point distin» gués des autres, j'ai cru qu'il n'était pas moins » honorable d'être membre de la nation qui a » dans son sein toutes les propriétés.

» Individu d'une classe qui prétend avoir des » exemptions pécuniaires, j'ai soutenu, avec la » plus grande partie de la noblesse française, » que ces exemptions expirantes n'avaient jamais » été qu'une inique absurdité.

» Membre d'une assemblée qui se dit représen» tative de la nation, j'ai démontré que puisque » vous la désavouez elle ne vous représente pas.

» Témoin du suffrage universel qui sollicite, » et qui certainement obtiendra une assemblée » générale des trois ordres, j'ai dit que six cent » mille voix qui demandent une chose évidem» ment juste doivent l'emporter sur cent quatre » vingts voix qui la refusent.

» Obligé de délibérer sur la décision prélimi» naire du conseil du roi, qui accorde aux com-

(1) Page 4.

Digitized by Google

» munes de France le droit de former la moitié
» de l'assemblée des états-généraux, j'ai non-seu-
» lement refusé de protester contre ce bienfait
» solennel de la justice royale; mais j'ai demandé,
» par reconnaissance et par respect, que mon
» opinion fût inscrite sur les registres; et j'ai
» soutenu, chose incroyable, sans doute, que
» l'ordre qui forme presqu'entièrement la nation,
» est au moins la moitié de la nation (1). »

Après cette introduction, Mirabeau fait un récit très-détaillé de la scène du 8 février; il rapporte la lettre qu'il écrivit au sortir de la salle, lettre où il établit victorieusement et la réalité de sa qualité de possédant fief, et l'injustice que l'on commettait en lui faisant retirer par une seule subdivision de l'assemblée, c'est-à-dire par les possédant fiefs, le droit qui lui avait été reconnu par l'assemblée entière des trois ordres; le droit qu'il avait exercé jadis et récemment. Il examine la position particulière de M. de La Fare, le provocateur de l'exclusion, et qui, appartenant à la noblesse, était toutefois, comme consul d'Aix, *membre des communes;* Mirabeau expose parallèlement les deux rôles entièrement opposés du dénonciateur et du dénoncé. Le premier, membre du tiers, ne siégeant pas avec le tiers, votant contre le tiers; l'autre, membre de la noblesse, et

(1) Page 4, 5, 6.

se vouant à la défense des communes. Mais, ajoute Mirabeau, « M. de La Fare a sans doute confondu » la légitimation de mes pouvoirs et celle de mes » pensées ; il a cru que le droit de rejeter une » opinion renfermait celui d'en rejeter l'auteur, » et que si l'on parvenait à me fermer l'entrée des » états, on en chasserait irrévocablement et mes » motions, et mes vœux, et mes suffrages (1). »

Et cependant, dit-il encore, je ne négligeais pas plus les prétentions et les droits que les intérêts de la province, en réclamant une représentation illégale et fictive que soutiennent mes persécuteurs ; gardez, disais-je, vos priviléges : « car les » priviléges, quoiqu'exécrables, contre les na- » tions, sont utiles contre le despotisme ministé- » riel (2) ; conservez donc soigneusement vos » priviléges, mais seulement aussi long-temps que » la France n'aura pas la constitution qui lui est » due, une constitution une, homogène, stable et » permanente, contre laquelle il sera de l'intérêt

(1) Page 31.

(2) Que nos lecteurs réfléchissent à ce juste et profond aperçu qu'ils ont déjà vu ailleurs, et notamment dans la lettre à M. Levrault, du 16 août 1788 (voir ci-dessus, p. 192), qu'ils se rappellent aussi les piquans détails d'une lettre du bailli de Mirabeau, (tome II), et ils y verront une nouvelle preuve de cette vérité, sur laquelle nous ne cessons d'insister, que les vues et les principes de Mirabeau ont été aussi judicieux et constans que prématurés.

» de tous d'échanger les prétentions et les droits
» locaux (1). »

Sortant de la question particulière qui le concerne, Mirabeau se console de l'injustice dont il est l'objet, par la conviction que les efforts patriotiques dont on le punit, auront toutefois conquis, en faveur de la cause publique, des résultats désormais assurés. Ainsi « l'illégalité des états » actuels est reconnue par l'autorité même, puis» qu'on vient de les suspendre (2). » Ainsi, les états seront plus nombreux; l'ordre de la noblesse sera représenté par tous ses membres, et non plus par quelques-uns seulement; le clergé ne le sera plus par ses seuls évêques, les communes par leurs seuls consuls : une juste proportion sera établie entre les représentans et les représentés. « Les » suffrages réunis des communes auront une telle » portion de puissance, que la volonté des deux » premiers ordres, qui ne sont point la nation, ne » puisse jamais être prise pour la volonté générale » de cette nation (3). » Le président ne sera plus nommé que par l'assemblée; les votes seront exprimés par le scrutin; l'appel nominal pourra être réclamé; les sujets de délibération seront annoncés, et non surpris, etc.

(1) Page 34.
(2) Page 47.
(3) Page 48.

Ces publications, qui se suivaient rapidement, étaient le fruit d'un travail surnaturel. Mirabeau nous en donne une idée dans le passage suivant : « Je n'écris pas une ligne que je ne sois inter- » rompu trente fois ; et cela est au point que je » ne puis faire mon travail d'affaires publiques » que la nuit. Vous savez le mot du cardinal de » Retz : *les plus grands embarras d'un chef de parti* » *se trouvent dans son parti.* Mille tracasseries » subalternes, mille combinaisons graves, mille » interruptions inévitables m'ôtent le jour toute » présence d'esprit écrit, toute cohérence d'idées » et de style (1). »

Mais chaque jour agrandissait l'action et resserrait le nœud de ce drame terrible ; les discours, les écrits de Mirabeau enflammaient de plus en plus les passions opposées qu'il inspirait, la haine de la noblesse et du clergé, l'enthousiasme bientôt idolâtre du reste de la population. Celle-ci, dans un état de choses ordinaire, se serait naturellement émue devant de telles questions, si neuves et si hardies ; mais la fermentation devait s'élever bien plus rapidement dans des esprits préparés à la liberté par les habitudes et les relations d'un commerce cosmopolite, exaltés par un ciel brûlant, remués depuis quelques années par les écrits

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 8 février 1789.

Digitized by Google

des philosophes et des publicistes; depuis deux ans surtout par l'opposition des parlemens que secondait la presse publique et surtout furtive contre des ministres tantôt soutenus, tantôt abandonnés par l'autorité royale.

Une cause plus directe d'agitation était dans l'arrogance des privilégiés, qui, aveuglés alors comme ils le furent depuis, et comme plusieurs de leurs descendans le sont encore, sur l'état réel de la société, sur les forces respectives des opinions opposées, et se croyant sûrs de l'emporter, dédaignaient les ménagemens de la prudence, les formes de la justice, poussaient tout à l'extrême, et, dans l'ardeur de leurs vœux insensés, appelaient, défiaient les désordres populaires, dont ils devaient être les premières victimes.

Nous verrons tout à l'heure les résultats de cette folle conduite. Nous devons nous occuper auparavant des faits qui les précédèrent.

Mirabeau savait que ses ennemis de Paris, d'Aix et de Marseille s'accordaient pour le diffamer, et répandaient sur son compte les rumeurs les plus dangereuses, à l'occasion de la publication des lettres à Cérutti et de la correspondance de Berlin. « Vous n'avez pas d'idée des horreurs qui se débi- » tent ici au sujet de ces deux ouvrages. Je ne suis » pas moins qu'un chien enragé auquel les Pro- » vençaux ne sauraient donner la moindre con- » fiance. J'ai répondu à ceux qui m'ont dit cela :

Digitized by Google

» *C'est une grande raison de m'élire, si je suis un » chien enragé, car le despotisme et les priviléges » mourront de ma morsure.* Il n'en est pas moins » vrai que les gens qui ont besoin d'un prétexte » se servent de la circonstance avec un art vrai- » ment infernal. Tel est le public, imbécile trou- » peau qui livre ses chiens au premier loup qui » sait se servir d'une peau veloutée. Je serai trouvé » indigne de la confiance de la nation provençale » aux états-généraux, parce que j'ai démontré » qu'il fallait avoir l'œil ouvert sur M. Necker; » qu'il tentait de se passer de la nation française, » et qu'il n'était pas clair qu'il voulût nous bien » constituer. Je serai trouvé indigne des états-gé- » néraux parce que j'aurai été toute ma vie le » plus fier ennemi de tout abus d'autorité, de tout » puissant prévaricateur, de tout fauteur du des- » potisme, de tout ennemi de l'égalité. Patience, » encore une fois, le temps fera justice à tous(1)! »

(1) Lettre inédite de Mirabeau à M. de Comps, du 29 janvier 1789. Mirabeau, qui avait la conscience de ses intentions, de son génie et de ses services, aurait pu s'appliquer et s'appliquait peut-être mentalement ce qu'il avait écrit dès sa première jeunesse. « Alors que les grands hommes » sont descendus dans la tombe ; alors que les passions et les » intérêts particuliers s'évanouissent; alors que l'envie se » tait, la voix de la postérité se fait entendre, les illusions » mensongères disparaissent, les vaines clameurs ne sont » plus ; et si les grands talens et les vertus fortes, persécutés

Mirabeau écrivait en même temps une longue lettre pour désavouer *la Correspondance de Berlin*. Cette lettre, composée avec un art infini, est fort piquante, et même assez démonstrative ; et cependant nous ne la transcrirons point, parce que nous nous sommes cru obligé de la démentir d'avance, et que, par conséquent, nous ne pouvons pas nous associer à une déception sur le succès de laquelle Mirabeau lui-même ne comptait probablement pas beaucoup (1).

Mais il savait que la *Correspondance de Berlin*

» et dédaignés, firent plus d'une fois le tourment de celui » que la nature éleva au-dessus des autres hommes, il s'ap- » précia du moins au fond de son cœur; il devina le juge- » ment de la postérité, et le tribut tardif de notre vénération » et de nos éloges apprend à ceux qu'une noble émulation en- » traîne dans la carrière épineuse de la véritable gloire, qu'ils » se trouveront un jour à la place qu'ils auront méritée, et » que les arrêts de l'opinion, les seuls durables, les seuls aux- » quels n'échappe aucun mortel, sont équitables tôt ou » tard. » (*Essai sur le Despotisme*, page, 218.)

(1) Cette lettre fut envoyée, le 2 février 1789, à M. de Comps, avec commission de la communiquer aux amis de Mirabeau, et autorisation de la corriger, modifier, changer, même de la remplacer par une autre. C'est ce dernier parti qui fut pris ; et le désaveu fut consigné dans une lettre insérée au *Mercure de France*, numéro du 28 mars 1789. Cette lettre a été copiée par Grimm (Paris, Furne, 1831, tome XIV, pages 255 à 257), et par Peuchet (tome III, page 49).

Digitized by Google

devait être supprimée par l'autorité (1). Il avait lieu de craindre qu'un décret ne fût lancé contre lui. Il s'en expliquait en ces termes : « Le pire, ce » serait un décret que pour m'empêcher de m'as- » seoir dans l'assemblée nationale, on pourrait » bien aussi faire exécuter pour ôter ici au peuple » son défenseur ; de sorte que la volonté du décret » partant de Paris, l'exécution serait assurée ici, » la Cour ne voulût-elle réellement que le *décret* » et non *l'exécution* (2). »

Il s'irritait des reproches de ses amis. « Je ne » répondrai rien à leurs prosopopées et aux vôtres » sur *la haine implacable* que le public porte, et » qu'il portera, dites-vous, à l'auteur de cet ou- » vrage qui fait tant de bruit. Je connais les hypo- » crites de vertu ; je connais le fanatisme de la

(1) Un arrêt du parlement, du 10 février 1789, décida que l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* serait lacérée et brûlée par l'exécuteur des hautes-œuvres. Du reste, aucune poursuite ne fut dirigée contre le publicateur qui, s'il avait eu le tort très-grand d'imprimer, ne pouvait pas du moins être accusé d'avoir écrit, puisqu'il avait eu mission d'écrire, et qu'il n'aurait pas manqué d'opposer au gouvernement accusateur sa propre complicité. Tout se réduisit donc à une simple manifestation de la part de l'autorité qui crut devoir cette sorte de réparation au frère du grand Frédéric, à l'oncle du roi régnant, c'est-à-dire au prince Henri qui alors séjournait temporairement à Paris.

(2) Lettre de Mirabeau à M. de Comps, du 3 février 1789.

» mode, et la mode du fanatisme; et le mot *jamais* » ou *toujours* me paraît bien hasardé avec tout » public français (1). »

Mirabeau n'en sentait pas moins la nécessité de faire un voyage à Paris. « Car, disait-il, en mon » absence bien des têtes se lèvent, qui s'abaisse- » ront devant moi, et l'on gagne contre moi trop » de terrain tant que je ne suis pas là pour seconder » mes tièdes défenseurs (2). » Il disait encore : « mes affaires privées ont exigé que je fisse huit » cents lieues en un mois pour ne pas crever sous » le faix de mes fonctions publiques..... étrange » destinée que la mienne, d'être toujours moteur » d'une révolution, et toujours entre un fumier et » un palais (3)! »

Il partit donc de Marseille le 15 février 1789, il arriva à Paris le 21; il ne vit que quelques amis, tels que Panchaud, le duc de Lauzun, le marquis de Luchet, Dupont de Nemours, et encore d'une manière secrète, n'étant pas resté un seul jour à Paris, et s'étant retiré dans une petite maison de campagne qu'il avait louée au hameau de Polengis, sur le bord de la Marne, vis-à-vis du pont de Saint-Maur. Il eut le chagrin d'échouer absolument dans toutes les tentatives qu'il fit pour voir M. de

(1) Lettre inédite du même au même, 10 février 1789.
(2) Lettre inédite du même au même, 12 février 1789.
(3) *Lettres à Mauvillon*, page 449.

Digitized by Google

Talleyrand, qui ne lui pardonnait pas la publication des lettres de Berlin ; enfin. après une semaine seulement de séjour, Mirabeau repartit le 28 pour la Provence où il fut reçu de telle sorte, que le jour de son arrivée et les suivans, et les ovations inouïes qu'il reçut, ovations qui jusqu'alors étaient sans exemple, sont au nombre des événemens qui appartiennent à l'histoire, et dont le souvenir ne s'effacera jamais.

L'importance de ce fait est telle que nous pouvons nous permettre quelques détails. Nous les extrayons d'une narration datée du 7 mars 1789, que nous tenons de madame du Saillant, et dont l'écriture nous est comme elle lui était inconnue.

« Dès le pont Royal, c'est-à-dire à cinq postes » d'Aix, le maître de poste avait ordre d'envoyer » un courrier à Aix pour annoncer l'arrivée de » M. le comte de Mirabeau, et de le retenir par » un accident quelconque. Il y eut un prétexte » très naturel. Son valet de chambre, qui était » venu au-devant de lui, se mourait d'un cholera-» morbus, ce qui donna tout le temps dont on » avait besoin. Il n'y avait qu'une ville sur la route, » c'est Lambesc. A cent pas de la ville, les officiers » municipaux l'attendaient pour le retenir et le » féliciter au nom de la communauté. Il entra » dans la ville ; la contrée y était rassemblée ; il y » avait beaucoup de milliers d'hommes et toutes

» femmes, enfans, prêtres, soldats et hommes dé-
» corés, tous criaient *vive le comte de Mirabeau !*
» *vive le père de la patrie !* Les boîtes de tirer, les
» cloches de sonner ; et lui fondant en larmes :
» *Je vois comment les hommes sont devenus esclaves,*
» *la tyrannie s'est entée sur la reconnaissance !* On
» a voulu dételer sa voiture : *Mes amis,* leur a-t-il
» dit, *les hommes ne sont pas faits pour porter un*
» *homme, et vous n'en portez déjà que trop !* Or,
» savez-vous comment cette délibération s'était
» prise? La bourgeoisie avait déclaré son vœu aux
» municipaux qui, ayant représenté la nécessité
» d'un ordre de l'intendant, avaient reçu celui de
» la communauté qui avait dit : *On s'en prendra*
» *à nous si l'on croit avoir à se plaindre, nous ré-*
» *pondons des événemens.*

» A Saint-Cana (1), au changement de chevaux
» (ce n'est qu'un village), grande affluence, et
» *vive le roi! et le comte de Mirabeau!* A deux lieues
» d'Aix, les députés des artisans ont paru les pre-
» miers; ils lui apportaient des couronnes et des
» fleurs. En arrivant au fait (faîte) de la montagne,
» on aperçut des flots de monde qui débouchaient
» de la ville ; certainement il y avait plus de dix
» mille citoyens. On a arrêté sa voiture ; porté
» mille et cent mille acclamations, remercîmens,
» félicitations. La ville d'Aix est traversée d'un

(1) *Saint-Cannat,* à une lieue sud-est de Lambesc.

Digitized by Google

» grand et superbe cours. Son domestique, à l'ar-
» rivée de qui on a fait une première décharge
» de boites, avait dit qu'il descendait chez un
» ami, sur le cours. Il était bordé de monde et
» de boîtes; ses chevaux allaient à toute course,
» pour éviter les suites qui auraient pu en résul-
» ter; mais tous ces flots d'hommes le suivaient à
» toutes jambes. En un moment toutes les boîtes
» furent transportées à la place des Prêcheurs,
» voisine de la maison qu'il habite. Cette place
» s'est couverte de monde, cent boîtes ont tiré, et
» il est descendu dans les bras du peuple, auquel
» il a fallu ouvrir les portes de la maison.........
» Harangue interrompue par les *vive! vive!* cou-
» ronnes, cris de joie, embrassades, toute l'ivresse
» de la joie et de la confiance. Il a attendu que
» tout cela se dissipât pour aller dîner où on l'at-
» tendait; mais, nul moyen; il a fallu retraverser
» ce peuple. Sa chaise à porteurs chargée de cou-
» ronnes; les galoubets et tambourins le précé-
» dant et le suivant; tout cela resta sous les fenê-
» tres de M. Joubert (1), chez qui il dînait, et les
» instrumens ne cessèrent de jouer pendant tout
» le dîner. Une heure après, le directeur du spec-
» tacle vint lui demander pour sa sûreté, disait-il,
» de promettre d'aller le soir à la comédie. Deux
» mille ames assiégeaient la salle, il rédondit que

(1) *Jaubert*, son avocat et son ami.

» cela était impossible. *Promettez donc pour de-*
» *main*, lui dit-il, *ou je ne sais ce qui arrivera.*
» Pendant ce temps, on lui portait soixante-neuf
» délibérations des communautés, qui lui ont
» décrété des remercîmens : celle d'Aix lui en a
» voté en présence de M. de La Fare, qui a eu la
» bonhomie de dire qu'il s'abstenait. La délibé-
» ration passera samedi. Le soir, à la nuit clause
» (sic), il est retourné chez lui. Les tambourins,
» les galoubets, des fusées, un feu de joie, l'y
» attendaient; c'est ainsi que la journée a été
» clause. Je ne vous dis pas que dans le cours, il a
» reçu des députations de tous les corps et mé-
» tiers, de toute la haute bourgeoisie et de la com-
» mission des communes. La bourgeoisie avait une
» cavalcade prête, mais il est arrivé une heure
» trop tôt pour son dessein. Pas un noble n'a osé
» se montrer, heureusement; je ne sais s'il aurait
» eu assez de crédit pour lui sauver de cruelles
» humiliations. Le syndic de la noblesse donnait
» un grand dîné sur cette place des Prêcheurs, il
» assurait en ce moment que M. de Mirabeau ne
» pouvait plus revenir à Aix; on entend un grand
» bruit, on court à la fenêtre. Dix mille ames et
» des boites. Le curieux syndic a été cruellement
» hué, et la fenêtre a été fermée à temps pour lui
» sauver pis. La moitié de la ville a été illuminée
» le soir.

» M. de Mirabeau, loin de se laisser enivrer par

» ces hommages, a fait aux députés des communes » une leçon philosophique sur le danger de ces » exagérations, et en tout sur celui de la reconnaissance, que ne doit jamais le peuple, parce » que l'on n'est jamais quitte envers lui. Il a dit » aux citoyens : *Haïssez l'oppression autant que* » *vous aimez vos amis, et vous ne serez pas opprimés* (1). Aujourd'hui il se prépare une scène » bien bizarre. Marseille lui envoie des députés; » des paysans ont arrêté de les suivre, de les conduire chez madame la comtesse de Mirabeau, » et de lui adresser une harangue provençale, où » se trouvent ces mots : *Aquo est une trop belle* » *race; serie pena que manquè.* — C'est une trop » belle race, ce serait pécher qu'elle manquât (2). » M. le comte de Mirabeau n'a pas voulu aller à

(1) Mirabeau avait écrit antérieurement : « Bataves ! si » quelque citoyen extraordinaire vous rend d'importans » services, si même il vous sauve de l'esclavage, respectez » son caractère, admirez, mais surtout craignez ses talens. » Malheur ! malheur aux peuples reconnaissans ! ils cèdent » tous leurs droits à qui leur en fait recouvrer un seul ! ils » se forgent des fers ! ils corrompent, par une excessive » confiance, jusqu'au grand homme qu'ils eussent honoré » par leur ingratitude ! » (*Adresse aux Bataves*, page 26.)

(2) Peuchet, tome III, page 193, suppose que cette singulière démarche qui eut lieu en effet, fut suscitée par Mirabeau. L'extrait d'une lettre que nous avons cité ci-dessus, page 199, prouve le contraire.

» la comédie ; il a craint, la fermentation étant si » grande, qu'il n'y arrivât quelque scène (1). »

Quelques jours après (le 18 mars), Mirabeau alla à Marseille, où l'enthousiasme public lui préparait un triomphe encore plus éclatant. Pendant la traversée de la ville, il reçut de tous les corps de garde les honneurs militaires; les autorités vinrent le visiter; on orna sa demeure de tous les pavillons des vaisseaux, nationaux ou étrangers, qui étaient dans le port; enfin les mêmes scènes se renouvelèrent à sa sortie de la ville; nous en trouvons le récit abrégé dans une lettre qui fut adressée, le 21 mars, par Mirabeau, à M. de Caraman, commandant de la province, et qui fut imprimée (2). « Figurez-vous, M. le comte, cent vingt » mille individus dans les rues de Marseille ; tout » une ville si industrieuse et si commerçante ayant » perdu la journée; les fenêtres louées un et deux » louis; les chevaux autant; le carrosse de l'homme » qui n'a été qu'équitable, couvert de palmes, de » lauriers et d'oliviers; le peuple baisant les roues, » les femmes lui offrant en oblation leurs enfans; » cent vingt mille voix, depuis le mousse jusqu'au » millionnaire, poussant des acclamations et criant » *vive le roi!* quatre ou cinq cents jeunes gens des » plus distingués de la ville le précédant, trois

(1) Relation anonyme précédemment citée.
(2) Aix, in-8, 21 pages.

» cents carrosses le suivant : vous aurez une idée » de ma sortie de Marseille ; vous comprendrez » 1° que les possédant fiefs d'Aix ne sont pas le pu- » plic; 2° qu'il n'est pas plus possible d'empêcher » une noble effervescence (puisqu'on veut l'appe- » ler ainsi) que de la provoquer; 3° que les hom- » mes sont plus près de la servitude de la recon- » naissance que des excès de la licence; 4° enfin » qu'il n'y aurait de moyens, pour moi, d'éviter » cela, que de fuir un poste que je serais un ingrat » et un lâche de déserter (1). »

Quelles que soient les habitudes exaltées et démonstratives du peuple provençal, de pareils honneurs étaient jusqu'alors inouïs; et ils surpassaient de beaucoup ceux qui, en 1775, accueillirent dans un voyage, Louis-Stanislas-Xavier, depuis Louis XVIII. Cependant ce prince jouissait d'une popularité qu'il désira et obtint toujours plus qu'aucun autre membre de la famille royale; et, en outre, il avait dans son titre particulier de *comte de Provence* de quoi flatter une population dont les préjugés et l'orgueil national se complaisaient dans la pensée que la Provence était, par rapport au reste du royaume, un *co-état*, et non une province ordinaire et dépendante.

Mirabeau, sans doute, avait fait de prodigieux efforts pour conquérir la faveur populaire, car

(1) Page 6.

elle lui était nécessaire, à la fois, pour parvenir au but où tendait son ambition si capable et si digne de l'atteindre, et pour défendre son indépendance et même sa sûreté, contre l'animosité des deux castes dont, avec tant de hauteur, il détruisait les prétentions, les prestiges et les priviléges. Sans doute, il s'était fait *tribun* malgré lui, comme nous l'avons vu; mais l'histoire de son caractère, de ses passions, de ses études, de ses travaux, prouve qu'il ne lui était pas possible d'embrasser un autre rôle.

Pouvait-il, en effet, oublier « que sa vie publi-
» que, depuis quinze années, uniquement consa-
» crée aux vérités importantes, avait été une suite
» de combats? Qu'avait-il dit, en Provence, comme
» membre des États, que l'on ne retrouve avec
» bien plus d'étendue, avec bien plus d'énergie
» dans tous ses écrits, publiés avant qu'il vînt en
» Provence (1)? »

Pouvait-il enfin « se taire, déserter en ce mo-
» ment la cause publique, contredire sa vie entière?
» Aurait-il mérité que le souvenir de sa lâcheté
» fût éternel? qu'on dît un jour de lui : il a consa-
» cré sa vie à venger les droits de l'homme, et il

(1) *Lettre d'un citoyen de Marseille à un de ses amis,* brochure qui probablement est de Mirabeau, et qui suit *les lettres de M. de Caraman à Mirabeau,* et de celui-ci à celui-là. Aix, 22 mars 1789, page 8.

Digitized by Google

» laissa périr sa patrie sous l'aristocratie de son
» ordre? Il assista dans une assemblée qu'on vou-
» lait faire regarder comme nationale, et il n'osa
» pas être l'organe de la nation qui désavouait ses
» prétendus représentans! Il fut témoin du courage
» des communes, et il n'osa pas l'imiter! Il connut
» les protestations de six cent mille citoyens, et
» craignit les défendre (1)! »

Oui, sans doute, Mirabeau fit tout pour obtenir la sympathie et le concours des classes dont la défense avait été la vocation de toute sa vie. Sans doute, il voulut se les attacher, se les solidariser, si nous pouvons nous exprimer ainsi; mais il ne provoqua pas leurs ovations qui l'embarrassaient et l'exposaient, son propre témoignage nous le prouve, et auxquelles il répondit, en toutes circonstances, par des exhortations où, nous l'avouons, il y avait encore plus de sagesse et d'habileté que de modestie, mais qui étaient sincères, et nous pouvons même dire courageuses.

Nous n'insistons pas davantage sur ce point, parce que les historiens, même les moins favorables à Mirabeau, sont d'accord que les bruyans hommages qu'il reçut en Provence furent en général spontanés, et qu'il ne les provoqua en aucune façon par des manœuvres qui auraient été

(1) *Réponse aux protestations faites aux noms des prélats, et possédant fiefs*, etc., page 38.

au-dessous de lui, comme d'une si belle cause.

Quelques jours avant son départ pour Marseille, il avait publié une dernière brochure sur le *Réglement donné par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux prochains Etats-généraux de son comté de Provence* (1).

Nous donnerons peu de détails sur cet ouvrage, dont le sujet est circonscrit dans une question de temps et de lieu, aujourd'hui effacée, puisqu'il s'agissait surtout de concilier le maintien des droits antiques de la province, ou plutôt du *co-état* de Provence, avec l'obéissance due au réglement royal; obéissance que l'auteur conseilla, ou plutôt commanda toujours; car il faut remarquer qu'alors comme depuis, Mirabeau ne cessa de se montrer aussi partisan de la monarchie qu'ennemi du despotisme; qu'il ne se démentit jamais, même dans ses plus grandes fougues de tribun, naturelles ou calculées; et qu'il professa toujours un profond

(1) *Opinion du comte de Mirabeau, sur le réglement,* etc., 13 mars 1789. Aix, in-8, 35 pages avec cette épigraphe :

« An res illa talis erat, de quâ agebatur, ut rem ipsam re-
» pudiare, et eos qui agebant condemnare deberem.

» Cic., *pro dom.*, IV. »

A la suite est cette autre citation :

« Sciant quibus moris illicita mirari, obsequium ac mo-
» destiam, si industria ac vigor adsint : eo laudis excedere,
» quo plerique per abrupta, sed in nullum rei usum, ambi-
» tiosâ clade inclaruerunt. Tac., *Agric.* »

respect pour le roi, dont il apprécia de bonne heure les vertus privées et les intentions vraiment bienfaisantes.

L'auteur remarque d'abord que le préambule du réglement royal est : « un acte éclatant de la » justice du roi, une auguste sanction donnée » aux principes que l'auteur a soutenus, de con- » cert avec les communes (1). » Ainsi, l'admission du second ordre du clergé, ainsi celle des nobles non possédant fiefs, ainsi l'obligation de pourvoir à l'insuffisance de la représentation des communes, ainsi la nécessité d'une représentation égale des trois ordres, sont accordées par le roi comme elles étaient sollicitées par les réclamans ; « ainsi sont » proclamés les principes que les ordres privilé- » giés dénonçaient comme un attentat, comme » incendiaires, comme le renversement de la » constitution! Ils sont reconnus par le monarque, » adoptés dans sa bonté, émanés de sa justice (2)! »

L'auteur relève quelques dispositions qui peuvent paraître en désaccord, à certains égards, avec les droits de la province; quelques difficultés qui compliqueront l'exécution des mesures arrêtées; mais il n'y insiste pas : « Assez d'autres » discuteront les principes et les inconvéniens du » réglement général; moi-même, quand il en sera

(1) Page 3.
(2) Page 5.

» temps, quand il faudra passer du provisoire au
» grand œuvre de la constitution, je m'occuperai
» de cet important débat (1). » Il élimine les détails, et conclut en recommandant un prompt et respectueux acquiescement aux ordres du roi, pour éviter que les dissentimens ne privent la province de la députation; « pour ne pas servir
» les privilégiés dans leur vœu secret d'éluder la
» tenue des états-généraux (2). »

L'agitation naturelle des esprits, accrue par tant de débats publics, et la résistance tous les jours plus hautaine et plus provocante des deux premiers ordres, avaient amené des circonstances fort difficiles, qu'aggravaient incessamment l'anxiété publique, la suspension du grand négoce, le désœuvrement d'une partie des nombreuses et tumultueuses populations d'Aix et Marseille; surtout d'irritantes inquiétudes sur les approvisionnemens, et la crainte exagérée d'une prochaine disette.

Soit pour intéresser Mirabeau au maintien de l'ordre, soit pour le lier par une espèce de responsabilité publique, le comte de Caraman, commandant en province, lui écrivit le 20 mars :
« Vous aimez trop l'ordre pour ne pas sentir la
» conséquence des assemblées nombreuses *dans*

(1) Page 15.
(2) Page 30.

Digitized by Google

» *un moment où il règne,* POUR JE NE SAIS QUEL SUJET,
» *une effervescence affligeante.* — Vous ne pouvez
» donner une plus grande preuve de votre amour
» pour le roi, et le bonheur du royaume, qu'en
» calmant les esprits qui devraient voir, dans
» l'Assemblée des états-généraux, le seul principe
» du bonheur national (1). »

Mirabeau déploya, dans les événemens qui suivirent de près, tant d'habileté et de sagesse, il sut si bien maîtriser son naturel fougueux, éviter jusqu'à la moindre des fautes où pouvaient l'entraîner des conjonctures si difficiles, et des piéges de tout genre, enfin, son entremise, cette médiation inouïe d'un simple citoyen entre tout un peuple et l'autorité publique, fut si heureusement décisive, qu'il nous est permis de dire que sa réponse à M. de Caraman fut loin de remplir l'attente de celui-ci, car elle était violente, et les factieux pouvaient en abuser.

Dès le surlendemain, Mirabeau fut à portée de réparer ce tort, et d'embrasser le véritable rôle qui convenait à ses principes, à ses intentions et à son génie. Nous trouvons le détail des événemens dans une lettre dont la date, peu lisible, paraît être du 22 mars, et qui lui fut adressée, de Marseille, par un avocat distingué, M. Brémont-Julien, qui avait contribué aux hommages dé-

(1) Brochure déjà citée, page 1.

cernés par cette grande ville à Mirabeau (1).

« La révolte vient d'éclater. A cinq heures le » peuple, rassemblé *à la Plaine* (2), est descendu à » la maison de M. Rebuffet, fermier de la ville (3). » Après avoir brisé les fenêtres, armé de haches, » il a enfoncé les portes. Il allait se porter aux » derniers excès, lorsqu'un homme a paru qui » leur a promis de faire diminuer le prix de la » viande. Tout a paru calmé; du moins les mu- » tins se sont retirés, et sont montés en foule à » l'Hôtel-de-Ville pour demander à grands cris » la diminution du prix du pain. Les échevins » n'ont pas trouvé d'autre moyen pour apaiser la » sédition, que de faire proclamer la viande à six » sous la livre, et le pain à deux. Les trompet- » tes de la ville ont sonné sur-le-champ cette nou- » velle agréable, mais insuffisante pour arrêter » sans délai cet impétueux torrent. Quelques bou- » tiques de boulangers viennent d'être enfoncées. » Les quatre échevins n'ont pas été maltraités à » leur sortie, mais l'assesseur et le maire ont été » contraints, poursuivis par la populace, de se ré- » fugier dans une maison. Sur ces entrefaites, le » public a aperçu le carrosse de M. de Caraman et

(1) Il fut depuis recherché lors de la procédure prévotale dont l'Assemblée nationale s'occupa en janvier 1790, comme nous le verrons plus tard.

(2) Place publique de Marseille.

(3) Fermier des octrois.

Digitized by Google

» l'a de même poursuivi. Ce commandant, du » seuil de sa porte, l'a harangué avec une fer» meté mâle, et cependant une douceur néces» saire dans cette cruelle position.

» Voilà, Monsieur le comte, où nous en som» mes; voilà les cruels effets du désespoir d'un » peuple dont les menaces renouvelées chaque » jour auraient dû donner des alarmes à nos ad» ministrateurs. Ce n'est pas tout, l'étonnante di» minution que l'on vient de faire sur le pain ne » peut manquer de jeter la famine dans Marseille. » Les boulangers cacheront leur blé si l'on ne les » indemnise, et le peuple ne paraît pas disposé à » voir revenir nos consuls sur leurs pas. Tout est » perdu s'il faut lui céder, tout est détruit si l'on » emploie la force. Votre présence peut-être cal» merait les choses... Quand on n'attend plus rien » des hommes, il faut bien recourir aux dieux!... » Oh! s'il était possible que notre ville vous eût » cette obligation!

» Vous n'ignorez pas jusqu'où va la licence des » Plébées, jusqu'où s'étend leur fureur lorsqu'ils » ont commencé de se rendre coupables, parce » qu'alors pour se dérober au châtiment du crime » commencé, il ne lui reste que la ressource de le » consommer. Je vous en prie, au nom de cette » classe pauvre et malheureuse, au nom de tous » les citoyens qui, quoique d'un rang plus élevé, » pleurent sur ces victimes abreuvées de rage et

» de malheurs, communiquez-moi les lumières de
» vos sages conseils. Le sort de votre race est de
» nous être toujours utile! »

Mirabeau reçut à Aix cette lettre alarmante, et l'envoya sur-le-champ à M. de Caraman, avec un billet conçu en ces termes : « J'ai reçu cette nuit,
» Monsieur le comte, par exprès, la lettre ci-jointe
» de Marseille. J'ai l'honneur de vous la faire pas-
» ser aussitôt qu'on peut pénétrer chez vous;
» quoique votre retour me rassure un peu, j'at-
» tends vos conseils et même vos ordres. — Son-
» gez qu'après l'imprudence d'avoir baissé brus-
» quement le pain, il est impossible de se promettre
» qu'il n'y aura plus d'événemens, si les négocians
» ne se résignent pas à un grand sacrifice; ils le
» feront sans doute, et le gouvernement n'hési-
» tera pas à les dédommager, comme il est juste. »

Voici la réponse de M. de Caraman : « Ce qu'on
» vous marque, Monsieur le comte, est vrai, et j'ai
» fait ce qui dépendait de moi pour empêcher un
» grand mal. Il n'y a eu personne de tué ni de
» blessé, et tout était calme à une heure après mi-
» nuit, quand je suis parti. J'ai confirmé la pro-
» messe des consuls, qui n'a d'autre terme que la
» possibilité. L'assesseur, le maire, et MM. Re-
» buffet et Vitalis ont disparu sagement; et dans
» le moment actuel le conseil de ville ne peut plus
» s'assembler complètement. La ville fera les avan-
» ces de la somme énorme qu'exige un supplément

» au prix du pain qui essentiellement vaut trois
» sous et demi et plus, et que le peuple veut avoir
» à deux sous, et à celui de la viande qui vaut
» plus de sept sous et que le peuple demande à six.
» Il en résultera même que la viande manquera,
» l'entrepreneur ayant résilié son bail. Il est im-
» possible que cette ville puisse exister dans un
» tel désordre, et il ne reste qu'un parti à pren-
» dre, c'est de chercher tous les moyens d'y faire
» venir du grain et de la viande, et d'instruire le
» peuple de la vérité. A cet effet on pourrait faire
» un calcul exact des moyens de s'approcher du
» désir général, mais en même temps qui donne
» la preuve que la volonté décidée du bureau mu-
» nicipal cède à la possibilité, puisqu'il faudra
» augmenter les entrées pour suppléer à l'énorme
» dépense à laquelle une demande exorbitante
» l'oblige. On pourrait communiquer le tout aux
» syndics et chefs de toutes les communautés et
» corporations, successivement, et leur ordonner
» de le communiquer chacun à leur corps, et de
» rapporter leur réponse réfléchie au conseil de
» ville. Il faut même leur faire entendre que les
» habitans des environs vont fondre à Marseille,
» et y mettre la famine pour avoir les denrées à
» meilleur marché. Cela fait, faire prendre une
» délibération par chaque corporation sur ce qui
» est juste et possible, et qu'ils s'engagent à s'op-
» poser à tout attroupement, puisque l'on fait tout

» ce que l'on peut faire, et peut-être un peu plus.
» Si ce moyen ne réussit pas, on verra la moitié
» de la ville armée contre l'autre, et de là des
» malheurs dont personne ne sera exempt.

» Que vous conseiller donc, Monsieur le comte?
» de faire ce que votre cœur et votre pouvoir vous
» dictera pour le bien public. C'est véritablement
» un moment décisif, et vos succès porteront le
» prix de leur importance. Je vais examiner votre
» lettre d'hier au soir; et je vous répondrai par
» écrit, si je n'ai l'honneur de vous voir. »

Aussitôt après la réception de cette lettre, Mirabeau était parti pour Marseille, d'où le 24 mars il écrivit à M. de Caraman la lettre suivante :

« Je ne puis vous donner encore, Monsieur le
» comte, que très-peu de détails.

» Les événemens dont vous fûtes avant-hier le
» témoin, se sont encore fait remarquer la nuit
» dernière et jusqu'à midi.

» On a brisé cette nuit les vitres de la maison
» de M. de la Tour (1), enfoncé la porte à coup
» de hache, brisé une chaise à porteur dans le
» vestibule, déchiré une tapisserie, et causé quel-
» ques autres dommages.

» Dans la matinée, vingt mille personnes se
» sont portées vers les magasins de *Vive-Neuve*,

(1) Intendant de la province et premier président du parlement.

» pour les forcer. A onze heures, la maison de » Rebuffet a été entièrement dévastée, les meu- » bles brisés, enlevés; il n'y reste plus rien dans » ce moment-ci.

» La soirée a été plus tranquille, mais le peuple » est encore dans l'agitation, et l'on n'est point » entièrement sans inquiétude; on pense, on es- » père du moins, que ma présence pourra calmer » les esprits.

» Hier, les mouvemens vous ont paru réfléchis » et combinés. Le peuple ne voulait qu'obtenir » justice; cette nuit, au contraire, et ce matin des » Génois, des étrangers, c'est-à-dire beaucoup de » malhonnêtes gens, ont occasioné le tumulte, » paraissent vouloir en profiter.

» Parmi les précautions que l'on a prises, soit » pour calmer les esprits, soit pour prévenir les » événemens, voici les plus importantes :

» Des patrouilles, sans armes, formées soit de » bourgeois, soit de portefaix, corporation vrai- » ment estimable, ont été établies avec l'agrément » des officiers municipaux. Cette précaution a » paru nécessaire d'après la menace que l'on » avait faite d'ouvrir les prisons. J'examinerai de- » main si elle ne peut pas être dangereuse (1).

» On a doublé la garde du port.

(1) Nous avons déjà eu occasion de citer précédemment les passages correspondans et confirmatifs du discours que

» Le conseil de la ville a été assemblé, et on l'a » renforcé par des députés de toutes les corpora- » tions, pour inspirer de la confiance au peuple.

» On a délibéré dans le conseil de laisser sub- » sister pendant quelques jours, si l'on peut, le » prix du pain à deux sous, quoique l'on ait vive- » ment senti l'imprudence que l'on avait commise » en accordant au peuple plus qu'il ne demandait, » et en se prêtant à une baisse qu'il est impossible » de conserver sans ruiner la ville, au lieu de gra- » duer cette baisse d'une manière insensible et » plus réfléchie.

prononça Mirabeau, le 16 janvier 1790, à l'assemblée nationale, *sur la procédure prévôtale de Marseille*. Nous ajouterons ici seulement le fait rapporté dans ce discours, et qui prouve combien fut salutaire cette mesure improvisée par Mirabeau : « La milice citoyenne se conduisit avec un zèle » infatigable. Les patrouilles purgèrent la ville de malfai- » teurs. Trois cents scélérats, dont plusienrs avaient déjà » subi des peines, furent déposés dans les prisons publiques, » et ceux qui échappaient à ces poursuites, sortaient d'une » ville où les espérances du crime n'en compensaient plus les » dangers. Un zèle aussi marqué obtint la récompense qu'il » méritait. Tous les corps de la ville votèrent des éloges aux » jeunes citoyens; le peuple bénissait ses défenseurs; le » commandant de la province leur fit offrir des drapeaux. » Cette époque est remarquable par le contraste qu'offrit » Marseille tranquille, Marseille heureuse, à côté des troubles » qu'on cherchait à exciter dans tout le royaume. »

» De nommer des commissaires tirés, soit du
» conseil, soit des différentes corporations.
» De faire régir la boucherie par la ville elle-
» même, en laissant subsister, néanmoins, les
» conventions d'approvisionnement déjà existan-
» tes; quoique la régie ne convienne peut-être
» pas à l'état permanent des choses, elle laisse
» du moins espérer au peuple que Rebuffet n'aura
» plus les fermes.
» D'un autre côté, dans l'objet de pourvoir à la
» perte immense que la baisse occasionera, on
» a déterminé de faire un emprunt indéterminé.
» On espère que le patriotisme en fera les fonds,
» car, sans cela, la crise actuelle n'y serait guère
» favorable.
» Dans le même objet, on a ordonné qu'il n'y
» aurait qu'une seule qualité de pain. Ce dernier
» article procure un léger dédommagement aux
» boulangers, mais il est bien insuffisant.
» Enfin, les consuls, en chaperon, suivis des
» commissaires nommés dans le conseil, ont par-
» couru la ville, pour rassurer le peuple, et lui
» annoncer qu'on cherchait à le soulager.
» En général les bons citoyens sont très-fâchés
» qu'on ait mis la viande et le pain à si bas prix,
» et cette baisse, loin de ramener le peuple, con-
» tinue, au contraire, à l'agiter, car il voudrait la
» conserver, et il ne croit cependant pas lui-même
» que cela soit possible. Ce qui le prouve, c'est

» que plusieurs particuliers se sont présentés avec » des sacs chez les boulangers, et demandaient du » pain pour quinze jours.

» J'ai employé une partie de la soirée à prendre » des renseignemens sur la quantité de blé que » Marseille peut avoir. Mais je n'ai pu rien encore » obtenir de certain, et l'on varie beaucoup sur » ce point. Je connaîtrai demain, et de la manière » la plus précise, cet objet important, base néces- » saire de toute démarche ultérieure.

» Je viens d'apprendre qu'un navire chargé de » grains est prêt à sortir du port. J'examinerai ce » soir, avec les consuls, s'il ne convient point d'en » suspendre le départ, ou plutôt d'en acheter la » cargaison. En vérité je suis étonné de la sécurité » de cette ville, si gênée dans sa législation com- » merciale; très-souvent elle n'a du blé que pour » quelques jours. Sur quoi se repose-t-elle alors? » Sur le vent d'est, qui lui amène des navires » chargés de grains; mais comment peut-elle » oublier que le vent d'ouest règne des mois en- » tiers, et que l'entrée de son port est alors im- » possible?

» J'examinerai aussi demain si le prix excessif » du blé n'a d'autre cause que la cherté réelle des » premiers achats, et si la conduite de Rebuffel » est aussi coupable qu'on le pense. Je crois que » le peuple ne se trompe jamais dans ses plaintes; » mais il peut se tromper dans ses imputations.

Digitized by Google

» Si l'on parvient une fois à s'assurer que le blé
» ne peut manquer, il faudra s'occuper à rehausser
» le prix du pain et de la viande. C'est ici le pas
» glissant. Je n'oublierai rien pour le franchir.

» Depuis plus d'un mois les plaintes contre le
» prix excessif du pain et de la viande ont été
» continuelles ; il y a plus d'un mois que l'on
» afficha pendant trois jours consécutifs que le
» feu serait mis au port, si l'on ne soulageait pas
» le peuple.

» On négligea cet avis : cependant le peuple
» murmurait hautement contre la manutention
» des fermes de la ville.

» Malheureusement, les enchères de la ferme
» de la boucherie ont été affichées jeudi dernier.
» Une compagnie de Toulon s'est présentée; elle
» offrait, à ce qu'on dit, de donner la viande à
» un sou de moins; mais cette compagnie a cessé
» tout à coup ses offres, et s'est retirée. Qu'est-il
» arrivé? le bruit s'est répandu hier que Rebuffet
» avait donné vingt-quatre mille livres à cette
» compagnie. On disait qu'un juif avait reçu pour
» le même objet quatre mille livres. Il n'en fallait
» pas tant pour exciter des mouvemens. Le peu-
» ple, soit justice ou injustice, se porta chez
» Rebuffet, jeta des pierres, cassa les vitres, de-
» manda la baisse de la viande et du pain; et les
» mouvemens d'aujourd'hui ne sont que la suite
» de la même cause.

Digitized by Google

» En voilà bien assez pour un homme qui n'a » pas dormi depuis quatre fois vingt-quatre heures. » Je vais me coucher; mais à quelque heure qu'il » arrive quelque chose, je serai réveillé et j'aurai » des chevaux sellés. »

Le lendemain Mirabeau continua son habile et tutélaire direction, et nous en consignons ici les résultats pris dans la seconde partie d'une lettre qu'il écrivit le 27 mars au même Brémont-Julien, lettre dont la première partie, que nous insérerons tout à l'heure, se rapporte à d'autres faits non moins graves, car en quelques jours des événemens se succédèrent tels qu'il n'y a guère d'exemple d'une situation plus critique, d'un rôle plus difficile et plus imposant que la situation et le rôle de Mirabeau, du 20 au 27 mars 1789.

« Hier au soir, 26, les circonstances m'ont paru » si favorables pour tenter la hausse, que je n'ai » pas cru devoir la retarder, et le succès ne pou- » vait pas être plus complet qu'il ne l'a été. La » hausse a été délibérée par un conseil des trois » ordres; il resta assemblé depuis deux heures » jusqu'à huit heures du soir. Je me fis rendre » compte à six heures, en arrivant, de la dispo- » sition générale des esprits. Dès la veille j'avais » fait prêcher la nécessité de la hausse, partout » où j'avais de l'influence. »

Nous croyons devoir suspendre un moment notre transcription.

Mirabeau lui-même avait *prêché la hausse.* Il avait donné à la raison tout l'appui de sa profonde habileté, il avait tourné au profit de l'ordre public tout l'ascendant d'une popularité inouïe. Il avait fait imprimer, placarder, distribuer à domicile un *Avis de Mirabeau au peuple marseillais*, avis daté du 25 mars et mis à la portée des hommes les plus ignorans, pour les éclairer sur la question des subsistances. Et quoique cet avis ait été deux fois réimprimé depuis, nous nous déterminons à le reproduire de nouveau, dans l'appendice du présent volume, pour perpétuer ce monument sublime, dans son adroite simplicité, d'un des plus grands services qu'un homme ait jamais rendus à ses concitoyens. Nous disons pour le *perpétuer,* et l'emploi de ce mot est réfléchi, parce que nous avons la conviction que notre ouvrage pénétrera jusque dans l'avenir le plus lointain, à cause de cette popularité toujours vivante du nom de Mirabeau; à cause de son génie, de sa gloire, à cause de notre bonne foi et de l'autorité de nos preuves.

Nous continuons de transcrire la lettre adressée le 27 mars 1789, par Mirabeau, à M. Brémont-Julien :

« Le peuple s'attendait à la hausse; le haut tiers » la désirait. Les patrouilles bourgeoises répon- » daient de tout. Une foule immense environnait » la salle du conseil, mais elle n'éprouvait aucune

Digitized by Google

» crainte sur la délibération qui serait prise, » qu'elle croyait même déjà prise, et dont elle » n'attendait que la publication authentique. Des » applaudisseurs étaient répandus partout pour » donner l'impulsion à la joie publique. Je pris » d'ailleurs la précaution très-sage de confier la » proclamation aux chefs des patrouilles bour- » geoises. Dans toute autre circonstance, il aurait » été dangereux de tenter une crise à huit heures » et demie de la nuit. Mais je crus plus dangereux » encore de laisser prendre aux esprits une autre » direction. La publication fut donc faite partout » aux flambeaux, partout applaudie dans les rues, » aux balcons, aux fenêtres, et le peuple s'est » montré plus reconnaissant d'avoir obtenu un » prix modéré, c'est-à-dire le prix réel de la chose, » qu'il ne l'était d'une baisse sur laquelle il pré- » voyait qu'il ne pouvait pas compter. Il ne faut » au peuple que des choses raisonnables; les gou- » vernemens seront avancés quand ils sauront » cela (1).

(1) « Une faute avait été commise par l'administration ; la » livre de pain qui coûtait trois sous et demi, avait été portée » à deux sous, c'est-à-dire au-dessous de sa valeur réelle. » On avait cru satisfaire le peuple par cette périlleuse com- » plaisance. Peu de jours après il reconnut lui-même son » erreur; il acheta ce pain auquel il borne presque tous ses » vœux, à trente-quatre deniers ; et il ne resta presque plus

» Vous voyez que j'ai réussi avec un bonheur
» rare dans tout ce que j'ai entrepris. On ne m'en
» hait que davantage. »

Avant la fin entière des graves événemens qui, à Marseille, cédèrent au courage, à l'habileté, à la popularité de Mirabeau, des scènes semblables et plus funestes encore éclataient à Aix. Les électeurs des communes se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, et rien n'était plus assuré que l'élection de Mirabeau par le tiers-état, dont l'enthousiasme, déjà manifesté depuis long-temps d'une manière si éclatante, était alors exalté jusqu'au délire, jusqu'à l'idolâtrie. Toujours dupe de ses illusions et acharnée sur l'impossible, la noblesse croyait pouvoir empêcher ou du moins invalider cette prochaine élection, qui révoltait sa haine. Il est malheureusement prouvé que parmi les moyens essayés pour parvenir à l'un ou à l'autre résultat, les ennemis de Mirabeau ne craignirent pas de provoquer une rébellion ouverte de la part du peuple, dont toutes les passions étaient soulevées. Le marquis de la Fare, premier consul d'Aix, eut l'incroyable audace de braver, de provoquer, d'insulter la foule qui se pressait devant l'Hôtel-de-Ville. Il trouva dans l'irritation populaire le

» aucune trace des deux émotions populaires. » *Discours de Mirabeau*, du 16 janvier 1790, à l'Assemblée nationale, *sur la procédure prévôtale de Marseille*, page 7.

Digitized by Google

prétexte qu'il avait cherché; il fit avancer des troupes, il leur ordonna de tirer (1), et feignit de tirer lui-même; assailli par une grêle de pierres, les soldats répondirent à coups de fusil qui tuèrent deux hommes et en blessèrent beaucoup d'autres.

Bientôt cependant l'imprudent et fougueux consul fut près de payer de sa vie ses violences désespérées. Forcé de se réfugier dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, il y fut assiégé. Pour échapper au péril le plus imminent, il voulut faire ouvrir les magasins publics de subsistances, et en fut un moment empêché par les officiers municipaux. Bientôt il signa un ordre qui abaissait le prix du pain. Cette concession n'ayant pas suffi pour apaiser le peuple, le marquis de La Fare s'étant enfui, et le tumulte croissant de minute en minute, la municipalité fit ouvrir les greniers de la ville; et, en un moment, la plus grande partie des blés approvisionnés fut pillée.

La lettre suivante, adressée le 27 mars par Mirabeau au même avocat Brémont-Julien, nous dispense d'étendre davantage le récit de cette déplorable catastrophe.

« Je ne vous ai pas écrit hier; j'ai eu à sup-
» porter la plus terrible journée que mortel ait

(1) Ce fait fut rappelé par Mirabeau, le 13 août 1789, à la tribune de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

» jamais atteint dans la triste loterie de la vie.
» Avant-hier 25, je reçus un courrier de M. de
» Caraman, qui m'apportait les plus cruels dé-
» tails sur ce cruel événement. J'étais alors oc-
» cupé à empêcher, par tous les moyens, que la
» fontaine de la Tour ne fût démolie cette nuit-là
» à Marseille. Je prenais les mesures nécessaires
» pour doubler la garde des jeunes gens, et pour
» empêcher que le projet dans lequel trempaient
» des personnages distingués, des gens de qua-
» lité même, ne fût exécuté. Jugez combien la
» nouvelle de la catastrophe d'Aix, qui arrivait
» le même jour que celle de Toulon, où les trou-
» pes ont été très-maltraitées, rendait plus im-
» portant d'étouffer les hostilités, même les plus
» innocentes de Marseille! Je tirai parti assez ha-
» bilement de la circonstance, pour piquer d'hon-
» neur mes jeunes Marseillais; j'allai à cheval
» voir tous leurs postes, reconnaître et renforcer
» toutes leurs dispositions; et quand je crus être
» parfaitement sûr de mon fait, je fis venir des
» chevaux de poste, et partis à franc-étrier pour
» Aix. Une heure avant mon arrivée, on avait
» encore essayé de brûler le magasin de blé. Je
» descends chez M. de Caraman. Il était trois
» heures un quart; il ne m'attendait que sur les
» six heures. Je le laisse dormir, et après avoir
» pris quelques informations chez lui, qui me
» montrèrent que ses entours confondaient les

Digitized by Google

» hommes et les mouches, j'allai me concerter
» avec les principaux bourgeois. Il était clair
» qu'un nouveau mouvement était préparé. Je
» mis toute ma gloire et mon talent à l'empêcher.
» A cinq heures et demie, j'allai chez M. de Ca-
» raman. Préparées par nos ennemis, toutes ses
» dispositions militaires étaient faites, et toutes
» elles furent changées. Je lui persuadai de retirer
» d'Aix toutes les troupes, d'en laisser la garde
» à la police, à une milice bourgeoise, et de se
» fier à moi de la sûreté de la ville et du marché
» (c'était le jour du marché). Le danger était
» si extrême qu'il me crut. Dans un instant, je
» formai des piquets de bourgeois; je fis nommer
» par eux leurs chefs, saisis les portes, disposai
» l'intérieur de la ville; et à huit heures du ma-
» tin, quand le mouvement commença au mar-
» ché, j'étais déjà maître d'Aix à ne craindre ni
» complot, ni brigandage. Et, en effet, il y eut
» rumeur, mais j'y courus, je haranguai, je fus
» obéi comme un père adoré; *je pris la parole*
» *d'honneur du peuple* qu'il serait sage, et invite-
» rait ou forcerait à être sage. Je ne cessai pas
» de parcourir les postes, de prévenir les diffi-
» cultés, d'y obvier. La libre circulation des
» grains fut rétablie, comme dans les temps du
» calme le plus parfait. J'allai au-devant de plu-
» sieurs communautés qui venaient au secours
» des habitans d'Aix; je les engageai à rebrous-

Digitized by Google

» ser chemin; en un mot, dès une ou deux heu-
» res, il n'y avait plus le moindre vestige de
» trouble, et l'on n'a eu que trop la déplorable
» conviction de ce mot si flatteur qui sortait de
» toutes les bouches du peuple, le 25 au soir :
» *Ah! si M. de Mirabeau était ici, on nous ferait*
» *justice, et l'on ne nous tuerait pas!* Je pleure en
» écrivant ces mots; aussi, les femmes, les hom-
» mes, les enfans ont-ils arrosé de larmes mes
» mains, mes habits, mes pas, et m'ont-ils pro-
» clamé leur sauveur, leur Dieu....., et toutes les
» folles mais touchantes exagérations d'une ex-
» trême reconnaissance.

» Mais savez-vous ce qui en est arrivé? A peine
» tout a-t-il été calme, que la noblesse, que l'on
» n'avait pas vue depuis trente-six heures, a re-
» paru armée, insolente, morguante, réclamant
» les places d'officiers de la bourgeoisie, surtout
» criant : *C'est M. de Mirabeau qui a fait tout le*
» *mal!*....... Ainsi, entre Aix et Toulon en feu,
» Marseille, où je suis arrivé pendant une émeute,
» à la demande de M. de Caraman, est calme et
» paisible; et c'est moi qui ai embrasé Aix et Tou-
» lon, où je n'étais pas! M. de Caraman voit ses
» troupes renversées, écrasées, la ville d'Aix prête
» à être réduite en cendres. Il m'appelle : tout
» s'apaise, tout rentre dans l'ordre.... et *j'ai fait*
» *tout le mal, et je n'ai fait nul bien!* Étrange
» logique que celle de la haine!

» Mais ce n'est rien auprès des vengeances qui » se préparent. On veut la justice prévôtale ; on » veut pendre, on veut des victimes dans un » malheureux peuple dont le crime originaire est » d'avoir hué M. de La Fare, un peuple qui, » insulté, outragé, *renvoyé au crottin de cheval* » *pour toute nourriture* (c'est un mot de cet homme » féroce), enceint de troupes, et enfin mis en joue » par son premier consul, a opposé des pierres à » des balles (car vous saurez que les hommes du » peuple tués l'ont été par des coups de fusil), et, » mourant de faim, a emporté le blé des greniers, » dont on a eu la fatale imprudence de lui donner » les clés..... Dieu! ô Dieu!..... et le peuple lui- » même a presque l'air aujourd'hui d'invoquer » des vengeances! il lui faut des pendus pour la » petite pièce! Voilà le cœur humain! Je prends » la nature humaine en horreur! »

Ce fut en quelque sorte au milieu de ces terribles scènes que Mirabeau obtint une double élection comme député du tiers-état pour les villes d'Aix et de Marseille (1); et il opta pour la pre-

(1) Parmi les confabulations de tout genre qu'on a inventées sur le compte de Mirabeau, on a dit et naguère répété que pour assurer sa nomination par le tiers-état, il imagina *d'ouvrir une boutique de marchand de draps à Marseille*. Quelques biographes (Cadet-Gassicourt, *Essai sur la vie privée*, etc. page 32 de la première édition, 26 de la deuxième.—M. Barthe, page 30 de la *Notice* sur Mirabeau, Paris, Kleffer, 1820.

mière de ces deux villes, par des raisons développées dans trois lettres que nous ne rapporterons qu'à l'appendice, parce qu'elles ont été imprimées plusieurs fois.

On a dit un moment, mais les ennemis même de Mirabeau n'ont pas osé entreprendre de prouver que l'homme qui sut apaiser les troubles de deux

L'auteur de l'article de ce nom, dans la Biographie nouvelle des contemporains, tome 13, page 353, colonne 1re, le rédacteur de l'article Mirabeau dans le Dictionnaire biographique et bibliographique des personnages illustres, célèbres ou fameux, de tous les siècles et de tous les pays du monde, avec les dieux et les héros de la mythologie, tome 2, page 500; quelques biographes, disons-nous, ont reproduit cette fable absurde, que l'éditeur des prétendus Mémoires de Condorcet (Paris, Ponthieu, 1824, tome 2, page 318) a rendue plus absurde encore, en supposant que Mirabeau a employé, pour meubler sa boutique, 300,000 fr., qu'il aurait reçus du ministre Brienne, sous la condition de ne point publier la Monarchie prussienne, livre qui alors était imprimé et publié depuis plus de six mois, et dont assurément le ministère français n'avait nul sujet de s'inquiéter.

Du reste, le magasin de Mirabeau, Marchand de draps, a excité la risée de tous les témoins et contemporains survivans à qui nous en avons parlé. Il est, en effet, permis de s'étonner que les écrivains qui ont inventé ou répété un tel conte n'aient pas remarqué : 1° que Mirabeau s'était présenté d'abord à la chambre de la noblesse, ce qui ne lui aurait pas été possible, s'il avait commencé par abdiquer publiquement sa qualité de gentilhomme, en se faisant marchand de

Digitized by Google

grandes villes, en avait été le fauteur; que l'homme qu'avait élu d'avance l'enthousiasme de tout une province, quand elle ne lui devait encore que la récompense d'une courageuse défense des droits et des intérêts publics, avait eu besoin de deux grandes séditions, pour être choisi par cette province, naguère préservée par lui seul des horreurs de la guerre civile; qu'enfin le candidat dont l'élection était le plus infailliblemeut assurée, avait recouru à des manœuvres à la fois stupides et cruelles, dont l'effet devait être d'invalider cette

draps(*); 2. qu'entre son exclusion par la noblesse, et son élection par le tiers-état, c'est-à-dire dans un intervalle de quinze jours, il n'aurait pas eu le temps de faire la grotesque simulation qu'on lui attribue; 3° que Mirabeau qui, presque seul, resta gentilhomme quand tous, autour de lui, abdiquaient ce titre, et qui, après le 19 juin 1790, fit avec affectation refaire ses livrées et réarmoirier sa voiture, que Mirabeau, disons-nous, avait à Aix et à Marseille de telles chances, ou plutôt de telles certitudes, dans son nom, dans toute sa carrière publique, même dans la brutale injustice qu'il venait de subir, surtout dans le rôle inouï qu'il avait rempli avec tant de gloire, qu'une manœuvre si basse aurait moins facilité que compromis son élection, si elle avait pu être compromise.

(*) Cette juste remarque appartient aux éditeurs de la Collection des Mémoires relatifs à la révolution française. Paris, Baudouin, 1822. Voir ceux de Weber, tome 1, page 335.

élection (1). De pareilles accusations ne méritent pas une réfutation sérieuse, et nous nous reprocherions d'y insister un seul moment ici.

(1) Si quelque chose pouvait surprendre de la part des esprits mobiles et timides qui désertent leurs propres opinions, on s'étonnerait de voir, non une accusation formelle, car elle n'était pas possible, mais une accusatrice insinuation, sous la plume d'un homme d'ailleurs respectable, même considérable, qui, pendant quelques années, s'est dit l'ami de Mirabeau, et que celui-ci a cru tel en effet. Cet homme est feu Étienne Dumont, qui a écrit des notes dont, après lui, on a fait un corps d'ouvrage, donné au public, et dans lequel il s'efforce continuellement de rabaisser la gloire de Mirabeau, et s'attribue quelques-uns de ses principaux travaux oratoires, prétention que nous discuterons ailleurs, de manière à mettre le public à portée de l'apprécier. M Dumont s'explique ainsi sur l'élection de Mirabeau : « Il avait » à Aix et à Marseille des manœuvres qu'on se proposait de » développer pour faire annuler sa double nomination ; » et lui-même sentait si bien la nullité de son élection à » Marseille, qu'il préféra la députation d'Aix, quoiqu'il eût » été plus flatté de représenter une des plus grandes et des » plus importantes villes du royaume. » (*Souvenirs*, page 46.) Quant à cette option, Mirabeau en a donné très-publiquement, comme on le verra tout à l'heure, l'explication la plus naturelle, en même temps que la plus conforme à son caractère public. Quant aux *manœuvres*, nous venons d'en exposer le détail, et nos lecteurs y ont vu un des plus beaux titres de gloire de Mirabeau. Quant au projet de faire annuler son élection, on sait qu'il ne fut pas même essayé; et si l'on songe aux terreurs qu'inspira à la Cour l'élection de son for-

Nous ne donnerons qu'en note le bref détail que nous savons sur des incidens de voyage du retour de Mirabeau à Paris, peu de temps après

midable adversaire ; si l'on songe aux haines furieuses, qu'il rencontra dès le premier jour dans le côté droit et même dans le côté gauche de l'assemblée, on reste persuadé que son élection aurait été attaquée si elle avait pu l'être, et que le silence de ses ennemis est, à cet égard, sa plus complète justification.

Il y a une autre assertion plus précise, tout aussi mensongère, mais moins surprenante, parce que celle-là est avancée par un ennemi déclaré.

Alex. de Lameth (page 181 de son Histoire de l'Assemblée constituante) rapporte que dans une conversation où étaient réunis Adrien Duport Barnave et lui (tous trois adversaires politiques très-déclarés de Mirabeau), celui-ci leur raconta « qu'au moment de son élection, ayant à sa disposition » un orateur populaire qui lui paraissait dévoué, mais dont » cependant il ne se croyait pas entièrement sûr, il avait » placé près de lui un homme qui ne devait point le quitter, » et qui l'eût poignardé s'il n'eût pas rempli ses engage- » mens. »

Quoiqu'un récit pareil porte en lui-même son démenti ; quoiqu'il soit impossible d'admettre, de la part d'un homme qui n'était pas ivre, qui n'était pas fou, l'aveu même de la seule pensée d'un crime à la fois si extravagant et si atroce, nous avons pris la liberté de questionner à ce sujet le général Lafayette, cité comme témoin par le narrateur. Quand l'auguste vieillard s'est aperçu que notre question était sérieuse, il ne nous l'a pas laissé achever.

son élection (1). Mais pour éviter d'interrompre le compte que nous allons bientôt rendre de la

(1) Aucun des biographes de Mirabeau n'a parlé des nouveaux honneurs populaires qui l'entourèrent à son départ comme à son arrivée, et pendant son séjour. Nous en empruntons le récit à un témoin oculaire, c'est-à-dire à un domestique qui servit Mirabeau pendant les dix dernières années de sa vie, avec une intelligence et un dévouement, courageux souvent jusqu'à la témérité, que Mirabeau récompensa par une véritable affection. Cet honnête Louis Legrain a, sur notre demande, écrit, en 1816, des *Mémoires* qui sont très-informes, incomplets et oiseux, comme on peut bien le penser, mais dont la véracité nous a inspiré de la confiance, parce quelle nous a été cent fois prouvée par des documens tantôt privés, tantôt publics, dont le rédacteur ne pouvait assurément avoir eu connaissance.

On s'apercevra au premier coup-d'œil que notre copie est *figurative*.

« Enfin voilà le nomination quille se fon lon le nome pour » Aix et ensuitte pour Marseille. Ille accepte pour Aix et » ensuitte par pour Marseille pour leur témoinier sa recon- » naissance et reste plusieur jours a Marseille et leur dit » quille soit tranquille quille veroit quille ne le oublirai pas » et dailleur tous le députée du tiere état de toute le province » ne devoit faire qu'unne causse comune.

» Ille ai reparti le soir de Marseille a compagnie de quatre » cent jeune jance a cheval avec chaqu'un un flambeau à la » main et sa voiture ornée de l'horrier et chaine et la voiture » tans sur le devant sur l'imperrial et le derriere lon voyez » aussi claire quau plain midi et a Aix que lon la tandé tous » le monde était sur pied quoyque dans le millieu de la nuit » et ensuitte un monde considérable parti de tous côté pour

Digitized by Google

dernière époque, de l'époque la plus glorieuse de la vie de Mirabeau, nous ferons, en terminant ce livre, mention de deux brochures imprimées dans les premiers mois de 1789, et qui lui ont été attribuées, quoiqu'il n'ait guère que concouru à la publication de la seconde, et que toutes deux

» aler a sa rançonte ille ne se pas couchez de la nuit toute la
» maison ou ille abités étoit plaine de monde et toute la rue.
» Nous somme restée plusieur jours avant de nous rande a
» Paris toujours grande faite jusquau depar ille me dit Legrain
» tu comandra de cheveau de poste pour deux heur du matin
» précise et tu ne le comandra qua dix onze heur du soir que
» personne ne sage rien tu tarangera ousitot le cheveau ari-
» vez de partir sur le champt atandus que je veut aite randut
» a Paris dans quatre jours et tu dira a mon valet de chambre
» que toute soit chargé a un heur presise quil prenne le do-
» mestique de loiage pour lédé. Tu arrangera seulement mé
» habit abillier dans la vache toi meme ensuitte tu fera come
» tu voudra tu te reposera qu'elle quere si tu veut sela te re-
» garde enfin toute eprée a leur dit malgre que je ne lavoit
» dit a personne ille liavoit une un fluance de monde pour
» le conduire de or la ville je par en navant et grand train.
» Le jours arive a la première poste je suit étoi reconnu de
» suitte arive trois car deur a pré le trois car de landroit et
» toit ver la poste, ou au comensement de la ville partous ou
» nous passion ordinairement il ne prenoit autre chose pour
» son dejeunet du lait chaut ou un peut de caffée au lait et
» ne faisoit que diner jucas Avignon meme un fluence de
» monde au poste et meme en traversant le Daufinet (Dau-
» phiné.) »

soient l'œuvre d'un homme de lettres dont, à la vérité, la plume fut quelquefois employée par Mirabeau (1).

Le premier de ces ouvrages est la *Théorie de la royauté*, d'après Milton (2).

Le texte de l'auteur est précédé d'une notice étendue et fort intéressante sur Milton, notice où est réimprimé, en grande partie, l'écrit sur la liberté de la presse, que Mirabeau avait traduit en 1788, et dont nous nous sommes occupé ailleurs.

La *Théorie de la royauté*, ou plutôt la *Doctrine de Milton sur la royauté* (car tel est le second titre imprimé au devant du texte) est la traduction de la réponse que Milton fit à Saumaise, qui, en écrivant l'apologie du malheureux Charles Ier, avait violemment accusé le peuple anglais, sans reconnaître ses griefs, sans avouer les fautes du roi, sans faire, entre les bourreaux et la nation, la distinction qu'exigeaient la justice et la vérité.

Si la traduction dont il s'agit avait été l'œuvre de Mirabeau, nous ne doutons pas que ses principes monarchiques, et même sa position particulière ne l'eussent porté à se prononcer contre

(1) Jean-Baptiste Salaville, né le 20 août 1755, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés. Il est mort à Paris en 1831.

(2) 1789, in-8, 174 pages, y compris une Notice sur Milton, paginée 1 à 78.

Digitized by Google

la doctrine du régicide, aussi absurde en politique que hideuse et monstrueuse en morale.

Quant à la question purement littéraire, nous sommes persuadé que dans la notice préliminaire *sur Milton et ses ouvrages*, il eût donné le plus vif intérêt au récit de la lutte étrange, où l'on vit aux prises deux hommes également jetés hors de leur place naturelle : d'un côté, un érudit, a donné depuis l'enfance aux études et aux spéculations de la philologie, et qui en portait le goût, les habitudes, le langage, dans le plus sombre des débats politiques; d'un autre côté, un grand poète passagèrement voué par le hasard des circonstances, au rôle de publiciste, et qui, dans sa polémique ardente, raisonnait avec son imagination, et se laissait entraîner par le fanatisme jusqu'à compromettre une cause qu'une logique barbare pouvait seule plaider. Ajoutons qu'assurément Mirabeau n'aurait pas manqué de présenter de la manière la plus piquante les effets de ces deux positions forcées, la couleur particulière des deux factums, où les questions les plus imposantes étaient discutées dans le style pédantesque, trivial et souvent injurieux jusqu'à la grossièreté, des controverses littéraires de ce temps.

Mais, nous le répétons, Mirabeau n'eut aucune part à l'écrit dont il s'agit (1). Cette publication

(1) Il n'y a pas une ligne, un mot, un linéament quelconque

d'ailleurs avait un but direct qui assurément n'était pas celui de Mirabeau, et dont le véritable auteur n'aurait pas voulu se laisser écarter par aucune digression. *La Théorie de la Royauté* n'était, en réalité, qu'une théorie du régicide, un traité de la souveraineté du peuple, un évangile républicain. Nous n'en parlerons donc pas davantage.

Nous nous bornerons aussi à une simple men-

tracé par Mirabeau sur le manuscrit que nous possédons, et qui est tout entier de la main de M. Salaville. M. Et. Dumont n'en dit pas moins (*Souvenirs*, p. 172) « qu'il a vu Mirabeau » occupé, avec son ami Servan, de cette traduction com- » mencée, à la vérité, très-long-temps avant les 5 et 6 octobre » 1789; » qu'un jour, en l'absence de Mirabeau, il vit arriver *un charriot* contenant l'édition tout entière; que Duroveray et lui s'empressèrent de la brûler, dans la crainte qu'on ne leur attribuât l'ouvrage parce qu'ils étaient *républicains, et familiarisés avec la langue anglaise;* que peut-être il serait possible de trouver dans la préparation et le projet de publication de cette brochure les indices de quelque participation de Mirabeau aux événemens d'octobre, participation tant supposée, sans qu'on ait jamais pu en trouver ni fournir la preuve, etc.

Nous ne croyons pas un mot de cette odieuse anecdote qu'il faut, selon nous, placer à côté de tant de faits inexacts et de vanteries mensongères, dont les *Souvenirs* d'Et. Dumont sont remplis. Seulement nous remarquerions ce qu'il y a de légèreté ou de haine dans une telle assertion de la part d'un prétendu ami de Mirabeau, si la publication des *Souvenirs* était son fait personnel.

Digitized by Google

tion quant à l'autre brochure publiée sous le titre de *Réglemens observés dans la Chambre des Communes, pour débattre les matières et pour voter* (1). Nous n'avons, en effet, rien d'utile à dire de ce recueil qui fut simplement publié par Mirabeau, sans addition d'aucun commentaire (2), et qui se réduit à une simple énonciation des usages et des formes d'une des chambres du parlement anglais; usages et formes importés parmi nous, depuis la révolution, par les assemblées délibérantes qui les ont en grande partie adoptés.

Enfin, nous affirmons que Mirabeau n'a eu aucune part ni à la traduction des *Observations sur le Commerce des États d'Amérique*, par lord John Sheffield (3), quoique le publicateur, quel qu'il soit, de l'édition de 1796, ait mensongèrement mis le nom de Mirabeau sur le titre; ni à la traduction de la *Lettre sur la liberté du taux de l'in-*

(1) *Traduit de l'anglais, mis au jour par le comte de Mirabeau.* 1789, in-8, 88 pages.

(2) Notre manuscrit est de la main de M. de Comps, avec beaucoup de corrections de M. Salaville, et quelques-unes de Mirabeau. Il nous est impossible de comprendre le motif qui a pu porter M. Et. Dumont (*Souvenirs*, page 164) à s'attribuer ce travail qui, il en convient lui-même, n'est qu'une sèche et vulgaire traduction faite d'après sir Samuel Romilly.

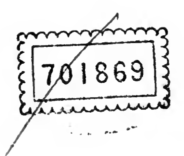
(3) Rouen. Besongne, in-4. La traduction est avec raison attribuée à M. de Rumare, par feu Barbier, dans le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, tome 11, page 486.

térêt de l'argent, par Jérémie Bentham (1), traduction attribuée à Mirabeau par divers biographes, mais non du moins par les éditeurs du livre qui ne le nomment pas; preuve suffisante qu'il y a été étranger, car en pareil cas le silence des libraires est quelquefois aussi concluant que, dans d'autres cas, leurs affirmations sont suspectes.

(1) Paris. Grégoire, 1790, in-8.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google



Digitized by Google

EN VENTE

Chez LOUIS HAUMAN et Comp.e,

A BRUXELLES :

Mémoires de Byron, publiés par Th. Moore, 5 vol. in-8.

Mémoires de Brissot et Warville, 3 vol. in-18.

Mémoires de Levasseur, 5 vol. in-18.

Mémoires de Robespierre, 2 vol. in-18.

Mémoires de Constant, 6 vol. in-18.

Mémoires d'une femme de qualité, 4 vol. in-18.

Mémoires de Napoléon, 6 vol. in-18.

Mémoires de Louis xviii, 12 vol. in-18.

5788

Digitized by Google



